

**Groupe de Démographie Africaine**

IDP\_INED\_INSEE\_MINCOOP\_ORSTOM

**L'ÉVALUATION DES EFFECTIFS  
DE LA POPULATION  
DES PAYS AFRICAINS**

**Tome I**

Paris

### **Le groupe de Démographie africaine IDP - INED - INSEE - MINCOOP-ORSTOM**

est un organisme de liaison non officiel entre les statisticiens, démographes et autres techniciens qui s'intéressent aux questions de population dans les pays d'Afrique.

Il effectue des travaux de synthèse ou méthodologiques à partir des données recueillies ou des techniques mises en oeuvre dans ces pays ; il rend compte des travaux qui y sont réalisés dans le domaine de la démographie et d'une manière générale s'efforce d'informer les personnes intéressées par toute question ayant trait à la démographie africaine.

### **PUBLICATIONS DU GROUPE**

- « Démographie africaine », bulletin de liaison :
  - n° 0 2<sup>ème</sup> trimestre 1971 à n° 28 septembre-décembre 1978  
(poursuite de cette publication à Yaoundé - IFORD)
  - numéros spéciaux 1 à 13.
- « Études et documents », prolongement des numéros spéciaux du bulletin de liaison.
- « Afrique Noire, Madagascar, Comores - Démographie comparée » tomes I et II - INSEE, INED, DGRST, Paris 1967.
- « Les enquêtes démographiques à passages répétés » Application à l'Afrique d'expression française et à Madagascar - Méthodologie - ORSTOM, INSEE, INED, Paris 1971.
- « Sources et analyse des données démographiques » - Application à l'Afrique d'expression française et à Madagascar - INED, INSEE, MINCOOP, ORSTOM, - Paris 1973-1977.
  - 1<sup>ère</sup> partie : Sources des données
  - 2<sup>ème</sup> partie : Ajustement de données imparfaites
  - 3<sup>ème</sup> partie : Analyse des données (tomes I et II).
- « Le traitement informatique des enquêtes statistiques » - Groupe de démographie africaine, INSEE - Paris 1978.

**Groupe de Démographie Africaine**

(IDP-INED-INSEE-MICOOP-ORSTOM)

**L'EVALUATION DES EFFECTIFS**

**DE LA POPULATION**

**DES PAYS AFRICAINS**

**Tome I**

**Paris**

**Janvier 1982**

## TABLE DES MATIERES

	Pages
Introduction par F. GENDREAU	I à VII
Angola, par C.A. DA COSTA CARVALHO	1
Cameroun, par A. NKOUNGOUROU EBONGUE et E. FOTSO	11
Côte d'Ivoire, par F. BINET et C. PAULET	31
Djibouti, par A. GUILLAUME	41
Egypte, par F. DROSSO	51
Ethiopie, par H. TESFAGHIORGHIS	71
Gambie, par M.A.GIBRIL	87
Kenya, par Z.S. MUGANZI	99
Libéria, par A.Z. MASSALEE	109
Madagascar, par T. RABETSITONTA	121
Mali, par H. SOW	157
Maurice, par E. VILQUIN	167
Mozambique, par C.A.DA COSTA CARVALHO et M. FERREIRA DA SILVA	175
Namibie, par N.B. GOUWS	183
Niger, par M. ROSET-CASENAVE	189
Nigeria, par A. ADEPOJU et J.A. EBIGBOIA	205
La Réunion, par R. CLAIRIN	213
Rwanda, par S. NIYIBIZI	235
Sierra Leone, par A. THOMAS	247
Tchad, par O.G. NASSOUR	261
Togo, par T. LOCOH	283
Zaïre, par J. BOUTE et L. DE SAINT MOULIN	301
Zambie, par M.S.C. MULENGA	325
Les auteurs	341
Liste des tableaux	343
Liste des graphiques	351
Liste des cartes	353

# **INTRODUCTION**

**Francis GENDREAU**

**Octobre 1980**

# AFRIQUE POLITIQUE



## INTRODUCTION

I. ORIGINE DU PROJET

Le Groupe de Démographie Africaine a inscrit à son programme en octobre 1975 une vaste étude sur l'évaluation des méthodes de collecte des données démographiques en Afrique.

Ce programme trouvait son origine dans la constatation que les problèmes de collecte sont trop souvent abordés par type d'opération (recensements, enquêtes, état civil...), et sans que ces opérations soient étudiées en fonction des indicateurs démographiques recherchés (effectifs, structure, mouvement). L'idée qui a donc présidé à la mise en oeuvre de cette étude était d'inverser le problème et d'étudier pour chaque indicateur les différentes méthodes de collecte susceptible d'assurer son calcul. Cette façon de procéder devait permettre une approche comparative des diverses techniques (méthodes de collecte mises en oeuvre) en fonction des objectifs (type d'indicateurs recherchés). L'intérêt d'une telle démarche était triple :

- d'abord elle devait aboutir à des conclusions opérationnelles,
- ensuite elle permettait de faire le point des connaissances actuelles dans chacun des domaines de l'analyse démographique (effectifs, structures par sexe et par âge, fécondité, mortalité...),
- enfin elle reliait les problèmes de la collecte à ceux de l'analyse et permettait de mettre l'accent sur cette liaison fondamentale : la collecte doit être conçue en fonction de l'analyse d'une part, l'analyse doit prendre en compte la façon dont les données ont été collectées d'autre part.

Pour des raisons conjoncturelles, le premier thème exploré dans le cadre de ce programme fut celui des structures par sexe et par âge. Les résultats en ont été publiés récemment (1). C'est en 1978 que le Groupe a décidé de poursuivre cette première étude par celle des effectifs de population au niveau national.

---

(1) ROGER (G), WALTISPERGER (D), CORBILLE-GUITTON (C), 1981, "Les structures par sexe et âge en Afrique", Groupe de Démographie Africaine, Paris

## II. METHODOLOGIE UTILISEE

Dans le cadre de la problématique indiquée précédemment, il s'agissait d'examiner les sources sur lesquelles repose en Afrique la connaissance des effectifs des différents pays, d'en étudier les résultats, et de déboucher sur de nouvelles estimations et sur des propositions d'amélioration des données. En effet les moyens mis en oeuvre pour appréhender l'effectif total de la population d'un pays sont très divers. Bien sûr la réalisation de recensements y tient une place privilégiée(1), mais ce n'est pas la seule source de données sur les effectifs puisque les différentes enquêtes (démographiques, agricoles,...), les recensements administratifs, les fichiers divers, (registres des campagnes de vaccinations, listes électorales...) fournissent des estimations, lesquelles doivent être recoupées entre elles et par rapport aux données de mouvement fournies par l'état civil ou les enquêtes.

Dans cette optique il était très difficile d'envisager d'emblée une étude générale, et il a paru nécessaire de procéder par la réalisation de "monographies" nationales qui feraient le point de la question pour chaque pays.

L'homogénéité de l'ensemble de l'étude devait être assurée par un plan commun qui figure en annexe à cette introduction.

## III. PRESENTATION DU PLAN DES MONOGRAPHIES

- 1) Il s'agissait tout d'abord de répertorier les différentes sources de données :
  - estimations anciennes provenant d'explorateurs, ou d'administrateurs, et s'appuyant plus sur des "impressions" que sur une investigation scientifique,
  - recensements administratifs réalisés par l'administration coloniale le plus souvent à des fins fiscales ou de recrutement,
  - recensements statistiques, réalisés par les services de la statistique ou les bureaux de recensement,
  - enquêtes démographiques par sondage menées selon différentes méthodes (enquêtes rétrospectives, enquêtes à passages répétés, double collecte),
  - autres enquêtes par sondage, notamment les enquêtes agricoles et les enquêtes sur le budget et la consommation des ménages,

---

(1) Sur la méthodologie des recensements, le lecteur pourra consulter l'étude du Groupe sur "les recensements africains" dont la première partie "Monographies méthodologiques" est parue en novembre 1980 et en février 1981, et la deuxième partie "Synthèse" en 1981.

- listes électorales et autres registres de population tenus par l'administration,
- comptages des services sanitaires (service des grandes endémies...) réalisés à l'occasion de campagnes de vaccinations,
- enfin il faut signaler l'état civil qui ne fournit pas d'estimation de l'effectif de la population mais qui peut servir à évaluer la cohérence de diverses estimations (équation de concordance).

2) Une fois les principales sources répertoriées, il était suggéré d'en faire l'analyse critique de façon à pouvoir en apprécier les résultats. Dans cet ordre d'idée, les problèmes abordés concernaient :

- la population de référence (de fait ou de droit, la question des étrangers, des nationaux vivant à l'étranger...)
- le champ géographique : des régions sont-elles exclues du champ des opérations ? Y-a-t-il des investigations différentes en milieu urbain et en milieu rural ? Comment est traité le cas des nomades?...
- les facteurs susceptibles d'avoir une influence sur la qualité de la collecte, et liés à la technique utilisée : la motivation des enquêtés (refus, omissions volontaires...), les difficultés rencontrées par l'opération sur le terrain, y compris des problèmes liés au personnel, (recrutement, formation, contrôle) ; les problèmes liés à l'utilisation de la technique des sondages...
- les résultats des enquêtes post-censitaires, dans le cas d'un recensement, qui devraient être un moyen privilégié d'appréciation de la qualité des résultats.

Cette étude critique devait en principe déboucher sur une analyse de la cohérence entre les différentes sources. Il ne s'agissait pas ici de procéder à une application systématique des méthodes d'ajustement des données, mais de s'appuyer sur les lacunes relevées dans les opérations et sur les ajustements réalisés par ailleurs, pour mettre en évidence les ordres de grandeur des différents paramètres et des marges d'erreur les entâchant.

3) En conclusion, il était demandé d'une part de proposer une série "corrigée" pour l'évolution des effectifs jusqu'au 1er janvier 1975, d'autre part de suggérer les améliorations à apporter au système de collecte pour disposer de données de meilleure qualité et pour permettre leur actualisation annuelle.

#### IV. DEROULEMENT DU TRAVAIL

Pour la réalisation de ces monographies, des collègues ont été contactés pour leur demander de participer au programme. Ces prises de contact ont été réalisées à partir des suggestions des membres du Groupe de Démographie Africaine, et de quelques personnalités ayant une bonne connaissance des démographes africains ou africanistes (1). Cette méthode s'est avérée efficace puisque les réponses des collègues contactés ont été le plus souvent positives, et que, en cas de refus, des solutions ont pu être proposées et ont le plus souvent abouti. Et c'est ainsi qu'au fil des mois les monographies ont paru les unes après les autres, aussitôt diffusées sous forme provisoire à tous les participants au programme. Toutefois la procédure s'est révélée plus longue que prévue. Aussi début 1980, il a été décidé de publier en un premier tome, les 23 premières monographies parues d'avril 1979 à janvier 1980. Les monographies parues ultérieurement feront l'objet d'un second volume qui comprendra en outre une conclusion de synthèse sur l'ensemble du problème.

La personnalité des différents rédacteurs, leurs préoccupations principales, la documentation disponible sur le pays, aboutissent inévitablement à une certaine diversité, d'autant plus que les auteurs avaient heureusement toute liberté pour s'éloigner du plan proposé et pour articuler leurs contributions comme ils l'entendaient. Néanmoins la problématique commune et l'existence de ce plan ont permis d'assurer une relative homogénéité à l'ensemble.

#### Notes techniques

1. Les notes figurent en bas de page et sont appelées dans le texte par un chiffre entre parenthèses
2. Les références bibliographiques figurent à la fin de chaque chapitre et sont appelées dans le texte par un chiffre entre crochets.

---

(1) L'on remerciera ici toutes ces personnalités qui nous ont permis d'identifier les auteurs de monographies, et notamment MM. BAHRI (Chef de la Division de la Population, CEA, Addis-Abeba), BLACKER (Department of Medical Demography, London School of Hygiene and Tropical Medicine), LOOKY (Coordonnateur Régional du FNUAP, Yaoundé), MITCHELL (Professeur, Centre of African Studies, University of Birmingham), OHADIKE (Chef de la section d'Etudes de Fécondité et Mortalité, CEA, Addis-Abeba) et SIMON (Démographe, RIPS, Accra).

## A N N E X E

PROJET DE PLANI. SOURCES DES DONNEES

- 1) Estimations anciennes
- 2) Recensements administratifs et autres sources administratives (rapports sanitaires...)
- 3) Recensements statistiques
- 4) Enquêtes démographiques par sondage
- 5) Autres enquêtes par sondage (agricoles, budget-consommation...)

II. ETUDE CRITIQUE DES SOURCES

- 1) Population de référence
  - de droit, de fait
  - problème des étrangers, des nationaux vivant à l'étranger
- 2) Champ
  - couverture géographique
  - zones urbaines, zones rurales
  - problème des nomades
- 3) Facteurs susceptibles d'avoir une influence sur la qualité de la collecte :
  - motivations des enquêtés
  - difficultés de l'enquête (selon le type d'habitat, la région...)
  - problèmes liés à la formation des agents recenseurs ou enquêteurs
  - les problèmes liés au sondage
- 4) Résultats des enquêtes post-censitaires
- 5) Cohérence entre les différentes sources

III. CONCLUSIONS

- 1) Au niveau des résultats
  - évolution proposée de l'effectif depuis le début du siècle
  - estimation proposée pour le 1er janvier 1975
- 2) Au niveau des sources
  - améliorations proposées, y compris pour l'actualisation annuelle de l'effectif par les données de mouvement

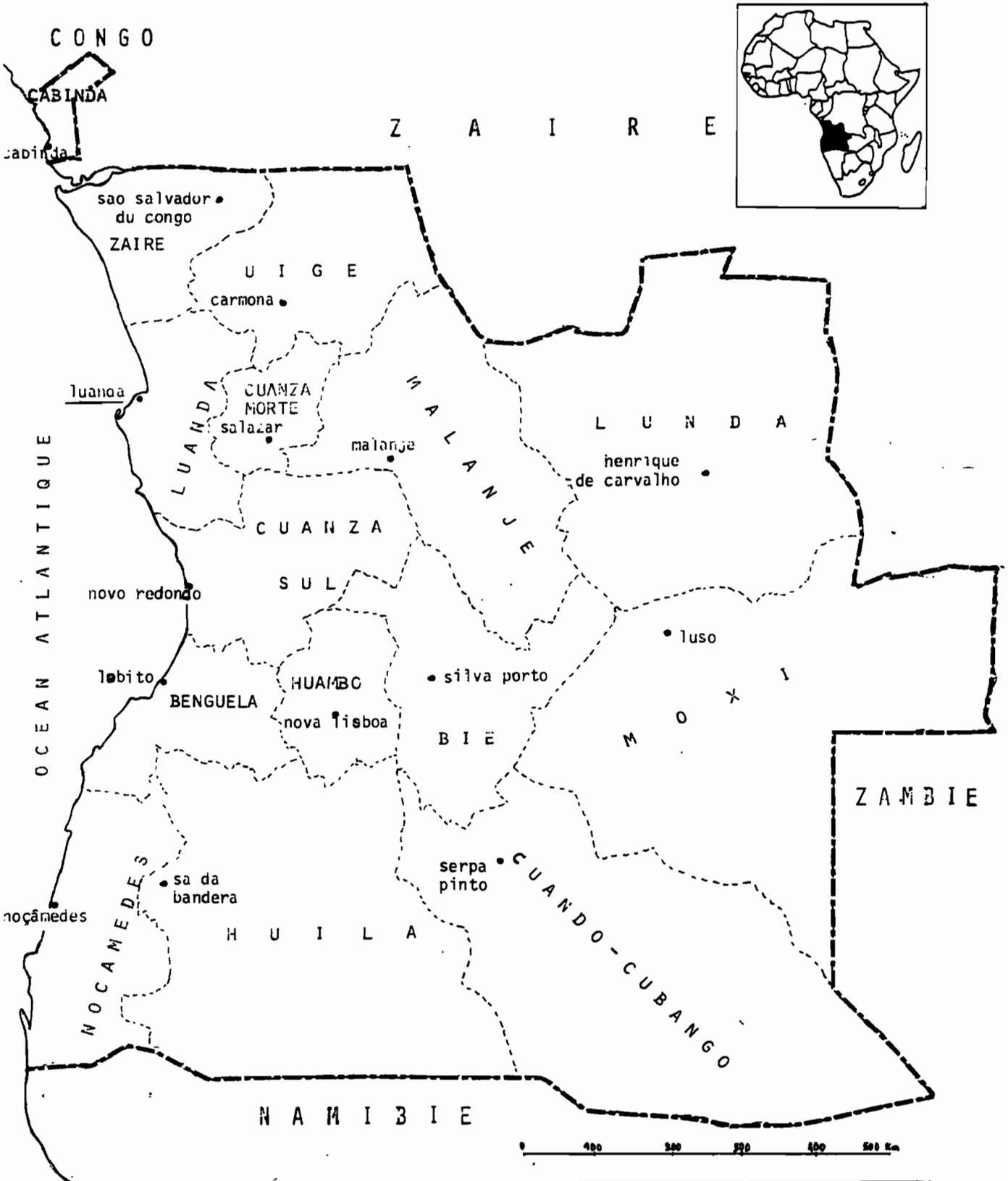
BIBLIOGRAPHIE

# **ANGOLA**

**Carlos DA COSTA CARVALHO**

**Avril 1979**

# ANGOLA



## A N G O L A

I. SOURCES DES DONNEES1) Estimations anciennes

Avant 1777 il est impossible de trouver, à notre connaissance, des renseignements concernant la taille de la population angolaise. En effet, "... ce fût pendant le gouvernement de D. Antonio de Lencastre, 1777-1778, qu'on trouve référence de la première tentative de connaître la population de l'Angola, en exécution de l'ordre du 21 mai 1770, expédié par le Ministre M. Melo Castro" [ 3, p.3 ] .

Depuis cette année là et jusqu'à la fin du siècle dernier, nous avons pu repérer des données relatives à neuf dénombrements. Ainsi, au tableau 1 ci-dessous, l'on a présenté les effectifs répartis selon les divers types somatiques de la population angolaise.

TABLEAU 1 - ANGOLA - POPULATION JUSQU'EN 1900 PAR TYPE SOMATIQUE

ANNEE	BLANCS	METIS	NOIRS		
			Assujettis	Non-assujettis	Total (arrondi)
1777	1 581	4 043	468 493	-	-
1778	1 700	4 511	481 147	-	-
1819	-	-	300 000	-	-
1846	1 830	5 770	378 923	5 000 000	5 400 000
1866	2 611	(a)	471 074	-	-
1869	2 832	(a)	-	-	-
1897	5 557	(a)	843 406	18 551 037	19 400 000
1898	11 453	(a)	660 629	-	-
1899	11 491	(a)	955 010	-	-

(a) Ignoré

2) Recensements administratifs et autres sources administratives

Pendant la période comprise entre 1900 et 1939 rien moins que dix huit dénombrements et "recensements" ont été réalisés par les autorités administratives et militaires, reflétant l'application de toute une série de mesures législatives, notamment celle émanant de Lisbonne, le 17 août 1899, ordonnant la réalisation de recensements tous les dix ans, et de l'arrêté N° 144 A de juillet 1922, dans lequel il a été décidé que "... toutes les années au mois de juin et en annexe au Bulletin Officiel, sera publié, par le Secrétariat de l'Intérieur, le recensement général de la province, rapporté au 31 décembre de l'année précédente" [ 3, p.29 ] .

Les résultats de ces opérations figurent au tableau 2 ci-dessous.

TABLEAU 2 - ANGOLA - POPULATION PENDANT LA PERIODE 1900-1938 PAR TYPE SOMATIQUE

ANNEE	BLANCS	METIS	NOIRS		
			Assujettis	Non-assujettis	Total
1900	9 197	3 132	777 049	4 000 587	4 777 636
1913	13 800	6 300	-	-	4 500 000
1920	20 700	7 500	-	-	4 250 000
1922	29 000	8 100	-	-	3 424 000
1924	36 192	9 710	-	-	3 400 000
1925	-	-	2 438 411	-	2 438 411
1927	42 843	10 800	2 395 636	542 029	2 937 665
1928	-	-	2 438 671	-	2 438 671
1929	-	-	2 533 229	-	2 533 229
1930	-	-	2 503 794	-	2 503 794
1931	59 493	13 960	2 534 075	486 551	3 020 626
1932	-	-	2 574 204	-	2 574 204
1933	58 698	18 957	2 974 987	123 294	3 098 281
1934	58 098	19 872	2 477 829	669 216	3 147 045
1935	-	-	2 689 443	-	2 689 443
1936	-	-	2 664 542	-	2 664 542
1937	-	-	2 629 562	-	2 629 562
1938	-	-	2 622 808	-	2 622 808

Source : [ 3, p.33 ]

### 3) Recensements statistiques

Contrastant avec la situation antérieure on assiste, dès 1940, à la réalisation de recensements qu'on peut considérer de nature statistique. En effet, à partir de cette date-là, le service local de statistique devint l'organisme responsable de la préparation et de l'exécution du recensement bien que, en dehors de la capitale, la collecte eut été faite par les autorités administratives et autres.

Au tableau 3, nous présentons les données relatives aux opérations réalisées pendant la période 1940-1970.

TABLEAU 3 - ANGOLA - POPULATION AUX DIVERS RECENSEMENTS PAR TYPE SOMATIQUE

ANNEE DE RECENSEMENT	NOIRS	BLANCS	METIS	AUTRES	TOTAL
1940	3 665 829	44 083	28 035	63	3 738 010
1950	4 036 687	78 826	29 648	105	4 145 266
1960	4 604 362	172 529	53 392	166	4 830 449
1970	5 250 174	280 101	89 337	389	5 620 001

Source : - pour les années 1940 à 1960 [ 10, pp. 30 et 31 ]  
 - pour 1970 [ 2, p. 5 ]

#### 4) Enquêtes démographiques par sondage

Un petit nombre d'enquêtes ayant pour but l'étude de certains aspects de quelques ethnies angolaises ont été réalisées pendant les années cinquante (voir bibliographie). Parmi celles-ci, nous signalerons les enquêtes de fécondité effectuées en 1957. Toutefois, considérant la façon dont les échantillons ont été déterminés, leur petitesse (de 100 à 1 000 femmes), ainsi que le nombre insignifiant de renseignements qu'on pouvait en extraire, leur intérêt est vraiment très limité.

#### 5) Autres enquêtes par sondage

En dehors des enquêtes agricoles réalisées depuis 1962-1963 par la "Missao de Inquéritos Agrícolas de Angola", dans le cadre du premier recensement agricole mondial mené sous l'égide de la FAO, on n'a pû trouver d'autres sources de renseignements.

## II. ETUDE CRITIQUE DES SOURCES

### 1) Introduction

Le caractère mouvant des frontières ainsi que la nature rudimentaire de l'appareil administratif et la faiblesse de l'infrastructure, nous conseillent d'émettre les plus grandes réserves sur l'utilisation des données relatives à la population angolaise surtout pour la période antérieure à 1940.

En effet, de l'arrivée des Portugais à la fin du 15ème siècle, jusqu'en 1920 - date vers laquelle se vérifia la "pacification" du territoire angolais - le territoire contrôlé par les Portugais n'a cessé de s'agrandir ce qui rend impossible toute velléité d'analyse de l'évolution temporelle.

De plus, tous les relevés effectués avant 1940 ont été réalisés sans aucun souci de nature statistique.

## 2) Population de référence

Tandis qu'en d'autres territoires sous administration portugaise les critères "de droit" et "de fait" ont été employés (notamment en Guinée Bissau et au Mozambique), la population considérée aux divers recensements angolais fût celle "de fait" (présente).

Comme nous le verrons ultérieurement, une partie non négligeable de la population noire vivait à l'étranger. En effet, la façon arbitraire dont les frontières du pays avaient été fixées, l'arrivée des colons et l'état de guerre dans lequel le pays a vécu à partir de 1961, ont provoqué des déplacements de population parfois importants, comme ce fût le cas dans les régions les plus touchées par la rébellion (entre 1960 et 1970, les districts du Zaïre et du Moxico ont perdu respectivement 66 et 31 % de leur population).

## 3) Champ

A des fins de recensement, le pays fût divisé, à partir de 1940, en aires de recensement sub-divisées en zones correspondant aux "postos" (1) administratifs. La direction et la responsabilité des opérations dans les zones appartenaient à l'autorité administrative, exception faite pour Luanda - la capitale - où elles relevaient du Service Statistique.

En ce qui concerne les nomades, appartenant aux peuples non Bantou du pays (Hottentot-Bochimán et Vatwa-Kimbari) et dont les effectifs se chiffraient à moins de 13 000 individus (données du recensement de 1960) nous n'avons pas pu trouver de références relatives aux problèmes qu'un tel type de population pose, lors de la collecte.

## 4) Facteurs susceptibles d'avoir une influence sur la qualité de la collecte

Dans l'introduction au premier volume du recensement de 1940, Alberto de Lemos fait allusion à une lettre datée du 15 juillet 1778, envoyée au Ministre compétent par le Gouverneur, D. Antonio de Lencastre et dans laquelle apparaît avec évidence la crainte que ce genre d'opérations suscitait chez les Noirs : "... ce n'est qu'aujourd'hui qu'il m'a été possible de vous envoyer la liste des habitants de ce royaume, parce que l'immensité de ces brousses et la méfiance provoquée par la nouvelle chez les sauvages, ont fait retarder l'exécution de vos instructions, et je vous informe des difficultés qu'on a eues à convaincre les chefs des sauvages à présenter la liste de tous leurs enfants et sujets..." ; "... en raison du fait qu'ils se méfiaient que cette nouvelle avait pour but de leur enlever quelques uns de leurs enfants..." [3,p.3]

---

(1) Les "postos" étaient les cellules administratives de base.

Ce sentiment a dû se maintenir jusqu'à nos jours à cause, d'une part, du trafic d'esclaves qui a duré jusqu'à la fin du siècle dernier et, d'autre part, de l'institution qui l'a remplacé - le travail forcé (1).

En outre, des facteurs tels que l'extension du territoire, la dispersion de la population noire, l'absence de voies de communications rapides dans certaines régions du pays, l'éclosion de la guerre de libération et les difficultés dans le recrutement d'agents dûment habilités ont certainement contribué à la qualité déficiente des données collectées.

Signalons enfin que l'unité de recensement était l'individu, chaque personne devant conserver, pendant un certain laps de temps, le document faisant preuve qu'elle avait été recensée, ce qui permettait entre autres choses, d'éviter des doubles comptes.

### III. CONCLUSION

#### 1) Au niveau des résultats

##### Evolution proposée de l'effectif depuis le début du siècle

Compte-tenu du caractère parfois fantaisiste des chiffres relatifs à la population noire pour la période antérieure à 1940 (voir les tableaux 1 et 2 ci-dessus) et considérant le problème posé par les Angolais résidant à l'extérieur (en exil ou y travaillant), dont le nombre n'a cessé d'augmenter à partir de 1961, les effectifs concernant ce groupe somatique ont été déterminés de la façon suivante :

- pour la période comprise entre 1900 et 1930, nous avons utilisé les estimations faites par le service de statistique de l'Angola, qui nous paraissent les plus raisonnables - données publiées dans le premier volume du recensement de 1950 [ 9, p.16 ]
- les effectifs relatifs à 1940 et 1950 sont ceux des recensements respectifs
- l'estimation de R. Péliissier relative au nombre d'Angolais vivant en exil avant 1961 nous semblant être la plus proche de la réalité - selon cet auteur il y aurait un minimum de 150 000 Angolais dans cette situation [ 8, p.48 ] , nous avons ajouté ce chiffre à celui dénombré en 1960 pour obtenir ainsi l'effectif de la population noire à cette date-là
- pour 1970, à l'effectif recensé, on a ajouté les effectifs de réfugiés angolais au 30 juin 1971 (2) donc, six mois à peine après la date de la réalisation du recensement.

---

(1) Qui dura jusqu'en 1962

(2) Selon Péliissier, "... les effectifs des réfugiés recensés comme tels par les Nations Unies s'établissaient, à la fin juin 1971, à 413 810 (sans doute plus de 415 000 avec les réfugiés se trouvant au Congo Brazzaville), soit 400 000 au Zaïre, 3 800 au Botswana, 10 000 en Zambie, 10 au Kenya". [ 8, p.48 ]

Les effectifs des divers types somatiques composant la population de l'Angola auraient évolué comme suit, pendant la période 1900-1970

TABLEAU 4 - ANGOLA - EVOLUTION PROPOSEE DE LA POPULATION DEPUIS LE DEBUT DU SIECLE PAR TYPE SOMATIQUE

ANNEE	TYPE SOMATIQUE				TOTAL
	Noirs	Blancs	Métis	Autres	
1900	2 700 000	9 000	7 000	-	2 716 000
1910	2 900 000	12 000	9 500	-	2 921 500
1920	3 100 000	20 700	10 500	-	3 131 200
1930	3 300 000	30 000	13 500	-	3 343 500
1940	3 665 829	44 083	28 035	63	3 738 010
1950	4 036 687	78 826	29 648	105	4 145 266
1960	4 754 362	175 529	53 392	166	4 983 449
1970	5 665 174	28 101	89 337	389	6 035 001

Estimation proposée pour le 1er janvier 1975

Si la révolution d'avril 1974, grâce à la fin des opérations de guerre, a permis la rentrée au pays d'un nombre important d'Angolais pour qui le spectre de la guerre n'avait plus aucun sens (1), elle a été aussi à l'origine, dans une certaine mesure, du retour au Portugal, de l'immense majorité des blancs (selon toute vraisemblance plus de 95 % d'entre eux auraient quitté le pays) et de quelques centaines de noirs et de métis, éventuellement compromis avec l'autorité coloniale.

Cela dit, faute de données précises sur l'importance des retours des populations blanche et métisse, l'estimation de l'effectif de la population de l'Angola, au 1er janvier 1975, ne sera faite que pour la population noire.

Ainsi, à cette date là, l'effectif de ce groupe somatique se chiffrerait à 6,1 millions de personnes, environ, nombre obtenu à partir de l'effectif estimé pour 1970 et du taux moyen annuel d'accroissement intercensitaire enregistré pendant la période 1960-1970.

(1) En 1975, l'effectif d'Angolais vivant au Zaïre ne serait que d'environ 255 000 selon les données de l'enquête EDOZA [5] et les estimations des Affaires Politiques du Zaïre (plus précisément 58 000 dans la région du Bas-Zaïre, où les Angolais représentaient 98 % de la population étrangère, environ 20 000 à Matadi, soit 15 % de la population de la ville, et 176 000 à Kinshasa, soit presque 11 % de la population de la métropole zaïroise).

## 2) Au niveau des sources

Considérant la qualité déficiente des recensements (1) et le fait que l'état civil ne fonctionnait convenablement que dans les villes (la population noire y résidant ne représentait que 10,9 % de l'effectif total de ce groupe somatique en 1970), il nous semble que tout est à faire, notamment dans le domaine de la collecte.

En attendant que la récente indépendance du pays apporte la stabilité qui lui a fait défaut si longtemps, il nous semble que ce serait dans la réorganisation de l'état civil et dans la réalisation d'enquêtes par sondage, qu'il faudrait s'engager tout de suite, afin de colmater les lacunes existantes.

Toutefois, méconnaissant les priorités esquissées par le gouvernement angolais ainsi que les infrastructures dont il dispose à l'heure actuelle, il nous paraît imprudent de "conseiller" tel type d'action plutôt qu'un autre sans que soit faite, auparavant, l'évaluation des besoins et des priorités.

(1) L'indice des Nations Unies présentait, aux divers recensements, les valeurs suivantes :

Recensement	Indice de régularité des sexes	Indice de régularité des âges		Indice combiné
		H	F	
1940	10,4	11,5	14,4	57,1
1950	10,7	9,3	10,5	51,9
1960	9,7	9,1	11,6	49,8
1970	11,8	19,7	16,4	61,5

Source : [ 4, p.20 ]

BIBLIOGRAPHIE

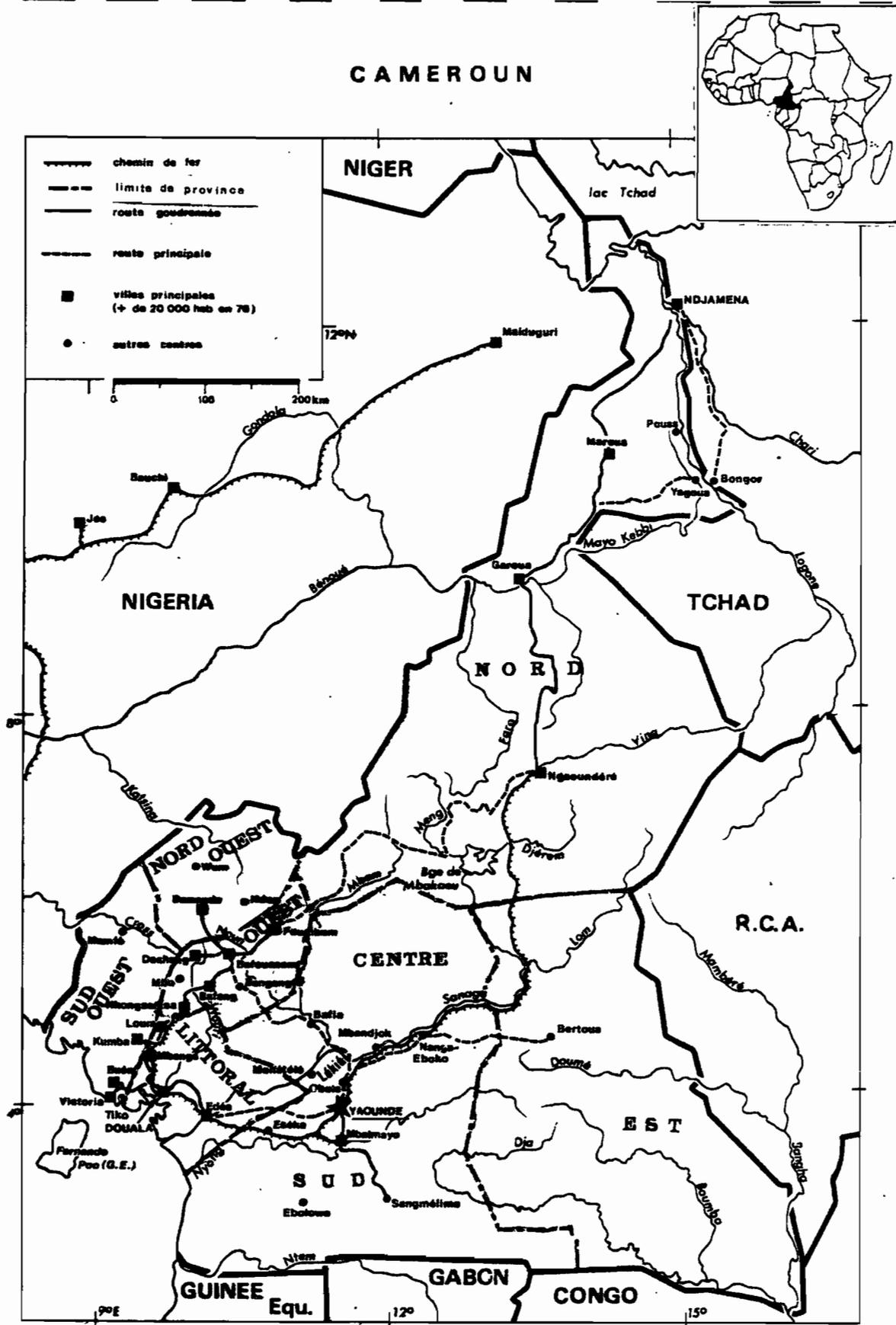
- 1.- ATKINS (G), "A demographic survey of the Kimbundu - Kongo Language border in Angola", Boletim de Sociedade de Geografia de Lisboa, N° 7/9 juillet-septembre 1955
- 2.- Boletim mensal de estatística, ano XXX, n° 3, p.1/164, DPSE, Luanda mars 1974
- 3.- "Censo geral da população - 1940, 1er volume", 1941, colonia de Angola RTEG, Luanda
- 4.- COSTA CARVALHO (C.A), "La population noire de l'Angola", 1979, CED, INE, Lisbonne, Caderno n° 6, 140 p.
- 5.- "Enquête démographique de l'Ouest du Zaïre (Edoza)", SICAI, Département de démographie de l'UCL (en cours de publication)
- 6.- FIGUEIRA HENRIQUES (F), MORGADO (N.A), PAIS MORAIS (J.J), SARMENTO (A)  
" I - Inquérito no Posto dos Muceques"  
"II - Inquérito no Concelho do Pombo"  
in "Contribuição para o estudo da fertilidade da mulher indigena no ultramar português", Lisbonne
- 7.- FIGUEIRA HENRIQUES (F), SARMENTO (A), "Contribuição para o estudo da fertilidade da mulher nativa da tribu Ganda", Revista do centro de estudos demograficos, n° 13, Lisbonne 1961-1962, pp. 71-85
- 8.- PELISSIER (R), "Conséquences démographiques des révoltes en Afrique portugaise (1961-1970), essai d'interprétation", 1974, Revue française d'Outre Mer, n° 222
- 9.- "II recenseamento geral da população - 1950, 1er volume", 1953, Provincia de Angola, RTEG, Luanda
- 10.- "III recenseamento geral da população - 1960, 1er volume", 1964, Provincia de Angola REG, Luanda

# **CAMEROUN**

**Abel NKOUNGOUROU EBONGUE**

**Etienne FOTSO**

**Janvier 1980**



---

## C A M E R O U N

### I. PRESENTATION DES SOURCES

La recherche d'une connaissance de la population du Cameroun remonte bien loin dans le temps. Depuis l'occupation allemande jusqu'à l'indépendance, en passant par les colonisations française et britannique, plusieurs tentatives, plus ou moins efficaces, de recensement ont eu lieu, débouchant sur des résultats variant beaucoup d'une opération à l'autre, d'une administration à l'autre et d'une période à l'autre.

On peut distinguer, dans l'histoire de la recherche démographique au Cameroun, deux grandes phases :

- la recherche de la période coloniale à l'indépendance,
- la recherche démographique depuis l'indépendance.

#### 1) La recherche sur la population du Cameroun avant l'indépendance

Les sources des données anciennes sont essentiellement de trois types :

##### a) Les rapports annuels de l'administration coloniale à la Société des Nations

Le premier rapport adressé à la SDN date de 1921.

Avant cette date les derniers chiffres officiels allemands datent de 1912-1913. Toutefois au cours de leur retraite, les Allemands auraient détruit la plupart de leurs archives ; et parmi elles, celles relatives aux travaux démographiques qu'ils avaient menés [ 8 ] .

L'inconvénient majeur des rapports annuels des administrateurs est que les chiffres avancés étaient basés le plus souvent sur l'effectif des contribuables recensés par les chefs de circonscription, l'administration se contentant parfois de diviser le montant total des impôts par la valeur par tête de l'impôt de capitation avec l'hypothèse que les contribuables représentaient la moitié de la population. Il en résulte que les résultats publiés par les différents rapports sont parfois très divergents et contradictoires, même lorsqu'ils proviennent des recensements administratifs.

### b) Les recensements administratifs

Que ce soit sous l'administration coloniale allemande, française ou anglaise, ou plus tard après l'indépendance du pays, des essais de dénombrements effectués en vue de l'imposition et du recrutement de la main-d'oeuvre indigène ont conduit à la réalisation des recensements administratifs dont les méthodologies ont évolué avec le temps.

Dans les premières années de la colonisation les données résultaient des indications fournies par les chefs indigènes. C'est à partir de 1933 que les administrateurs français instaurent, dans la partie placée sous mandat français, un système de registre de population constitué à partir d'un recensement nominatif.

"Les recensements sont faits au moment des tournées. Ces tournées ont une fréquence telle que la subdivision est entièrement visitée, en moyenne tous les trois ans".

Le recensement ayant eu dans les temps passés un but purement fiscal et actuellement, le chef de subdivision étant quelquefois accompagné du médecin, les africains tentent de se soustraire à l'opération, la suppression des laissez-passer les aidant dans cette manoeuvre. De ce fait les chiffres mis à jour doivent être considérés comme sous-estimés.

Vers 1945, on assiste à des procédés de dénombrement très diversifiés, variant du simple dénombrement par famille (Nord Cameroun) au recensement individuel sur fiche (Wouri). Alors que seuls les chefs de famille sont titulaires d'une fiche dans certaines subdivisions (ses femmes, enfants, etc. étant inscrits à la suite sur cette fiche), dans d'autres chaque adulte a une fiche, celles-ci étant groupées par la suite par familles, les familles par villages..." [ 1 ]

### c) Les recensements de la population

Après 1950, les efforts entrepris par l'administration française pour une meilleure connaissance de la population du Cameroun depuis l'occupation se sont orientés vers un autre type d'investigation : les recensements de la population réalisés par le service de la statistique générale. La collecte a été faite par interview directe des personnes au sein de leur ménage par des agents recenseurs.

De 1950 à 1958 cinq recensements portant souvent sur des villes ont été réalisés :

- Douala (1955)
- la ville d'Edéa (1956)
- Yaoundé (1957)
- la ville d'Ebolowa (1958)
- la subdivision de Mbalmayo (1959)

Pour le reste du pays la méthode de collecte des données démographiques est demeurée essentiellement le recensement administratif.

## 2) La recherche démographique au Cameroun depuis l'indépendance

En dehors des cinq recensements ci-dessus cités, la collecte des données démographiques est demeurée au dernier rang des priorités. Il s'en suit qu'à son accession à la souveraineté nationale le Cameroun ignore l'effectif exact de sa population évaluée à l'époque à 3 200 000 habitants pour le Cameroun Oriental (protectorat français) et à 850 000 habitants pour le Cameroun Occidental (Cameroun britannique).

C'est pourquoi dès 1959 le gouvernement camerounais introduit dans son budget une inscription au titre du "recensement mondial de la population et de l'agriculture" conformément aux recommandations des Nations-Unies. Parallèlement il obtient du FIDES le financement d'une enquête démographique par sondage sur l'ensemble du pays.

L'insuffisance des crédits prévus et l'insécurité qui règnait dans la partie Sud du pays n'ont pas permis la réalisation d'un tel projet. Il a fallu recourir aux études régionales.

C'est ainsi que dès le lendemain de l'indépendance, le pays fut couvert par des enquêtes démographiques régionales. De janvier à juin 1960, l'enquête porta sur le Nord-Bénoué, à l'extrême Nord du pays. En 1961 ce fut le tour des régions du Sud-Bénoué et de l'Adamaoua. De mars à novembre 1962 l'enquête porta sur les provinces de l'Est et du Centre-Sud (Sud-Est), y compris le recensement de la ville de Yaoundé (1962). De janvier 1964 à février 1965 ce furent les enquêtes du littoral (avec le recensement de la ville de Douala) et du Cameroun Occidental. Enfin en 1965 l'enquête atteignit la région Bamiléké et ses départements limitrophes (le Mungo, le Nkam, le Bamoun et l'arrondissement de Ndikiniméki).

Ces enquêtes constituent la première base scientifique des données sur la population camerounaise. Elles ont fourni des résultats régionaux que l'on peut agréger malgré la durée assez longue des opérations, six ans.

En 1966-1967, le Ministère de l'Administration Territoriale réalise un recensement administratif sur l'ensemble du territoire. C'est une opération de type nouveau. En effet une période a été retenue et imposée aux autorités administratives et une fiche de recensement (par ménage) mise au point. D'autre part la Direction de la Statistique avait fourni au Ministère de l'Administration du Territoire des anciens enquêteurs rompus aux problèmes de collecte. Malheureusement beaucoup de difficultés sont venues entraver la bonne réalisation de cette opération: absence de contrôle, remplacement au pied levé des agents, etc.

La conséquence fut que dans beaucoup d'unités les opérations n'ont jamais été terminées. De cette façon les résultats n'ont jamais été disponibles.

En 1969, la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale réalise une enquête démographique par sondage à Yaoundé.

Depuis 1973, l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques de Yaoundé (IFORD), dans le cadre de son programme de formation, a réalisé le recensement des villes de Bafia, Manjo, Sangmélima, Ngaoundéré, et Mbalmayo.

En 1976 le Cameroun a réalisé son premier recensement général de la population et de l'habitat. Il a permis de déterminer l'effectif et la structure de la population, ainsi que d'autres caractéristiques de la population.

En 1978 une enquête nationale sur la fécondité a été entreprise et est actuellement en cours d'exploitation.

Outre ces opérations purement démographiques d'autres enquêtes fournissant des données de bonne qualité sur la population ont été réalisées. Il s'agit notamment de l'enquête niveau de vie en zone cacaoyère, du recensement agricole, de l'enquête sur le trafic routier sur l'axe Yaoundé-Nord, etc...

On peut donc affirmer que le Cameroun a compris que la connaissance de sa population était indispensable pour le développement économique et social, et n'a de ce fait, ménagé aucun effort, au cours de ces vingt dernières années, pour les études démographiques.

Ces différentes études permettent de procéder à des évaluations des effectifs de la population du pays.

## II. EVOLUTION DES EFFECTIFS DE LA POPULATION AU CAMEROUN

Compte-tenu de la qualité des sources, cette évaluation va être étudiée en deux étapes :

- la période avant l'indépendance, caractérisée par une absence de données fiables,
- la période après l'indépendance, au cours de laquelle plusieurs études statistiques ont été menées, mettant ainsi à la disposition des utilisateurs des données de qualité meilleure.

### 1) La période coloniale

Nos recherches nous fournissent beaucoup plus de données sur le Cameroun Oriental (ou Cameroun français) que sur le Cameroun Occidental (Cameroun britannique). Pour cette raison nous étudierons séparément les deux parties du Cameroun.

#### a) Evolution des effectifs du Cameroun Oriental

Pendant la période coloniale l'on avait coutume de distinguer la population autochtone de celle non originaire. Nous étudierons séparément leurs évolutions.

##### \* Evolution de la population autochtone

Le tableau 5 fournit l'évolution de la population autochtone du Cameroun Oriental.

Comme nous l'avons signalé ci-dessus la qualité des sources a évolué avec le temps. Nous allons par conséquent distinguer trois périodes distinctes : 1912-1939, 1939-1950, 1950-1957

##### La période 1912-1939

L'estimation la plus ancienne est celle de la période 1912-1913 issue des derniers chiffres officiels allemands. La population du Cameroun était alors évaluée à 2 649 000 habitants dont 2 000 000 environ pour la partie qui devait être placée sous mandat français.

En 1921 la France adresse à la Société des Nations (SDN) son premier rapport sur le Cameroun. Il indique 3 000 000 comme chiffre minimum de population. Au cours de la même année trois rapports différents fournissent les données suivantes :

- A. SARRAUT dans le rapport sur le futur développement des colonies françaises présenté à la Chambre des députés le 12 avril 1921 avance le chiffre de 3 000 000 pour la population autochtone du Cameroun.
- Le recensement des colonies françaises quant à lui évalue cette même population à 2 600 000.
- Enfin cette même population est estimée à 3 500 000 autochtones par le rapport sur l'administration du Cameroun, présenté à la Chambre des députés le 7 septembre 1921 par le Ministre des Colonies.

Cet exemple montre la divergence des données issues des différentes sources. Pour ce cas précis nous avons pensé que le chiffre du recensement était certainement le plus vraisemblable à cause de l'effort de dénombrement qui avait été fait. En général les chiffres figurant dans le tableau 5 sont ceux qui paraissent les plus probables parmi plusieurs sources.

TABLEAU 5 - CAMEROUN - EVOLUTION DE LA POPULATION AUTOCHTONE DU CAMEROUN  
ORIENTAL D'APRES LES STATISTIQUES DISPONIBLES

ANNEE	EFFECTIF en milliers	ANNEE	EFFECTIF en milliers
1912	2 000	1939	2 606
1921	2 600	1940	2 632
1923	2 756	1941	2 703
1924	2 770	1942	2 717
1925	2 110	1943	2 767
1926	1 877	1944	2 798
1927	1 880	1945	2 816
1928	1 888	1946	2 816
1929	1 928	1947	2 816
1930	2 186	1948	2 902
1931	2 200	1049	2 902
1932	2 222	1950	3 061
1933	2 224	1951	3 063
1934	2 228	1952	3 065
1935	2 339	1953	3 072
1936	2 340	1954	3 118
1937	2 377	1955	3 144
1938	2 514	1956	3 171
		1957	3 187

Sources : 1912 - derniers chiffres laissés par les Allemands

1921 - recensement des colonies françaises

autres dates - rapports à la Société des Nations, recensements administratifs, annuaires statistiques, et rapports des services de santé

L'évolution de l'effectif de la population autochtone de 1912 à 1939 indique des variations très irrégulières d'une année à l'autre.

TABLEAU 6 - CAMEROUN - VARIATION DE LA POPULATION AUTOCHTONE DU CAMEROUN ORIENTAL DE 1912 A 1939

	1912 à 1921	1923 à 1924	1924 à 1926	1926 à 1927	1927 à 1931	1931 à 1933	1933 à 1934	1934 à 1936	1936 à 1937	1937 à 1938	1938 à 1939
Variation en %	+ 23	+ 6	- 47	0	+ 15	+ 3	- 3	+ 5	+ 2	+ 6	+ 3

De telles variations ne sauraient se justifier par une évolution naturelle. Il faut donc rechercher les raisons ailleurs.

La première est tout d'abord la qualité des sources. Nous avons déjà signalé ci-dessus les contradictions injustifiées des différentes sources anciennes. Les chiffres avancés étaient basés le plus souvent sur le nombre de contribuables recensés par les chefs de circonscriptions administratives, chiffres très souvent sujets à caution.

D'autre part les chiffres ont souvent été redressés par les administrateurs, redressement lié à l'usage que l'on allait faire des chiffres. En effet, "il est probable que les considérations politiques aient incité l'administration centrale à redresser en 1924 les chiffres fournis par les dénombrements de 1923 de manière à arriver à un total peu différent". [ 8 ]

La baisse brutale de 1924 à 1926 s'explique par le redressement apporté aux chiffres, redressement justifié par deux remarques importantes:

- Le rapport officiel de 1926 indique que la population doit être de l'ordre de 2 000 000 et que l'on a surestimé l'exagération des évaluations antérieures [ 8,p.22 ]
- D'autre part M. BREUIL pensait en 1926 que l'effectif de la partie française du Cameroun pouvait être compris entre 2 200 000 et 2 500 000 [8,p.22] . Les recensements ultérieurs tendent plutôt à lui donner raison.

La différence entre l'année 1921 et les années 1924 et 1926 mérite également une explication. Il est probable que les chefs de circonscription aient exagéré la population des régions placées sous leur autorité, peut-être dans le but de tenir compte, dans les données fournies par les chefs indigènes, d'omissions dues à la méthode même de collecte. Ces omissions ont certainement été surestimées. A moins que les résultats du recensement de 1926 soient très inférieurs à la réalité.

Dans tous les cas, jusqu'en 1931 les chiffres avancés doivent être considérés comme très approximatifs.

Il faut attendre 1931 pour que l'administration coloniale française commence à réaliser des dénombrements plus complets devant aboutir à de meilleures évaluations jusqu'en 1939. On signale d'ailleurs à cette époque outre le développement sensible de l'état civil indigène, dont le nombre de centres passe de 68 en août 1930 à 323 en 1935, des enquêtes spéciales en vue de recueillir des données sur la natalité, la mortalité et la structure de la population.

Malgré cet effort de réaliser entre 1931 et 1939 des dénombrements plus complets, les variations d'une année sur l'autre continuent à être assez désordonnées (voir tableau 6). Ces variations ne sauraient une fois de plus être justifiées par le mouvement naturel. Plusieurs hypothèses peuvent donc être avancées notamment :

- un dénombrement plus poussé
- une surestimation systématique de certains effectifs.

Elles peuvent expliquer les fortes augmentations d'effectifs. C'est le cas par exemple de la période 1931-1933 pour laquelle dans le rapport officiel de 1933 on peut lire : "Recensée de façon aussi précise que possible, la population indigène accuse dans l'ensemble une plus-value sensible par rapport aux chiffres du recensement de 1931".

Les diminutions brutales seraient dues beaucoup plus à des dénombrements incomplets et à des corrections des estimations antérieures jugées excessives qu'à des mouvements migratoires tout de même assez limités à cette époque.

On peut donc dire que les variations désordonnées d'une année sur l'autre de la population camerounaise de 1921 à 1939 sont significatives de l'incertitude des divers recensements ou dénombrements, bien qu'à partir de 1931 s'instaure une certaine tendance à la hausse probablement consécutive à l'amélioration de la qualité des sources.

Cette incertitude est liée aux difficultés d'investigation qui sont de deux ordres selon qu'elles concernent plus spécialement le milieu lui-même à appréhender ou au contraire les méthodes d'investigation utilisées :

- Difficultés dues au milieu

Outre les difficultés d'accès, considérables en certaines régions, il faut noter encore :

- . la mobilité de la population
- . des modifications dans les circonscriptions administratives (limites et noms),
- . les changements de nom des individus au cours de leur vie

- . la fréquence des noms et prénoms identiques parmi les habitants d'une même localité,
  - . le défaut d'instruction générale de la majorité de la population,
  - . la diversité des langues et dialectes.
- Difficultés dues aux méthodes

Le but fiscal des opérations de dénombrement entraîne

- . une confusion des "classes d'âge" et des "catégories d'imposables" et la variation concomitante des unes et des autres suivant le territoire de l'époque,
- . un désintéressement inéluctable des agents recenseurs vis à vis des "non imposables" (enfants, vieillards, infirmes...)
- . un défaut de préparation statistique et de la faiblesse numérique du personnel disponible pour les recensements,
- . un manque de régularité dans la périodicité des opérations.

A propos de cette période située entre les deux guerres, M. KUCZINSKI résume la situation dans la conclusion de son étude démographique sur le Cameroun français [7, pp.94-95] :

"Les dénombrements de 1931-1938 fournissant des totaux compris entre 2 224 000 et 2 514 000 ne peuvent être considérés comme satisfaisants étant donné qu'ils indiquent pour chaque circonscription des variations qui, jusqu'à ce qu'elles aient été expliquées de façon satisfaisante, doivent être considérées comme la conséquence de surestimations et sous-estimations considérables. Il est donc impossible de dire si la population du Cameroun français a augmenté ou diminué au cours des vingt années d'occupation française".

Ce jugement valable en soi peut toutefois être nuancé. Après critique, ces chiffres laissent quand même apparaître une tendance à la hausse. Mais il est impossible de dire à quel niveau se situe le taux d'accroissement exact.

#### La période 1939-1950

La période 1939-1950 est marquée par deux recensements administratifs assez sérieux : les recensements de 1945 [1] et de 1950 [3].

En passant de 2 816 000 habitants en 1945 à 3 061 000 en 1950, la population autochtone du Cameroun enregistre un taux annuel moyen d'accroissement de 1,7 % pour l'ensemble du territoire.

TABLEAU 7 - CAMEROUN - EVOLUTION DE LA POPULATION AUTOCHTONE DU CAMEROUN ORIENTAL

REGION	POPULATION EN MILLIERS		ACCROISSEMENT	
	1945	1950	Global	Annuel moyen (%)
Adamaoua et Nord	1 072,5	1 202,8	130,3	2,3
Sud de l'Adamaoua	1 743,5	1 857,8	114,3	1,3
Ensemble	2 816,0	3 060,6	244,6	1,7

Mais comme le montre le tableau 7 ci-dessus, la différence, soit 244 000 habitants, provient surtout de la Région Adamaoua et Nord (+ 2,3 % par an).

Cet accroissement plus rapide du Nord par rapport au Sud ne semble cependant pas se justifier. Il serait plutôt imputable à l'emprise grandissante de l'administration, qui permet des dénombrements plus précis. Toutefois on signale à cette période une poussée démographique chez les populations animistes.

#### La période 1950-1959

Cette période est marquée, rappelons-le, par la réalisation de quatre recensements statistiques portant sur les villes de Douala (1955), Edéa (1956), Yaoundé (1957), Ebolowa (1958) et de la subdivision de Mbalmayo (1959). Pour le reste du pays les estimations sont faites à partir des recensements administratifs. Toutefois on pense que l'opération étant déjà entrée dans les habitudes de la population comme des administrateurs, les données obtenues sont de plus en plus proches de la réalité.

Le tableau 5 présente l'évolution des effectifs de la période. On remarque une tendance à la hausse qui se situe autour de 1 % par an. En suivant cette tendance la population autochtone du Cameroun Oriental se situe, au 1er janvier 1960, date de l'indépendance du pays, autour de 3 200 000 habitants.

#### \* Evolution de la population non originaire du Cameroun Oriental

Plusieurs recensements ont été menés parmi la population non originaire du Cameroun Oriental, dont les plus récents sont ceux de 1946 (le 15 avril), 1951 (le 12 novembre), et 1957 (le 15 janvier). Ces recensements s'inscrivaient dans les recensements généraux de la population non originaire des territoires français d'Outre-Mer.

On entendait par "non originaire" toute personne soit non originaire elle-même du territoire camerounais, soit dont l'un des parents au moins n'en était pas originaire.

Ces différentes opérations ont permis de disposer de l'évolution de la population non originaire du Cameroun Oriental, présentée au tableau 8.

Disposant maintenant de la population autochtone et de celle non originaire, nous pouvons saisir l'évolution de la population totale du Cameroun Oriental. Elle est donnée par le tableau 9.

Compte-tenu de la tendance observée on peut donc dire qu'au 1er janvier 1960, date de l'indépendance du Cameroun, la population du Cameroun Oriental est d'environ 3 400 000 habitants.

TABLEAU 8 - CAMEROUN - EVOLUTION DE LA POPULATION NON ORIGINNAIRE DU CAMEROUN ORIENTAL

DATES	TOTAL	Dont centres urbains de	
		Douala	Yaoundé
1922	741	400	...
1927	1 909	819	325
1er juillet 1931	2 163	878	423
1er juillet 1936	2 383	730	880*
1er janvier 1941	2 857	791	670*
15 avril 1946	3 891	1 406	920
12 novembre 1951	12 269	4 486	2 311
15 janvier 1957	16 157	5 410	3 750

\* Région du Nyong et Sanaga

Source [18]

TABLEAU 9 - CAMEROUN - EVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE DU CAMEROUN ORIENTAL (période coloniale)

ANNEES	POPULATION AUTOCHTONE (en milliers)	POPULATION NON ORIGINNAIRE	ENSEMBLE (en milliers)
1922	2 678	741	2 679
1927	1 880	1 909	1 882
1931	2 200	2 163	2 202
1936	2 340	2 383	2 342
1941	2 703	2 857	2 706
1946	2 816	3 891	2 820
1951	3 063	12 269	3 075
1957	3 187	16 157	3 203

b) Evolution des effectifs du Cameroun Occidental

Comme nous l'avons signalé ci-dessus nous disposons de peu de données sur le Cameroun Occidental. Les premières données globales que nous ayons trouvées remontent à 1953.

Auparavant les derniers chiffres officiels allemands de 1912-1913 évaluaient le Cameroun Britannique à 649 000 habitants. Notons que le Cameroun britannique de l'époque était plus grand que le Cameroun Occidental puisqu'une de ses parties, le "Northern Cameroon", a été rattachée à la Fédération du Nigeria.

D'après les différents rapports de l'administration du Royaume Uni, le Cameroun Occidental a connu l'évolution donnée par le tableau 10.

TABLEAU 10 - CAMEROUN - EVOLUTION DE LA POPULATION DU CAMEROUN OCCIDENTAL AVANT L'INDEPENDANCE

DEPARTEMENTS	1953			1954			1959		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Bamenda	126,2	138,6	264,8	127,5	139,9	267,4	143,0	157,0	300,0
Nkambo	41,0	43,6	84,6	41,5	44,0	85,5	46,0	49,0	95,0
Wum	36,7	43,0	79,6	37,0	43,4	80,4	41,4	48,6	90,0
Victoria	55,6	29,9	85,6	56,1	30,2	86,3	61,7	33,3	95,0
Kumba	76,7	61,1	137,8	77,5	61,6	139,1	88,0	72,0	160,0
Mamfe	47,8	52,6	100,4	48,3	53,2	101,5	52,8	58,2	110,0
TOTAL	384,0	368,8	752,8	387,9	372,3	760,2	432,9	418,1	850,0

Source : [ 4 ]

Ainsi au 1er janvier 1960, la population du Cameroun Occidental se situe autour de 900 000 habitants.

En guise de conclusion de cette première partie nous pouvons dire qu'à son accession à l'indépendance la population de la République Unie du Cameroun devait être de l'ordre de 4 300 000 habitants.

2) La période après l'indépendance

Quatre grandes opérations à couverture nationale ont été entreprises au Cameroun depuis l'indépendance.

- les enquêtes régionales de 1960-1965,
- le recensement administratif de 1967,
- le recensement agricole de 1972-1973,
- le recensement général de la population.

Le recensement administratif de 1967 n'a jamais été terminé sur le terrain et de ce fait n'a pas donné lieu à un rapport. Les quelques données publiées par l'ORSTOM sur cette opération ont été, en fait, estimées.

Quant au recensement agricole il ne s'est intéressé qu'à la population agricole et n'a pas, de ce fait, estimé la population totale du pays.

Seules les données des enquêtes de 1960-1965 et du recensement général de la population et de l'habitat seront par conséquent utilisées ici.

a) La population du Cameroun à partir des enquêtes de 1960-1965

Ces enquêtes présentent deux inconvénients majeurs :

\* Le découpage en régions

Le découpage du territoire en régions d'enquête s'est fait avec le souci de regrouper les populations en ensembles homogènes pour mieux appréhender les phénomènes démographiques (tels que la structure des familles et l'activité).

Mais si un tel morcellement de champ permet de bien cerner les phénomènes socio-démographiques, il a l'inconvénient de ne pas permettre la présentation des résultats par unité administrative, présentation indispensable à la plupart des utilisateurs.

\* La durée de la période de collecte

Le deuxième gros inconvénient de ces enquêtes réside dans le fait qu'elles n'ont pas été effectuées à la même époque. Comme nous l'avons signalé plus haut, l'exécution de ces enquêtes a nécessité une période de six ans, trop longue pour permettre une comparaison entre les diverses données régionales.

Malgré ces défauts, ces données permettent d'estimer l'effectif de la population de l'ensemble du Cameroun.

En effet, si nous prenons les dates de différentes enquêtes indiquées ci-dessus nous pouvons déterminer une date médiane qui est le 1er août 1964. Une projection des effectifs des différentes données régionales à cette date (1), complétée par les données complémentaires sur des parties non touchées par l'enquête, permet d'estimer l'effectif de la population de la République Unie du Cameroun au 1er août 1964 à environ 5 400 000 habitants.

---

(1)  $P_t = P_o (1 + r)^t$

b) Le recensement général de la population et de l'habitat d'avril 1976

La République Unie du Cameroun a réalisé en avril 1976 son premier recensement général de la population et de l'habitat. Il a permis de connaître pour la première fois l'effectif de la population camerounaise avec précision. Il s'agit de la population de droit (résident présents et résidents absents).

La population dénombrée s'établit à 7 131 833 habitants. Cependant l'enquête d'évaluation réalisée à l'issue du recensement montre une sous-estimation de l'ordre de 7 % en moyenne. C'est pourquoi le décret n° 77/786 du 30 septembre 1977 portant proclamation des résultats du recensement général de la population et de l'habitat d'avril 1976, fixe la population de la République Unie du Cameroun à 7 663 246 habitants dont 51 % de sexe féminin.

Ce recensement a permis de disposer pour la première fois de la répartition de la population de la République Unie du Cameroun par région administrative. Elle est donnée par le tableau 11.

TABLEAU 11 - CAMEROUN - REPARTITION DE LA POPULATION PAR PROVINCE EN AVRIL 1976

PROVINCES	EFFECTIFS	DENSITES
Centre-Sud	1 491 945	12,9
Est	366 235	3,4
Nord	2 233 257	13,6
Nord-Ouest	980 531	56,7
Ouest	1 035 597	74,5
Sud-Ouest	620 515	24,9
Littoral	935 166	46,2
République Unie du Cameroun	7 663 246	16,5

Source : [17]

### III. CONCLUSION

La connaissance de l'effectif de la population de la République Unie du Cameroun s'est progressivement améliorée dans le temps. Basées essentiellement dans un premier temps sur les estimations des administrateurs coloniaux, les données eurent par la suite pour sources les recensements administratifs. Au fur et à mesure que grandissait l'encadrement administratif du pays, ces recensements devenaient eux-mêmes de plus en plus performants. Mais aucun recensement général de la population n'a pu être entrepris pendant la période coloniale. Seules quelques villes ont fait l'objet d'un recensement.

Plus tard, à l'aube de l'indépendance, furent entreprises des enquêtes démographiques régionales dont l'agrégation, malgré la longue durée qu'a nécessitée la couverture entière du pays, permet de disposer des premières estimations de l'effectif de la population nationale basées sur une source scientifique.

Ces enquêtes ne permettaient cependant pas de disposer d'une répartition de la population par différentes unités administratives. Le recensement général de la population et de l'habitat d'avril 1976 est venu combler cette lacune et a permis de disposer en même temps pour la première fois, de l'effectif de la population.

Les opérations post-censitaires réalisées, à savoir l'enquête nationale sur la fécondité et l'enquête nutrition, forment avec les données du dernier recensement une banque de données appréciable qu'il reste à exploiter.

Pour ce qui concerne les effectifs de la population, l'évolution a été la suivante :

TABLEAU 12 - CAMEROUN - EVOLUTION PROPOSEE DES EFFECTIFS DE LA POPULATION

PERIODES	EFFECTIFS EN MILLIERS
1912-1913	2 649
1953	3 872
1954	3 900
1960	4 300
1964	5 400
1976	7 663

Nous pouvons estimer cette population au 1er janvier 1975 à 7 423 770 habitants si l'on tient compte d'un taux d'accroissement de 2,5 %.

BIBLIOGRAPHIE

- 1.- "Annuaire statistique du Cameroun, vol. I, 1938-1945"
- 2.- BIYONG (B), "Evaluation et projection démographique en République Fédérale du Cameroun", mai 1970, DSCN, Yaoundé, 118 p. multig.
- 3.- "Bulletin de la statistique du Cameroun", mai 1951, numéro spécial sur la population africaine du Cameroun
- 4.- Cameroun Under United Kingdom Administration Reports
- 5.- "Enquête démographique au Cameroun - Résultats définitifs pour la région Nord - 1962-1964", août 1964, INSEE, Service de la Coopération Paris, 143 p.
- 6.- "Enquête démographique au Cameroun - Résultats définitifs pour la région Sud-Est - 1962-1964", 1968, INSEE, Service de la Coopération Paris, 143 p.
- 7.- KUCZINSKI (M.R), "The Cameroon and Togoland, a demographic study", 1939, Oxford University Press
- 8.- "Note sur les statistiques démographiques des Territoires d'Outre Mer", 1953, INSEE, Paris
- 9.- PODLEWSKI (A), "Demographie" in "Atlas du Cameroun", avril 1971, Institut de Recherche Scientifique du Cameroun
- 10.- "La population du Cameroun Occidental - Résultats de l'enquête démographique de 1964", 1969, INSEE, Département de la coopération, Paris, 3 tomes 81 p., 295 p. et 352 p.
- 11.- "La population du pays Bamiléké et des départements limitrophes (principaux résultats de l'enquête démographique de 1965)", juin 1966, SEDES, Paris 206 p. multig.
- 12.- "La population de Yaoundé - Résultats définitifs du recensement de 1962", 1970, INSEE, Département de la coopération, Paris, 376 p.
- 13.- "La population de Yaoundé en 1969 - Enquête démographique sur la ville de Yaoundé en 1969 - Résultats principaux - Rapport provisoire", juin 1970, DSCN, Yaoundé, 116 p. multig.
- 14.- Rapports de la France à la SDN
- 15.- "Recensement agricole de 1971-1973 - principaux résultats", Ministère de l'agriculture, Yaoundé

- 16.- "Recensement des Colonies françaises 1921"
- 17.- "Recensement général de la population et de l'habitat d'avril 1976", 1978, DSCN, Bureau central du recensement, Yaoundé :  
Volume I : résultats - tome 1 : République Unie du Cameroun, 105p.  
tome 2 : Centre-Sud, Yaoundé, Est, Littoral, Douala, 314 p.  
tome 3 : Nord, Nord-Ouest, Ouest, Sud-Ouest, 314p.  
Volume II : analyse - tome 1 : structure par sexe et âge, 103 p.
- 18.- "Résultats du recensement de la population non-originaire du 15 janvier 1957", Service de la statistique et de la mécanographie, Yaoundé
- 19.- SARRAUT (A), "Rapport sur le futur développement des Colonies françaises", 12 avril 1921, rapport présenté à la Chambre des députés
- 20.- TEIXEIRA (P), "Analyse des principaux résultats du recensement de Douala, 1964-1965", 1976, INSEE, Département de la Coopération, Paris, 131 p.
- 21.- TURLOT (F), "Note sur l'estimation de la population camerounaise du Cameroun Oriental - Projection jusqu'en 1980", janvier 1964, service de la statistique, Yaoundé, 11 p. + annexes



# **COTE D'IVOIRE**

**Francoise BINET**

**Claude PAULET**

**Novembre 1979**

# COTE D'IVOIRE



— limites de département

● chef-lieu de département

- - - - - limites de sous-préfecture

## C O T E D ' I V O I R E

I. SOURCES DES DONNEES

Les premières évaluations de l'effectif de la population de Côte d'Ivoire remontent à 1917, et jusqu'en 1956 elles ont pour origine des recensements administratifs (1917, 1936, 1946, 1950, 1955, 1956). Ces recensements s'étalent en fait dans le temps, les autorités administratives procédant chaque année au recensement d'un certain nombre de villages, et les effectifs de la population étant alors périodiquement mis à jour. Outre le fait que ces recensements manquent généralement de précision sur les caractéristiques individuelles fondamentales (âge, sexe, état matrimonial,...), leur degré de sous-estimation est jugé important : 15 % pour la période 1917-1936 et 22,5 % pour la période 1946-1956 [ 5 ] 25 % pour 1966 [ 2 ].

A partir de 1955, un sérieux effort de collecte est entrepris, se traduisant par une série de recensements et d'enquêtes en milieu urbain et en milieu rural :

- recensements d'Abidjan (1955), Agboville (1956), Man, Daloa, Abengourou et Dimbokro (1957), Bouaké (1958),
- enquêtes de Bongouanou (1955-1956), premier secteur agricole (cercles de Aboisso, Agboville, Grand Bassam, Lagues sauf Abidjan) (1957-1958), huitième secteur agricole (cercles de Korhogo et Odienne) (1958), reste de la Côte d'Ivoire (cercles de Abengourou, Bondoukou, Bouafle, Bouake, Daloa, Dimbokro, Gagnoa, Grand Lahou, Katiola, Man, Sassandra, Seguela, Tabou, subdivision d'Abidjan) (1958). Malheureusement ces différentes opérations sont menées sans souci de coordination.

Dans les années 1962-1963, le Ministère de la Santé entreprend un comptage de la population village par village à l'occasion d'une action de masse d'éradication de la variole [ 3 ].

A la même époque, le Ministère des finances, des affaires économiques et du plan lançait une série d'études destinées à fournir les données de base à une régionalisation du développement économique, chacune de ces études comportant une enquête démographique par sondage : région de Bouaké (1962-1963), région de Korhogo (1962-1963), région de Man (1962-1963), région du Sud-Est (1963-1964), région de Daloa (1963-1964), région d'Odienne (1963-1964), région de Dabou (1965), zone suburbaine d'Abidjan (1963-1966).

En utilisant les résultats de ces enquêtes ainsi que ceux de plusieurs recensements urbains réalisés après 1960 (Abengourou 1962, Grand Bassam et Korhogo 1963, Toumodi et Bongouanou 1964, Anyama et Dabou 1966, Bingerville 1967) un travail de synthèse est élaboré par le Ministère du Plan conduisant à une estimation de la population de la Côte d'Ivoire en 1965, non seulement en effectifs mais aussi par sexe et groupes d'âges et apportant en outre les premières données fiables de mouvement [ 4 ].

Enfin, en 1975, est effectué par la Direction de la Statistique (Ministère de l'économie et des finances), le premier recensement général de la population, conduisant à des effectifs de population que les travaux de synthèse antérieurs ne laissaient pas présager.

TABLEAU 13 - COTE D'IVOIRE - EVOLUTION DE LA POPULATION D'APRES LES DIFFERENTES SOURCES

ANNEE	TOTAL	POPULATION IVOIRIENNE	POPULATION NON IVOIRIENNE
1917 (1)	1 532 000	-	-
1936 (1)	1 931 000	-	-
1946 (1)	2 118 000	-	-
1956 (1)	2 661 000	-	-
1965 (2)	4 000 000	3 300 000	700 000
1975 (3)	6 709 600	5 230 580	1 479 020

Sources : (1) [ 2 ]  
 (2) [ 4 ]  
 (3) Listings recensement

## II. ETUDE CRITIQUE DES SOURCES

On mettra l'accent essentiellement sur les sources actuellement les plus utilisées ou en voie de l'être, pour l'analyse, à savoir :

- la synthèse des études régionales 1962-1964,
- le recensement général de la population de 1975,
- l'enquête démographique à passages répétés en cours d'exécution.

Pour cette dernière opération, la critique sera relativement limitée dans la mesure où l'on ne dispose pas encore, par la force des choses, de l'ensemble des résultats.

## 1) Population de référence

### Population de droit et population de fait

Etant donnée l'importance des migrations en Côte d'Ivoire, la variété tant dans l'amplitude que dans la fréquence et la typologie de ces mouvements migratoires, l'effectif total de la population d'une région ou du pays peut changer considérablement selon que l'on prend en compte la population de droit ou la population de fait. Dans l'exploitation et l'analyse des opérations récentes, c'est essentiellement à la population de droit qu'on s'est attaché, mais sa définition varie d'une enquête à l'autre.

Ainsi selon Louis Roussel, dans les enquêtes régionales de 1962-1965 le critère de résidence retenu en principe pour les manoeuvres étrangers était un séjour d'au moins cinq ans en Côte d'Ivoire. Il est évident de ce fait que la population étrangère est très minimisée.

Au recensement général de la population de 1975 était considérée comme résidente toute personne qui résidait depuis plus de six mois au lieu du recensement. Tandis qu'à l'enquête démographique à passages répétés est considérée comme résidente toute personne qui réside depuis au moins six mois ou qui a l'intention de séjourner pendant une durée égale ou supérieure à six mois dans la localité.

### Problème des étrangers

L'effectif des étrangers résidant en Côte d'Ivoire selon les différentes enquêtes et recensements est fonction d'une part des critères adoptés pour définir la situation de résidence, d'autre part de ce qu'englobe la définition même d'étrangers.

Lorsqu'on adopte comme critère de résidence un séjour continu d'au moins cinq ans en Côte d'Ivoire - comme ce fut le cas dans les enquêtes régionales de 1962-1965 - on sous-estime considérablement le nombre d'étrangers par rapport au critère de 6 mois adopté lors des opérations de collecte ultérieure. Beaucoup d'étrangers étant employés comme manoeuvres agricoles, leur durée de séjour dans un endroit donné est en effet souvent liée au calendrier agricole.

Mais plus délicate encore est la définition de "l'étranger" qui dépend elle-même du mode de détermination de la nationalité ivoirienne. En théorie est ivoirienne toute personne dont le père ou la mère est lui-même de nationalité ivoirienne. En pratique il n'est pas possible de vérifier la nationalité des enquêtés, la possession d'une carte nationale d'identité étant peu répandue, surtout en zone rurale. On doit généralement se fier à la déclaration des personnes enquêtées et on a la quasi-certitude que de nombreux "étrangers" appartenant à des ethnies communes à la Côte d'Ivoire et aux pays limitrophes, que rien, dans le dialecte comme le mode de vie, ne sépare des "Ivoiriens" appartenant à la même ethnie, se sont déclarés Ivoiriens.

On assiste donc à des transferts qui gonflent la population dite "ivoirienne". Il faut remarquer toutefois que ces transferts ne s'effectuent pas au hasard : la pyramide des âges de la population dite "ivoirienne" au recensement de 1975 est en effet très régulière en particulier en ce qui concerne le sex-ratio, alors que la pyramide des âges de la population "étrangère" présente toutes les caractéristiques d'une population de migrants (rapport de masculinité très élevé, pointes spectaculaires aux tranches d'âge actif, etc.) Ces transferts sont donc le fait d'étrangers en quelque sorte stabilisés en Côte d'Ivoire, vivant avec toute leur famille.

Ces transferts modifient simplement la répartition Ivoiriens/Etrangers sans affecter l'effectif global de la population.

Il semble cependant que cet effectif global soit sous-évalué dans la mesure où beaucoup d'étrangers se dérobent aux recensements ou aux enquêtes soit par crainte (les étrangers se déplacent au campement à l'arrivée des enquêteurs), soit parce qu'ils sont en situation illégale (cas des étrangers qui ont installé des campements de culture dans les forêts classées), soit parce qu'ils sont absents de leur domicile aux passages de l'enquêteur (cas des européens) et que celui-ci renonce à les prendre en compte.

Il est regrettable que l'enquête de contrôle qui a suivi le recensement de 1975 se soit déroulée dans de très mauvaises conditions et n'ait pu être exploitée ce qui rend impossible l'évaluation de cette sous-estimation. La comparaison des effectifs obtenus aux différents passages de l'enquête démographique permettra probablement quelques redressements.

## 2) Champ

La couverture géographique des différentes opérations de collecte a été décrite dans le premier chapitre. La définition des zones urbaines a suivi dans le temps les progrès de l'urbanisation mais ne repose pas sur des critères toujours clairement définis, rendant de ce fait délicates les comparaisons. A la veille du recensement de 1975 une liste de localités composant le "secteur urbain" a été définie sur la base de la taille des villes d'une part, du pourcentage (estimé) d'actifs non agricoles d'autre part. La même liste est utilisée pour l'enquête démographique à passages répétés.

Le fait de garder la même composition au "secteur urbain" permet d'utiles comparaisons. Toutefois il convient de remarquer que les périmètres officiels d'un certain nombre de localités devenues récemment communes de plein exercice ont été modifiés et qu'on devra, lors de l'analyse, rectifier les effectifs précédents en fonction de ces nouveaux périmètres.

Une exploitation fine du fichier des localités en cours d'information (comprenant non seulement des données démographiques, mais aussi des données sur les équipements et les infrastructures) permettra probablement de tester différents critères d'urbanisation et d'élaborer une typologie plus fine du milieu urbain.

### 3) Facteurs susceptibles d'avoir une influence sur la qualité de la collecte

#### Motivations des enquêtés

En milieu rural, la population est généralement peu réticente aux enquêtes à partir du moment où le superviseur a convenablement préparé l'arrivée des enquêteurs. Les refus sont assez rares et finissent généralement par être surmontés. Il apparaît toutefois, comme on l'a déjà signalé, qu'un certain nombre d'étrangers se dérobent à l'enquête.

En milieu urbain, par contre, les difficultés sont plus grandes car la population considère souvent la visite de l'enquêteur comme une perte de temps, voire comme de l'indiscrétion, et que le rythme de la vie citadine ne permet pas de longues explications sur les objectifs de l'enquête. De ce fait il est indispensable de déposer avant l'enquête des imprimés expliquant ses objectifs et fixant un rendez-vous. Notons en outre que les citadins sont beaucoup plus sensibles que les villageois à l'attitude de l'enquêteur, à l'heure de sa visite et dans certains cas à la qualité des explications qu'il est capable de fournir.

#### Difficultés de l'enquête

Elles sont bien entendu très nombreuses et on se contentera de les énumérer rapidement :

- difficultés liées à la saison : en saison des pluies de nombreuses zones sont extrêmement difficiles d'accès et la tentation est grande pour l'enquêteur d'"éviter" certains hameaux ou campements ;
- difficultés liées à l'habitat : dans les villes il est extrêmement difficile de dénombrer la population de certains quartiers où les cours sont surpeuplées (des effectifs de 100 personnes dans une concession ne sont pas rares) ou dans les zones de bidonvilles;
- difficultés liées à l'organisation villageoise : dans toute la zone forestière et à un moindre degré en région de savane, les agriculteurs effectuent des déplacements incessants entre leur résidence au village et leur résidence au campement de culture, ce qui évidemment peut entraîner omissions et doublescomptes ;
- difficultés liées au dialecte : 60 dialectes sont parlés en Côte d'Ivoire et il n'est pas toujours possible d'enquêter chaque personne dans sa propre langue, d'autant que les mouvements migratoires provoquent des brassages tels que rares sont les villages où l'on ne parle qu'un seul dialecte. Le recours à des interprètes, souvent indispensable, nuit très probablement à la qualité de l'information obtenue.

### Problèmes liés à la formation des enquêteurs

La formation des enquêteurs en salle, si poussée soit-elle, ne peut suppléer l'expérience du métier et ce n'est, en fait, qu'au bout d'un mois de terrain qu'un tri réel peut être opéré parmi les enquêteurs et qu'on peut considérer la qualité de la collecte satisfaisante, à condition toutefois que l'encadrement ait été très soutenu. C'est donc moins la formation théorique de l'enquêteur qui pose problème que l'expérience pratique et l'encadrement. Or le manque de moyens financiers empêche généralement de conserver en poste les enquêteurs entre deux enquêtes et par là même de constituer un corps d'enquêteurs expérimentés. Il interdit souvent également un stage pratique de longue durée. De plus la pénurie de cadres ne permet pas, pour de grosses opérations, un contrôle soutenu et de qualité.

### Problèmes liés au sondage

Ils sont de plusieurs ordres et tiennent à la fois :

- au vieillissement rapide des bases de sondage disponibles, d'autant plus accéléré que les mouvements migratoires sont importants ;
- aux difficultés d'établir un plan de sondage valable pour tous les aspects des enquêtes à objectifs multiples (cas des enquêtes régionales de 1962-1965) ou satisfaisant quant à l'étude des mouvements migratoires ;
- au respect souvent douteux des unités-échantillon tirées, apporté par les enquêteurs en l'absence d'un encadrement très strict ;
- à l'incompréhension de la population qui comprend mal pourquoi une partie du village est enquêtée et pas l'autre et surtout pourquoi la famille entière, au sens traditionnel, n'est pas enquêtée.

### III. CONCLUSION

- 1) Evolution proposée de l'effectif de la population de 1920 à 1975

TABLEAU 14 - COTE D'IVOIRE - EVOLUTION PROPOSEE DE L'EFFECTIF DE LA POPULATION DE 1920 A 1975

ANNEE	EFFECTIF
1920	1 825 000
1930	2 075 000
1940	1 350 000
1945	2 525 000
1950	2 775 000
1955	3 050 000
1960	3 865 000
1965	4 500 000
1970	5 500 000
1975	6 702 000

Source : [ 1 ]

Ces estimations ont été effectuées par le Ministère du plan (Direction des études de développement). L'effectif de population de 1965 a été réajusté pour tenir compte de la sous-estimation de la population étrangère.

## 2) Amélioration proposée au niveau des sources

L'enquête démographique à passages répétés viendra combler d'énormes lacunes dans la connaissance des paramètres du mouvement de la population. Les dernières données disponibles datent en effet des enquêtes régionales de 1962-1965.

La mise en oeuvre d'un projet d'amélioration de l'état civil permettrait ultérieurement de suivre l'évolution de la natalité et de la mortalité. Cela demeurerait cependant insuffisant pour l'actualisation annuelle de l'effectif de la population du fait de l'importance du phénomène migratoire qui entre pour près de 30 % dans la croissance de la population.

Or, étant donnée la sensibilité des flux migratoires à la conjoncture économique et politique des pays de la région, il est extrêmement délicat de faire des hypothèses sur l'évaluation du solde migratoire. Des comptages à la frontière sur le trafic international de voyageurs du chemin de fer Abidjan-Ouagadougou permettraient d'avoir un excellent indicateur sur les flux entre la Haute-Volta et la Côte d'Ivoire et l'Institut National de la Statistique et de la Démographie de Haute-Volta a élaboré un projet en ce sens. Mais il demeurera très difficile d'évaluer l'évolution des mouvements migratoires en ce qui concerne les ressortissants des autres pays.

---

BIBLIOGRAPHIE

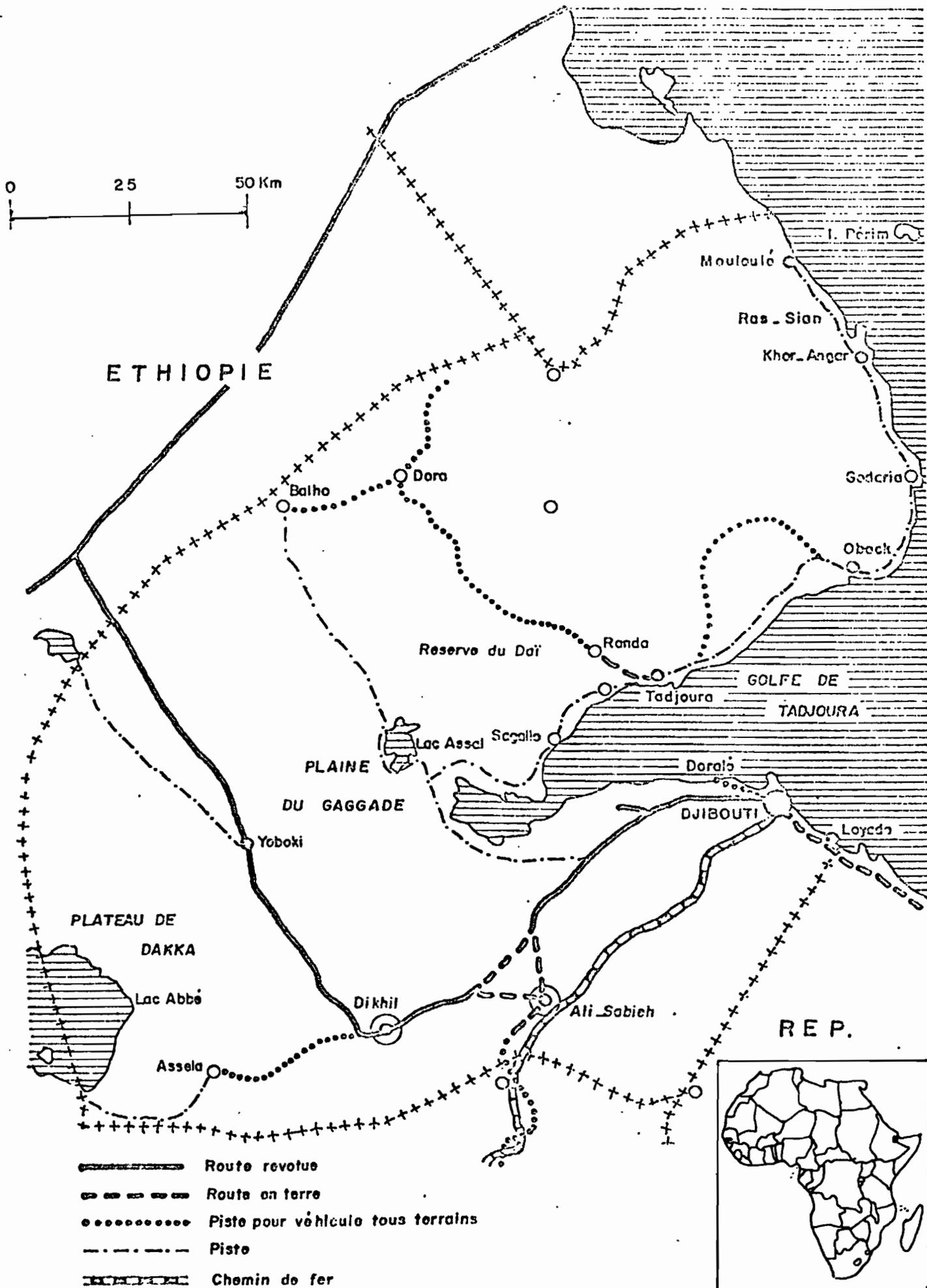
- 1.- "La Côte d'Ivoire en chiffres - 1978", Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, Abidjan
- 2.- "Inventaire économique de la Côte d'Ivoire 1947-1956", 1958, Ministère du Plan, Service de la Statistique
- 3.- "Répertoire des localités de la Côte d'Ivoire et population. Classement par circonscription administrative", octobre 1965, Ministère de la Santé Publique, Institut d'Hygiène et Ministère des Finances des Affaires Economiques et du Plan, Direction de la statistique, Abidjan
- 4.- ROUSSEL (L), "Côte d'Ivoire 1965, population - études régionales 1962-1965 - synthèse", juillet 1967, Ministère du Plan, Abidjan
- 5.- SIMONET (M), "Pour un programme national d'orientation, de coordination et de contrôle des études démographiques en Côte d'Ivoire", Etudes économiques et financières n° 7, septembre 1971, Ministère de l'Economie et des Finances, Bureau d'études et de coordination
- 6.- TRAORE BAKARY, "Essai bibliographique des publications portant sur la démographie de la Côte d'Ivoire", avril 1977, CIRES, document de travail n° 10

# **DJIBOUTI**

**Agnès GUILLAUME**

**Septembre 1979**

# DJIBOUTI



## D J I B O U T I

### I. INTRODUCTION

Limitée au Nord et à l'Ouest par l'Ethiopie, à l'Est par le Golfe d'Aden et au Sud par la République de Somalie, la République de Djibouti constitue un territoire d'environ 23 000 km<sup>2</sup>.

Le pays a été pendant plus d'un siècle une possession française; l'installation de la France dans le "Territoire d'Obok" date en effet de 1862 qui lui donna le nom de "Côte française des Somalis et dépendances" Celle-ci devint territoire d'outre-mer en 1946. Une consultation électorale se déroula dans le pays le 19 mars 1967 : le maintien du territoire dans la République française fut adopté : on lui attribua un nouveau statut et la dénomination de "Territoire français des Afars et des Issas" du nom des tribus nomades qui composent sa population :

- les Afars se déplacent dans le Nord-Est du pays et de part et d'autre de la frontière de l'Erythrée ;
- les Issas effectuent des déplacements plus importants dans le pays et à travers les frontières.

Une nouvelle consultation électorale eut lieu le 8 mai 1977 et le 27 juin 1977 le territoire fut proclamé indépendant et se constitua en République de Djibouti.

### II. LES SOURCES DE DONNEES DEMOGRAPHIQUES

La situation de la République de Djibouti en matière de données démographiques est très mauvaise. Les seules données disponibles concernant la population proviennent des recensements effectués tous les 5 ans entre 1921 et 1936 puis entre 1946 et 1961.

Les recensements ne portent effectivement que sur une infime partie de la population : en effet, les recensements nominatifs concernent uniquement la population "européenne et assimilée". Pour la population "autochtone", on ne dispose que d'estimations.

TABLEAU 15 - DJIBOUTI - EVOLUTION DE LA POPULATION "AUTOCHTONE" (dénombrement) ET DE LA POPULATION "NON AUTOCHTONE" (recensement nominatif)

ANNEE	POPULATION AUTOCHTONE	POPULATION NON AUTOCHTONE
1921	56 000	369
1926	86 000	540
1931	68 000	356
1936	44 000	1 881
1946	43 000	1 415
1949	54 000	2 039
1951	60 000	2 170
1956	63 000	4 360
1961	74 000	7 200

Les périodes et procédés d'estimation ont été très variables

1) Période d'estimation

En 1931, le dénombrement a eu lieu au cours du 1er trimestre; par contre, en 1936, il a été effectué au moment où les nomades gagnent les hauteurs des régions frontières de l'Abyssinie.

L'époque différente pour l'estimation peut expliquer en partie les variations observées.

2) Procédé d'estimation

On ne connaît pas le procédé exact d'estimation. Seul l'article 5 du décret du 18 mars 1921 précise que "chaque chef du district s'efforcera au moyen des renseignements qui lui seront fournis par les Okal de déterminer par race et par tribu le nombre des indigènes". Pour les autres années, nous ne disposons d'aucune information.

Enfin l'état civil a un taux de couverture très faible, surtout pour les décès. Il fonctionne essentiellement dans la capitale. En 1978, 6 044 naissances et 847 décès ont été déclarés.

### III. LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

En 1976 (sur la base de travaux d'une mission d'identification effectuée en 1971-1972 par la SEDES), la population est estimée à 250 000 habitants, dont 160 000 à Djibouti-ville. Ces données semblent cohérentes si on les compare avec les effectifs des listes électorales qui donnent un effectif de 110 000 adultes âgés de 18 ans et plus des deux sexes. Le taux d'accroissement naturel serait de 2,5 % par an et l'espérance de vie à la naissance de 50 ans. Selon un sondage réalisé à Djibouti-ville sur 124 060 habitants le 1er octobre 1972, et à Dikhil-ville en 1976, la population est jeune : 51 % de moins de 15 ans.

Le rapport de masculinité est variable selon les tribus : 57,6% d'hommes chez les Afars, 52 % pour les Issas et 45,5 % pour les autres Somalis.

Les données concernant la population sont trop fragmentaires et trop peu fiables pour permettre d'estimer les tendances démographiques. Les évolutions proposées sont d'ailleurs assez divergentes ; à titre d'exemple l'on peut consulter le tableau 16 où figurent diverses estimations de 1885 à 1972, estimations présentant souvent des variations très brutales d'une année sur l'autre ; le graphique n° 1 montre au contraire une évolution plus régulière, mais les sources n'en sont pas précisées si ce n'est la mention d'un recensement nécessité par le référendum de 1967, qui donna 125 000 habitants.

Une caractéristique commune apparaît toutefois : le déséquilibre démographique constitué par la ville de Djibouti ; la concentration de population y est importante (entre la moitié et les deux-tiers de la population totale). La croissance de Djibouti-ville a été très rapide puisqu'elle a vu sa population tripler entre 1895 et 1900 du fait de la construction du chemin de fer vers Addis-Abeba, et l'accroissement est constant depuis 1947, date de la création du port. En 1972, la population (selon la mission d'identification du CEGD) est estimée à 115 200 habitants.

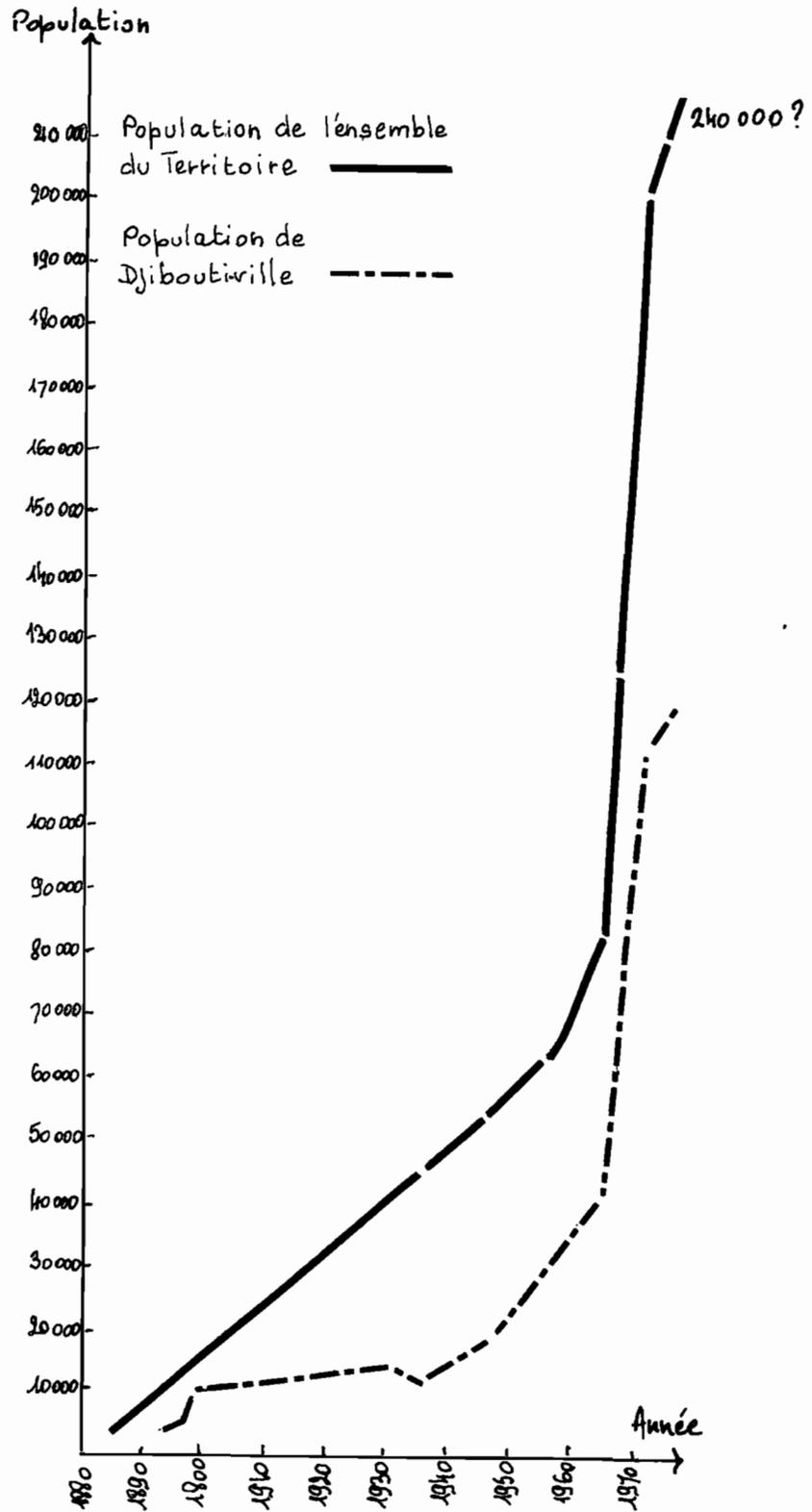
Sa population est très hétérogène : elle est formée en grande partie d'étrangers (Européens, Arabes, Somalis, Asiatiques...) d'Issas (la ville se trouvant sur leur zone de parcours) ; par contre, les Afars sont peu nombreux (moins de 5 % en 1967). Une population flottante assez importante composée de familles et d'hommes à la recherche d'emploi gravite autour de la ville. Sa population est très jeune (voir pyramide des âges graphique 2).

TABLEAU 16 - DJIBOUTI - EVOLUTION DE LA POPULATION DE 1885 A 1972 D'APRES  
DIFFERENTES SOURCES

ANNEE	POPULATION TOTALE	POPULATION DE DJIBOUTI VILLE	OBSERVATIONS	
1885	22 500		Il ne s'agit que du Territoire d'Obok	
1891	200 000			
1893		1 250		
1895		4 500		
1897		6 000		
1898		10 000		
1900	50 000 ou 200 000	15 000		Pour le Territoire le chiffre de 200000 est le plus fréquemment cité
1902		13 500		
1906	208 000	8 000		"recensés et estimés"
1910	90 000	10 000		) Il n'y a pas de recensement de l'en- semble de la population
1911		13 500		
1913		16 700		
1921	65 000	8 500	La statistique générale de la France ne publie aucun renseignement particulier pour Djibouti	
1926	85 000	?		
1927	85 000	9 400	Notes et études documentaires. Ces chif- fres apparaissent particulièrement gonflés	
1931	69 000	10 000		
1936	46 000	10 000		
1939		16 000		
1942		6 000		
1945	85 000	15 000		
1946	46 000	17 000		
1947	54 000	19 000		
1950	53 000			Pour 1950, 1951, 1953 et 1955 les chif- fres de population fournis pour le Territoire ne concernent que les non- européens
1951	59 000	26 000		
1953	62 000	30 000		
1954	62 800		Ministère de la France d'Outre Mer	
1955	65 000			
1956	67 500			
1957	70 000	31 500		
1958	72 500			
1959	75 000			
1960		32 000		
1961	80 000	40 000		
1963	81 500	41 500		
1966		62 000		
1967	125 000	62 000	Déclaration de M. Krieg à l'Assemblée nationale (mai 1972) Brochure du Haut Commissariat (12.1972) Le mois en Afrique (Janvier 1973)	
1972	120 000	40 000		
		120 000 85 000		

Source : [8] .

## GRAPHIQUE N° 1

DJIBOUTI - EVOLUTION DE LA POPULATION

Source [17]

#### IV. LES DIFFICULTES DE COLLECTE

Elles sont multiples :

- les frontières du territoire sont assez mal établies :
  - . l'estimation de sa superficie est parfois variable,
  - . les nomades et les Somalis originaires de la République Démocratique de Somalie et de l'Ethiopie, franchissent souvent les frontières.
- la nomadisation des Afars et des Issas, ainsi que leurs rivalités, rendent les opérations de dénombrement difficiles ;
- enfin, il faut signaler, l'immigration importante, en particulier d'Arabes et Somalis et l'afflux des réfugiés de l'Ogaden qui se concentrent dans le chef-lieu. Le nombre des réfugiés est estimé à 20 000 pour 1977 par le Haut Comité aux Réfugiés. Il semble que ce chiffre soit sous-estimé, compte-tenu de "réfugiés clandestins" ; on peut estimer leur effectif à 50 000 et la population totale de Djibouti à 300 000 habitants en 1977.

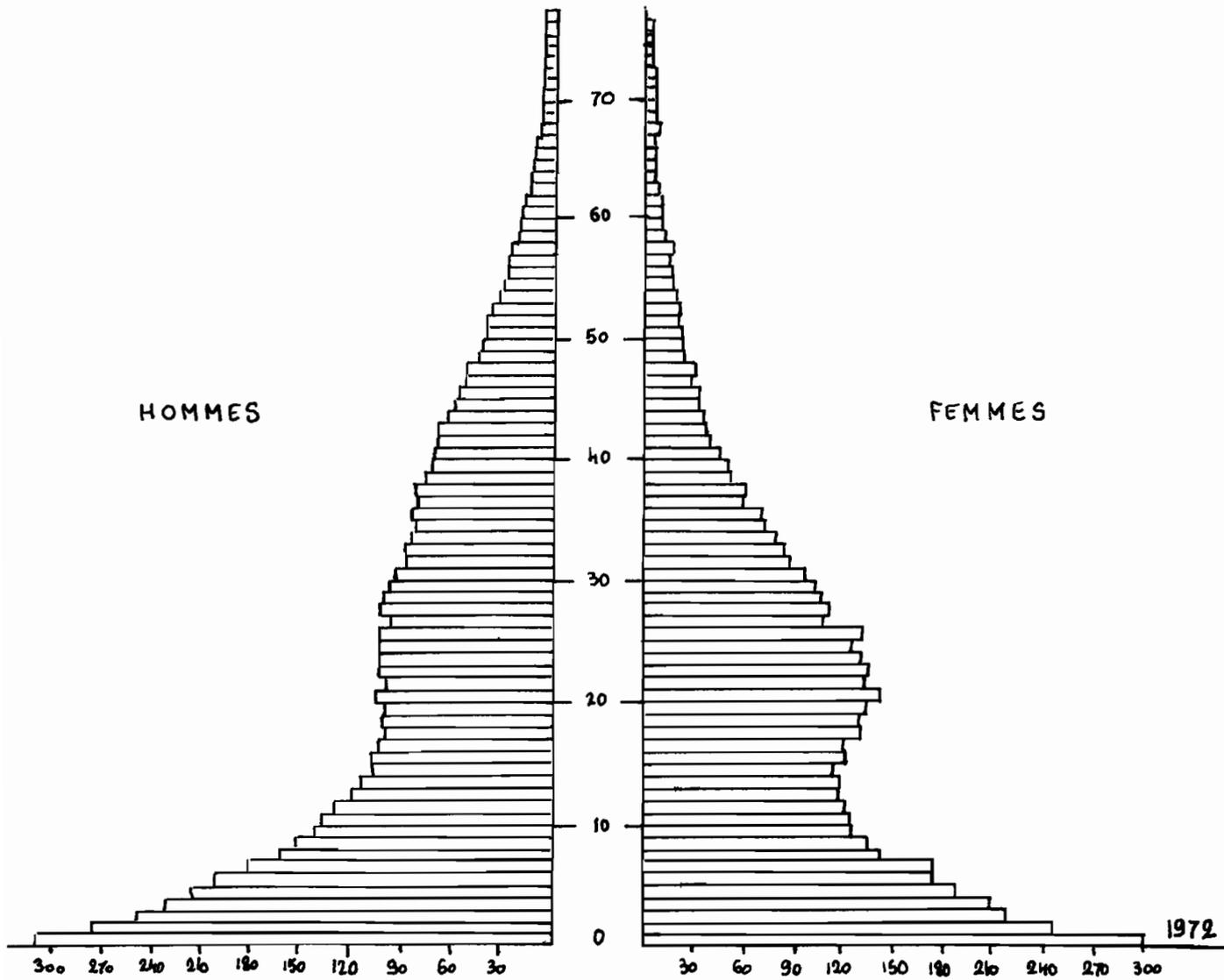
#### V. CONCLUSION

Les données concernant la population sont très insuffisantes puisqu'aucune opération ne s'est déroulée sur le territoire depuis 1960.

En se basant sur la mission d'identification (qui donne un effectif de 250 000 habitants en 1976), il semblerait que l'on puisse retenir une population d'environ 230 000 habitants au 1er janvier 1975.

GRAPHIQUE N° 2

DJIBOUTI - PYRAMIDE DES AGES EN 1972



Source : exploitation C.E.G.D. au 1/10 du fichier de la mission d'identification

**BIBLIOGRAPHIE**

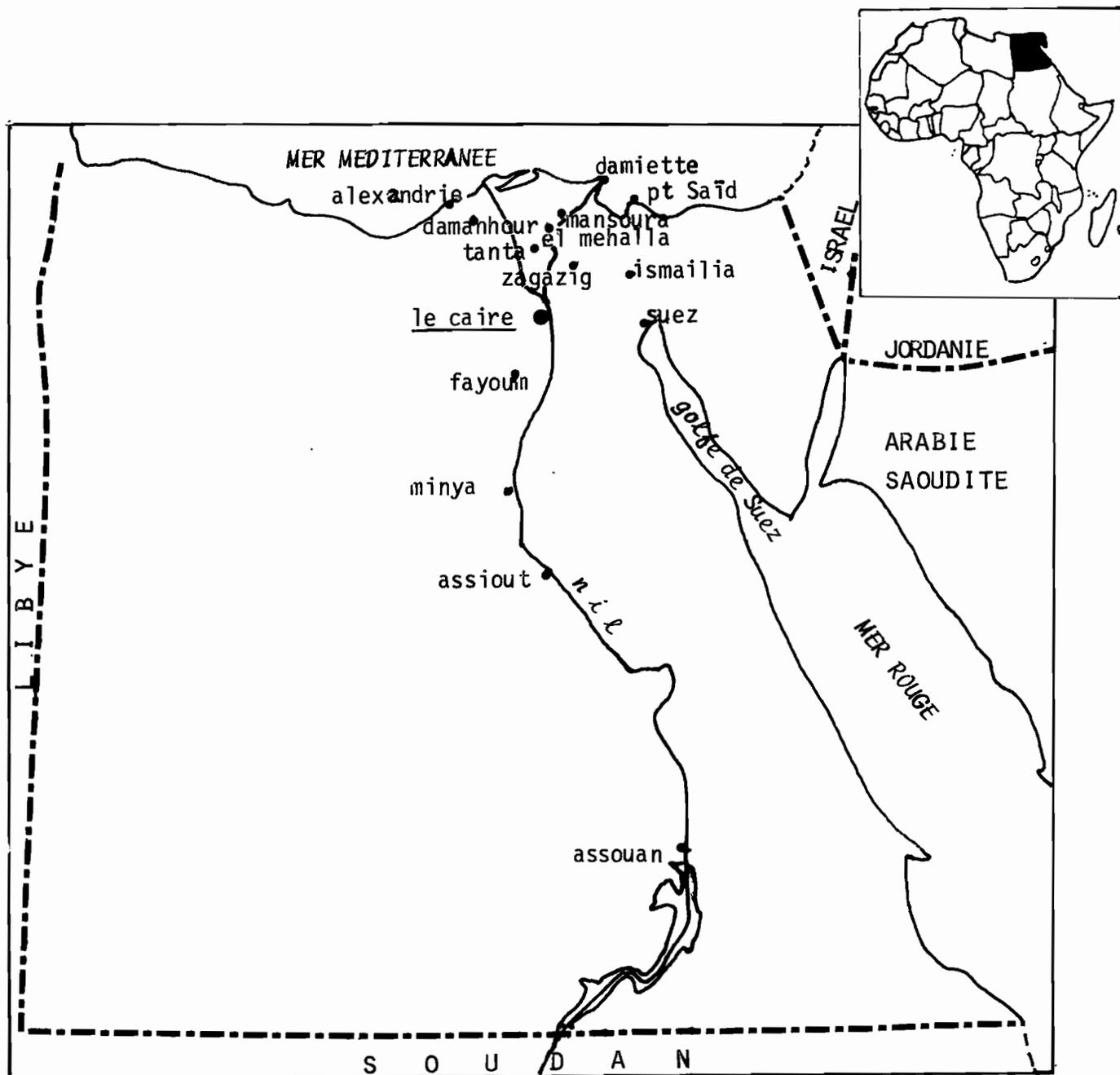
- 1.- "Annuaire statistique de l'Union Française d'Outre Mer - 1939-1946", 1948, INSEE, Ministère de la France d'Outre-Mer, Paris
- 2.- "Annuaire statistique de l'Union Française d'Outre-Mer - 1939-1949", 1951, INSEE, Ministère de la France d'Outre-Mer, Paris
- 3.- "Annuaire statistique des possessions françaises - années antérieures à la guerre - édition provisoire - 1944-1946", Ministère de la France d'Outre-Mer, Service colonial des Statistiques, Paris
- 4.- "Annuaire statistique de l'union française - 1949-1954", 1956, INSEE, Ministère de la France d'Outre-Mer
- 5.- "Annuaire statistique des Territoires d'Outre-Mer - 1959", INSEE, Paris
- 6.- Annuaire statistique des Territoires d'Outre-Mer - 1969-1971", 1973, INSEE, Paris
- 7.- "Annuaire 1975-1978", numéro spécial du bulletin de statistique et de documentation, service de statistique et de documentation, Djibouti
- 8.- AUGUSTIN (P), "La population du Territoire Français des Afars et Issas" in Pount (bulletin de la société d'études de l'Afrique Orientale) n° 13 et 14, 4ème année
- 9.- Cahier français n° 119 - juin-juillet 1967
- 10.- "La Côte française des Somalis", Agence de la France d'Outre-Mer, Notes et études documentaires n° 1 321, 28 avril 1950
- 11.- "Démographie de la France d'Outre-Mer", in Congrès international de la population, Paris, 1937, actualité scientifique et industrielle n° 1 715
- 12.- Notes et études documentaires n° 2 774 - avril 1961
- 13.- OBERLE (P), "Le dossier Djibouti" Edition "Présence Africaine"
- 14.- "Population des Territoires d'Outre-Mer", documents et statistiques n° XIX décembre 1957
- 15.- "Recensement de la population de la Côte française des Somalis (population non originaire) 1956"
- 16.- Le réveil de Djibouti du 11 mars 1967
- 17.- SAINT VERAN (R), "A Djibouti avec les Afars et les Issas", 1977

# **EGYPTE**

**Ferial DROSSO**

**Septembre 1979**

# EGYPTE



## E G Y P T E

I. INTRODUCTION

Si l'on s'en tient à l'histoire contemporaine - on a en effet retrouvé des traces de recensements datant de l'époque pharaonique, les raisons fiscales et militaires en sont claires - il faut faire remonter à 1897 le premier recensement sérieux effectué en Egypte (1). A partir de cette date, les recensements se sont succédés tous les dix ans jusqu'en 1947. Celui qui avait été prévu pour 1957 n'a été effectué qu'en 1960; il y en eut un moins complet en 1966 et enfin, le dernier date des 22 et 23 novembre 1976 (2). D'après ce recensement la population de l'Egypte s'élève à 38 228 180 habitants, dont 36 656 180 présents à la date du recensement, 1 425 000 résidant à l'étranger et 147 000 dans la zone occupée du Sinaï (3).

Elle se monterait au 24 janvier 1979 à 40,5 millions d'Egyptiens y compris ceux qui vivent à l'étranger (chiffre donné par "El Ahram el Iktissadi", supplément économique du quotidien "El Ahram").

En revanche, pour le XIXème siècle on en est réduit à des estimations ; nous adopterons ici celles de D. Panzac [17] qui évalue la population totale de l'Egypte à 4 500 000 habitants en 1800. Il fonde cette estimation sur un propos de Mohamed Ali qui affirme en 1833, à un diplomate français, disposer de 870 000 hommes de plus de 17 ans, ce qui correspondrait approximativement à une population de cet ordre. De plus, ce chiffre

- 
- (1) Il y en a bien eu un en 1882 mais ce fut durant la période troublée de l'opposition nationaliste à l'occupation anglaise toute récente. De plus c'était la première tentative pour effectuer un recensement selon des méthodes modernes et les chiffres obtenus sont très largement sous-estimés.
  - (2) Seuls les résultats préliminaires sont déjà disponibles, ce qui explique que certains de nos chiffres n'en tiennent pas compte.
  - (3) On trouvera en annexe (tableau 22) la répartition de la population par gouvernorat.

restituerait au Caire la base démographique qui correspond à son importance dans le pays, soit 5,7 % pour la majeure partie du siècle (1) [ 20 ] . Il assurerait enfin une assise raisonnable et plausible à l'évolution ultérieure de la population égyptienne telle que la présente D. Panzac dans le tableau suivant (2).

TABLEAU 17 - EGYPTE - EVOLUTION DE LA POPULATION DE 1800 A 1976

Année	Population	Taux d'accroissement annuel (en %)
1800 (E)	4 500 000	-
1846 (E)	5 400 000	5
1882 (E)	7 800 000	12
1897 (R)	9 734 000	15
1907 (R)	11 191 000	15
1917 (R)	12 670 000	13
1927 (R)	14 217 000	12
1937 (R)	15 921 000	12
1947 (R)	18 967 000	19
1960 (R)	26 085 000	26
1966 (R)	30 076 000	26
1976 (R)	36 656 000	23

E : estimation - R : recensement

Source : [ 18 ]

Notons que l'accroissement spectaculaire de la population égyptienne doit être apprécié au regard d'une particularité de ce pays : la disparité entre sa superficie réelle (1 million de km<sup>2</sup>) et sa superficie habitée (36 000 km<sup>2</sup>) ; nous sommes en présence ici de densités qui sont parmi les plus fortes du monde (3).

Le graphique 3 permet de préciser les mouvements de la population en Egypte entre 1909 et 1974 (4).

(1) Aujourd'hui avec près de 9 millions d'habitants l'agglomération du Grand Caire rassemble pratiquement 22 % de la population du pays.

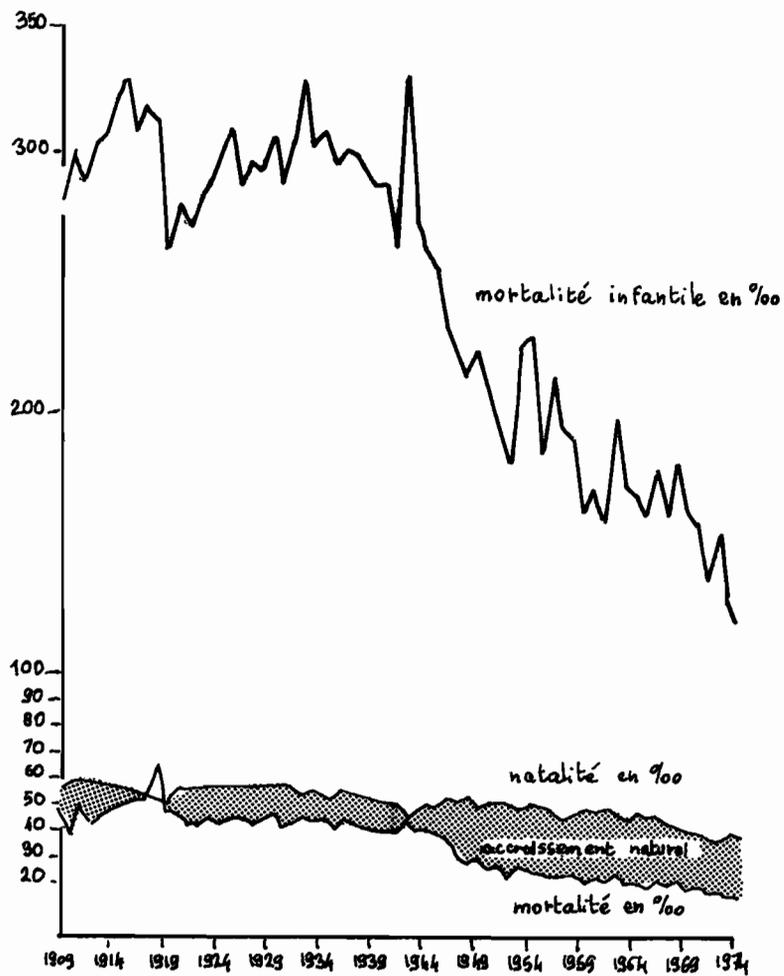
(2) Avec ces taux d'accroissement annuel on peut estimer la population égyptienne en 1975 à 37 016 000 personnes y compris les résidents à l'étranger.

(3) Voir annexe, tableau 23 .

(4) Il a été tenu compte des insuffisances de l'état civil pour établir ce graphique ; voir plus loin les sources et leur fiabilité.

## GRAPHIQUE N° 3

EGYPTE - MOUVEMENTS DE LA POPULATION 1909-1974



Source [17]

On note un progrès important en ce qui concerne la mortalité infantile avec un taux qui reste cependant très élevé (120 pour mille), une baisse rapide de la mortalité (environ 15 pour mille) et un recul plus tardif de la natalité (environ 35 pour mille). L'espérance de vie est ainsi passée de 34 ans en 1936-1938 à 52 ans en 1970-1972. Nous avons évidemment affaire à une population jeune, les moins de vingt ans constituant plus de la moitié de la population. Cependant cette proportion qui n'a cessé de croître jusqu'en 1970 (47,6 % en 1937 ; 48 % en 1947 ; 51,1 % en 1960 et 52,6 % en 1970) commence à décliner : les moins de vingt ans représentaient en 1973 51,6 % de la population (1).

Un autre trait caractéristique de l'évolution de la population égyptienne est la forte tendance à l'urbanisation (on a même pu parler de la "ruralisation du Caire", car la moitié de la population de cette métropole serait aujourd'hui d'origine rurale). On assiste ainsi à de fortes migrations internes, en particulier du Sud du pays vers le Nord(2).

## II. LES SOURCES ET LEUR FIABILITE

Les données dont nous disposons pour l'Egypte proviennent de trois sources : recensements, état civil et enquêtes démographiques. Notons que par rapport aux autres pays arabes ou africains, l'Egypte se distingue par la qualité de ses données démographiques. Un certain nombre de facteurs contribue sans doute à cette qualité :

- une vieille tradition étatique et centralisatrice;
- une population pratiquement entièrement sédentaire ou sédentarisée (3) ;
- des frontières claires et définies, même si depuis 1967 se pose le problème du dénombrement dans les territoires occupés par Israël ;
- une émigration qui a longtemps été négligeable (4) ;
- une population ethniquement homogène ; de nos jours on estime que 6 % seulement de la population serait d'origine arabe (5) et 2 % d'origine berbère. Ajoutons que l'Egypte ignore également les problèmes de minorités linguistiques et que les étrangers dont la proportion n'a jamais excédé 1,5 % de la population (c'était en 1937) ne représentait plus en 1960 que 0,5 % ; depuis ce chiffre a continué à décroître pour atteindre en 1976 0,26 %. On assiste pourtant depuis quelques années à la résurgence du problème copte. Officiellement nié, ce problème se traduit, entre autre, par une bataille de chiffres : les statistiques gouvernementales donnent 2,5 millions de coptes, les coptes eux-mêmes estiment leur nombre à 6 millions. Combien sont-il en réalité ? on ne le sait pas mais il est certain que le chiffre de 2,5 millions est inférieur à la réalité.

(1) Voir au graphique 4 la pyramide des âges pour 1973 et au tableau 24 en annexe l'évolution de la structure par âge depuis 1927.

(2) Voir en annexe les tableaux 25 et 26. Notons à ce propos qu'en Egypte, pas plus qu'ailleurs, la définition d'une zone rurale n'est chose aisée. La définition adoptée dans ce pays est essentiellement administrative ce qui signifie qu'elle est susceptible de subir des modifications sans rapport direct avec la démographie.

(3) L'Egypte ne compte plus que quelques milliers de nomades

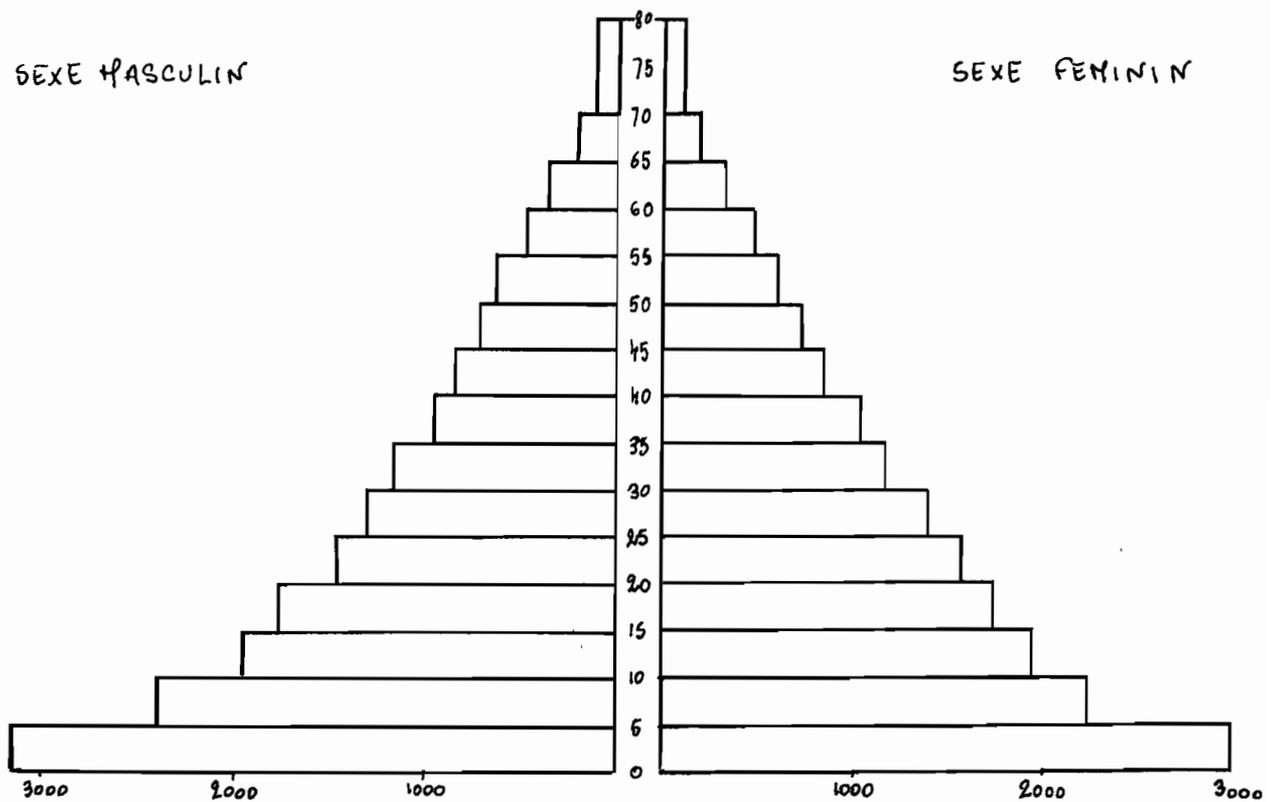
(4) Aujourd'hui en revanche, en raison de la situation économique et démographique du pays, le gouvernement égyptien autorise et encourage même le départ des Egyptiens, en particulier vers les pays du Golfe Arabe.

(5) Il ne faut en effet pas confondre islamisation et arabisation.

## GRAPHIQUE N° 4

## EGYPTE - PYRAMIDE DES AGES 1973

Population en milliers



Source : Central Agency for Public Mobilisation and Statistics - CAPMAS

### 1) Les enquêtes

Un grand nombre d'enquêtes démographiques sur les ménages ont été menées ces dernières années, certaines par sondage sur la base des recensements, d'autres exhaustives (1). Elles sont pour la plupart menées dans le cadre d'une politique de la famille et du contrôle des naissances. Le travail scientifique se double le plus souvent d'un travail social avec, à partir de 1953, une insistance particulière sur la nécessité de maîtriser l'accroissement démographique. Ainsi, le "National Committee for Population Studies" (2) s'est doté de sous-comités oeuvrant dans les domaines de la santé, de l'hygiène publique, et du service social.

### 2) Les recensements

On en a vu la fréquence. Ils ont eu lieu en gros tous les dix ans depuis 1897. S'ils se sont améliorés avec le temps ils n'en échappent pas moins à certaines des insuffisances qui caractérisent ces opérations dans les pays en voie de développement, en particulier le sous-enregistrement et surtout le sous-enregistrement des enfants de moins de dix ans. De telles omissions affectent évidemment aussi l'évaluation des taux d'accroissement et par conséquent toutes les mesures que l'on en tire ordinairement.

De plus, les recensements sont du ressort du "Central Agency for Public Mobilisation and Statistics" (3), organisme créé en 1964 par décret présidentiel et qui regroupe tous les travaux statistiques effectués en Egypte. Comme on peut l'imaginer, cette mainmise par un organisme étatique ne facilite ni l'accès aux informations ni leur collecte par des chercheurs indépendants.

On peut apporter quelques précisions sur les recensements récents

#### Le recensement de 1947

Extrêmement controversé, il a cependant une grande importance puisqu'il n'y en a pas eu d'autres avant 1960. On peut suivre El Badry qui estime que le chiffre officiel de près de 19 millions d'habitants est trop élevé. A ses yeux, ce chiffre ne peut provenir que d'un sur-enregistrement (voir p. 62 note 1). Pour admettre ce chiffre de 19 millions il faudrait supposer pour la période 1937-1947 un taux d'accroissement particulièrement élevé ; or, il n'y a eu durant cette période aucun changement significatif de la mortalité, de la fécondité ou des migrations.

---

(1) L'une des plus récentes et des plus riches dans ce domaine est celle menée dans trois villages du gouvernorat de Ménoufeia par le Centre de Recherche Sociale (SRC) de l'Université Américaine du Caire en collaboration avec le Ministère de la Santé et le centre de planning familial (Population and Family Planning Board) [ 11 ]

(2) Comité national pour les études de population

(3) Agence centrale pour la mobilisation publique et les statistiques

### Le recensement de 1966

C'est le premier recensement pour lequel on a utilisé l'échantillonnage. Il a été effectué sur la population de facto.

### Le recensement de 1976

Nous disposons de trop peu de résultats encore pour nous en faire une idée précise mais il semble qu'il soit de moins bonne qualité que les précédents, tout en ayant des objectifs beaucoup plus vastes.

Il comprend des données complètes sur le nombre d'habitants, leurs principales caractéristiques d'âge, leur état matrimonial, leur nationalité, leur situation sociale et économique, ainsi que des données sur les conditions de logement des familles et sur l'étendue du bénéfice qu'elles tirent des équipements, à côté d'un recensement général du parc immobilier visant à déterminer son importance quantitative et qualitative. Parallèlement ont été recensées toutes les entreprises du pays.

Pour la première fois, les questionnaires ont été conçus de façon à ce qu'un grand nombre de résultats préliminaires soient disponibles rapidement. Les premiers ont été publiés dès avril 1977. Ceci dit, en raison des modifications de frontières dues à la guerre avec Israël en 1967, il faut être prudent dans les comparaisons de ces résultats globaux avec ceux des recensements de 1960 et 1966. Ce problème sera résolu avec la publication des données au niveau de la "shiakha" (la shiakha est la plus petite division administrative du pays, le gouvernorat étant la plus importante).

En tenant compte du sous-enregistrement des enfants de moins de dix ans, N. Fergany [9] a corrigé les données des recensements ; seul le chiffre de 1947, qu'il emprunte à El Badry, reste inférieur à celui donné par le recensement (1). Ces données rectifiées sont présentées dans les deux tableaux et graphiques suivants :

**TABLEAU 18 - EGYPTE - POPULATION CENSITAIRE CORRIGEE DU SOUS-ENREGISTREMENT DES ENFANTS DE MOINS DE 10 ANS**

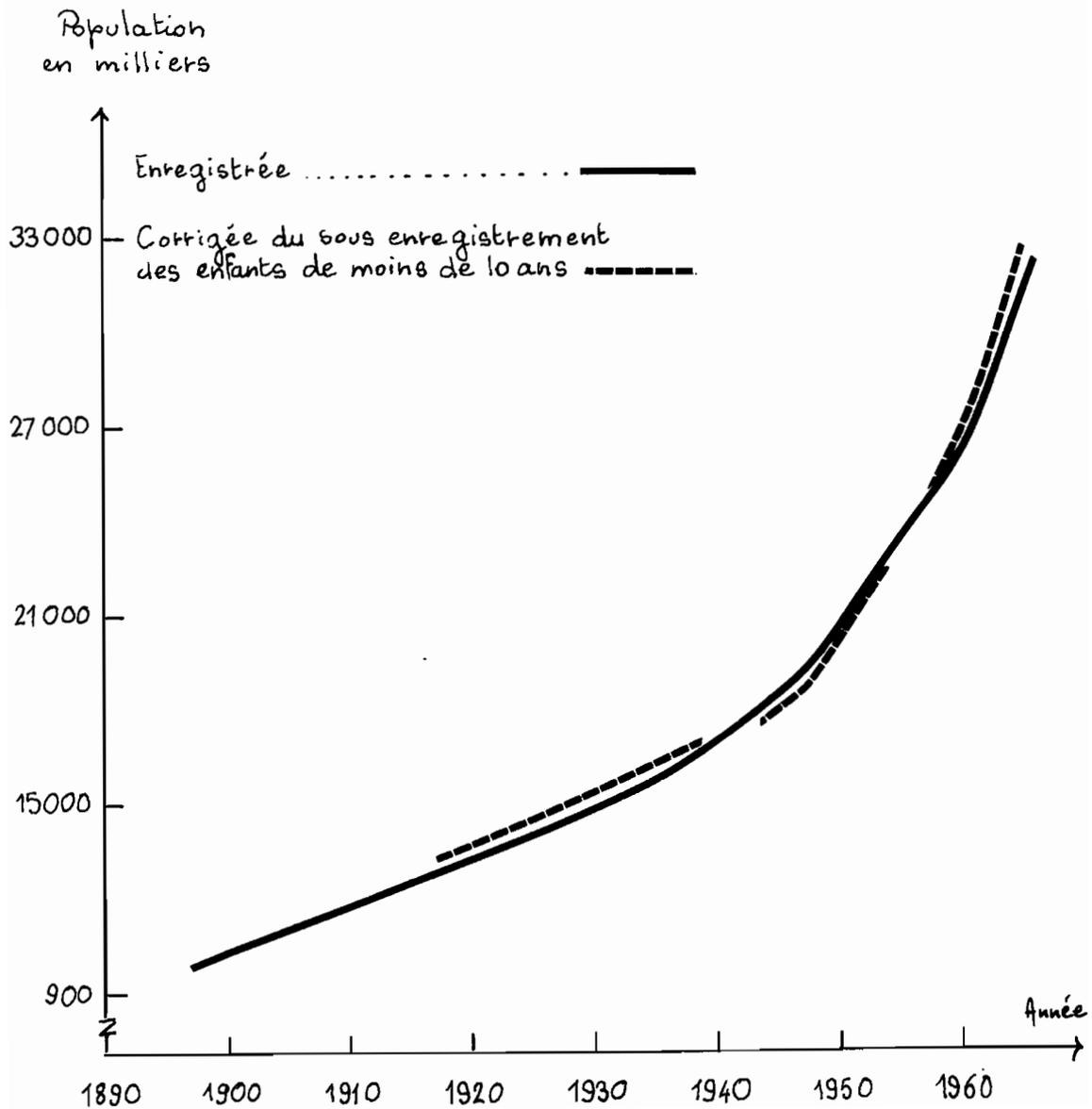
ANNEE	POPULATION EN MILLIERS			RAPPORT DE MASCULINITE
	Hommes	Femmes	Total	
1917	6 586	6 514	13 100	101,1
1927	7 287	7 274	14 561	100,2
1937	8 274	8 170	16 444	101,3
1947*	9 152	9 111	18 263	100,5
1960	13 156	13 147	26 303	100,1
1966	15 580	15 499	31 079	100,5

\* Estimation d'El Badry

(1) Voir plus haut le paragraphe sur le recensement de 1947

GRAPHIQUE N° 5  
EGYPTE - EVOLUTION DE LA POPULATION

(enregistrée et corrigée)



## GRAPHIQUE N° 6

## EGYPTE - EVOLUTION DU TAUX D'ACCROISSEMENT

(enregistré et corrigé)

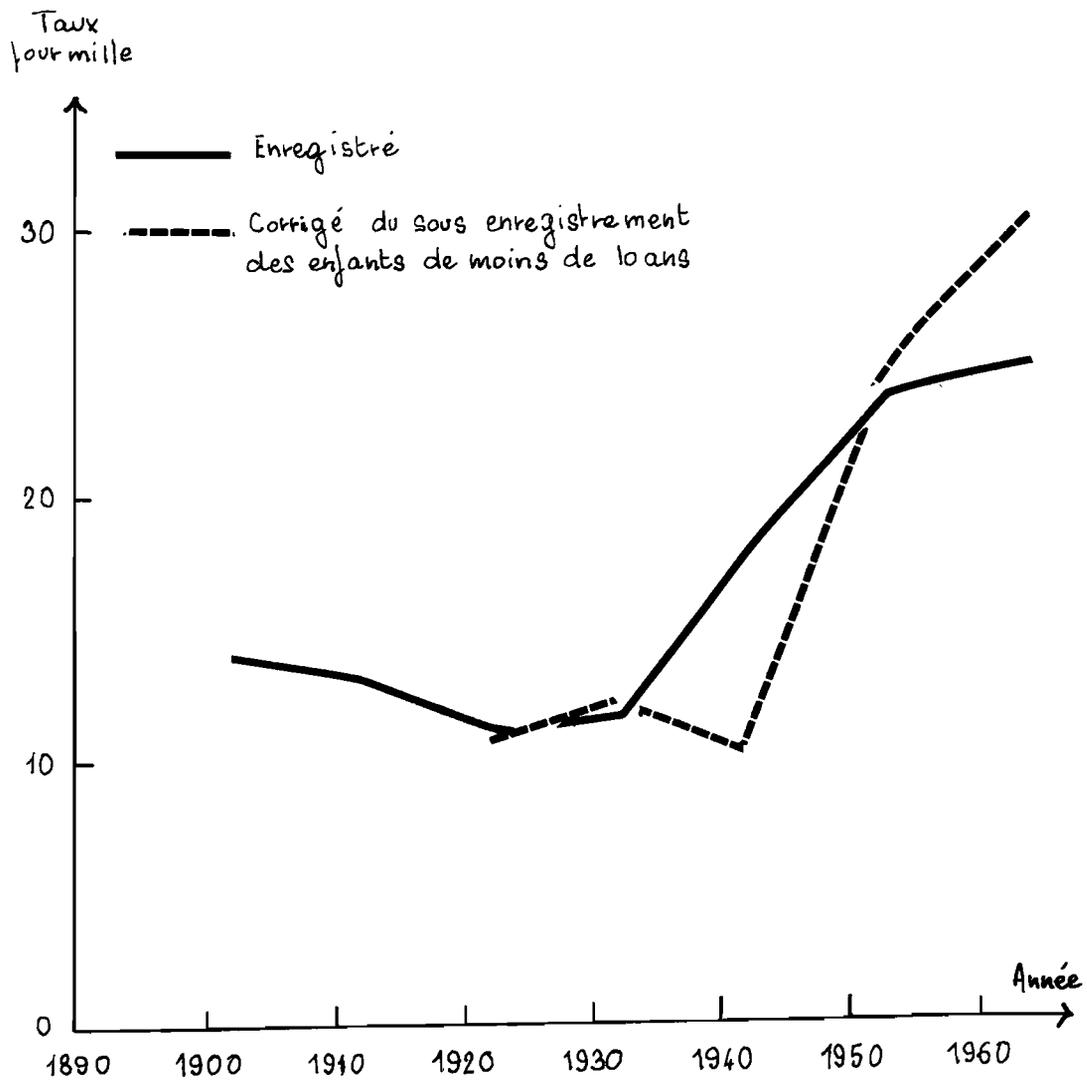


TABLEAU 19 - EGYPTE - TAUX ANNUELS D'ACCROISSEMENT CORRIGES DU SOUS-ENREGISTREMENT DES ENFANTS DE MOINS DE 10 ANS

INTERVALLE	TAUX ANNUEL D'ACCROISSEMENT (%)		
	Hommes	Femmes	Total
1917-1927	1,02	1,13	1,08
1927-1937	1,25	1,14	1,20
1937-1947	1,01	1,09	1,05
1947-1960	2,49	2,52	2,50
1960-1966	2,98	2,90	2,94

Ces données rectifiées aboutissent en particulier à des rapports de masculinité plus satisfaisants que ceux obtenus à partir des recensements surtout pour l'année 1947 (1). Ces rapports étaient en effet les suivants :

TABLEAU 20 - EGYPTE - RAPPORTS DE MASCULINITE NON CORRIGES DU SOUS-ENREGISTREMENT DES ENFANTS DE MOINS DE 10 ANS

ANNEE	RAPPORT DE MASCULINITE(%)	ANNEE	RAPPORT DE MASCULINITE(%)
1897	103,4	1937	100,2
1907	100,8	1947	98,1
1917	100,0	1960	101,2
1927	99,1	1966	101,8

### 3) L'état civil

L'état civil égyptien né pratiquement en 1898 a été modifié en 1912 et réorganisé en 1962 ; il a longtemps souffert lui aussi d'un très grave sous-enregistrement, principalement dans les campagnes. On estime que vers 1940-1941, les trois quarts des naissances et la moitié seulement des décès d'enfants de moins d'un an sont inscrits dans les registres. Des efforts persévérants ont permis de réduire progressivement ces lacunes : en 1964-1969, les naissances inscrites représentent 93% des naissances effectives mais l'enregistrement des décès de nourrissons ne représente encore que 73 % du total. Reste que la qualité de l'enregistrement des naissances et des décès est toujours tributaire du lieu où se produit l'événement, ainsi que du sexe de la personne concernée.

(1) Ce rapport anormal, comme la surestimation de la population totale, est sans doute dû à un dénombrement effectué en 1945 pour établir des cartes de rationnement : les effectifs des ménages avaient été gonflés d'un grand nombre de domestiques qui étaient en général du sexe féminin.

Pour ce qui est du lieu où se produit l'événement, on note de grandes disparités entre la Haute Egypte (au Sud du Caire), la Basse Egypte (au Nord du Caire) et les gouvernorats urbains : le Caire, Alexandrie, Port-Saïd, Ismaelia et Suez. Ce sont évidemment ces dernières régions qui connaissent le meilleur enregistrement ; vient ensuite la Basse Egypte qui, quoique aussi rurale que la Haute Egypte a bénéficié de ce point de vue de la proximité du Caire et d'Alexandrie. Egalement déterminant pour la qualité de l'enregistrement est le voisinage d'un dispensaire. Ainsi El Badry a comparé quatre villages semblables du point de vue géographique et social et il aboutit aux résultats suivants :

TABLEAU 21 - EGYPTE - INFLUENCE DE L'ELOIGNEMENT SUR LE TAUX BRUT DE MORTALITE D'APRES L'ETAT CIVIL

VILLAGE	DISTANCE DU DISPENSAIRE EN KM	TAUX BRUT DE MORTALITE TELS QU'ILS ONT ETE ENREGISTRES	
		1948	1951
1	0	32	38
2	2	19	33
3	2	23	28
4	6	12	29

L'influence du lieu où se produit l'événement est particulièrement sensible en ce qui concerne la mortalité infantile.

C'est l'observation des rapports de masculinité à la naissance et à la mort qui met en lumière des différences dans la qualité de l'enregistrement en fonction du sexe. Les naissances et morts de femmes sont moins bien enregistrées que celles des hommes, ce qui n'a rien d'étonnant quand on connaît la place qu'elles occupent dans la société égyptienne. Notons en outre que les progrès de l'état civil sont plus sensibles en ce qui concerne les hommes que les femmes et que les différences d'enregistrement selon le sexe sont à croiser avec les différences régionales évoquées plus haut.

Nous donnons en annexe (tableau 27) les taux de natalité, de mortalité, de mortalité infantile et d'accroissement naturel entre 1906 et 1973 tels qu'ils ont été calculés d'après les enregistrements puis corrigés par Fergany.

### III. CONCLUSION

Le recensement de 1976 a permis de dégager un certain nombre d'éléments nouveaux :

- Pour la première fois au cours de l'histoire de l'Egypte, on compte un nombre important d'Egyptiens vivant et travaillant à l'étranger. Il y en a 1 425 000, soit 3,7 % de la population.
- Le taux d'accroissement annuel pour la période 1966-1976 a été de 2,31%. Cela représente une régression significative par rapport à la décade précédente mais c'est un taux qui reste élevé et qui signifie que durant ces dix dernières années la population égyptienne s'est accrue d'un individu toutes les 41 secondes.
- La baisse du taux de natalité a modifié la structure par âge de la population : la proportion des moins de 12 ans est passée de 35,5 % en 1960 à 31,6 % en 1976.
- Le nombre des célibataires a augmenté de façon spectaculaire surtout au sein de la population urbaine. On peut penser qu'il ne s'agit là que d'un changement de calendrier : la crise du logement et les difficultés économiques obligent beaucoup de jeunes à retarder leur mariage. Ce phénomène aura sans doute aussi des répercussions sur le taux de natalité.

TABLEAU 22 - EGYPTE - REPARTITION DE LA POPULATION PAR GOUVERNORAT  
EN 1976

GOUVERNORATS	POPULATION	GOUVERNORATS	POPULATION
Le Caire	5 084 463	Behera	2 545 246
Alexandrie	2 318 655	Ismailia	351 889
Port-Saïd	262 620	Giza	2 419 247
Suez	194 001	Beni Suef	1 108 615
Damietta	557 115	Fayoum	1 140 245
Dakhalia	2 732 756	Minya	2 055 739
Sharkia	2 621 208	Assyout	1 695 378
Kalyubia	1 674 006	Souhag	1 924 960
Kafr El Sheikh	1 403 468	Kena	1 705 594
Gharbia	2 294 303	Assouan	619 932
Menoufia	1 710 982		

Source : Résultats préliminaires du recensement de 1976  
Central Agency for Public Mobilisation and Statistics. CAPMAS

TABLEAU 23 - EGYPTE - EVOLUTION DES DENSITES

RECENSEMENTS	DENSITE POUR LA SUPERFICIE TOTALE	DENSITE POUR LA SUPERFICIE HABITEE
1928	14,2	273
1937	15,8	306
1947	18,9	365
1960	25,9	499
1966	30	578
1976	38,2	735

Source : Central Agency for Public Mobilisation and statistics. CAPMAS

TABLEAU 24 - EGYPTE - EVOLUTION DE LA STRUCTURE PAR AGE DEPUIS 1927 (en %)

AGE	1927	1937	1947	1960	1970
0 - 4	14,4	13,2	13,6	15,9	16,8
5 - 9	13,1	13,9	12,7	14,6	13,8
10 - 14	11,1	12,0	11,7	12,3	11,8
5 - 14	24,2	25,9	24,4	26,9	25,6
15 - 19	9,1	8,5	10,0	8,3	10,2
20 - 24	7,8	8,0	7,3	6,9	8,7
25 - 29	8,6	8,2	7,8	7,4	7,5
15 - 29	25,5	24,7	25,1	22,6	26,4
30 - 34	7,5	7,5	6,9	6,4	6,4
35 - 39	6,6	7,2	6,9	6,7	5,4
40 - 44	5,6	5,9	6,0	4,9	4,6
45 - 49	3,8	3,1	4,4	4,4	3,8
30 - 49	23,5	23,7	24,2	22,4	20,2
50 - 54	4,0	4,2	4,6	3,8	3,2
55 - 59	1,6	1,7	1,8	2,4	2,6
60 - 64	2,8	2,7	2,9	2,6	2,0
65 - 69	0,9	0,9	0,9	1,3	1,5
50 - 69	9,3	9,5	10,2	10,1	9,3
70 et +	3,1	3,0	2,5	2,1	1,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Central Agency for Public Mobilisation and Statistics. CAPMAS

TABLEAU 25 - EGYPTE - POPULATION URBAINE ET RURALE DE 1887 A 1974

ANNEE	POPULATION URBAINS		POPULATION RURALE		TOTAL
	Habitants	%	Habitants	%	
1897 (R)	1 655 000	17,0	8 079 000	83,0	9 734 000
1907 (R)	2 125 000	19,0	9 058 000	81,0	11 191 000
1917 (R)	2 640 000	20,9	10 029 000	79,1	12 670 000
1927 (R)	3 715 000	26,1	10 502 000	73,9	14 217 000
1937 (R)	3 995 000	27,4	11 926 000	72,6	15 921 000
1947 (R)	6 259 000	33,0	12 708 000	67,0	18 967 000
1960 (R)	9 863 000	38,0	16 222 000	62,0	26 085 000
1966 (R)	12 385 000	41,2	17 691 000	58,8	30 076 000
1976 (R)	16 092 000	43,9	20 564 000	56,1	36 656 000

Source [18]

TABLEAU 26 - EGYPTE- MIGRATIONS INTERNES 1965-1970 (1)

GOUVERNORATS	MIGRANTS (en milliers)				POURCENTAGE DE LA POPULATION URBAINE		
	Hommes	Femmes	Total	Taux annuel	1966	1970	1973
Le Caire	+222,6	+205,7	+428,3	+2,1	100,0	100,0	100,0
Alexendrie	+ 24,9	+ 23,1	+ 48,0	+0,5	100,0	100,0	100,0
Port-Saïd (2)	- 87,7	- 85,0	-172,7	-12,5	100,0	100,0	100,0
Suez (2)	-130,2	-121,9	-252,1	-19,8	100,0	100,0	100,0
Damietta	+ 13,2	+ 12,9	+ 26,1	+1,2	26,5	27,8	28,5
Dakahliyah	+ 33,9	+ 45,3	+ 79,2	+0,7	20,6	20,3	20,2
Sharkiyah	+ 54,7	+ 64,3	+119,0	+1,1	18,5	20,0	21,2
Qaliubiyah	+ 62,2	+ 59,1	+121,3	+2,1	31,4	34,7	37,2
Kafr-El-Sheikh	- 2,8	+ 6,7	+ 3,9	+0,1	19,0	20,3	21,4
Gharbiyah	+ 14,3	+ 26,6	+ 40,9	+0,4	31,5	31,6	31,7
Menufiyah	- 25,1	- 20,1	- 45,2	-0,6	16,3	17,0	17,5
Beherah	+ 28,9	+ 46,4	+ 75,3	+0,8	17,9	17,4	17,0
Ismailiyah (2)	-104,5	-100,6	-205,1	-12,2	100,0	100,0	100,0
Giza	+ 91,6	+ 78,1	+169,7	+2,1	39,2	43,0	45,1
Beni-Suef	- 31,3	- 24,5	- 55,8	-1,2	22,0	22,4	22,7
Fayoum	- 7,9	- 1,7	- 9,6	-0,5	21,6	21,9	22,4
Minyah	- 35,1	- 28,0	- 63,1	-0,7	19,9	20,4	20,7
Assiout	- 29,6	- 31,0	- 60,6	-0,9	23,7	24,8	25,6
Suhag	- 42,3	- 52,8	- 95,1	-1,1	20,2	20,0	20,0
Qena	- 29,2	- 27,4	- 56,6	-0,8	19,0	19,4	19,8
Assouan	+ 52,3	+ 44,8	+ 97,1	+3,9	35,1	39,6	39,8

Source : Central Agency for Public Mobilisation and Statistics. CAPMAS

- (1) - = solde migratoire négatif  
+ = solde migratoire positif

- (2) C'est la guerre de 1967 qui est responsable de la forte émigration qu'ont connue ces gouvernorats

TABLEAU 27 - EGYPTE - TAUX DE NATALITE, DE MORTALITE, D'ACCROISSEMENT NATUREL, ET DE MORTALITE INFANTILE, ENREGISTRES  
ET CORRIGES, 1906-1973

ANNEE	TAUX BRUT DE NATALITE		TAUX BRUT DE MORTALITE		TAUX D'ACCROISSEMENT NAT.		TAUX DE MORTALITE INFANTILE	
	Enregistré	Corrigé	Enregistré	Corrigé	Enregistré	Corrigé	Enregistré	Corrigé
1906	43,0	60,3	23,6		19,4			
1907	42,8	59,8	27,0		15,8			
1908	44,4	61,6	24,8		19,6			
1909	41,6	57,7	26,4	48,5	15,2	9,21	128	282,6
1910	43,1	59,5	20,0	39,3	23,1	20,20	137	300,6
1911	42,7	58,7	27,5	50,0	15,2	8,7	133	289,9
1912	42,5	58,5	24,0	44,8	18,5	13,7	140	303,2
1913	41,8	58,8	25,0	46,6	16,8	12,2	143	307,7
1914	42,5	57,8	27,4	49,9	15,1	7,9	150	320,7
1915	41,8	56,6	28,2	50,8	13,6	5,8	155	329,2
1916	40,3	54,4	29,9	52,1	10,4	2,3	146	308,1
1917	40,1	53,9	29,5	51,3	10,6	2,6	152	318,6
1918	38,9	52,1	39,4	65,3	-0,5	-13,2	151	314,4
1919	37,8	50,4	29,4	48,9	8,4	1,5	128	264,7
1920	42,2	56,1	28,0	47,8	14,2	8,3	137	281,4
1921	41,8	55,3	25,5	43,5	16,3	11,8	133	271,3
1922	43,1	56,8	25,1	43,2	18,0	13,6	140	283,6
1923	43,1	57,1	25,8	44,3	17,3	12,8	143	287,7
1924	43,9	57,4	24,9	43,0	19,0	14,4	150	299,7
1925	43,5	56,6	26,4	44,9	17,1	11,7	155	307,5
1926	44,3	57,4	26,9	44,9	17,4	12,5	146	287,6
1927	44,1	56,9	25,3	42,6	18,8	14,3	152	297,3
1928	43,8	56,3	26,9	44,3	16,9	12,0	151	293,2
1929	44,6	57,1	27,9	46,0	16,7	11,1	159	306,5
1930	45,4	57,9	24,9	41,3	20,5	16,6	151	289,0
1931	44,5	56,5	26,6	43,5	17,9	13,0	160	304,0
1932	42,5	53,7	28,5	45,9	14,0	7,8	174	328,2
1933	43,8	55,1	27,5	44,0	16,3	11,1	162	303,3
1934	42,2	52,9	27,8	44,0	14,4	8,9	166	308,4
1935	41,3	51,6	26,4	41,4	14,9	10,2	161	296,9
1936	44,2	55,0	28,8	44,7	15,4	10,3	164	300,1
1937	43,4	54,0	27,1	42,1	16,3	11,9	165	299,6
1938	43,2	53,3	26,3	40,5	16,9	12,8	163	293,7
1939	42,0	51,6	25,9	39,5	16,1	12,1	161	287,9
1940	41,3	50,5	26,3	39,6	15,0	10,9	162	287,4
1941	40,4	49,2	25,7	39,9	14,7	9,3	150	264,0
1942	37,6	44,4	28,3	44,2	9,3	0,2	168	330,8
1943	38,7	45,3	27,7	41,1	11,0	4,2	160	275,3
1944	39,8	49,7	26,0	40,2	13,8	9,5	152	262,3
1945	42,7	48,9	27,7	39,7	15,0	9,2	153	255,4
1946	41,2	51,9	25,0	35,7	16,2	16,2	141	233,2
1947	43,7	50,4	21,4	30,0	22,3	20,4	127	226,5
1948	42,6	52,8	20,4	28,0	22,2	24,8	139	214,6
1949	41,6	48,8	20,6	28,7	21,0	20,1	135	221,8
1950	44,2	51,5	19,0	26,5	25,2	25,0	130	208,2
1951	44,6	51,4	19,2	26,5	25,4	24,9	129	196,2
1952	45,2	50,7	17,8	22,8	27,4	27,9	127	180,4
1953	42,6	48,8	19,6	26,0	23,0	22,8	146	223,2
1954	42,6	49,7	17,9	24,8	24,7	24,9	138	229,0
1955	40,3	49,5	17,6	23,8	22,7	25,7	136	184,9
1956	40,7	46,4	16,4	22,4	24,3	24,0	124	214,1
1957	38,0	42,8	17,8	22,6	20,2	20,2	130	195,0
1958	41,1	45,3	16,6	22,4	24,5	22,9	112	191,6
1959	42,8	47,1	16,3	21,0	26,5	26,1	109	161,9
1960	43,1	47,7	16,9	22,2	26,2	25,5	109	170,6
1961	44,1	49,0	15,8	20,1	28,3	29,9	108	159,8
1962	41,5	45,9	17,9	22,6	23,6	23,3	134	196,4
1963	43,0	43,3	15,5	18,8	27,5	24,5	118	171,3
1964	42,3	46,3	15,7	19,5	26,6	26,8	117	168,3
1965	41,7	45,2	14,0	17,3	27,7	27,9	113	160,9
1966	41,2	44,5	15,9	19,4	25,3	25,3	127	179,1
1967	39,2	42,1	14,2	17,0	25,0	25,1	116	161,9
1968	38,2	40,8	16,1	19,1	22,1	21,7	131	181,0
1969	37,0	39,1	14,5	16,9	22,5	22,2	119	162,8
1970	35,1	37,1	15,1	17,2	20,0	19,9	116	157,1
1971	34,6	36,4	13,1	14,8	21,5	21,6	103	138,0
1972	34,1	35,7	14,4	16,0	19,7	19,7	116	153,8
1973	35,4	36,9	12,8	14,1	22,6	22,8	98	128,6

BIBLIOGRAPHIE

- 1.- ABDEL ATY (S.H), "Life table functions for Egypt, Based on model life tables and quasi-stable population theory" Milbank memorial fund quaterly, avril 1961, vol. XXXIX, n° 2 pp. 350-377
- 2.- ABOU GAMRAH (H), "Methods of adjusting the stable estimates of fertility for the effects of mortality decline", Population Studies, mars 1976
- 3.- Annuaire démographiques de 1948 à 1973, ONU, New York
- 4.- CLELAND (W), "The population problem in Egypt", 1926, Lancaster, Pennsylvania, the Science Press Printing Compagny
- 5.- "Demographic aspects of manpower in arab countries", 1972, Cairo, Demographic Center, research monograph series n° 2
- 6.- "Demographic measures and population growth in arab countries", 1970 Cairo, Demographic center, research monograph, series n° 1
- 7.- EL BADRY (M.A), "Trends in the components of population growth in the Arab countries of the Middle East : a survey of present information" Demography, vol. 2, 1965, pp. 140-186
- 8.- EL BADRY (M.A), "Higher female than male mortality in some countries of South Asia : A digest", journal of the American statistical association, 64 (1969), pp. 1 234-1 244
- 9.- FERGANY (N), "A reconstruction of some aspects of the demographic history of Egypt in the twentieth century", janvier 1976, the American University in Cairo
- 10.- "Fertility trends and differentiels in Arab countries", 1971, Cairo Demographic center, research monograph series n° 2
- 11.- GADALLA (S.M), "Is there hope ? fertility and family planning in a rural Egyptian community", 1978, the American university in Cairo Press, le Caire
- 12.- HOLLINSWORTH (T.H), "The Egyptian birth rate and its sex ratio", the Egyptian population and family planning review, vol.5 n°2, 1972
- 13.- KHODARY (M.S), "Use of Census age distribution for estimating basic demographic paramenters of the UAR (Egypt)" ; in research monograph series n° 1, Cairo Demographic center, 1970
- 14.- KISER (C.V), "The demographic position of Egypt" Milbank memorial Fund quaterly 1944

- 
- 15.- "Medical and health units, rural sector and health bureaus on 1.1.70", 1970, Ministry of health, Department of Statistics, le Caire
- 16.- MUSTAFA (M.D) EL MAWAZINY (A.H) HELMI (H.A), "Models for infant mortality in developed and developing countries with application to A.R.E.", the Egyptian population and family planning review, Décembre 1971, vol.IV n° 2
- 17.- OMRAN (A), "The population of Egypt", 1973, North Carolina University Press
- 18.- PANZAC (C), "Population de l'Egypte contemporaine", 1977, in "L'Egypte d'aujourd'hui", CNRS, Paris
- 19.- "Population and development, a study on the population increase and its challenge to development in Egypt", juin 1973, Le Caire
- 20.- "The population of Egypt", 1974, CICRED Series, le Caire 127 p.
- 21.- RAYMOND (A), 1977, "Le Caire", in "L'Egypte d'aujourd'hui", CNRS, Paris
- 22.- SEKLANI (M), "La fécondité dans les pays arabes : données métriques, attitudes et comportements", Population, octobre-décembre 1960
- 23.- "Tableaux statistiques : Afrique", décembre 1975, UNESCO, Paris
- 24.- "Urbanization and migration in some arab and african countries", 1973
- 25.- VALAORAS (V.G) et al 1972, "Population analysis of Egypt 1935-1970"

°  
°     °

Sont également à consulter :

- Les publications du CAPMAS (Central Agency for public mobilisation and statistics)

Ainsi que deux revues égyptiennes spécialisées publiées au Caire

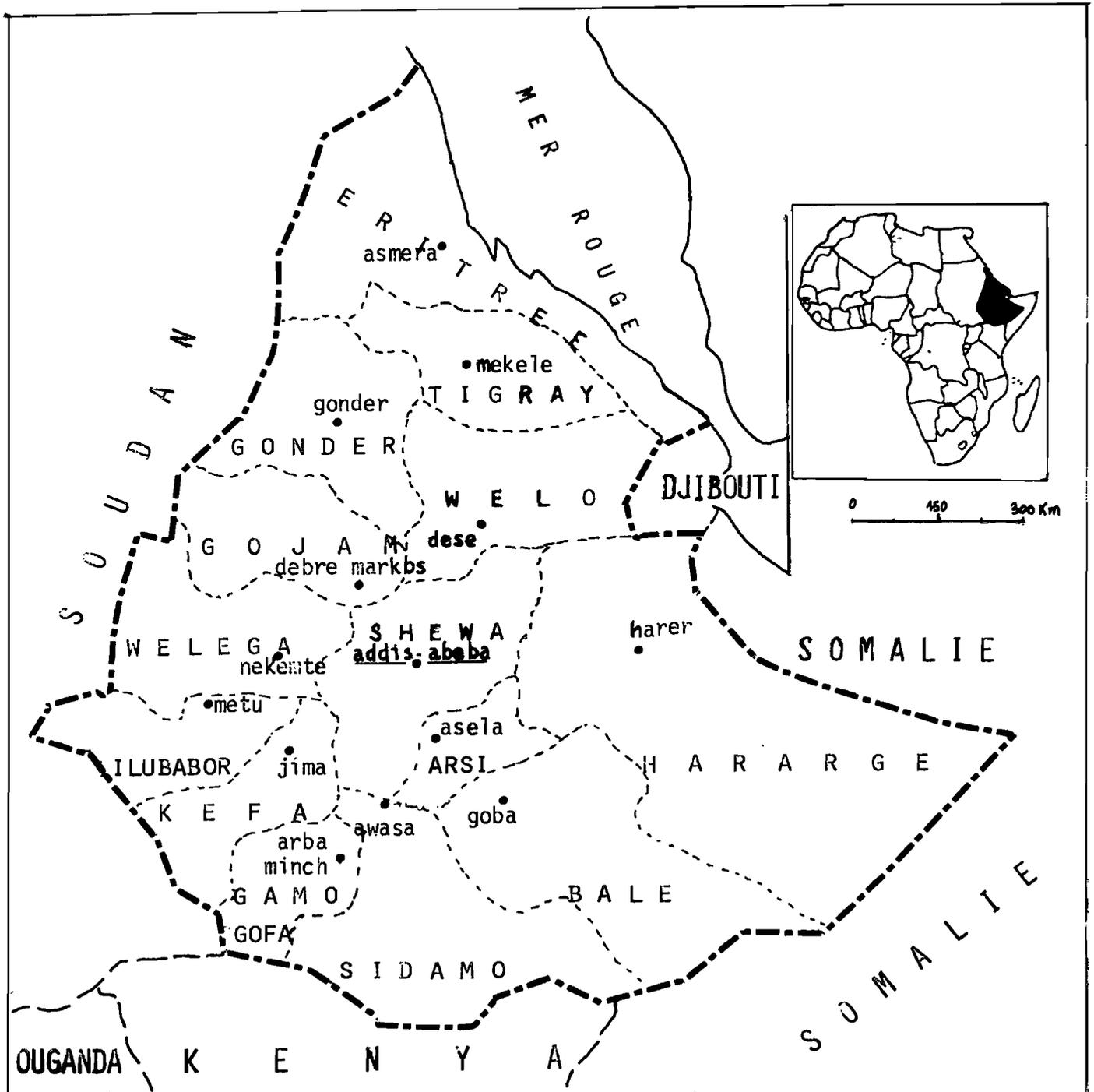
- The egyptian population and family planning review
- Population researches and studies

# **ETHIOPIE**

**Habtemariam TEFAGHIORGHIS**

**Mai 1979**

# ETHIOPIE



## E T H I O P I E

I. SOURCES DES DONNEES

Au cours de sa longue histoire, l'Ethiopie n'a connu jusqu'ici aucun recensement de la population. Le manque presque total de données rend difficile toute reconstitution historique de la population de l'Ethiopie avant 1950. Depuis cette date, quelques estimations, très variées quant à leurs sources et à leur fiabilité, sont disponibles. La première se fonde sur le dénombrement par tête fait en 1956 par le Ministère de l'Intérieur, pour déterminer le nombre de circonscriptions et l'élection des représentants à la Chambre des Députés lors des premières élections législatives en 1957.

Pour estimer la population de l'Ethiopie, on utilisera dans cette étude les données suivantes :

- les dénombrements par tête faits par l'administration à l'occasion des élections législatives,
- le nombre des votants inscrits lors des 5èmes élections législatives,
- les deux enquêtes nationales par sondage,
- l'enquête agricole par sondage, sur un petit échantillon.

II. ETUDE CRITIQUE DES SOURCES

Nous tenterons d'évaluer chaque source à tour de rôle.

1) Dénombrements administratifs par tête

Ces dénombrements par tête sont faits par l'administration à l'occasion des élections législatives. Les chefs de village ou de tribu nomade sont chargés de dénombrer la population soumise à leur juridiction et de transmettre les renseignements recueillis au fonctionnaire dont ils dépendent. Les données sont sujettes à caution, et présentent une marge d'erreur importante du fait des difficultés du comptage, du manque de coopération qui résulte de la méfiance envers le dénombrement, des problèmes de transport, et du manque de surveillance et de rappels de la part de l'administration.

Ponsi évalue la qualité du dénombrement administratif par tête comme suit [7, p.7] : "L'estimation de la population totale de l'Ethiopie en 1962, fondée sur le dénombrement par tête fait par le Ministère de l'Intérieur, est de 24 130 000 habitants. Ce chiffre est légèrement supérieur à celui estimé par le Bureau Central de Statistique pour la population totale huit ans plus tard : 24 069 800 habitants. La méthode de collecte des données adoptée par le Ministère de l'Intérieur pour les 2èmes élections législatives est la suivante : deux séries d'imprimés sont envoyés à chaque gouverneur provincial qui est chargé de les transmettre à ses subordonnés dans les awrajas (districts), les weredas (cantons) et les mikartil weredas soumis à sa juridiction. Ces directives sont accompagnées de menaces d'amendes et d'autres sanctions, destinées à assurer la coopération la plus complète afin d'obtenir un dénombrement précis des habitants de chaque secteur administratif et le renvoi des renseignements au Ministère. La coopération rencontrée fut très variable : aucune donnée (Keffa), des données pour un seul awraja (Wollaita, pour Sidamo), jusqu'à une couverture assez complète (Hararge, surtout pour les villes). Le dénombrement de 1966 se déroula plus ou moins de la même façon (population globale : 27 824 119), tandis que celui de 1956 fut une simple estimation destinée à fournir aux Nations Unies un ordre de grandeur de la population totale de l'Ethiopie (20 000 000)".

En raison du peu de fiabilité de toute estimation basée sur les dénombrements administratifs par tête, nous n'utiliserons pas cette source pour en tirer une estimation de la population totale actuelle. Mais pour la population nomade, la population rurale de l'Erythrée et toutes les autres régions où aucune enquête n'a été faite, l'estimation de la population se fondera en grande partie sur ces dénombrements administratifs.

## 2) Nombre d'électeurs inscrits lors des 5èmes et dernières élections législatives en juin 1973

En admettant que la population totale soit la somme du nombre de votants et de celui des non-votants, on peut estimer la population totale d'un pays à partir du nombre de votants inscrits sur les listes électorales. On obtient le nombre de non-votants en multipliant le nombre de votants par des coefficients appropriés. Un votant doit avoir au moins 21 ans, être résident habituel de la région et être obligatoirement citoyen éthiopien. Les nombres de votants inscrits lors des cinq élections législatives de 1957, 1961, 1965, 1969 et de 1973 sont respectivement :  
3 784 226 ; 3 939 094 ; 5 137 157 ; 5 249 896 et 7 326 356 [4, pp.37-39]

On tentera d'estimer la population totale d'après le nombre de votants inscrits aux dernières élections législatives, celles de 1973. L'inscription des votants eut lieu entre septembre 1972 et le début du mois de janvier 1973 ; on considère le nombre de votants inscrits comme la population des votants au mois de janvier 1973. Pour les 5èmes élections législatives, l'effectif enregistré est de 7 326 356 votants, dont 74% de sexe masculin et 26 % de sexe féminin. La répartition par âge des votants inscrits est la suivante : 66 % pour les groupes d'âge 21-35 ans, 25 % pour les 36-50 ans et 9 % pour les plus de 50 ans [4,p.34] La comparaison de cette répartition par âge et de celle attendue pour la population âgée de 21 ans et plus révèle un fort sous-enregistrement à certains âges chez les votants (tableau 28)

TABLEAU 28 - ETHIOPIE - REPARTITION PAR AGE OBSERVEE CHEZ LES VOTANTS ET CELLE ATTENDUE POUR LA POPULATION AGEE DE 21 ANS ET PLUS

GRUPE D'AGE	REPARTITION OBSERVEE(%)	REPARTITION ATTENDUE (a) (%)	NOMBRE DES VOTANTS (sexe masculin)
21 - 35 ans	66	50	3 578 192
36 - 50 ans	25	31	1 355 376
+ de 50 ans	9	19	487 935
TOTAL 21 ANS ET PLUS	100	100	5 421 503

(a) source des calculs : [ 2 . tableau III, p.37 ]

L'estimation de la population totale à partir du nombre de votants inscrits se fait selon trois hypothèses :

a) Le nombre des votants du sexe masculin est à peu près exact, tandis que les votants du sexe féminin sont sous-enregistrés. On estime la population féminine âgée de 21 ans et plus en appliquant à l'effectif des votants de sexe masculin le rapport de masculinité pour la population âgée de 21 ans et plus.

Nombre de votants de sexe masculin inscrits	5 421 503
Rapport de masculinité pour la population âgée de 21 ans et +	1,02
Population féminine âgée de 21 ans et plus	<u>5 421 503</u>
	1,02
	= 5 315 199

Le rapport du nombre de non-votants au nombre de votants pour la population âgée de 21 ans et plus, par sexe, est calculé à partir de la répartition corrigée de la population de l'Ethiopie, par âge et par sexe. Le résultat est le suivant : 1, 283 pour le sexe masculin et 1,237 pour le sexe féminin.

Population masculine âgée de moins de 21 ans	$5\ 421\ 403 \times 1,283 = 6\ 955\ 788$
Population féminine âgée de moins de 21 ans	$5\ 315\ 199 \times 1,237 = 6\ 574\ 901$
Population totale en janvier 1973 votants + non-votants	$10\ 736\ 602 + 13\ 530\ 689 = 24\ 267\ 291$

b) Pour le sexe masculin, le nombre des votants inscrits âgés de 21 ans à 50 ans est à peu près complet, et devrait représenter 81% au lieu de 91 % de la population âgée de 21 ans et plus ; par contre, les votants âgés de plus de 50 ans sont sous-enregistrés et devraient représenter 19 % et non 9 % de la population âgée de 21 ans et plus. Le sous-enregistrement féminin est corrigé comme pour l'hypothèse n°1

Votants inscrits de sexe masculin âgés de 21 à 50 ans	4 933 568
81 % des votants	4 933 568
donc 19 % des votants	1 157 257
Population masculine âgée de moins de 21 ans	$6\ 090\ 825 \times 1,283 = 7\ 814\ 528$
Population féminine âgée de 21 ans et plus	$\frac{6\ 090\ 825}{1,02} = 5\ 971\ 397$
Population féminine âgée de moins de 21 ans	$5\ 971\ 397 \times 1,237 = 7\ 386\ 618$

Donc la population totale en janvier 1973 : 27 263 368

c) Le nombre des votants de sexe masculin âgés de 21 à 35 ans est à peu près exact, tandis que ceux âgés de 36 ans et plus sont sous-enregistrés. D'après la répartition par âge attendue pour la population âgée de 21 ans et plus, la population âgée de 21 à 35 ans doit être égale à la population âgée de 36 ans et plus ; c'est sur cette hypothèse que s'appuie notre correction

Votants inscrits de sexe masculin âgés de 21 à 35 ans	3 578 192
(= Votants du sexe masculin inscrits 36 ans et plus)	
donc la population masculine âgée de 21 ans et plus	7 156 384
Population masculine âgée de moins de 21 ans	$7\ 156\ 384 \times 1,283 = 9\ 181\ 641$
Population féminine âgée de 21 ans et plus	$\frac{7\ 156\ 384}{1,02} = 7\ 016\ 063$
Population féminine âgée de moins de 21 ans	$7\ 016\ 063 \times 1\ 237 = 8\ 678\ 870$

Donc la population total en janvier 1973 : 32 032 958

Le plus grand inconvénient de cette méthode d'estimation est le sous-enregistrement des votants, surtout pour le sexe féminin. Le conseil électoral constata plusieurs difficultés [ 4, pp.59-60]

- Mauvaise compréhension et exécution. Les directives qui sont données épisodiquement sont mal comprises et mal exécutées par les agents chargés de l'inscription.
- De nombreuses personnes ne se présentèrent pas pendant la période prévue pour l'inscription, mais arrivèrent en foule à la fermeture ; beaucoup d'entre elles ne purent donc pas s'inscrire sur les listes.
- L'absence d'extraits de naissance et de cartes de résidence habituelle créa des problèmes de procédure.
- En raison de leur mobilité liée à la recherche de l'eau et de pâturages, beaucoup de nomades ne se trouvaient pas pendant la période d'inscription dans la région où ils devaient s'inscrire.

### 3) Enquêtes nationales par sondage et autres enquêtes démographiques conduites par le Bureau Central de Statistique

En 1964-1967 et en 1968-1971, deux enquêtes nationales furent conduites par le Bureau Central de Statistique, à des fins multiples, dans les régions urbaines et rurales sédentaires du pays. En outre, la population des agglomérations d'Addis-Abeba et d'Asmara fut recensée. Des données détaillées sur la population urbaine actuelle seront disponibles sous peu : en effet, l'enquête par sondage sur la main d'oeuvre et le logement, conduite en 1978 dans 18 grandes régions urbaines, et l'enquête démographique faite à Addis-Abeba en août 1978, sont actuellement en cours d'exploitation.

L'estimation officielle de la population des régions enquêtées se fonde sur les deux enquêtes nationales par sondage, surtout la deuxième qui est la mieux conçue. Mais pour estimer la population totale du pays, elles laissent à désirer, puisqu'elles comportent les lacunes suivantes:

- la population nomade en est exclue,
- pour des raisons de sécurité, la population de l'Erythrée n'a pas été enquêtée,
- pour des raisons de sécurité et d'inaccessibilité, de nombreuses localités urbaines n'ont pas été enquêtées. Cependant, au total, il apparaît que la plus grande partie de la population urbaine du pays a été couverte par ces enquêtes ;
- pour estimer la population actuelle de l'Ethiopie les résultats de ces deux enquêtes nationales par sondage sont périmés.

Comme la population des régions non enquêtées n'est pas négligeable, on traitera séparément l'estimation de la population de l'Erythrée et des régions nomades (partie III).

#### 4) Enquête agricole par sondage, sur un petit échantillon

L'enquête agricole par sondage sur un petit échantillon, faite par le Ministère de l'agriculture et de l'habitat en 1976-1977 fournit une estimation de 24 080 800 [ 14,p.49 ] en janvier 1977 pour la population rurale des régions enquêtées. La population rurale de deux régions, l'Erythrée et le Tigray, en a été exclue pour des raisons de sécurité, ainsi que la population nomade. Un plan de sondage à deux degrés fut adopté, le premier consistant en la stratification des associations d'agriculteurs par région et par type de récolte ; un échantillon d'associations fut ensuite tiré à l'intérieur de chaque strate, proportionnellement au nombre total d'associations d'agriculteurs de la strate. Le deuxième degré consista en un tirage d'une certaine proportion des ménages à l'intérieur de ces associations [ 14,p.2 ]. Il est évident que la fiabilité de l'estimation dépend en grande partie de l'exactitude et de la complétude de la base de sondage constituée par les associations d'agriculteurs et du plan de sondage suivi.

### III. ESTIMATION DE LA POPULATION DES REGIONS NON ENQUETEES

#### 1) La population de l'Erythrée

Les deux enquêtes nationales par sondage ne purent porter sur la population rurale de l'Erythrée pour des raisons de sécurité. Cependant, la première enquête put couvrir la population urbaine à l'exception de quelques grandes zones urbaines : Keren, Akordat, Tesseney, Om-Hajer et Barentu. Le Bureau d'Administration Régionale de l'Erythrée estime la population totale de l'Erythrée en 1965, d'après les dénombrements administratifs, à 1 583 864 habitants, dont 1 433 864 pour la population rurale et 282 858 pour la population urbaine [ 15,p.34 ]. Cette estimation est jugée acceptable pour la population rurale, mais pour la population urbaine, l'estimation faite par le Bureau Central de Statistique des régions couvertes par l'enquête nationale est celle que l'on juge la plus fiable. Pour les régions urbaines non couvertes par l'enquête nationale, le Bureau d'Administration Régionale de l'Erythrée donne les effectifs suivants pour la population en 1965 : Akordat 20 000, Keren 17 857, Om-Hajer 15 000, Tesseney 12 000, Barentu 5 000.

#### 2) La population nomade

Les nomades habitent soit la totalité soit une partie de 43 des 102 awrajas et de 100 des 568 weredas du pays, et occupent plus du tiers de la superficie de l'Ethiopie. D'après l'estimation faite par le Ministère de la Réforme Agraire, les nomades représentent 8 % de la population totale et occupent ou utilisent plus de la moitié de la superficie du pays [ 6,p.3 ]. Ils habitent les terres basses situées au Nord, à l'Ouest, au Sud et à l'Est du pays. On retrouve les nomades dans à peu près toutes les régions de l'Ethiopie, mais surtout dans les régions de Hararge, de l'Erythrée, de Bale, de Sidamo, de Wollo, de Rigray et de Gamo-Gofa.

Nous tenterons une estimation de la population nomade par région, d'après les données administratives et autres, disponibles.

### Hararge

L'Ogaden, composé de 6 districts, est une partie de la région de Hararge habitée principalement par les nomades. D'après les données administratives fournies par les chefs nomades, la population de l'Ogaden en 1968 [10,p.55] comprenait 660 000 nomades et 160 500 sédentaires. Les nomades qui habitent d'autres districts de la région de Hararge sont estimés à 336 000 [13,pp.30 et 34] , ce qui donne un effectif total de 996 000 pour la population nomade de la région de Hararge en 1968.

### L'Erythrée

L'Erythrée comprend 9 districts. L'insuffisance des renseignements sur les districts habités par les nomades nous amène à considérer quatre d'entre eux : Hamasien, Akeleguzai, Serar et Keren - comme sédentaires, et les autres comme nomades ou partiellement nomades.

D'après les données administratives de 1965, la population des 5 districts présumés nomades est estimée à 432 812.

### Bale

Dans la région de Bale, le district d'Elkere et quatre autres cantons sont complètement nomades. La population d'Elkere en 1970 est estimée à 138 000 et celle des quatre cantons à 243 000 [10,p.54] . La population nomade totale pour la région de Bale est donc estimée à 381 000 en 1970.

### Sidamo

Dans la région de Sidamo, deux districts - Borena et Arero - sont principalement nomades, et les quatre autres le sont en partie. Les données disponibles se rapportent aux districts de Borena et d'Arero , où une étude spécifique sur la population pastorale faite par le comité sur la viande et le bétail donne pour ces deux districts un effectif total de 261 000 habitants, dont 236 300 nomades et 25 100 sédentaires. [5,pp.31-34] .

### Les terres basses orientales de Wollo et de Tigray

D'après les données de source administrative, la population nomade de ces régions est estimée à 150 000 en 1967 [10,p.56]

### Gamo - Gofa

Geleb et Hamer Bako est le seul district nomade de cette région: sa population est estimée à 168 600 en janvier 1978.

### Illubabor

Dans la région d'Illubabor, les nomades habitent 2 districts Gambelle et Mocha. En janvier 1977, la population nomade de ces deux districts est estimée respectivement à 57 500 [10,p.57] et à 30 400 [11,P.6]

### Shoa

Dans les terres basses orientales limitrophes de la vallée d'Awash, des nomades peu nombreux habitent 3 districts. En 1974, les nomades Kereyu sont estimés à 10 000 [13,p45]. Les nomades Adal dans le district de Yerer et Kereyu, et les nomades de deux autres districts, sont estimés ensemble à 25 000. La population nomade totale de la région de Shoa est donc de 35 000 habitants.

### Résumé

Les statistiques sur la population nomade par région ont été mises à jour, au mois de janvier 1975, en faisant l'hypothèse d'une croissance régulière de 2,2 % et 2,3 % par an respectivement pour les périodes 1960-1970 et 1970-1975; on estime ainsi la population nomade pour tout le pays à 2 718 547 en janvier 1975. Cette estimation est sujette à caution, car les sources utilisées ne sont pas parfaitement dignes de confiance. En outre, elle n'est pas complète, les données sur les régions de Keffa, de Wollega, de Gojjam, de Begemder et d'Arssi n'étant pas disponibles. On peut estimer, cependant, que le nombre de nomades dans ces régions n'est pas très important.

## IV. RESULTATS ET CONCLUSION

### 1) L'estimation de la population totale

Nous avons mis à jour, au mois de janvier 1975, les estimations de la population totale provenant des diverses sources, en admettant une croissance constante de 2,2 et de 2,3 % par an respectivement pour les périodes 1960-1970 et 1970-1975 (1). Les résultats figurent au tableau suivant.

---

(1) Le taux de 2,2 % a été calculé à partir des résultats des premier et second passages de l'enquête nationale démographique par sondage. Le taux de 2,3 % a été calculé à partir des résultats des perspectives de population élaborées pour la période 1960-2000 [2]

TABLEAU 29 - ETHIOPIE - ESTIMATIONS DE LA POPULATION TOTALE D'APRES DIVERSES SOURCES - JANVIER 1975

SOURCE	POPULATION RURALE SEDENTAIRE	POPULATION NOMADE	POPULATION URBAINE (a)	TOTAL
Nombre de votants inscrits				
hypothèse 1	-	-	-	25 362 743
hypothèse 2	-	-	-	28 493 887
hypothèse 3	-	-	-	33 478 795
Première enquête nationale par sondage	-	-	-	28 185 035
Deuxième enquête nationale par sondage	-	-	-	27 181 200
Enquête agricole par sondage, sur un petit échant.	25 817 152	2 718 547	3 125 838	31 661 537

(a) l'estimation de la population urbaine provient en grande partie des deux enquêtes nationales par sondage : le terme "urbain" se réfère à toute localité d'au moins 2 000 habitants.

Les estimations de la population totale de l'Ethiopie en janvier 1975 varient donc entre 25 362 743 et 33 478 795. Le fort sous-enregistrement des votants déjà indiqué rend inacceptable l'estimation de 25 362 743 d'après la première hypothèse. Les estimations possibles varient donc entre 27 181 200 et 33 478 795. Comparées aux autres sources, les estimations officielles d'après les enquêtes nationales par sondage sont trop faibles. Si nous supposons que la valeur moyenne reflète approximativement la valeur réelle, nous trouvons une estimation de 29 800 091. L'estimation de la population par région fournit une population totale de 30 060 400, effectif plausible qui est accepté comme la nouvelle estimation, de la population totale de l'Ethiopie. Par rapport à cette nouvelle estimation, l'effectif officiel de 27 181 200 habitants sous-estime la population d'environ 9,6 %. La population urbaine et la population nomade représente respectivement 10,4 % et 9,0 % de la population totale. Le tableau 30 montre la nouvelle estimation et l'estimation officielle par région pour janvier 1975, ainsi que le sous-enregistrement de l'estimation officielle par rapport à la nouvelle estimation. On trouvera de plus au tableau 31 les données sur la population rurale sédentaire, les nomades et la population urbaine, par région en janvier 1975.

Le fait que l'effectif officiel de la population en 1975 soit sous-estimé est corroboré par les estimations préparées pour l'Ethiopie par le "Bureau of the Census" des Etats Unis. Cet organisme a calculé dans sa publication "World Population 1977" des estimations démographiques récentes pour les pays et les régions du monde. Il estime la population de l'Ethiopie à la mi-1975 à 29 529 000, chiffre plus élevé de 7,3 % que l'estimation officielle à la même date (27 520 900).

TABLEAU 30 - ETHIOPIE - COMPARAISON DE L'ESTIMATION OFFICIELLE DE LA POPULATION ET DE LA NOUVELLE ESTIMATION DE LA POPULATION PAR REGION - JANVIER 1975

REGION	EFFECTIF (en milliers)		DIFFERENCE	
	Estimation officielle (a) (1)	Nouvelle estimation (2)	(1) - (2) = (3)	(4) $\frac{(3)}{(2)} \times 100$
Arssi	1 007,2	1 210,1	- 202,9	- 16,8
Bale	767,5	852,0	- 84,5	- 9,9
Gamogoffa	875,9	879,5	- 3,6	- 0,4
Gojjam	1 784,0	1 869,6	- 85,6	- 4,6
Gondar	1 797,4	1 857,8	- 60,4	- 3,3
Erythrée	2 124,7	2 362,0	- 237,3	- 10,0
Hararge	2 735,2	3 145,5	- 410,3	- 13,0
Illubabor	707,5	848,3	- 140,8	- 16,6
Keffa	1 413,7	1 607,7	- 194,0	- 12,1
Shoa	5 565,4	6 337,9	- 772,5	- 12,2
Sidamo	2 457,1	2 894,2	- 437,1	- 15,1
Tigray	1 892,0	1 900,0	- 8,0	- 0,4
Wollega	1 767,9	1 780,1	- 12,2	- 0,7
Wollo	2 285,7	2 515,7	- 230,0	- 9,1
TOTAL	27 181,2	30 060,4	-2 879,2	- 9,6

(a) source [3]

TABLEAU 31 - ETHIOPIE - NOUVELLE ESTIMATION DE LA POPULATION - JANVIER 1975 (effectifs en milliers)

REGION	POPULATION RURALE SEDENTAIRE	NOMADES	POPULATION URBAINE	TOTAL
Arssi	1 154,6	-	55,5	1 210,1
Bale	510,9	314,1	27,0	852,0
Gamogofa	703,5	156,6	19,4	879,5
Gojjam	1 765,2	-	104,4	1 869,6
Gondar	1 735,1	-	122,7	1 857,8
Erythrée	1 276,2	539,1	546,7	2 362,0
Harargie	1 780,0	1 163,2	202,3	3 145,5
Illubabor	740,5	83,8	24,0	848,3
Keffa	1 525,4	-	82,3	1 607,7
Shoa	4 890,8	35,7	1 411,4	6 337,9
Sidamo	2 387,7	247,1	259,4	2 894,2
Tigray	1 688,8	89,5	121,7	1 900,0
Wollega	1 722,4	-	57,7	1 780,1
Wollo	2 335,0	89,4	91,3	2 515,7
TOTAL	24 216,1	2 718,5	3 125,8	30 060,4

Note : L'Ethiopie est divisée administrativement en 14 régions, 102 districts ("Awrajas"), 570 cantons ("Weredas"), environ 25 000 associations de paysans regroupant 7 millions de membres et environ 260 centres urbains de 2 000 habitants et plus organisés en environ 1 140 associations de citoyens.

## 2) Quelques suggestions pour améliorer les sources des données

Comme nous l'avons vu, il est impossible d'estimer avec certitude la population de l'Ethiopie, puisqu'aucun recensement de la population n'existe et que les données les plus fiables, provenant des enquêtes nationales par sondage, sont géographiquement incomplètes et périmées. Pour combler les lacunes actuelles et pour améliorer la qualité des données, on conseille vivement les mesures suivantes :

- Un recensement exhaustif de la population, étendu à toutes les régions rurales sédentaires, nomades et urbaines, devrait être fait dès que la situation le permettra (comme on l'a déjà indiqué, des problèmes de sécurité ont empêché une couverture géographique complète ; un recensement général nécessite donc une situation socio-politique propice).
- Comme mesure intérimaire, on devrait réaliser des enquêtes démographiques nationales pour combler les lacunes des données. A l'avenir, les enquêtes démographiques devraient être géographiquement complètes et représenter toutes les catégories de la population : la population rurale sédentaire, la population nomade et la population urbaine.
- Le Bureau Central de Statistique, en coopération avec les bureaux et les agences concernés, devrait mettre en place et tenir à jour un registre complet des ménages à l'intérieur des associations de résidents urbains et des membres des associations paysannes (associations d'agriculteurs). Un tel système d'enregistrement fournirait des données dont on pourrait tirer une estimation de la population à tout moment et à tout niveau administratif, par la simple application de coefficients appropriés au nombre de ménages résidents et de membres paysans enregistrés. L'organisation des paysans en milieu rural se fonde actuellement sur des associations paysannes, dont l'autorité s'étend sur environ 800 hectares et sur 300 familles chacune. L'organisation de la population urbaine se fonde sur des associations de citoyens comprenant au moins 2 000 résidents chacune. Ces associations sont les plus petites unités administratives en milieu urbain et en milieu rural ; elles fournissent une base statistique extrêmement utile.
- Le système d'enregistrement à l'état civil qui est actuellement au stade expérimental dans un échantillon de régions urbaines et rurales, devrait être étendu. Cette extension devrait aboutir à la mise en place d'un système national d'enregistrement à l'état civil, qui prolongerait le recensement général de la population.
- Il conviendrait de mettre en place un registre de tous les Ethiopiens résidant à l'étranger, ainsi que des étrangers résidant en Ethiopie.
- Pour réduire le plus possible les erreurs qui se glissent depuis la collecte des données jusqu'à leur exploitation statistique, nous préconisons : une formation plus intensive, des opérations de contrôle sur le terrain, une écriture lisible, des questionnaires en majorité codifiés d'avance et des programmes de contrôle par ordinateur.

BIBLIOGRAPHIE

- 1.- "Analysis of demographic data of urban areas covered during urban survey second round, 1969-1971", decembre 1972, Central Statistical Office, Addis-Abeba
- 2.- "The demography of Ethiopia, vol. I (results of the national sample survey, second round)", janvier 1974, Central Statistical Office, Addis Abeba
- 3.- "Ethiopia statistical abstract 1977 and 1978" Central Statistical Office, Addis-Abeba
- 4.- "Fifth parliamentary election result", octobre 1973, Ministry of Interior, electoral board, Addis-Abeba
- 5.- "An inventory on available information on the pastoral areas of Ethiopia", mars 1977, Livestocke and Meat Board, Addis-Abeba
- 6.- "Nomadic areas", novembre 1973, Ministry of Land Reform, Addis-Abeba
- 7.- PONSI (F), "An assessment of the level and patterns of population concentration and internal migration in Ethiopia", Communication présentée au Séminaire sur les stratégies pour une transformation socialiste de l'Ethiopie rurale, organisée par l'Institut de Recherche sur le Développement à Nazareth du 27 au 29 octobre 1978.
- 8.- "Population and housing characteristics of Asmara, results of the 1968 population and housing census", décembre 1974, Central Statistical Office, Addis-Abeba
- 9.- "Population of Addis Abeba, results from the population sample survey of octobre 1967", juillet 1972, Central Statistical Office, Addis-Abeba
- 10.- "The population of Ethiopia (results of national sample survey, First round)", novembre 1971, Central Statistical Office, Addis-Abeba
- 11.- "Preliminary study tour for carrying out population growth estimate in Illubabor region", juin 1978, Central Statistical Office, Addis-Abeba
- 12.- "Proceedings of the social science seminar held in Nazareth, october 27-29 1978", the Institute of Development Research, Addis-Abeba University
- 13.- "Report of the trip to the nomadic areas of Harargie Province", 28 janvier-12 février 1974, Central Statistical Office, Addis-Abeba

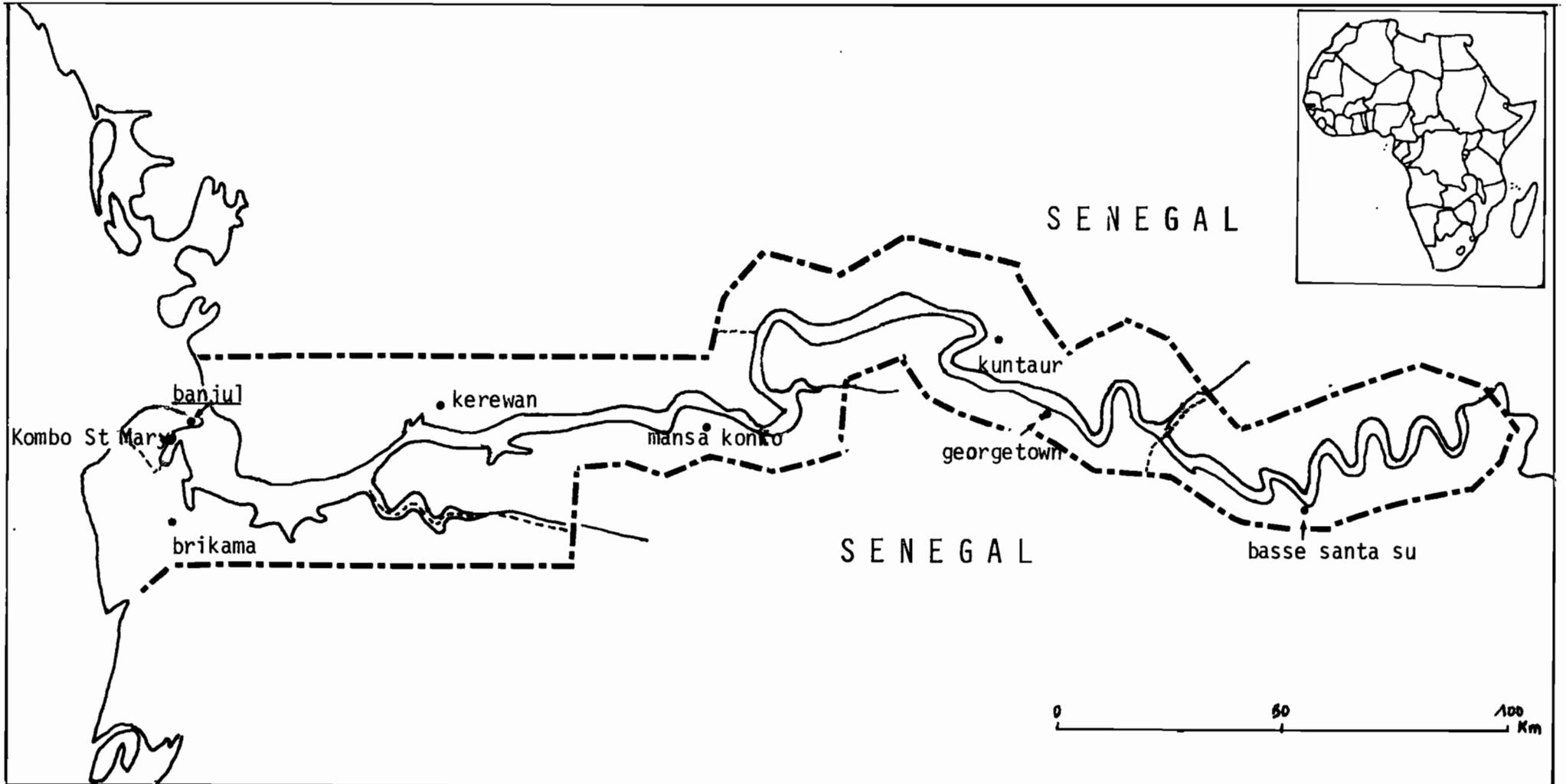
- 14.- "Rural population and employment in agriculture, report on the small scale agricultural sample census 1976-1977, vol.III", avril 1978 Ministry of Agriculture and Settlement, Addis-Abeba
- 15.- "Social and economic development of Eritrea since 1962", Regional Administration Office of Eritrea, imprimé en Italie
- 16.- "Survey of Major Towns in Ethiopia", decembre 1968, Central Statistical Office, Addis-Abeba
- 17.- "World population 1977 - Recent demographic estimates for the countries and regions of the world", 1978, US Bureau of the Census, Washington

# **GAMBIE**

**Moulié A. GIBRIL**

**Octobre 1979**

# GAMBIE



## G A M B I E

I. SOURCES DE DONNEES DEMOGRAPHIQUES

Les premières estimations de la population de la Gambie remontent à 1881 et 1891 ; elles ne sont cependant pas comparables aux estimations ultérieures à cause des modifications territoriales. La population de la Gambie estimée d'après les recensements ultérieurs figure au tableau 32.

Avant 1963, les données fournies par ces recensements sont peu fiables. Il ne s'agit en fait que de dénombrements sommaires réalisés par un personnel très réduit : pour le pays tout entier, seulement quatre commissaires, accompagnés chacun d'un seul employé, doivent dénombrer au cours de leurs déplacements la population de chaque village dans la région qui leur est assignée ; ces dénombrements s'étalent donc sur plusieurs mois. D'après Kuczynski [4, pp.331] "le dénombrement de 1911 est sûrement incomplet, moins toutefois que celui de 1901... pour ce dénombrement (celui de 1921), par contre, rien ne permet de supposer qu'il ne soit pas complet". Mais si l'on admet que le dénombrement de 1921 est complet, on ne peut en dire autant de celui de 1931, qui donne une population totale moins importante qu'en 1921. Les estimations tirées de ces recensements semblent donc de qualité douteuse.

De 1931 à 1963, aucun dénombrement de la population totale n'a eu lieu : seules existent des données partielles portant sur la population de Banjul (1944) et de Kombo St. Mary (1951). Le premier recensement général de la Gambie (la population étant recensée simultanément dans toutes les régions) a eu lieu en 1963, suivi d'un deuxième en 1973. Ces deux recensements constituent la source principale de données pour estimer la population de la Gambie, la seule autre source étant quelques études démographiques ne portant que sur des groupes restreints de la population.

TABLEAU 32 - GAMBIE - LA POPULATION D'APRES LES RECENSEMENTS

ANNEE	POPULATION	TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN ENTRE LES RECENSEMENTS
1901	90 404	4,9
1911	196 101	3,7
1921	210 611	-0,6
1931	199 520	1,4
1963	315 486	4,5
1973	493 499	

Au tableau 32 figurent les estimations de la population gambienne d'après les recensements. L'évolution dans le temps est plutôt irrégulière, ce qui semblerait indiquer un taux de complétude lui aussi irrégulier. Avant 1963, les taux d'accroissement moyen par an entre les recensements n'inspirent guère confiance : entre 1921 et 1931, par exemple, ce taux est négatif. Caldwell observe ainsi : "une interprétation superficielle des données conduirait à penser qu'avant 1931 (ou peut-être à une époque ultérieure), la population augmentait lentement ou pas du tout, l'accroissement - qu'il soit positif ou négatif - étant déterminé de façon presque aléatoire par les épidémies" [ 1 ] . Les vraies raisons des fortes fluctuations du taux d'accroissement qui sont observées restent obscures; il est cependant peu probable qu'elles reflètent une diminution globale de la population. En effet, aucun désastre, aucune émigration d'importance n'a eu lieu; et rien n'indique une baisse du taux de natalité. Par contre, on peut admettre d'une part, une baisse du taux de mortalité, en raison des progrès réalisés dans le domaine de la santé, et d'autre part, une augmentation de l'immigration en raison de la situation économique en Gambie, plus favorable que dans les pays voisins. Il serait donc raisonnable de conclure à une augmentation globale de la population de la Gambie.

Il est probable que le taux de complétude a beaucoup varié d'une recensement à l'autre. Pour les recensements avant 1963, "les gens devaient venir, de près et de loin, en un lieu de rassemblement, pour faire un rapport sur le nombre d'habitants de leur village"[5]. Il n'existe donc à cette époque ni visite de chaque village ni énumération individuelle.

Pour le recensement de 1963, le pays est découpé en unités de recensement et de contrôle, de courts stages de formation sont organisés pour les recenseurs, un laps de temps bien déterminé est établi pour l'énumération, et l'on observe un certain effort de contrôle dans la collecte des données.

Pour le recensement de 1973, des méthodes encore plus perfectionnées sont adoptées. Les unités de recensement et de contrôle sont bien délimitées au moyen de cartes, les stages de formation sont améliorés et la collecte des données fait l'objet d'un contrôle plus strict. Les recensements de 1963 et de 1973 sont donc les seuls à fournir des données de qualité sur la population du pays.

Des estimations de la population gambienne, faites selon diverses hypothèses à partir des données fournies par ces deux recensements, figurent au tableau 33. Elles témoignent du large éventail possible dans l'estimation de l'évolution passée de la population de la Gambie, qui ne peut d'ailleurs que rester incertaine en raison de l'absence totale de données entre 1931 et 1963, et du manque de données exactes sur les âges.

TABLEAU 33 - GAMBIE - ESTIMATIONS DE LA POPULATION 1950-1965 (milliers)

SOURCE	1950	1955	1960	1965
Nations Unies	347	366	391	422
US Bureau of the Census	282	317	357	404

## II. ETUDE DES RECENSEMENTS DE 1963 ET DE 1973

TABLEAU 34 - GAMBIE - REPARTITION DE LA POPULATION RECENSEE EN 1963 ET ET 1973 PAR SEXE ET GROUPE D'AGE

AGE	1963		1973	
	M	F	M	F
0 - 4	22 253	22 264	41 232	41 751
5 - 9	22 454	21 821	36 825	36 435
10 - 14	15 454	14 340	24 587	22 868
15 - 24	27 044	33 191	40 236	43 774
25 - 34	29 438	32 681	40 382	42 749
35 - 44	18 678	14 802	26 395	24 146
45 et plus	25 528	15 538	39 864	30 450
N.D.	-	-	865	940
TOTAL	160 849	154 637	250 386	243 113

Le tableau 34 donne la répartition par sexe et âge de la population recensée en 1963 et en 1973. Les groupes d'âge sont ceux utilisés en 1963 et ne permettent pas de procéder à des comparaisons d'ensemble avec la répartition plus détaillée utilisée en 1973. Ces deux recensements fournissent la base de l'étude démographique de la population de la Gambie.

### 1) Population de facto

Les recensements de 1963 et 1973 portent tous les deux sur la population de fait. En 1963, l'unité de recensement pour Banjul est le ménage, et pour le reste du pays, la concession ; en 1973, le ménage est adopté pour tout le pays. Le choix du ménage, défini comme un groupe de "personnes qui normalement habitent et prennent leurs repas ensemble" prête à confusion. En effet, les recenseurs doivent énumérer les habitants "là où ils se trouvent au moment du recensement" (c'est donc une énumération de fait), mais ils doivent en même temps le faire en fonction du ménage dans lequel ils se trouvent, ce qui, si l'on tient compte de la définition du ménage, implique une énumération de droit. Dans la pratique, on procède en fait à une énumération de fait, les personnes étant recensées dans le ménage où elles se trouvent au moment du recensement, qu'elles y soient par hasard ou qu'elles aient l'habitude d'y manger et d'y vivre. Mais la confusion créée par cette définition du ménage, aussi bien chez les agents recenseurs que chez les personnes recensées, aboutit - l'étude des entrevues enregistrées le démontre - à la situation suivante : "dans la plupart des cas, on constate que le concept du ménage est, soit mal interprété, soit totalement ignoré" [3] .

Cette confusion, qui est aggravée par la diversité des manières d'"habiter et de prendre ses repas ensemble" qui existe en Gambie, crée de nombreuses difficultés pour le recensement ou le non-recensement d'une personne dans un ménage ou dans un autre. L'hypothèse selon laquelle les cas de double enregistrement compensent les omissions est difficile à admettre : en effet, la comparaison des données sur quatre villages du district Kiang Ouest avec les registres de la population résidente (qui sont mis à jour de façon permanente par le "Medical Research Council") démontre que les cas d'omission sont presque deux fois plus nombreux que ceux de double enregistrement [2] . Il semblerait donc que la population totale est sous-estimée aux deux recensements. Cependant, le recensement de 1973 serait plus exhaustif que celui de 1963, ce qui expliquerait une partie du taux d'accroissement élevé entre les deux recensements.

### 2) Migration et accroissement inter-censitaire

La population totale recensée passe de 315 486 en 1963 à 493 499 en 1973, ce qui correspond à un taux d'accroissement annuel de 4,5 %. D'après l'analyse détaillée des données sur la fécondité, sur la mortalité et sur le lieu de naissance aux deux recensements, cet accroissement se décompose comme suit : 2 % pour l'accroissement naturel ; 0,8 % pour l'immigration nette et 1,7 % pour la sous-estimation de la population en 1963.

Cependant, des données plus récentes indiquent que l'immigration nette serait plus élevée qu'on ne l'avait supposé. Une étude sur les agriculteurs d'origine étrangère (ouvriers agricoles migrants) estime leur nombre pour l'année 1974-1975 à 24 000, dont 58 % arrivés en Gambie au cours de l'année [7]. Parmi les autres - c'est-à-dire ceux qui étaient déjà en Gambie en 1973-1974 - les trois quarts y travaillaient déjà pendant la saison des pluies de 1973 ; en outre, 82 % de ces migrants exprimaient le désir de s'installer définitivement en Gambie : Si l'on tient compte des autres courants d'immigration qui existent, et qui peuvent être du même modèle que celui des agriculteurs migrants, l'on peut estimer à 6 ou 7 000 au moins - c'est-à-dire au double de l'estimation annuelle avancée pour la période intercensitaire - le nombre d'immigrants qui s'installent chaque année en Gambie.

Une partie non négligeable de l'accroissement intercensitaire attribué à l'origine au sous-enregistrement de 1963, serait donc en fait due à l'immigration, les erreurs de déclaration de nationalité et de lieu de naissance étant plus nombreuses en 1973 qu'en 1963. Par conséquent, le taux d'accroissement annuel de la population serait plus élevé que la première estimation de 2,8 % (2 % pour l'accroissement naturel et 0,8 % pour l'immigration). Les estimations faites par les Nations Unies, par contre, ne dépassent jamais un taux d'accroissement de 1,8 % pour la période 1965-1970 et de 1,9 % pour celle de 1970-1975 [8].

### 3) Etrangers

La répartition par nationalité de la population recensée en 1963 figure au tableau 35. On constate qu'en 1973, plus de 10 % de la population est d'origine étrangère.

TABLEAU 35 - GAMBIE - REPARTITION DE LA POPULATION PAR NATIONALITE EN 1963 ET EN 1973

NATIONALITE	1963	1973	Accroissement (%)	Taux d'accroissement annuel moyen (%)
Gambienne	279 931	440 706	57,4	4,8
Autres nationalités africaines	34 938	50 843	45,4	3,9
Non africaine	617	1 159	88,0	
N.D.	-	791	-	
Ensemble	315 486	493 499	56,4	4,5

D'après l'analyse détaillée des données du recensement de 1973, et compte tenu de la mortalité de la population étrangère recensée en 1963, le taux retenu pour l'immigration nette entre les recensements est, nous l'avons vu, de 0,8 % par an. Ce taux correspond à 14 % du taux d'accroissement intercensitaire, ou à un total de 34 000 immigrants entre 1963 et 1973. Plus de la moitié des étrangers recensés en 1973 (52 000) auraient donc immigré pendant la période intercensitaire. Cependant, une sous-estimation de la population étrangère est probable à cause de nombreuses fausses déclarations de nationalité ou de lieu de naissance. En effet, du fait de l'instabilité de la situation économique et politique de nombreux pays africains, les étrangers ont souvent intérêt à dissimuler leur origine étrangère. En outre, l'étude sur les agriculteurs migrants que nous avons déjà citée fait penser que "la migration des agriculteurs étrangers pourrait être une forme de migration transitoire... qui se transforme en immigration définitive" [7]. Il nous semble donc que la part attribuée à l'immigration dans l'accroissement intercensitaire est sous-estimée, et par conséquent, que celle attribuée à la sous-estimation du recensement de 1963 est trop importante. Nous attribuons donc 17,8 % de l'accroissement intercensitaire à l'immigration nette (contre 14 % pour la première estimation et 37,8 % à la sous-estimation de 1963 (contre 44 %).

#### 4) Le concept de ménage

Ce concept pose de nombreux problèmes portant sur la traduction de son sens exact dans les langues locales et la diversité des modes de cohabitation, qui rend souvent difficile l'attribution d'un recensé à tel ou tel ménage.

D'après l'étude d'un échantillon d'entretiens enregistrés, la définition du ménage telle qu'elle est précisée pour les besoins du recensement n'est appliquée que dans 5 % des cas. Dans 46 % des cas, le ménage est défini comme "cour ou concession", "ceux qui dorment ici", "logement" ou même "unité agricole" ; et dans 48 % des entretiens, aucune définition n'est adoptée, [3].

Il est malaisé d'évaluer dans quelle mesure ces difficultés ont contribué à la sous-estimation ou la surestimation de la population totale ; il est cependant certain qu'elles constituent une source d'erreurs non négligeable.

#### 5) Fécondité

Une autre source d'erreurs, qui tient aux usages du pays, est la mauvaise déclaration par les femmes des données sur la fécondité. Il est d'usage de considérer et donc de déclarer comme siens les enfants adoptifs et les enfants d'un parent qui habitent chez la recensée. Bien qu'on ait souligné l'importance de bien définir le concept d'enfant biologique l'agent recenseur évite le plus souvent de le faire sans doute pour ne pas froisser la femme recensée. Il en résulte une surestimation du nombre d'enfants, les enfants adoptifs étant déclarés et par la mère biologique et par la mère adoptive. Un autre concept que, malgré les recommandations, on évite de souligner est celui de "né vivant", ce qui aurait pour résultat une surestimation du nombre d'enfants, les morts nés et les avortements étant souvent déclarés comme naissances vivantes. Il existe, par contre, un facteur très important qui aurait l'effet contraire : il s'agit d'une espèce de pudeur ou de répugnance coutumière chez les femmes gambiennes, à déclarer tous les enfants qui sont nés.

A cela s'ajoutent la mauvaise mémoire et les difficultés à manier les chiffres élevés, autant de facteurs qui auraient pour résultat une sous-estimation du nombre d'enfants. En l'absence de données complémentaires, on peut admettre que les facteurs de sous-estimation et ceux de surestimation se compensent. Une étude détaillée de la fécondité en Gambie est cependant indispensable.

### III. CONCLUSION ET ESTIMATION DE LA POPULATION ACTUELLE

Avant 1963, l'évolution de la population gambienne ne peut être discernée avec précision. Les recensements très rudimentaires qui ont eu lieu de 1881 à 1931 ne fournissent que des indications très approximatives, et l'absence complète de données entre 1931 et 1963 permet toutes les hypothèses.

Les recensements de 1963 et de 1973, certes en progrès très net par rapport aux recensements antérieurs, sont insuffisants pour fournir une estimation précise de l'accroissement de la population gambienne. Il subsiste des difficultés qui tiennent à la mauvaise qualité des données sur la composition par âge, à l'estimation du taux d'immigration et du taux de couverture à ces deux recensements, et à l'absence de toute statistique de l'état civil au niveau national. Il est donc évident que toute estimation de la population est, en Gambie comme dans beaucoup de pays africains, sujette à caution. Au tableau 36 figurent des estimations de la population gambienne de 1965 à 1975. Il faut tenir compte du fait que l'on considère la population recensée en 1963 (315 000) somme sous-estimée : en effet, la reconstitution faite par le Département de Statistique à partir du nombre de survivants au recensement de 1973 donne une population totale de 382 000 en 1963.

TABLEAU 36 - GAMBIE - ESTIMATIONS RECENTES DE LA POPULATION (1966-1975)  
(en milliers)

SOURCE	1963	1965	1970	1973	1975
Nations Unies		422	463		509
US of Bureau of the Census		404	458		524
Département de Statistique (Gambie)	382	-	-	496	524

En supposant un taux de fécondité et d'immigration constant de 1973 à 1975, et un taux de mortalité en très légère baisse, on peut estimer à 524 000 [6] la population de la Gambie en 1975. Ce chiffre résulte de l'hypothèse que la fécondité estimée à partir des données du recensement de 1973, correspondant à un taux de natalité de 49 ‰, restera constante durant la période de projection. Cette hypothèse s'appuie sur le fait qu'un accroissement de la fécondité, qui pourrait résulter logiquement de la jeune structure par âge de la population, pourrait être annulé par l'impact de l'expansion des programmes de planification familiale et de l'amélioration des niveaux éducationnels et socio-économiques, ceci au moins pour l'avenir prévisible.

Pour ce qui est de la mortalité, on a supposé que les améliorations des services médicaux et sanitaires entraîneraient un léger déclin de la mortalité entre 1973 et 1975 de telle sorte que l'espérance de vie s'accroisse d'environ un tiers d'année par an.

Le taux de migration nette estimé à 0,8 % par an est aussi supposé le même jusqu'en 1975.

Le tableau 36 montre que les projections des Nations Unies aboutissent à un chiffre inférieur pour la population de la Gambie en 1975. Mais il nous semble plus probable que la population de la Gambie à même dépassé en 1975 l'estimation de 524 000 faite par le Département Central de Statistique.

BIBLIOGRAPHIE

- 1.- CALDWELL (J.C) THOMSON (B), "Gambie", in "Croissance démographique et évolution socio-économique en Afrique de l'Ouest", 1973, The Population Council, New-York
- 2.- GIBRIL (M.A), "Some reporting errors in the 1973 Gambian census", 1975, Université de Londres (Mémoire de maîtrise, non publié)
- 3.- GIBRIL (M.A), "The problem of identifying and measuring response errors from survey data", 1977, OCDE, Paris
- 4.- KUCZYNSKI (R.R), "Demographic survey of the British Colonial Empire, vol.I, W.Africa", 1948, Londres
- 5.- OLIVER (H.A), "Report on the census of population of the Gambia, 17/18 avril 1973", 1975, Barthust
- 6.- "Population census 1973 vol. III, general report", 1976, Central Statistical Office, Banjul
- 7.- SWINDELL (K) "A report on migrant farmers in the Gambia" in ZACHARIAH (K.C) "Migration in the Gambia", 1978, Banque Mondiale, Washington
- 8.- "World population prospects as assessed in 1973", 1977, ONU, New York
- 9.- "World population 1977. Recent demographic estimates for the countries and regions of the world", 1978, US Bureau of the Census, Washington

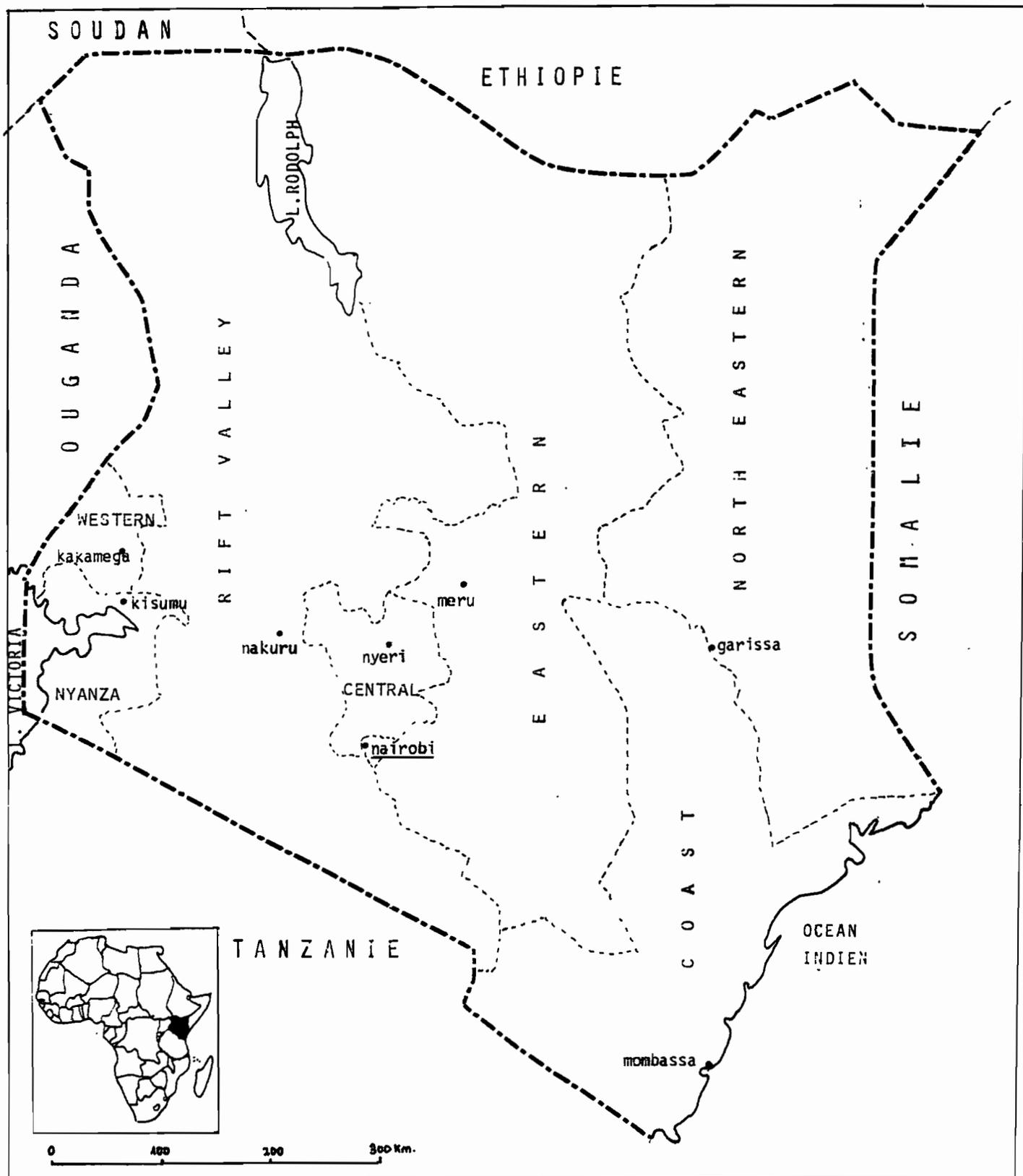


# **KENYA**

**Zibeon S. MUGANZI**

**Septembre 1979**

# KENYA



## K E N Y A

Les sources principales de données démographiques au Kenya sont, d'une part, les recensements qui servent de base pour estimer la population du pays, et d'autre part les registres de l'état civil et les enquêtes par sondage, qui fournissent des données plus détaillées sur diverses caractéristiques démographiques. Certaines enquêtes fournissent également des données sur la population, mais faute d'une analyse approfondie, elles sont d'une utilité réduite pour les estimations.

1. Estimations antérieures à la IIème guerre mondiale

Depuis les années 1870, époque où les premiers explorateurs arrivèrent, la population du Kenya a fait l'objet de diverses estimations, mais avant 1948 (année du premier recensement national colonial) ce ne sont que de simples indications très approximatives fondées sur les seules "observations" ou "impressions" des administrateurs.

En 1897, le Gouverneur résidant, Sir Arthur Harding, estimait la population à 2,5 millions. Entre 1902 et la première guerre mondiale, on estimait la population du Kenya tantôt à 4 tantôt à 3 millions d'habitants. Entre les deux guerres, les estimations officielles de la population africaine indiquent un accroissement régulier : de 2 549 300 en 1925, elle passe à 3 413 371 en 1931. Les méthodes adoptées pour obtenir ces estimations restent obscures, mais les sources, elles, sont connues il s'agit principalement des registres des habitants soumis à la capitation et à la taxe par hutte, c'est-à-dire les adultes de sexe masculin. Ces registres comportent deux inconvénients majeurs : n'y figurent que ceux qui ne furent pas la taxation ; et l'estimation du nombre de dépendants par adulte de sexe masculin relève de la pure conjecture.

Les recensements de 1911, de 1921 et de 1926 ne portèrent que sur la population non-africaine du Kenya. Celui de 1931 porta également sur la population africaine de Nairobi et de Mombasa, ainsi que sur le plus grand nombre possible des Africains habitant une ferme ou une localité non-africaine ; cette population africaine recensée s'élevait à 70 448, soit 2,4 % de la population africaine estimée pour l'ensemble du pays.

En résumé, la situation démographique du Kenya avant 1948 reste très confuse, les quelques données qui existent ne pouvant donner lieu à aucune estimation valable de la population du pays.

## 2. Le recensement de 1948

La proposition faite en 1945 de recenser la population totale de tous les territoires de l'Afrique Orientale aboutit en 1948, année du premier recensement national exhaustif dans chacun des trois pays concernés.

Le recensement de 1948 se heurta au Kenya à des problèmes particuliers. Il fut conduit en trois étapes : au mois de février, le recensement de la population non-africaine ; au mois d'août, celui de la population africaine, et enfin celui de la province Nord, y compris le district de Samburu, qui ne porta que sur un échantillon réduit de la population, ce qui a nui à la qualité des données.

L'omission de certaines zones, les cas de double compte, l'insuffisance numérique ainsi que la mauvaise formation des agents recenseurs, constituèrent autant de sources d'erreurs, auxquelles il faut ajouter les problèmes posés par la difficulté d'accès, surtout en région rurale, et le nomadisme de la population.

La population totale estimée d'après ce recensement - 5 407 599, dont 5 252 753 Africains et 154 846 non-Africains - semble donc sous-estimée, ce qui est confirmé par le recensement de 1962. Il n'en reste pas moins que le recensement de 1948 marque une étape importante dans l'histoire des recensements au Kenya.

## 3. Estimations intercensitaires 1948-1962

Pendant les années 1950, des estimations annuelles furent calculées en supposant un taux d'accroissement de 1,5 % par an. En 1961, ce taux d'accroissement fut révisé pour tenir compte des données fournies par les recensements tanzaniens et ougandais de 1948, ainsi que d'un examen plus approfondi des données sur la mortalité et sur la fécondité provenant du recensement de 1948 au Kenya. Le taux d'accroissement ainsi obtenu (2,25 % par an) conduisit à une estimation révisée de 7 155 000 habitants, contre 6 453 000 pour celle calculée avec un taux d'accroissement de 1,5 %.

Ces deux estimations semblent encore en-dessous de la vérité; on attribue ce fait en partie au sous-enregistrement du recensement de 1948, et surtout à la sous-estimation du taux d'accroissement annuel, que l'on situe plutôt aux environs de 2,8 %. La population recensée en 1962 (8 365 942) révèle, effectivement, une sous-estimation dans les deux cas : de 1,2 million d'habitants dans le cas de l'estimation révisée, elle atteint 30 % dans le cas de l'estimation non-révisée.

#### 4. Le recensement de 1962

Le recensement de 1948 avait été considéré comme un tour de force en raison des nombreux problèmes rencontrés dans le domaine du recrutement et de la formation des agents recenseurs. Ces problèmes se sont posés également pour le deuxième recensement national, qui a été réalisé par étape dans le courant du mois d'août 1962. La population totale recensée est de 8 636 263 habitants, dont 2 629 en transit ; la répartition par ethnie est la suivante : Africains 8 365 942, Asiatiques 176 613, Européens 55 759, Arabes 34 048, "autres" 3 901. La population a donc presque doublé depuis le recensement de 1948. L'étude des données révèle un taux d'accroissement annuel de 3,2 % entre les deux recensements, ce qui est supérieur aux estimations.

Le déroulement par étape du recensement de 1962 conduisit aux mêmes erreurs qu'en 1948. Le recensement de la province Nord porte sur la population de droit ; par ailleurs, pour les districts de Turkana, de Samburu, de Marsabit et d'Isiolo, l'estimation de la population africaine se fonde sur des échantillons et non sur un dénombrement complet.

Ces facteurs rendent moins fiables les données sur la province Nord, et partant, les données globales du recensement. De plus, la population de certaines tribus de la région Nord-Est serait surestimée.

D'autres difficultés vinrent perturber le bon déroulement du recensement de 1962. La nuit du recensement, de très fortes pluies rendirent quasi inaccessibles certains districts. Politiquement le moment, dit-on était mal choisi, l'indépendance du Kenya étant imminente. Les démissions de nombreux administrateurs coloniaux entraînèrent de fortes modifications à l'intérieur de l'appareil administratif. Ces modifications, on le comprendra par la suite, rendirent extrêmement difficile la vérification des données pour certains districts, le personnel remplaçant n'étant pas qualifié pour expliquer les erreurs constatées.

Autre problème grave rencontré lors du recensement de 1962: l'incompétence et la malhonnêteté de certains recenseurs, qui portèrent sur les bulletins des renseignements faux, et parfois même fictifs. Pour certaines régions, une deuxième énumération s'avéra nécessaire pour vérifier les données.

Malgré tout, on considère le recensement de 1962 au Kenya comme un des plus complets et des plus réussis de tous ceux entrepris jusqu'alors en Afrique Orientale.

### 5. Le recensement de 1969

Le premier recensement conçu et réalisé après l'indépendance eut lieu la nuit du 24 au 25 août 1969. La population totale recensée est de 10 942 705 habitants, dont 10 753 202 (98,25 %) d'origine africaine. Le taux d'accroissement intercensitaire est de 3,3 % par an, ce qui confirme l'augmentation rapide de la population du Kenya.

A l'encontre des deux recensements nationaux précédents, une première tentative fut faite en 1969 pour recenser la population de fait du pays tout entier. Par ailleurs, une enquête par sondage portant sur 10 % de la population rurale et destinée à recueillir des données plus détaillées sur certaines variables, fut menée de front avec le recensement ; en 1962, l'enquête n'avait eu lieu que plusieurs semaines après le recensement.

Le recensement de 1969 fut également le premier pour lequel les unités de recensement avaient été correctement délimitées au moyen de cartes. On pourrait certes qualifier ce recensement de national de par son étendue et par sa couverture, mais les problèmes posés par la province Nord, et par le nomadisme de la population avec le risque de sous-estimation qui en résulte, n'en continuent pas moins de se poser. Par ailleurs, le recensement s'est ressenti de l'imminence des élections générales, qui eurent lieu deux mois plus tard.

Malgré ces difficultés, le recensement de 1969, bien conçu et bien préparé par une importante campagne publicitaire, fournit des données qui concordent assez bien avec les prévisions. Ces données sont celles qui ont été retenues pour les besoins de l'aménagement du territoire.

Le quatrième recensement national, qui doit également être exhaustif, est prévu pour la nuit du 24 au 25 août 1979. Selon les prévisions du Bureau Central de Statistiques et de l'Institut de Démographie de l'Université de Nairobi, la population du Kenya devrait dépasser à cette date les 15 millions d'habitants (15 427 000). Le Bureau Central de Statistiques estime la population totale depuis 1969 comme suit :

TABLEAU 37 - KENYA - EVOLUTION DE LA POPULATION DE 1970 A 1980

DATE	HYPOTHESE A	HYPOTHESE B
1970	11 247 000	
1972	12 091 000	
1974	12 935 000	
1975	13 413 000	
1976	13 853 000	13 842 000
1977	-	14 314 000
1978	14 348 000	14 806 000
1979	-	15 313 000
1980	-	15 877 000

Hypothèse A - On suppose une baisse des taux de fécondité par âge, l'indice synthétique de fécondité passant de 7,6 enfants par femme en 1969 à 6,9 en 1980

Hypothèse B - On suppose que les taux de fécondité par âge restent constants jusqu'en 1980

L'estimation de la population du Kenya en 1978 publiée par les Nations Unies est de 14,8 millions, ce qui concorde tout à fait avec la série B du Bureau Central de Statistique.

## 6. Enquêtes par sondage

Des enquêtes par sondage réalisées pour compléter les recensements ont également servi, mais dans une faible mesure, à estimer la population du pays. Des trois recensements nationaux qui ont eu lieu au Kenya, deux seulement - ceux de 1962 et de 1969 - ont été complétés par des enquêtes par sondage, qui étaient destinées surtout à recueillir des renseignements plus détaillés sur la mortalité et sur la fécondité. A l'occasion du recensement de 1962, cependant, des enquêtes par sondage destinées à contrôler les données ont également eu lieu dans certaines régions.

Depuis 1972, le Bureau Central de Statistiques du Ministère de l'Aménagement a entrepris au niveau national une série d'enquêtes démographiques par sondage pour fournir des données sur les grandes caractéristiques démographiques - fécondité, mortalité, migrations - qui soient comparables à celles obtenues lors du recensement de 1969.

A ce jour, quatre de ces enquêtes ont eu lieu. Les données obtenues témoignent de la progression du taux d'accroissement annuel (3,5 % en 1978) et de l'indice synthétique de fécondité (8,0 enfants par femme en 1978). L'accroissement constant de la population révélé par ces indices reste à confirmer par le recensement national de 1979.

Bien qu'elles apportent peu de données qui puissent être utilisées pour estimer la population, ces enquêtes n'en sont pas moins riches de renseignements sur les caractéristiques démographiques du pays.

### Conclusion

Avant le recensement national de 1948, les estimations de la population du pays, qui sont faites par les administrateurs, se fondent sur le nombre d'habitants soumis à la capitation et sur le nombre de huttes. Ces estimations, nous l'avons vu, sont dans presque tous, sinon dans tous les cas, en-dessous de la réalité, ce qui est confirmé plus tard par les recensements.

Des trois recensements nationaux qu'a connus le Kenya à ce jour - ceux de 1948, de 1962 et de 1969 -, seul le dernier fournit une estimation qui concorde avec d'autres sources disponibles à l'époque. L'analyse des résultats des recensements de 1948 et de 1962 révèle une sous-estimation dans les deux cas, que l'on attribue en particulier au manque d'agents recenseurs, ainsi qu'à leur malhonnêteté, et aux difficultés d'accès et d'ordre naturel. Il en résulte une sous-estimation non seulement des premiers recensements, mais également du taux d'accroissement intercensitaire.

Cependant, ces recensements nationaux témoignent d'une expansion très rapide de la population du Kenya. Ce résultat est confirmé par les études faites par l'Institut de Recherches et d'Etudes Démographiques, de l'Université de Nairobi, sous la direction du professeur Ominde. Le taux d'accroissement annuel de la population est actuellement un des plus élevés du monde - plus de 3,5 % - ce qui signifie que la population du Kenya devrait dépasser les 15 millions d'habitants au moment du recensement de 1979.

Les registres de l'état civil et les enquêtes par sondage, en tant que sources de données pour estimer la population du pays, en sont encore au stade expérimental. Leur couverture reste limitée : les registres ne sont tenus qu'en milieu urbain, tandis que les enquêtes ne portent que sur certaines régions. Une participation accrue de la part de l'administration devrait permettre leur développement et leur extension au pays tout entier : elles deviendraient ainsi des sources de données extrêmement valables.

Il existe également une source non-conventionnelle qui sera disponible après les élections générales de 1979, et qui pourrait contribuer, dans une certaine mesure, à la mise à jour des données : il s'agit des listes électorales, des registres de cartes d'électeur et de cartes d'identité. Mais la source la plus importante pour la mise à jour des données reste le quatrième recensement national de la population. Par ailleurs, la création de l'Institut de Démographie de l'Université de Nairobi, dirigé par le professeur Ominde, fournira des données plus détaillées non seulement sur la dimension, mais également sur la répartition et sur l'accroissement de la population du Kenya. Les études porteront en particulier sur les caractéristiques principales de la population, c'est-à-dire sur la fécondité, la mortalité et les migrations. Les données ainsi obtenues permettront une véritable planification de l'économie pour faire face aux besoins d'une population en rapide expansion.

BIBLIOGRAPHIE

- 1.- BLACKER (J.G.C), "Estimation of vital rates from census data in Kenya and Uganda", in "Population in african development", 1971, Editions Ordina, Liège
- 2.- COWARD (D.J), "Civil registration organization in Kenya", in "L'accroissement de la population et l'avenir économique de l'Afrique", 1974 the Population Council, New-York, pp. 48-61
- 3.- "Demographic baseline survey report 1973", juillet 1975, Central Bureau of Statistics, Nairobi
- 4.- KUCZYNSKI (P.R), "Demographic survey of the British Colonial Empire, vol. 2", 1949, Oxford University Press, Londres, pp. 120-168
- 5.- LORIMER (F), "Demographic information on tropical Africa", 1961, Boston University Press
- 6.- MARTIN (C.J), "The east african population census 1948 : planning and enumeration", Population studies, vol. III n° 3, décembre 1949
- 7.- OMINDE (S.H), "Population of Kenya, Uganda and Tanzania", 1975, CICRED Séries, Nairobi
- 8.- "Population census 1962 vol. I", 1970, Ministry of Economic Planning and Development, Nairobi
- 9.- "Population census 1962 vol. III", 1966, Ministry of Economic Planning and Development, Nairobi
- 10.- "Population census 1969 vol. IV", 1978, Ministry of Economic Planning Nairobi
- 11.- "Statistical digest" vol.X n° 3, septembre 1972, Central Bureau of Statistics, Nairobi
- 12.- VAN ZWANENVERG (R.M.A), KING (A), "An economic history of Kenya and Uganda 1900-1970", 1975, Macmillan, Londres
- 13.- "1978 world population data sheet", mars 1978, ONU, New-York

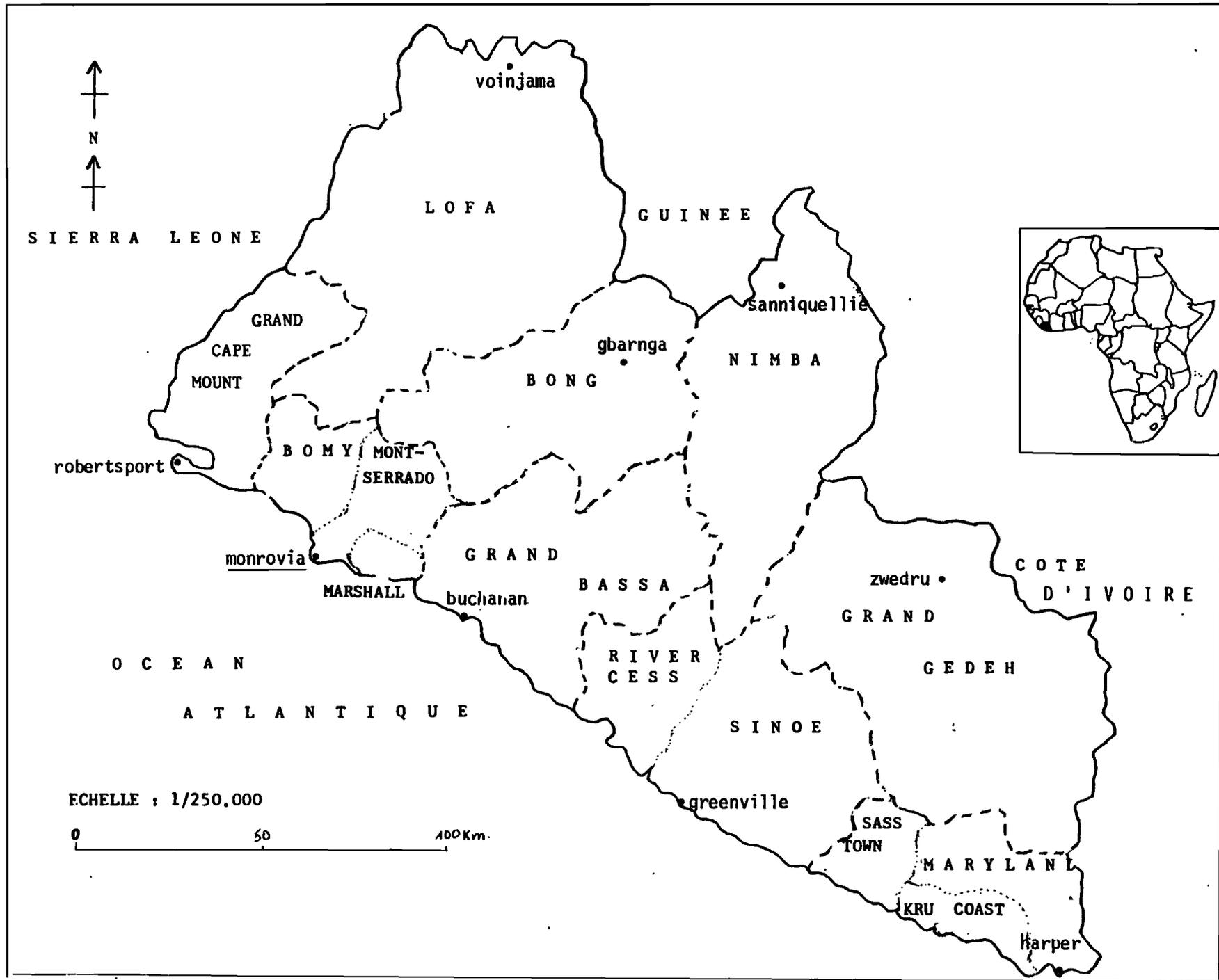
# **LIBERIA**

**Abel Z. MASSALEE**

**Août 1979**

**LIBERIA**

110



## L I B E R I A

I. SOURCES DE DONNEES1 Introduction

Le Libéria, petit état africain d'une superficie de quelque 60 000 km<sup>2</sup>, devient un Etat souverain indépendant en 1847, 26 ans après sa fondation. Ces fondateurs sont des esclaves d'origine africaine libérés et rapatriés des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que ceux qui, en provenance d'Afrique Centrale, sont libérés lors de leur voyage vers l'Amérique et laissés sur le littoral libérien. Ce groupe de fondateurs continue à s'occuper seul des affaires de l'Etat jusqu'au moment où la politique d'unification et d'intégration instaurée sous le règne du président William V.S. Tubman (1945-1971) intègre davantage d'indigènes dans les postes gouvernementaux.

Le pays se situe à l'intérieur de la zone fertile de l'Afrique de l'Ouest, et a pour frontière la République de la Sierra Leone à l'Ouest, la Côte d'Ivoire à l'Est, la République de Guinée au Nord et l'Océan Atlantique au Sud. L'estimation du taux brut de natalité dans cette zone se situe entre 40 et 50 pour 1 000 ; celle du taux de mortalité entre 17 et 27 pour 1 000 [10].

Au Libéria, comme dans beaucoup de pays en voie de développement, les données statistiques, en particulier celles sur la dimension et la structure de la population, ne remontent pas très loin. Cependant, avant le premier recensement national de la population en 1962, plusieurs dénombrements partiels ont eu lieu de 1956 à 1958 dans les grandes villes et les agglomérations. Parmi eux, citons le dénombrement de 1956 qui estime la population de la capitale, Monrovia, à 41 391 habitants, et celui de 1958 qui estime la population de Greenville, centre administratif du comté de Sinoe, à 3 628 habitants. Le but principal de ces dénombrements partiels est de familiariser le public avec le phénomène du recensement, ainsi que de former du personnel pour les recensements futurs. Les données fournies par ces dénombrements se limitent à la population totale dénombrée ; en l'absence de toute autre analyse, les résultats ne sont pas comparables aux données démographiques recueillies ultérieurement.

Bien avant ces dénombrements partiels dans les grandes villes et les agglomérations, la population du Libéria est évaluée à 2,5 millions. Cet effectif est celui que donnent les historiens, les hommes politiques et les chercheurs jusqu'en 1962, date du premier recensement national de l'histoire du Libéria. La population totale recensée est de 1,02 million, chiffre nettement inférieur à l'évaluation avancée. Huit ans plus tard, la population est estimée, d'après les résultats de l'enquête par sondage sur l'accroissement de la population menée de 1969 à 1971, à 1,5 million. En 1974, donc 12 ans après le premier recensement national de la population, un second recensement national, associé cette fois à un recensement sur le logement, fixe la population totale à 1,5 million : chiffre identique à l'estimation fournie pour 1970 par l'enquête de 1969-1971. On considère que les données de cette enquête ont fait l'objet d'une surestimation due à l'échantillonnage.

## 2. Recensement de la population de 1962

La première source vraiment scientifique de données démographiques au Libéria est le premier recensement national qui a lieu en 1962. Première entreprise importante du tout nouveau Bureau de la Statistique et de la Recherche Économique, elle est la première manifestation de l'intérêt que porte le gouvernement libérien au développement de la statistique, base indispensable pour un bon développement socio-économique. Les données de ce recensement servent de base aux études démographiques ultérieures.

Le recensement de 1962 est mené conformément aux principes et aux recommandations établis par les Nations-Unies, en particulier en ce qui concerne les six points essentiels que sont : (a) la campagne de promotion assurée par le gouvernement ; (b) l'exhaustivité ; (c) la simultanéité ; (d) la définition du territoire ; (e) l'énumération individuelle ; (f) la compilation et publication des données. Les techniques modernes de recensement sont appliquées avec succès à toutes les étapes du programme.

L'énumération, qui a lieu en avril 1962, est exhaustive à 100 %. A chaque ménage, on propose un questionnaire en 16 points qui couvrent presque toutes les recommandations des Nations Unies, avec quelques adaptations aux conditions locales.

### 3. Enquête sur l'accroissement de la population

#### a) Présentation

En 1969, le Ministère de la Planification et des Affaires Economiques inaugure l'enquête sur l'accroissement de la population libérienne, avec l'aide technique et financière du bureau du développement international des Nations Unies. Le but principal de cette enquête est de fournir au gouvernement libérien des estimations plus précises et plus actuelles sur les naissances et les décès. Un deuxième but, également très important, est de fournir des données annuelles sur la fécondité, la mortalité, les migrations, la répartition par sexe et par âge, la situation matrimoniale, le degré d'instruction, et la fréquentation scolaire. Les résultats de cette enquête continuent d'être l'objet de publications qui sont largement diffusées ; la première porte sur la population au 30 juin 1970 et la seconde sur celle au 30 juin 1971. Chaque publication comprend les séries suivantes : (a) séries P 1 et 2 (population) ; (b) séries N 1 et 2 (natalité) ; (c) séries D 1 et 2 (mortalité) ; (d) séries M 1 et 2 (migrations) ; (e) séries S 1 et 2 (mouvement de la population au Libéria). L'enquête est suspendue en mai 1973 pour faire place au recensement national de la population et du logement prévu pour février 1974.

#### b) Conception générale de l'enquête

L'enquête sur l'accroissement de la population libérienne se fonde sur un sondage probabiliste où l'unité de sondage est le ménage. Des estimations sont obtenues pour : (a) le pays entier ; (b) les régions rurales et (c) les régions urbaines. L'échantillon se compose de 100 villages tirés au hasard sur une liste où figurent 50 ethnies : tous les ménages de ces villages sont enquêtés. Pour les régions urbaines, un échantillon de 100 "îlots" composé chacun de 200 personnes est tiré, tous les ménages à l'intérieur de ces îlots sont enquêtés ; la méthode utilisée est celle de la double collecte. La première source est constituée par un agent qui rend visite tous les mois à chaque ménage à l'intérieur de la région qui lui est assignée ; il note toute modification démographique survenue dans les ménages depuis sa dernière visite. La deuxième source est constituée par un contrôleur qui visite tous les six mois chacun de ces ménages, indépendamment de l'agent qui compare les deux rapports afin de relever toutes les différences, qui sont ensuite vérifiées. Toutes les estimations sont calculées d'après la formule de Chandrasekar-Deming : 
$$N = C + N1 + N2 + \frac{(N1) \times (N2)}{C}$$

#### c) Couverture

L'enquête porte sur 70 000 personnes - quelque 5 % de la population estimée du Libéria en 1968 - habitant des logements simples ou multiples, tels que : huttes, appartements, maisons accolées ou indépendantes. Sont comprises toutes les personnes habitant habituellement ces logements, mais temporairement absentes. Sont exclus les malades hospitalisés, le personnel militaire et policier en garnison, les pensionnaires de foyers, d'écoles et d'autres institutions, ainsi que les non-libériens habitant une concession, une mission ou une ambassade.

#### 4. Recensement de 1974 sur la population et sur le logement

Dans le cadre du programme africain de recensement mis en oeuvre par les Nations Unies, le Libéria se voit attribuer pour ce recensement une aide technique et financière de la part du fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population.

L'expérience apportée par le recensement de 1962 et par l'enquête sur l'accroissement de la population est largement utilisée dans la conception et dans le déroulement du deuxième recensement libérien qui a lieu en février 1974. Les buts de ce recensement restent sensiblement les mêmes qu'en 1962, mais le réseau opérationnel utilisé pour le recensement est quelque peu amélioré.

Les buts principaux du recensement de 1974 sur la population et sur le logement sont définis comme suit :

- 1) déterminer la dimension et la répartition actuelle de la population,
- 2) fournir des données sur la situation actuelle de la population au moyen de plusieurs indicateurs socio-économiques,
- 3) dresser un tableau général des conditions de vie et de logement dans le pays,
- 4) indiquer toute modification dans l'évolution démographique depuis le recensement de 1962,
- 5) évaluer tout changement qualitatif des caractères socio-économiques de la population depuis 1962.

Afin d'être comparable avec le recensement de 1962, celui de 1974 porte sur la population de droit, l'unité de recensement étant le ménage. Les concepts et les définitions restent sensiblement les mêmes qu'en 1962, ainsi que le questionnaire, qui est complété par des questions sur la fécondité, sur la mortalité et sur les migrations.

L'on y rajoute également des questions proposées par le Ministère du logement sur les conditions de vie et de logement de la population: le recensement de 1974 devient donc un recensement de la population et des logements.

La longueur de ce questionnaire plus complet (26 questions) incite les responsables à adopter l'échantillonnage systématique pour la collecte des données sur le logement : seul 1 ménage sur 5 doit répondre aux questions supplémentaires sur le logement, tandis qu'ils répondent tous aux questions de base.

Du fait de l'échantillonnage adopté pour les questions sur le logement, deux questionnaires sont ainsi utilisés : un abrégé, qui comprend uniquement les questions sur la population, à remplir par 4 ménages sur 5 ; et un questionnaire complet, qui comprend les questions sur la population et celles sur le logement, à remplir par 1 ménage sur 5.

Les questions sur la population sont les suivantes : (1) nom, (2) lien de parenté avec le chef de ménage ; (3) sexe ; (4) âge en années révolues ; (5) situation matrimoniale ; (6) comté d'origine ou, en cas d'origine étrangère, pays d'origine ; (7) durée de résidence ; (8) nationalité ; (9) ethnie ; (10) degré d'instruction ; (11) fréquentation scolaire ; (12) plus haut diplôme obtenu ; (13) nombre de naissances totales ; (14) naissances survenues pendant les 12 derniers mois ; (15) activité économique ; (16) profession habituelle ; (17) secteur d'activité ; (18) situation dans la profession.

Les questions relatives à l'instruction, à la fréquentation scolaire et au diplôme obtenu ne sont posées qu'aux plus de 5 ans. Les questions relatives à la fécondité sont posées à toutes les femmes âgées de 10 ans et plus ; celles relatives à l'activité économique, à toutes les personnes âgées de 10 ans et plus.

Les questions sur le logement sont les suivantes : (1) type de logement ; (2) type d'occupation du logement, en propriété ou en location ; (3) matériaux des murs extérieurs ; (4) dimension du logement (nombre de pièces et nombre d'occupants) ; (5) confort moderne ; (6) décès survenus dans le logement pendant les 12 dernier mois ; (7) radio ; (8) revenu mensuel du chef de ménage.

La dimension du logement et le nombre d'occupants sont relevés de façon à indiquer le nombre de ménages par logement et, pour chaque ménage, le nombre de pièces, le nombre total de personnes, ainsi que le nombre des moins de 14 ans. Le "confort moderne" comprend : l'eau courante, l'électricité et les W.C intérieurs à chasse d'eau.

## 5. Autres recensements et enquêtes

### a) Enquête démographique en cours

Conformément aux recommandations données dans le cadre du programme africain de recensement des Nations-Unies et pour répondre aux besoins urgents du gouvernement en matière de planification, une demande d'aide technique et financière est soumise en 1974 aux Nations Unies afin d'entreprendre une enquête démographique continue au niveau national. La demande est acceptée, mais l'enquête ne peut démarrer qu'en 1977 lors de la nomination du directeur d'enquête.

Les résultats des deux premiers passages de l'enquête, qui ont pris fin au début de 1979, sont actuellement en cours de traitement et devraient être disponibles avant la fin de l'année 1979. Ils fourniront en particulier des données sur les naissances, sur les décès, sur l'immigration et l'émigration, ainsi que sur diverses caractéristiques des ménages : parenté, sexe, âge, situation matrimoniale, ethnie, religion, degré d'instruction, profession, secteur d'activité, dans la profession et infirmité.

### b) Agriculture

De 1960 à 1975 ont lieu plusieurs enquêtes agricoles ainsi qu'un recensement agricole. La plupart de ces enquêtes ne sont destinées qu'à recueillir des renseignements pouvant servir à élaborer une méthode de collecte des données. C'est en 1971 que débute de premier recensement national agricole, qui se poursuivra jusqu'en 1974. Il est destiné principalement à dresser un inventaire des caractéristiques agricoles du Libéria. Les données sur la culture et sur l'élevage se révèlent pourtant extrêmement limitées.

Dans le but de permettre au Libéria de subvenir à ses besoins en riz, une enquête rizicole est lancée en 1975, pour déterminer le niveau de production de cette culture de base. Les résultats témoignent des variations du niveau de production d'une année à l'autre : en 1974, par exemple, la production rizicole totale est estimée à 250 000 tonnes tandis qu'en 1975 ce chiffre baisse d'environ 20 000 tonnes à cause des pluies abondantes qui ont freiné les travaux de défrichage. L'enquête indique, cependant, un accroissement régulier du niveau de production de 1960 à 1967, qui s'accélère de 1967 à 1975.

### c) Enquête sur les dépenses des ménages

En 1976, une enquête sur les dépenses des ménages est réalisée par le Ministère de la Planification et des Affaires Economiques dans les régions urbaines et dans certaines régions rurales du Libéria. Destinée à recueillir des données sur les dépenses des ménages et sur diverses autres caractéristiques socio-économiques de la population libérienne, elle sert en particulier à fournir des coefficients pour pondérer un indice plus précis du coût de la vie, ainsi que pour calculer des indices du coût de la vie pour les divers chefs-lieux de comté.

La collecte des données s'est terminée le 30 juin 1978 ; on procède actuellement à leur traitement statistique.

## II. ETUDE CRITIQUE DES RECENSEMENTS DE 1962 ET DE 1974

Le Libéria ne fait pas exception à la règle qui veut que, d'un recensement à l'autre, on tente d'améliorer la qualité des données. Le recensement de 1962 étant le tout premier recensement national, il se limite à la collecte de données sur certaines caractéristiques de la population. En revanche, le recensement de 1974, en plus de l'amélioration de ces données sur la population, élargit son champ d'activité par la collecte, auprès de 20 % des ménages, de données sur le logement.

Le recensement de 1962 est avant tout un dénombrement de la population. A la suite d'essais préliminaires sur les méthodes et sur les procédés à adopter, un questionnaire est établi qui sera proposé à chaque ménage. La méthode est sensiblement la même pour le recensement de 1974 sur la population et sur le logement. Les deux recensements portent sur la population de droit, seuls les "sans domicile fixe" sont recensés là où ils se trouvent le jour du recensement. La répartition par âge et par sexe observée aux deux recensements est la suivante (tableau 38).

TABLEAU 38 - LIBERIA - REPARTITION DE LA POPULATION PAR SEXE ET PAR GROUPE D'AGE EN 1962 ET EN 1974

GROUPES D'AGES	Recensement de 1962			Recensement de 1974		
	TOTAL	sexe masculin	sexe féminin	TOTAL	sexe masculin	sexe féminin
TOTAL	1 016 443	503 588	512 855	1 503 368	759 109	744 259
Pourcentage	100,0	49,5	50,5	100,0	50,5	49,5
- de 5 ans	165 382	81 625	83 757	227 725	115 252	112 473
5 - 9 ans	133 762	68 809	64 953	223 927	114 597	109 330
10 - 14 ans	78 595	43 483	35 112	163 338	87 537	75 801
15 - 19 ans	83 297	39 248	44 049	159 046	75 571	83 475
20 - 24 ans	84 358	34 757	49 601	121 519	54 473	67 046
25 - 29 ans	95 292	40 220	55 072	120 655	53 717	66 938
30 - 34 ans	81 991	36 750	45 241	104 746	47 107	57 639
35 - 39 ans	69 438	34 459	34 979	93 290	47 344	45 946
40 - 44 ans	58 611	31 367	27 244	66 973	36 109	30 864
45 - 49 ans	44 262	24 715	19 547	57 034	31 689	25 345
50 - 54 ans	34 293	19 746	14 547	46 211	26 076	20 135
55 - 59 ans	22 777	13 296	9 481	29 517	17 775	11 742
60 - 64 ans	23 881	13 130	10 751	33 835	19 118	14 717
65 - 69 ans	16 106	8 808	7 298	21 107	12 101	9 006
70 - 74 ans	9 321	4 963	4 358	14 394	8 855	5 539
75 ans et +	15 077	8 212	6 865	20 051	11 788	8 263

### 1. Les étrangers

Au recensement de 1962, sont classées comme "citoyens libériens" toutes les personnes qui ont répondu affirmativement à la question : "la personne est-elle citoyen libérien ?" - aucune précision n'étant donnée sur la définition du terme "citoyen". Au recensement de 1974, en revanche, la nationalité est un peu mieux définie : elle s'applique au statut actuel et non pas au statut à la naissance. Sont donc comprises les personnes d'origine étrangère naturalisées citoyens libériens. Cependant, les personnes nées à l'étranger ou dont les parents sont des étrangers, même si elles ont vécu presque toute leur vie au Libéria, ne sont pas classées comme "citoyens libériens" si elles ne sont pas naturalisées. Aux deux recensements, les citoyens libériens habitant de façon permanente à l'étranger sont exclus ; par contre, sont inclus les fonctionnaires libériens travaillant à l'étranger. La population étrangère du Libéria représente un pourcentage infime de la population totale : 2,5 % en 1962 et 3,7 % en 1974.

## 2. Champ

Les deux recensements sont nationaux, car ils s'étendent à tous les lieux de résidence situés sur le territoire libérien. Il n'existe pas de population nomade au Libéria. La population, à dominante rurale, s'urbanise peu à peu. En 1962, la population rurale représente 80 % de la population contre 20 % pour la population urbaine.

La définition des termes "urbain" et "rural" reste la même aux deux recensements. Est "rurale" toute localité de moins de 2 000 habitants, sauf si elle possède des aménagements urbains tels que : école, hôpital, alimentation en eau et en électricité ; dans ce cas, elle est classée dans la catégorie urbaine, ainsi que toutes les localités de 2 000 habitants et plus. En 1974, la population urbaine a augmenté pour atteindre 29 % de la population totale, contre 71 % pour la population rurale. La répartition de la population en régions urbaines et en régions rurales pour les années 1962, 1971 et 1974 est la suivante (tableau 39) :

TABLEAU 39 - LIBERIA - REPARTITION DE LA POPULATION SELON LE LIEU DE RESIDENCE (URBAINE OU RURALE) - 1962, 1971, 1974 (en %)

Lieu de résidence	1962	1971 *	1974
TOTAL	100	100	100
Régions rurales	80,2	72,4	70,9
Régions urbaines	19,8	27,6	29,1

\* Estimation d'après l'enquête démographique

## 3. Qualité des données

Pour tout recensement, la motivation des recensés pose un problème difficile à résoudre, en particulier dans une société comme la société libérienne où la proportion des analphabètes est très élevée. Cette proportion, qui en 1962 était de 91 % de la population âgée de 10 ans et plus, diminue fortement en 1974 mais reste élevée : 79 % de cette population. Pour les recensements comme pour les enquêtes nationales, on a toujours procédé à une campagne publicitaire intense bien avant le début de l'opération. Pour le recensement de 1974, on a instauré des Comités à tous les niveaux de l'administration dans le but d'informer la population sur le recensement et de l'inciter fermement à coopérer avec les agents recenseurs.

La topographie du Libéria et l'isolement de certaines régions ont toujours posé des problèmes pour la collecte des données. Ces raisons ainsi que l'absence de véritable planification géographique ont toujours rendu impossible l'utilisation des aires de dénombrement du recensement pour les enquêtes.

#### 4. Enquêtes de contrôle

Pour les deux recensements, en 1962 et en 1974, on a procédé à une enquête de contrôle afin d'évaluer la complétude des données. En 1962, l'enquête, qui s'est déroulée 5 mois après le recensement et qui a été menée suivant la méthode classique des enquêtes post-censitaires indique un taux net d'erreur inférieur à 5 %. En 1974, par contre, l'enquête, qui s'est déroulée moins d'un mois après le recensement et a suivi une méthode nouvelle fondée sur la double collecte, conclut à un sous-enregistrement global de 11 %.

### III. CONCLUSION

Depuis quelques années, la grande préoccupation de nombreux pays en voie de développement est de rassembler des données démographiques fiables, qu'ils considèrent comme un instrument indispensable à la planification. C'est dans cette perspective que l'on a entrepris en 1962 la collecte et l'analyse scientifique des données démographiques au Libéria. A cette époque, une population totale de 1 016 443 habitants est recensée, dont 503 588 de sexe masculin et 512 855 de sexe féminin.

De 1969 à 1971, on procède à l'enquête sur l'accroissement de la population, qui est destinée à fournir une estimation de l'accroissement ainsi que des données démographiques indispensables à la planification. A cette époque, les estimations de la population totale vont de 1,4 à 1,6 million, et le taux d'accroissement annuel de 2,9 à 3,5%.

En 1974, la population observée d'après le recensement sur la population et le logement est de 1,5 million. En rapportant cet effectif aux résultats du recensement de 1962 et de l'enquête de 1969-1971, l'on obtient un taux d'accroissement annuel d'environ 3,3 % en 1974 : l'estimation de la population au 1er janvier 1975 serait donc de 1,55 million. L'enquête démographique en cours doit permettre la mise à jour permanente des diverses caractéristiques démographiques. Cependant, en attendant ces résultats, et du fait de la grande stabilité, à court terme, de la structure de la population il est permis de supposer que la fécondité continue à augmenter et que la natalité atteint 50 naissances vivantes pour 1 000 ; que le rajeunissement de la population se poursuit, 41% de la population totale étant actuellement âgée de moins de 15 ans, et que le rapport de dépendance est de 80 pour 100 actifs potentiels.

Il reste cependant indispensable d'améliorer au plus vite la collecte et l'analyse des données démographiques au Libéria. Ce besoin urgent trouve écho dans les recommandations faites lors du séminaire de septembre 1977 sur les résultats du recensement de 1974 sur la population et sur le logement. On y a souligné, entre autres, la nécessité d'assurer une certaine continuité aux opérations de recensement, ainsi que celle de prévoir et d'organiser toutes les phases du recensement de manière intégrée, et non pas indépendamment les unes des autres.

BIBLIOGRAPHIE

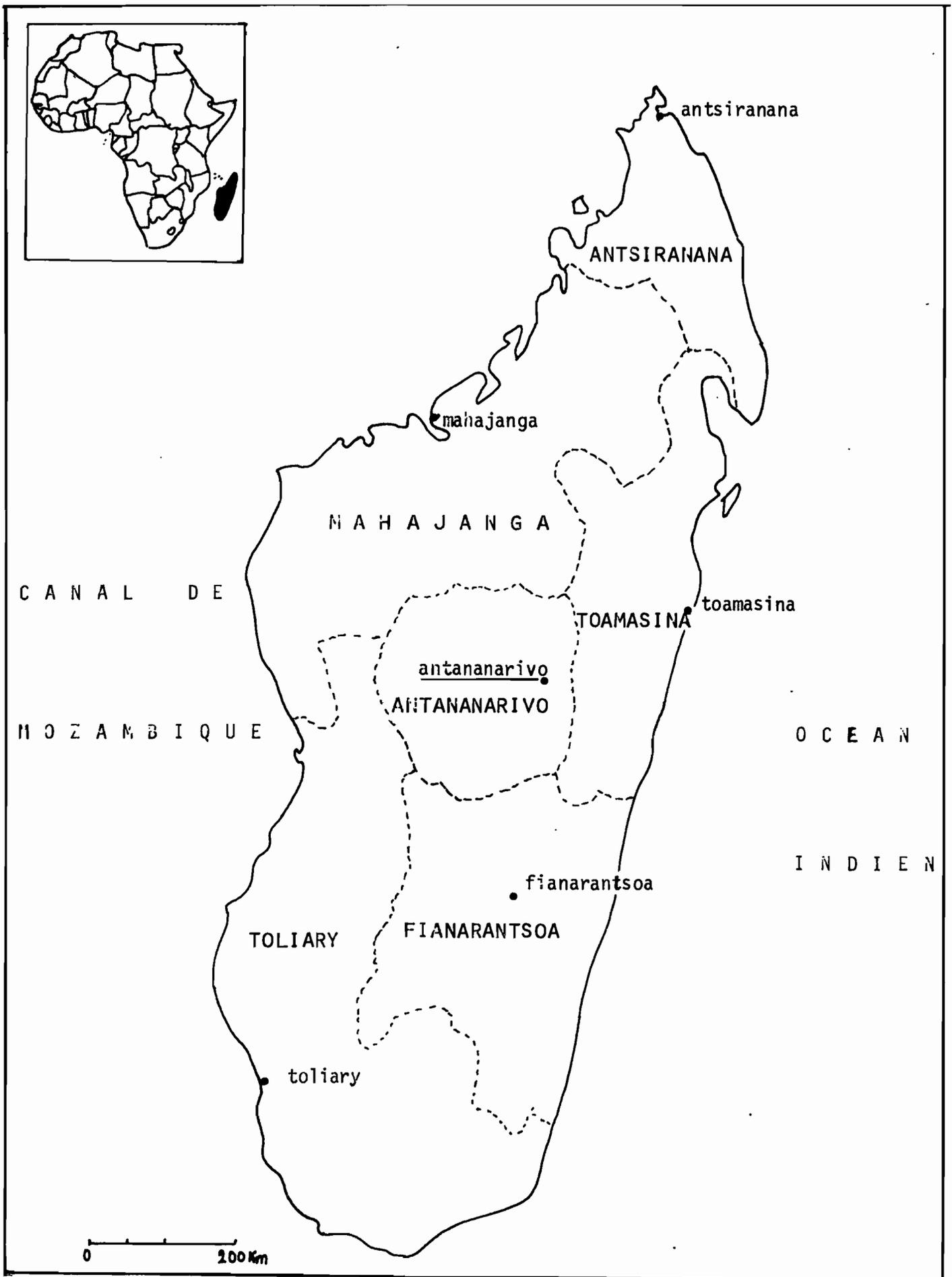
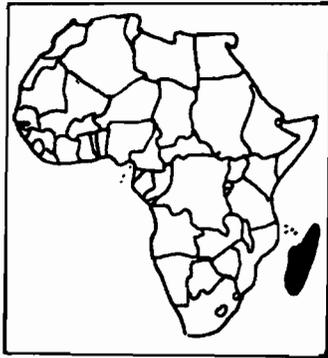
- 1.- "Annual report of the Ministry of Planning and Economic Affairs", 31 décembre 1978, Monrovia
- 2.- "Annual report of the Ministry of Planning and Economic Affairs", 3 janvier 1973, Monrovia
- 3.- "1962 census of population, summary report for Liberia PC-B", 30 juillet 1964, Office of National Planning, Monrovia
- 4.- "1974, census of population and housing", décembre 1975, population bulletin n° 1, Ministry of Planning and Economic Affairs, Monrovia
- 5.- "1974, census of population and housing", septembre 1976, population bulletin n° 2, Ministry of Planning and Economic Affairs, Monrovia
- 6.- "Demographic annual of the population growth 1970-1971 - series P 1, P 2", Ministry of Planning and Economic Affairs, Monrovia
- 7.- MASSALEE (A.Z) "The population of Liberia", 1974, CICRED, series, 56p.
- 8.- "1974 population and housing census final population results for Liberia and Major political divisions PC - 1", 1977, Ministry of Planning and Economic Affairs, Monrovia
- 9.- "Report of the seminar on the results of the 1974, population and housing census of Liberia, septembre 1977", à paraître
- 10.- "World population statistics in brief", 1975, US bureau of the census, Washington

# **MADAGASCAR**

**Tovonanahary A. RABETSITONTA**

**Octobre 1979**

# MADAGASCAR



## M A D A G A S C A R

I. DESCRIPTION DES SOURCES DES DONNEES ET ESTIMATIONS DES EFFECTIFS

Nous pouvons distinguer quatre grandes catégories de sources de données quant aux estimations des effectifs de la population de Madagascar :

- les estimations anciennes, avant la colonisation de la grande île,
- les sources administratives,
- le rassemblement des données fragmentaires,
- la collecte statistique,

Ces sources diffèrent par leurs objectifs et leurs méthodes d'observation ou d'évaluation, et fournissent ainsi des résultats à caractère plus ou moins scientifique. Nous pouvons cependant souligner que chacune de ces sources a dominé une période bien déterminée de l'histoire du peuple malagasy.

1. Les estimations pré-coloniales

La monarchie Merina a certainement procédé à des opérations de dénombrement de la population du royaume bien avant la colonisation. Les résultats revêtant un caractère militaire ont dû être traités comme "secret d'état" et disparurent lors de l'annexion de l'île en 1896. Toujours est-il qu'aucune donnée chiffrée de la population n'a été publiée par l'oligarchie Merina.

Cependant, des estimations assez disparates ont été avancées par quelques voyageurs venus pour prospecter l'île au cours de cette période.

a) Buts et méthodes d'estimation

Les premières estimations ont été effectuées dans le cadre de l'évangélisation des peuples d'Afrique et du colonialisme de comptoir (1500-1850) ; en 1650, l'abbé Nacquart estimait la population malagasy à 400 000 habitants, et six ans plus tard, en 1656, Etienne de Flacourt avançait le chiffre de 800 000 habitants. Notons qu'Etienne de Flacourt est le successeur de Jacques Prony, fondateur à Fort-Dauphin du premier comptoir de la Compagnie Française des Indes Orientales (1643).

Le développement de l'esclavage au cours de cette période nécessitait par ailleurs, une connaissance, aussi imprécise fut-elle, de l'effectif de la population locale.

Plus tard, le système d'exploitation impérialiste et la stratégie de guerre dans l'annexion coloniale devaient trouver une part de leur logique dans les évaluations démographiques des colonies.

Dans cette période pré-coloniale, l'hypothèse de l'utilisation par les visiteurs étrangers de la méthode du dénombrement exhaustif nous semble totalement inconcevable. Aussi, pouvons-nous affirmer que les différentes estimations effectuées par les voyageurs européens sont le produit de leur propre imagination, sinon, les résultats de quelques ajustements "magiques". Les formules utilisées dans ces ajustements furent certainement l'extrapolation spatiale (méthode de la densité géographique) ou selon certains critères dans les structures démographiques (rapport population rurale/urbaine, structures par grands groupes d'âges, nombre de tribus...).

Ainsi, Jean Laborde, familier surtout des zones relativement denses de Madagascar (régions centrales, notamment Tananarive), pensait à une population totale de 8 000 000 d'individus en 1870 : chiffre fortement surestimé par rapport à la réalité.

Enfin, nous ne devons pas perdre de vue le rôle que ces visiteurs "démographiques" voulaient faire jouer aux chiffres, pour attendre de la part des utilisateurs (l'état impérialiste, la papauté, le conseil d'administration d'une compagnie coloniale,...) une attitude et une intervention politiques, économiques ou sociales vis-à-vis de la colonie. Nous pouvons même dire que ce rôle fut certainement déterminant dans l'estimation des effectifs de la population.

a) Les différentes estimations

TABLEAU 40 - MADAGASCAR - DIVERSES ESTIMATIONS DE LA POPULATION DANS LA PERIODE PRE-COLONIALE SELON DES VOYAGEURS EUROPEENS  
(unité : milliers d'habitants)

DATE	EVALUATIONS	SOURCE
1650	400	Abbé Nacquart
1656	800	Etienne de Flacourt
1665	de 1 211 à 1 600	Soucher de Rennefort
1741	1 600	De la Martinière
1768	4 000	Abbé Rochon
1776	de 250 à 300	Benyowski
1777	1 500	Baron de Benyowski
1792	de 4 000 à 5 000	Kerguelen
1818	2 000	Silvain Roux
1828	4 450	Prince Coroller
1829	2 000	Capitaine Jourdain
1839	2 000	Bona Christave
1859	3 000	Barbié du Bocage
1868	5 300	Capitaine S. Pasfiels Olivier
1870	8 000	Jean Laborde
1874	2 500	Rev. Joseph Mullins
1875	4 500	Von. L. Jedina
1879	de 3 500 à 4 000	Rev. Sibree
1881	5 000	Rev. J.G. Baker
1889	3 000	Grandidier et Elisee Reclus
1890	7 000	Dr. Catat

Après l'annexion de 1896, les évaluations ont continué jusqu'à la fin du XIXème siècle :

DATE	EVALUATIONS	SOURCES
1897	6 000	W.Gibbs, consul d'Amérique
1898	de 4 000 à 5 000	Père J.B. Piolet
1900	2 260	Fournier

Nous constatons que les estimations sont loin d'être cohérentes. Cependant, Fournier fut certainement le plus proche du chiffre réel car le recensement de 1 900 donna un effectif de la population malagasy de 2 242 000 habitants.

## 2. Les sources administratives

Bien que disposant de plusieurs sources de données, Madagascar appartient au groupe des pays à "statistiques incomplètes" dans le domaine de la démographie. Les sources permanentes ou périodiques sont à caractère administratif, et se trouvent le plus souvent entâchées d'erreurs. Elles sont au nombre de trois :

- les "monographies de sous-préfecture",
- l'état civil,
- les cartes internationales de débarquement et d'embarquement.

La collecte des données s'insère dans la gestion administrative. La publication des résultats est assurée par l'Institut National de la Statistique et de la Recherche Economique (INSRE) en collaboration avec les Ministères concernés. Cet institut procède à des dépouillements (cas de l'état civil et des cartes internationales de débarquement et d'embarquement) ou à des regroupements de données en vue d'une mise en forme à des fins de tabulations (monographies de sous-préfecture).

### a) Les "monographies de sous préfecture"

Le 6 novembre 1896, à la demande du Général Galliéni, le premier recensement de la population fut réalisé à Madagascar conformément à une loi édictée par la Reine Ranavalona III. Cette tentative s'est soldée par un échec, et ce n'est qu'en 1900 que l'opération a pu aboutir à un dénombrement de 2 242 000 malagasy (au 1er janvier 1901). Depuis lors, la population de Madagascar fait l'objet d'un recensement administratif annuel dont les résultats au niveau des sous-préfectures sont portés dans des "monographies".

\* Buts et méthodes de collecte

Le déroulement de la collecte est intégré au sein de l'organisation administrative territoriale malgache. Notons qu'une réforme des subdivisions administratives a été réalisée en 1976.

Avant la restructuration, le village était l'unité administrative de base. Un ensemble de villages dans une délimitation géographique précise constituaient la commune. Selon l'effectif de la population et l'état de ses infrastructures socio-économiques, une commune était qualifiée de "rurale" ou "urbaine".

Le canton coïncidait généralement avec la délimitation géographique de la commune; la différence relevait de la juridiction. Le chef de canton était désigné par l'autorité centrale pour administrer le canton, alors que la commune était représentée par un conseil et un maire issus d'une élection municipale.

La sous-préfecture regroupait un ensemble de cantons. Elle était administrée par un bureau sous-préfectoral, ayant à sa tête un sous-préfet. A l'échelon supérieur se trouvait la préfecture englobant plusieurs sous-préfectures.

Enfin, la province formée de quelques préfectures était la plus importante unité géographique de la subdivision administrative de Madagascar.

Cette ancienne division territoriale comptait ainsi :

- 6 provinces
- 18 préfectures
- 92 sous-préfectures
- 776 cantons
- 779 communes dont 46 urbaines
- 25 231 villages

A leur tout début, les monographies de sous-préfectures avaient été instituées notamment pour maîtriser plus facilement les troubles en plaçant les habitants sous contrôle permanent de l'état colonial centralisé. Tout en maintenant cet aspect policier, les monographies de sous-préfecture visaient principalement un double but dans la période néo-coloniale :

- prévisions budgétaires et contrôles de rentrées fiscales,
- exploitations des données socio-économiques en vue d'une meilleure gestion administrative : rapports d'activités des différents services administratifs, statistiques sur l'évolution des données démographiques, de la production des principaux produits agricoles, évaluations des dégâts causés par les cyclones ou autres cataclysmes...

L'élaboration des monographies de sous-préfecture est annuelle. La centralisation des opérations revient au Ministère de l'Intérieur, plus précisément au service des affaires générales et territoriales.

Des tableaux vierges sont envoyés par ledit service aux sous-préfets. Ces derniers utilisent les chefs de canton pour recueillir les données nécessaires au remplissage de ces tableaux.

La collecte des données n'est pas régie par des instructions précises quant à son exécution. Elle diffère selon le milieu urbain ou rural.

En milieu urbain, les renseignements sont tirés des questionnaires du recensement organisé par les contributions directes. Ces questionnaires comprennent des données individuelles sur les membres du ménage portant sur leurs caractéristiques d'état civil (le sexe, la date de naissance, l'état matrimonial) et socio-économiques (ethnie, nationalité, classe suivie, type d'activité, profession...). Un certain délai est fixé au chef de ménage pour remettre le questionnaire dûment rempli au chef de quartier. Ce dernier transmet au maire-adjoint d'arrondissement les résultats du dépouillement partiel des questionnaires, pour le remplissage des tableaux vierges.

En milieu rural, le chef de village détient un cahier dans lequel figure la liste nominative de tous les habitants de son ressort. Les renseignements individuels portés sur une ligne et regroupés par ménage, concernent notamment : le "nom et prénoms", l'âge, le sexe, l'ethnie, la situation matrimoniale et l'activité.

En principe, le chef de village met à jour annuellement son cahier de village. Pour ce faire, il raye de la liste les décédés et les émigrés, et inscrit les nouveaux-nés et les immigrants.

Un village est composé généralement de plusieurs hameaux. En fait, c'est le chef de hameau qui fournit au chef de village les renseignements concernant les habitants de son ressort. Le cahier de recensement du village est donc un regroupement des données individuelles apportées par le chef du hameau.

Ainsi, en milieu urbain, le chef de ménage joue lui-même le rôle d'enquêteur alors qu'en milieu rural, c'est le chef de hameau qui remplit plus ou moins ce rôle. Quoi qu'il en soit, dans les deux cas, l'interview systématique des membres du ménage n'est pas pratiquée.

\* Dépouillement des données

La monographie de sous-préfecture contient des renseignements concernant la sous-préfecture avec une ventilation des données par canton et commune.

Le dépouillement des données individuelles se fait au niveau du quartier en milieu urbain et au niveau du village en milieu rural. L'exploitation manuelle est effectuée par le chef de quartier ou le chef de village.

Les résultats ainsi obtenus sont envoyés au maire-adjoint ou au chef de canton qui, après avoir contrôlé, vérifié ou rectifié les statistiques, les transmet au bureau sous-préfectoral.

Le sous-préfet aidé de ses adjoints et secrétaires regroupe les données, les présente sous forme de tableaux et les commente dans un rapport constituant la monographie de sous-préfecture. Ce dernier est reproduit en deux exemplaires dont l'un est destiné au Ministère de l'Intérieur qui officialise les documents.

\* Exploitation et publication des résultats au niveau national

Les exemplaires officialisés par le Ministère de l'Intérieur sont envoyés à l'INSRE à des fins d'exploitation et de publication des résultats. L'INSRE, et plus précisément, la section de la démographie procède à des regroupements des données au niveau préfectoral, provincial et national.

Ainsi dans la brochure intitulée : "Population de Madagascar au 1er janvier de l'année" l'INSRE publie entre autres les résultats de l'exploitation des monographies de sous-préfecture en considérant:

- des caractéristiques géographiques : communes rurales, communes urbaines, agglomérations ou villes de 1 000 habitants et plus, sous-préfectures, préfectures, provinces, territoire national.
- des caractéristiques d'état civil : sexe, grands groupes d'âges : 14 ans et moins, 15 à 20 ans, 21 ans et plus.
- des caractéristiques socio-culturelles : ethnies, nationalités.

Notons enfin que la dernière parution des monographies de sous-préfecture date de 1972 à la veille de la restructuration de l'administration territoriale.

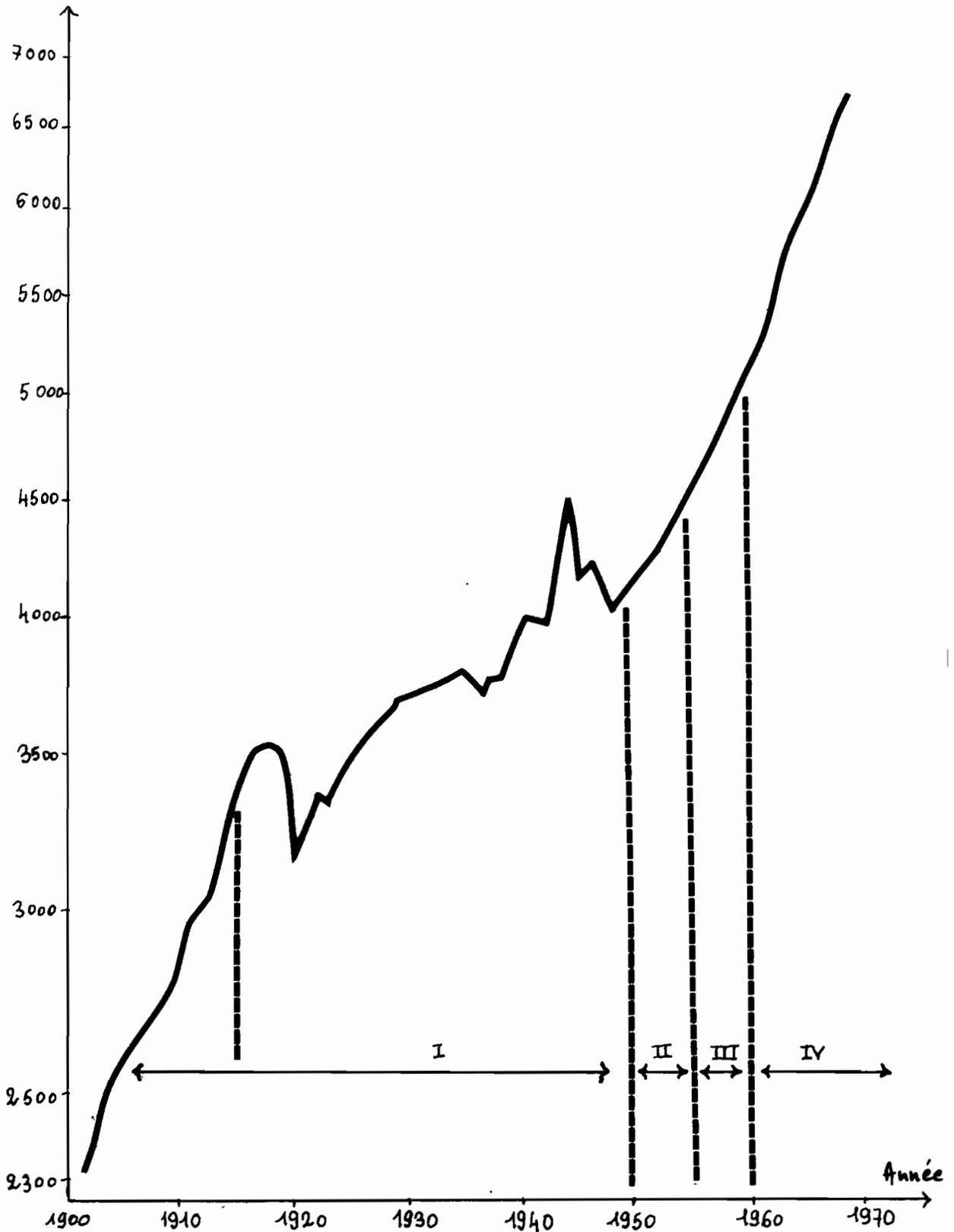
Dans le tableau ci-après figurent les effectifs de la population malagasy aux 1er janvier successifs depuis le premier recensement administratif de 1900.

TABLEAU 41 - MADAGASCAR - EFFECTIFS DE LA POPULATION MALAGASY AUX  
1er JANVIER SUCCESSIFS

Source : évaluations administratives

ANNEE	POPULATION (milliers)	ANNEE	POPULATION (milliers)
1901	2 242	1937	3 758
1902	2 299	1938	3 758
1903	2 454	1939	3 833
1904	2 516	1940	4 016
1905	2 553	1941	4 034
1906	2 613	1942	3 986
1907	2 642	1943	4 190
1908	2 707	1944	4 523
1909	2 738	1945	4 144
1910	2 870	1946	4 236
1911	2 966	1947	4 094
1912	2 988	1948	4 023
1913	3 011	1949	4 088
1914	3 264	1950	4 143
1915	3 351	1951	4 234
1916	3 496	1952	4 296
1917	3 501	1953	4 389
1918	3 520	1954	4 461
1919	3 489	1955	4 578
1920	3 119	1956	4 674
1921	3 255	1957	4 842
1922	3 336	1958	4 975
1923	3 311	1959	5 098
1924	3 456	1960	5 183
1925	3 519	1961	5 353
1926	3 579	1962	5 536
1927	3 591	1963	5 753
1928	3 618	1964	5 999
1929	3 709	1965	6 234
1930	3 665	1966	6 462
1931	3 722	1967	6 676
1932	3 725	1968	6 912
1933	3 736	1969	7 199
1934	3 783	1970	7 321
1935	3 808	1971	7 551
1936	3 696	1972	7 820

## GRAPHIQUE N° 7

MADAGASCAR - EVOLUTION DE LA POPULATION MALGACHE DEPUIS 1900(ordonnées ou logarithmiques)Population  
en milliers d'habitants

b) Les mouvements démographiques

L'observation continue des phénomènes démographiques à Madagascar est réalisée par l'enregistrement des faits d'état civil pour les mouvements naturels, et par le remplissage des cartes internationales de débarquement et d'embarquement pour les mouvements migratoires internationaux.

\* L'état civil

A Madagascar, le système d'enregistrement des faits d'état civil a été institué pour la première fois par la reine Ranaivalona II en 1878. En ce temps là, le champ couvert était loin d'être exhaustif tant au niveau géographique qu'au niveau de la population touchée par le système. Actuellement, bien que des bureaux d'enregistrement se trouvent éparpillés à travers l'île, des sous déclarations importantes sont encore à noter.

Dans chaque circonscription administrative à caractère communal, des registres d'état civil sont tenus à jour par l'officier d'état civil représenté par le maire municipal ou par ses adjoints. L'officier d'état civil demande annuellement à l'INSRE l'envoi des "fiches statistiques" de décès et de naissances ainsi que les "bulletin de mariage". Ces fiches statistiques peuvent être remplies par les déclarants eux-mêmes, par des infirmiers ou des sage-femmes ou par l'officier d'état civil.

Pour les villages éloignés du centre de l'état civil, les chefs de village portent dans un cahier les faits à déclarer. Ces derniers sont transmis à l'officier d'état civil qui les transcrit sur les fiches statistiques et dans les registres.

Les fiches dûment remplies sont envoyées à l'INSRE généralement tous les mois ; elles sont alors enregistrées et classées par circonscription administrative.

Au fur et à mesure des rentrées des fiches, une exploitation manuelle des faits déclarés est réalisée par la section de démographie, sur des maquettes de dépouillement.

Les résultats sont publiés dans "Population de Madagascar au 1er janvier de l'année". Ils sont classés selon les trois principaux événements : mariages, naissances et décès. Seuls les volumes des naissances et des décès nous intéressent pour l'actualisation des effectifs de la population.

\* Les cartes internationales de débarquement et d'embarquement

Ce sont les fiches de police que doivent remplir les voyageurs de l'extérieur aux postes douaniers. Elles sont centralisées par le Ministère de l'Intérieur qui les envoie mensuellement à l'INSRE où elles sont exploitées pour publication. Ces fiches contiennent notamment des renseignements à caractère d'état civil et professionnel, ainsi que l'itinéraire du voyage entrepris.

Si les mouvements à longue distance semblent enregistrés d'une manière satisfaisante, les courants avec les îles voisines (archipel des Comores...) sont incontrôlables. Malgré donc le caractère insulaire du pays, les statistiques sur les mouvements migratoires externes présentent des imperfections.

Cependant, elles ne doivent pas être importantes car les techniciens estiment que cette source est l'une des meilleures établies à l'aide des documents administratifs.

Il faut noter que les résultats du dépouillement sur les migrations internationales figurent aussi dans la publication de la "Population de Madagascar au 1er janvier de l'année".

\* L'actualisation des effectifs

Elle est effectuée selon la formule classique :

$$P_1 = P_0 + (N - D) + (I - E)$$

Nous devons d'ores et déjà souligner que le solde migratoire est négligeable pour Madagascar ; en 1971, 51 295 arrivées ont été dénombrées contre 53 535 départs, soit une balance migratoire de 2 240 individus pour une population totale d'environ 7 000 000 d'habitants. Cette constatation est vérifiée pour les autres années : 1966, 1967, 1968, 1969.

Aussi, seuls les soldes du mouvement naturel seront considérés dans l'actualisation des effectifs fournis par les évaluations administratives :

$$P_1 = P_0 + (N - D)$$

avec  $P_1$  = effectif actualisé

$P_0$  = effectif initial d'après les évaluations administratives

$N-D$  = solde du mouvement naturel d'après les statistiques d'état civil

TABLEAU 42 - MADAGASCAR - ACTUALISATION ANNUELLE DES EFFECTIFS D'APRES  
 LES EVALUATIONS ADMINISTRATIVES AUX 1er JANVIER SUCCESSIFS  
 1959-1973 ( Unité : milliers d'habitants)

ANNEE	P <sub>0</sub>	N - D	P <sub>1</sub> (Effectif actualisé)
1959	5 098	101	
1960	5 183	111	5 199
1961	5 353	122	5 294
1962	5 536	-	5 475
1963	5 753	-	-
1964	5 999	139	-
1965	6 234	145	6 138
1966	6 462	139	6 379
1967	6 676	159	6 601
1968	6 912	165	6 835
1969	7 199	174	7 077
1970	7 321	174	7 373
1971	7 551	189	7 495
1972	7 820	198	7 740
1973			8 018

3. Le rassemblement des données fragmentaires : "la population de Madagascar au milieu de l'année 1962"

Jusqu'en 1959, les seules sources de données démographiques d'envergure nationale à Madagascar étaient de nature administrative, donc ne présentaient guère de garantie scientifique.

Pendant les années 1959-1960, l'INSRE a procédé au recensement des six grandes villes, chefs-lieux de province.

De 1960 à 1964, ce recensement a été étendu aux communes urbaines centres de 5 000 habitants et plus.

En 1962, le milieu rural (ensemble des agglomérations de moins de 2 000 habitants) a fait l'objet d'une enquête statistique par sondage au 200ème.

La couverture de la population par ces différentes opérations statistiques est évaluée à 97 %. Aussi, dans le cadre d'une étude réalisée à l'Institut de Formation et de Recherches Démographiques (IFORD) de Yaoundé, a-t-on estimé opportun de rassembler ces données fragmentaires à une date précise afin de cerner la population globale de Madagascar. Il faut signaler que le sondage effectué en milieu rural était une enquête budget-consommation qui a fourni entre autres des données démographiques. La date de cette enquête fut retenue pour l'assemblage des données dans la mesure où la population rurale représentait en 1962, 87 % de l'univers démographique malgache.

L'effectif des 3 % de la population totale résidant dans les centres pré-urbains (2 000 à 4 999 habitants) non touchés par les opérations statistiques a été estimé à partir des résultats des recensements administratifs de 1961 et de 1964.

Par actualisation des chiffres des recensements urbains, on devait avec l'assemblage des données sus-mentionnées obtenir une évaluation de l'effectif de la population globale de Madagascar au milieu de l'année 1962 : 5 783 300 habitants.

#### 4. La collecte statistique

Madagascar ne dispose à l'heure actuelle que de deux sources de données démographiques de dimension nationale utilisant la collecte statistique :

- une enquête démographique par sondage : "Enquête démographique-Madagascar 1966",
- un recensement statistique : "Le premier recensement général de la population 1975".

##### a) L'enquête démographique par sondage

L'enquête démographique de 1966 a été effectuée par l'INSRE à la demande du Commissariat Général du Plan afin de fournir une évaluation satisfaisante du taux de croissance de la population de Madagascar.

##### \* Les questionnaires

Les questionnaires utilisés comprenaient :

- une feuille de ménage contenant des renseignements à caractère d'état civil, socio-culturel et professionnel, des membres résidant ou en visite dans le ménage,
- une feuille de décès pour les décès survenus au cours des douze derniers mois dans le ménage,
- une feuille de femme concernant les femmes de plus de 12 ans pour l'obtention des renseignements sur la fécondité actuelle, la fécondité totale et la mortalité totale.

##### \* Le sondage

C'était un sondage à deux degrés :

- le premier au niveau des cantons avec un taux de 1/10,
- le second à l'intérieur des cantons avec un taux de 1/20.

Ce taux global au 200ème permettait d'obtenir un taux de croissance avec un intervalle de confiance à 95 % de 0,3 %.

Après une stratification selon la densité de population et la localisation géographique, le premier tirage a fourni 77 cantons ; les effectifs de la population des cantons ont été fournis par les monographies des sous-préfectures pour l'année 1964 et leur superficie par le "Code géographique" de l'INSRE.

Une liste des villages dans un ordre géographique logique (le long d'un itinéraire) a été établie dans chaque canton tiré. Puis, un tirage systématique des villages a été effectué tous les  $P_i/10$  habitants ( $P_i$  étant la population du  $i$ ème canton). Il fallait alors recenser dans le village autant de fois cinquante habitants qu'il y aurait été tiré d'individus lors du sondage systématique.

Ainsi réalisé, le sondage présentait un échantillon de 39 000 habitants environ.

#### \* Les estimations

Les résultats observés fournissaient entre autres :

- l'effectif de la population totale au milieu de l'année 1966 : 6 200 000 habitants avec un intervalle de confiance à 95 % de  $\pm 200 000$  habitants.
- le taux d'accroissement naturel : 2,1 % avec un intervalle de confiance à 95 % de  $\pm 0,4$  %.

Ce taux d'accroissement naturel est le solde d'un taux de natalité de 46 ‰ et d'un taux brut de mortalité de 25 ‰.

Signalons que le taux de Lotka est évalué à 2,3 %.

#### b) Le recensement statistique

Le premier recensement général de la population a démarré en 1975 avec un financement du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et du Fonds National du Développement Economique.

La décision de procéder à un premier recensement général de la population avait été prise dès juin 1965 par le Comité Interministériel du Plan et de Développement.

Les objectifs de cette opération ont été définis et arrêtés par la Commission Nationale du Recensement où étaient représentés tous les départements ministériels et certaines administrations privées.

Entre 1967 et 1971, l'INSRE mettait au point une méthodologie, préparait les documents nécessaires et devait les tester par des enquêtes pilotes effectuées dans des centres urbains et dans des communes rurales.

### \* Méthodologie

Différentes catégories de population ont été considérées dans la méthode de collecte :

- selon le milieu : population urbaine et population rurale
- selon le type de résidence : population de passage (hôtels,...) population des ensembles particuliers (casernes, couvents, prisons,...) population des ménages avec distinction entre résidents présents, résidents absents et visiteurs.

Trois périodes ont été envisagées pour le déroulement des opérations sur le terrain selon le milieu :

- 1ère période : le recensement de la ville d'Antsirabe et des grands centres urbains, chefs-lieux de province à l'exclusion de Tananarive ville. Ce sont les agglomérations de plus de 45 000 habitants.  
Nuit du recensement : du 26 au 27 janvier 1975
- 2ème période : le recensement de la ville de Tananarive et des autres centres urbains qui; pour la plupart, sont des communes urbaines et représentent les chefs-lieux de sous-préfecture avec une population entre 5 000 et 45 000 habitants.  
Nuit du recensement : du 6 au 7 avril 1975
- 3ème période : le recensement du milieu rural  
Nuit du recensement : du 17 au 18 août 1975

Cinq sortes de documents ont été utilisés pour la collecte des données :

- le cahier de segment pour le recensement des bâtiments et l'identification des ménages, document de contrôle et de dépouillement provisoire, base de sondage pour le contrôle post-censitaire ;
- le questionnaire logement-ménage pour le recensement de la population;
- le questionnaire des ensembles particuliers pour le recensement de la population des ensembles particuliers ;
- le questionnaire de la population de passage ;
- le questionnaire de la population malagasy résidant à l'extérieur : recensement effectué par les représentations diplomatiques de Madagascar.

Concernant l'élaboration du questionnaire "logement-ménage", il est à signaler la différence entre milieu urbain et milieu rural.

En milieu urbain, le questionnaire était plus élaboré et libellé en français alors qu'en milieu rural, c'était un questionnaire plus léger et rédigé en malagasy. Dans les deux cas, il contenait des données collectives et individuelles.

Les données collectives concernaient les caractéristiques du logement (titre d'occupation, niveaux occupés, nombre de pièces habitées, mode d'approvisionnement en eau et éléments de confort), les biens durables (radio, machine à coudre, véhicule automobile, charrue...) et les activités agricoles du ménage .

Les données individuelles collectées étaient :

- à caractère d'état civil : noms et prénoms, liens de parenté, sexe, date de naissance, état matrimonial, nationalité ;
- à caractère géographique : situation de résidence au lieu de recensement (RP, RA, V) résidence antérieure (sous-préfecture) avec la date d'arrivée ou de départ, lieu de naissance ;
- à caractère socio-culturel : scolarisation et alphabétisation ;
- à caractère économique : type d'activité, situation au travail, profession principale, nature de l'activité principale de l'établissement où l'individu exerce sa profession ;
- à caractère sanitaire : infirmité.

En milieu urbain, le questionnaire ménage contenait 20 renseignements individuels alors qu'en milieu rural, il n'en comportait que 19; "Origine" (pays d'origine pour les étrangers) ou "Ethnie" (pour les malagasy) était la question supplémentaire posée en milieu urbain.

La réalisation des observations sur le terrain comprenait trois phases :

- Le recensement des bâtiments au cours duquel on devait d'une part identifier tous les ménages par un système de numérotation et d'autre part, inventorier tous les bâtiments selon leurs utilisations individuelles (habitations individuelles, logements...), économiques (industrielles, commerciales...) ou sociales (hôpital, école, lieu de culte);
- le recensement de la population et des habitants qui constituait le recensement proprement dit de la population;
- l'enquête post-censitaire portant sur un échantillon de ménages issu d'un sondage au 50ème et qui avait été conçue pour les contrôles des résultats du recensement et pour relever les données sur la fécondité et la mortalité.

Notons enfin qu'une attention particulière avait été portée à la sensibilisation de la population et à la propagande dont la réalisation, en début et au cours des opérations, a fait l'objet de la création de commissions de recensement au niveau provincial, préfectoral sous-préfectoral et cantonal.

A ces commissions participaient des autorités publiques et religieuses, des techniciens, des instituteurs, des représentants des sociétés privées...

### \* Organisation

Le trait le plus marquant de l'organisation de ce recensement fut la création d'une direction centrale des opérations comprenant un service technique, un service administratif et un service de l'informatique

Installée à Tananarive, cette direction devait coordonner et superviser les travaux sur le terrain. Elle s'occupait des rentrées des documents, de leur exploitation et du traitement informatique des données. Elle assurait la gestion administrative, financière et matérielle des opérations.

L'organigramme fut élaboré sur la base des circonscriptions administratives. Au niveau de chaque province se trouvait un "responsable" et au niveau de la préfecture un "contrôleur" ; le responsable provincial et les contrôleurs préfectoraux avaient pour tâche d'assurer le recrutement et la formation des chefs de zone et des enquêteurs, de contrôler le déroulement des travaux conforme au calendrier des opérations. Dans chaque sous-préfecture fut nommé un chef d'équipe qui devait mettre en place et organiser l'équipe composée de chefs de zone et d'agents recenseurs.

Le chef d'équipe sous-préfectoral entraînait surtout en scène lors des opérations en milieu rural pour la mise en vigueur des instructions. Chaque sous-préfecture est divisée en plusieurs "zones" et chaque zone en "segments". Les zones et segments sont des délimitations propres au recensement.

Une zone comprend environ six segments de 750 à 1 300 habitants. Le segment constitue l'aire de dénombrement d'un agent recenseur.

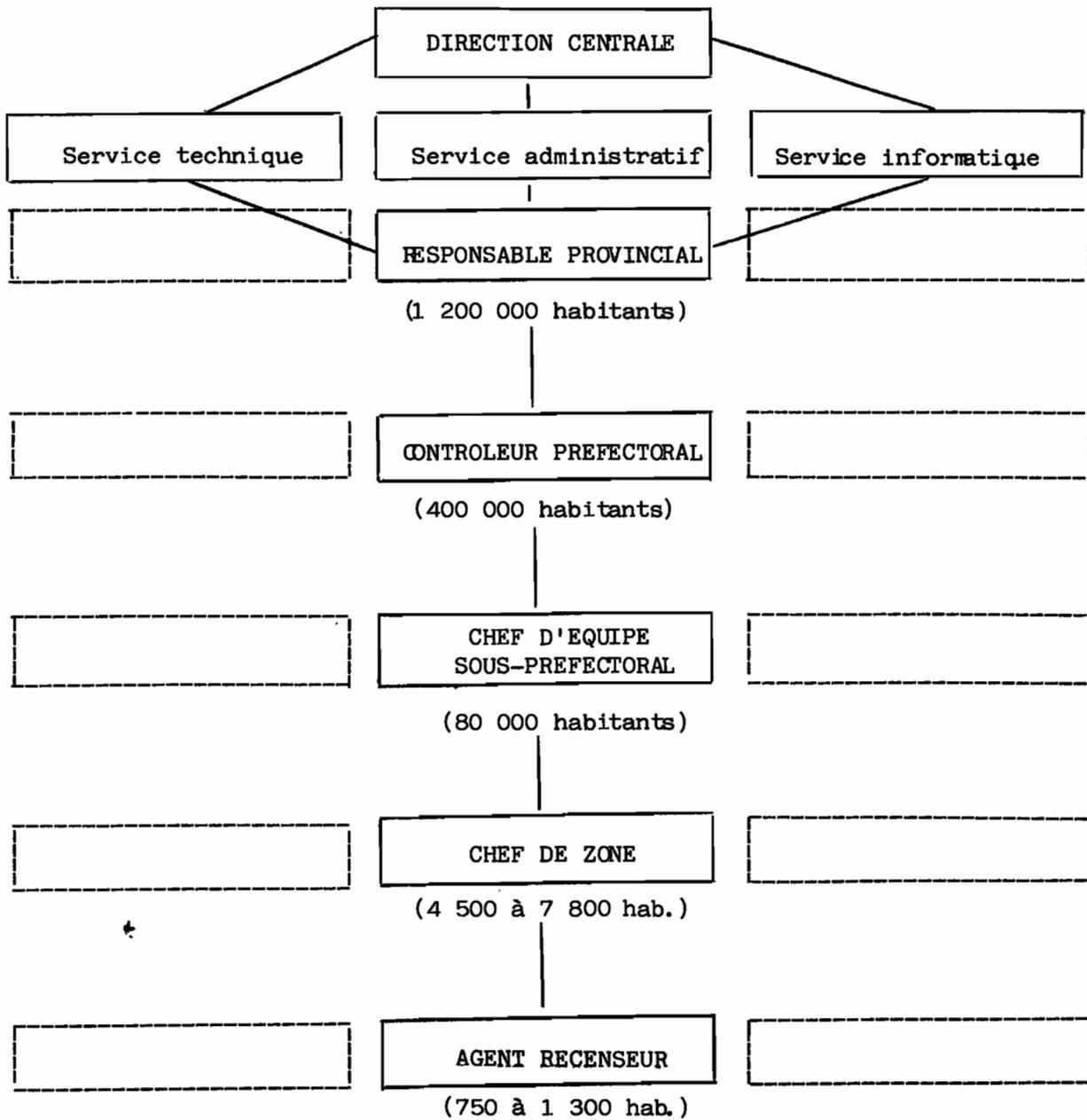
Le chef de zone devait remplir des tâches précises :

- effectuer le recensement des bâtiments et procéder au découpage en segments ;
- contrôler les travaux de l'agent recenseur au cours du recensement de la population ;
- réaliser les travaux de chiffrage après les opérations de vérifications et de corrections.

Les responsables au niveau de la direction centrale et au niveau de la province étaient pour la plupart des ingénieurs statisticiens.

Aux postes de contrôleurs préfectoraux se trouvaient des adjoints techniques, des employés ou agents de la statistique plus ou moins rôlés à la réalisation d'une enquête démographique. L'encadrement des opérations était donc assuré sur le plan de la coordination et de la supervision, par un personnel qualifié, fonctionnaire de l'INSRE. Par contre, les chefs d'équipe sous-préfectoraux, les chefs de zone ainsi que les agents recenseurs étaient des contractuels recrutés autant que possible sur place, possédant une bonne connaissance du terrain et recevant une formation accélérée.

GRAPHIQUE 8 - MADAGASCAR - ORGANIGRAMME DU RECENSEMENT GENERAL DE 1975



### \* Publications des résultats

Un dépouillement manuel des principales données démographiques a permis de disposer des résultats provisoires : effectifs de la population par circonscription administrative, selon le milieu urbain ou rural avec notamment la répartition par nationalité et la répartition par sexe et par âge.

L'exploitation par ordinateur a nécessité la perforation des cartes, la transcription des données sur des bandes magnétiques et l'élaboration d'un programme.

A l'heure actuelle, seules les données du milieu urbain ont été traitées par l'informatique, et ont fait l'objet de publications officielles.

Par ailleurs, le dépouillement des données post-censitaires a été effectué manuellement. Il a fourni des caractéristiques sur le mouvement naturel (mortalité, fécondité), et une estimation de l'effectif global et de la structure par sexe et par âge de la population.

Enfin, il faut noter que l'effectif global de la population résidente à Madagascar est évalué au 30 juin 1975 par le recensement général à 7 568 577 habitants.

## II. CRITIQUES DES SOURCES DES DONNEES ET ETUDE DE VRAISEMBLANCE DES DIFFERENTES ESTIMATIONS

Après cette revue succincte des quatre principales sources de données concernant les évaluations des effectifs de la population de Madagascar, il est intéressant de comparer les différents résultats disponibles et de procéder à un test de vraisemblance à la lumière des critiques des sources.

### 1. Critique des sources des données

D'une manière générale, nous pouvons considérer quatre composantes dans les critiques des sources des données :

- le cadre socio-géographique du champ d'observation,
- les moyens financiers et matériels,
- les méthodes d'observation,
- les personnels d'encadrement, de contrôle et d'exécution.

Si le cadre socio-géographique semble n'intervenir qu'indirectement dans l'évaluation de la qualité des sources de données, il n'en constitue pas moins la principale contrainte déterminant la réussite des opérations.

### a) Le cadre socio-géographique du champ d'observation

Dans toute enquête, l'individu est l'unité statistique qui occupe un rôle primordial : propriétaire sinon possesseur des données individuelles ou collectives, il les livre à l'enquêteur qui, en principe, ne fait que les transcrire sur les questionnaires. Il importe donc de situer l'enquêté sur le plan psycho-social afin de comprendre ses réactions vis-à-vis des opérations de collecte des données démographiques, et le localiser ensuite géographiquement pour pouvoir l'atteindre, le contacter, l'observer et l'interroger.

La monarchie merina ainsi que la colonisation, ont introduit et établi un clivage dans la société malgache : d'une part, une minorité instruite au service de l'administration et du pouvoir, et d'autre part, une large couche analphabète en conflit permanent avec cette administration perçue comme une machine opprimante.

La population éprouvait une grande méfiance envers les agents de l'administration, notamment des chefs de canton en milieu rural car ils représentaient le pouvoir central. Comme nous l'avons mentionné, ces chefs de canton furent les principaux artisans des monographies de sous-préfectures et se trouvaient à la base pyramidale des recensements administratifs. L'état colonial utilisait ces recensements pour ses propres besoins : organisation administrative, collectes fiscales, conseils de révision, fonctionnement des corvées, accaparement des terres... Aussi est entièrement compréhensible la répulsion de la population envers toute enquête notamment démographique, considérée comme un interrogatoire policier pouvant éventuellement servir l'appareil de répression. Ceci nous amène à penser à une sous-estimation de l'effectif de la population totale par les recensements administratifs au cours de la période coloniale.

La période néo-coloniale a pratiquement conservé la structure administrative léguée par la colonisation. La méthode de collecte des données n'a pas été révisée et les agents n'ont pas été remplacés. Cependant, de nouveaux objectifs ont été attribués aux monographies de sous-préfectures, à savoir : l'établissement des listes électorales, la catégorisation des communes (urbaines ou rurales) et l'élaboration des prévisions budgétaires. Il faut remarquer qu'à ces buts étaient liés des intérêts de certains responsables politiques et administratifs locaux qui avaient tendance à gonfler les effectifs de leur population ; plus ceux-ci sont importants, plus les localités ont des chances d'être dotées d'infrastructures socio-économiques modernes telles que hôpitaux, lycées, routes... Ces raisons politico-administratives semblent indiquer une surestimation des effectifs par les monographies de sous-préfecture dans la période néo-coloniale.

Non seulement, les gens gardent beaucoup de méfiance à l'égard de toute forme d'enquête, mais une importante proportion de la population est analphabète, ne comprenant pas toujours l'utilité sociale des opérations de collecte des données: l'enquête démographique de 1966 estime un pourcentage d'illettrés atteignant 61 % au niveau global. Ce pourcentage est croissant selon l'âge, alors que "le centre d'information" ou le "détenteur d'information" est le chef du ménage ou de la famille, sinon la mère en l'absence de celui-ci. L'analphabétisme renforce la méfiance du sujet vis-à-vis de l'enquêteur, car il est incapable de contrôler la fidélité de la transcription de ses informations verbales qui pour lui, constituent des preuves pouvant devenir accablantes et servir de prétexte de répression de la part des autorités.

Toute collecte de données démographiques se heurte à cette mentalité sociale qui n'est pas près de disparaître.

La forte dispersion géographique de la population qu'on pourrait appréhender a priori par la faible densité démographique (10,5 habitants par km<sup>2</sup> en 1966) semble favoriser la conservation de cet état d'esprit social. Par ailleurs, l'insuffisance des voies de communications et l'état des routes nécessitent une mobilisation importante de personnels d'exécution et de moyens de transports. Ce fut là un problème grave auquel les opérations du recensement se sont heurtées. Dans certaines régions, notamment celles de la partie Ouest de l'île, où la densité démographique était inférieure à 6 habitants par km<sup>2</sup>, des problèmes de déplacements et de contrôles s'avéraient presque insurmontables. Les critères de délimitation des zones et des segments de recensements basés sur la taille démographique d'un ensemble d'agglomérations semblent insuffisants, car ils ne tiennent pas compte de la dimension géographique que les agents d'exécution doivent couvrir. En 1962, le milieu rural possédait une densité de 11 habitants au km<sup>2</sup> occupé contre 124 habitants pour le milieu urbain [9] en supposant une répartition uniforme de la population dans l'espace; le chef de zone urbaine s'occupait d'une surface de 52 km<sup>2</sup> contre 559 km<sup>2</sup> pour le chef de zone rurale et l'agent recenseur urbain de 8 km<sup>2</sup> contre 93 km<sup>2</sup> pour celui en milieu rural.

Aussi, il importe de prendre en considération, non seulement les effectifs de la population globale, mais aussi sa dispersion géographique dans l'évaluation des coûts financiers et matériels engagés dans les opérations de collecte.

#### b) Les moyens financiers et matériels

De par leurs méthodologies et leurs organisations, nous devons distinguer dans ce chapitre les sources administratives et les collectes statistiques.

Les sources administratives sont des sources permanentes qui dépendent de la structure et de la gestion administratives. Il est alors difficile d'évaluer les coûts de la collecte qui en fait, est sous-jacente au fonctionnement de l'administration générale ; les chefs de canton et les sous-préfets ne sont pas payés uniquement pour l'élaboration des monographies de sous-préfecture.

Cependant, l'évaluation des moyens financiers et matériels revêt une signification capitale dans le cadre des collectes statistiques.

A Madagascar, les problèmes de financement ont été parmi les causes des ajournements répétés du premier recensement général de la population.

Placés dans le cadre global du développement national, les coûts entraînés par les opérations de collecte statistique peuvent être considérés comme des investissements indirects car, en fournissant des informations, elles aident à parvenir à une meilleure organisation sociale par une planification plus efficace des ressources humaines et une utilisation plus rationnelle des moyens et des disponibilités matériels.

Malheureusement, les responsables politiques et certaines autorités officielles ne conçoivent pas les choses ainsi. Les premières difficultés pour la réalisation d'une collecte statistique de grande envergure tel que le recensement général de la population, étaient de convaincre les opinions politiques et officielles de la nécessité et de l'utilité d'une telle opération pour l'élaboration des plans de développement.

Au cours de l'enquête démographique de 1966, la gestion financière, soumise aux règles administratives, échappait aux décisions et aux contrôles des responsables techniques des opérations qui se trouvaient ainsi affectées par la complexité et la lourdeur administratives.

Par la création d'une direction centrale des opérations, la réalisation du recensement général revêtait un caractère autonome et échappait à ces contraintes.

La création des "caisses d'avances" si elle n'a pas été possible au cours de l'enquête démographique de 1966 a résolu de nombreux problèmes dans le cadre du recensement général.

Par ailleurs, l'utilisation des bons de commande retardait la livraison de certaines marchandises pouvant affecter le calendrier des opérations. Les bons d'essence étaient généralement refusés en milieu rural, ce qui bloquait parfois le déroulement de la collecte.

Les demandes de rallonges budgétaires handicapent énormément la poursuite des opérations et risquent de faire échouer l'ensemble de la collecte. Il semble important d'assurer bien à l'avance les disponibilités financières pour les traitements des agents d'exécution (responsables de zones et agents recenseurs) et de prévoir une bonne marge pour les "imprévus" face à la situation inflationniste actuelle. Par ailleurs, les coûts d'entretien du matériel acquis devraient faire l'objet d'une ligne budgétaire particulière.

La commande des marchandises et équipements importés de l'extérieur doit être effectuée bien avant le début des opérations sur le terrain afin que leur livraison soit assurée au moment prévu.

Enfin, quand on parle des moyens financiers et matériels, on est toujours tenté de comparer les coûts et avantages d'une enquête démographique par sondage à ceux d'un recensement général de la population. Le rapport des coûts de l'enquête 1966 et du recensement général de 1975 est grossièrement de l'ordre de 1/25. Un allègement du questionnaire ménage utilisé par le recensement général pour le milieu rural aurait facilité la réalisation des opérations (collecte, chiffrement, traitement mécanographique), et aurait accru notablement la qualité des données. Certains problèmes financiers et matériels auraient été simplifiés.

Mais si l'enquête par sondage présente des avantages évidents par rapport à un recensement général, notamment dans les pays à statistiques incomplètes, elle est cependant incapable de fournir une évaluation précise des effectifs de la population globale.

### c) Les méthodes d'observation

Les méthodes de collecte doivent tenir compte du cadre socio-géographique du champ d'observation et des moyens financiers et matériels disponibles.

La méthodologie des recensements administratifs n'est pas définie d'une manière précise pour l'ensemble du territoire. Aucune instruction n'est donnée aux responsables locaux quant à la méthode de collecte des données. La notion de résidence n'est pas définie, les ménages ne sont pas identifiés, et la période du déroulement des opérations n'est pas unique à travers le territoire. Les membres des ménages ne sont pas interrogés et aucun questionnaire de base (ex : feuille de ménage) n'est utilisé. Des doubles comptes ou des omissions se produisent facilement.

Par contre, les enregistrements des faits d'état civil et des mouvements internationaux sont régis par des textes officiels. Des questionnaires de base existent et leur remplissage ne semble poser aucun problème. Cependant, il faut noter des défaillances de la "machine administrative" lorsque les fiches statistiques d'état civil sont épuisées, les exemplaires ne sont pas remplis en nombre suffisant...

La sous-déclaration des faits d'état civil proviendrait notamment des difficultés d'accès des bureaux d'enregistrement par une proportion non négligeable de la population rurale à cause de l'insuffisance des infrastructures routières et de leur état en saison de pluies. Par ailleurs l'importance des sous-déclarations varie selon la nature des événements (naissances, décès, mariages) : en 1966, 80 % des naissances ont été saisies contre 50 % pour les décès [11] .

Bref, les sources administratives ne peuvent pas encore fournir des évaluations satisfaisantes des effectifs de la population.

Certains résultats peuvent toutefois être fort utiles dans le cadre d'études particulières, tel le rassemblement des données fragmentaires pour l'estimation de la population de Madagascar au milieu de l'année 1962. Rappelons qu'il s'agissait de l'assemblage des résultats de trois sources différentes :

- les recensements statistiques des communes urbaines (centres de 5 000 habitants et plus) touchant 10 % de la population totale,
- les recensements administratifs des centres pré-urbains (entre 2 000 et 4 999 habitants) regroupant 3 % de la population totale,
- l'enquête budget-consommation des ménages ruraux avec un sondage au 200e englobant 87 % de la population totale,

"On peut donc supposer que l'évaluation globale de l'effectif de la population malgache au milieu de l'année 1962 résulte d'une enquête nationale dont les centres urbains (agglomérations de 2 000 habitants et plus) ont fait l'objet de recensements exhaustifs, et le milieu rural (agglomération de moins de 2 000 habitants) d'une enquête légère avec un taux de sondage au 20ème" [ 9 ] .

Nous pouvons toutefois souligner deux faiblesses dans les résultats obtenus par cette méthode : d'une part, les effectifs des centres urbains ont été projetés en 1962 par des taux d'accroissement déduits des chiffres administratifs, et d'autre part, l'intervalle de confiance n'a pas été déterminé au niveau de l'estimation de l'effectif global.

Une autre utilisation fort précieuse des résultats des recensements administratifs intervient dans la réalisation des enquêtes par sondage. En l'absence du recensement général de la population, les recensements administratifs de 1965 ont fourni la base de sondage de l'enquête démographique de 1966. Les imperfections de cette base de sondage ont dû quelque peu influencer sur la qualité des résultats.

La méthodologie utilisée par l'enquête de 1966 répondait d'une manière satisfaisante aux buts assignés à cette opération. Notons toutefois que la période d'observation correspondait à une conjoncture exceptionnelle à la suite du cyclone "Iris" provoquant une baisse brutale de la production agricole. L'efficacité de la méthodologie de l'enquête 1966 a permis une publication rapide des résultats (août 1967).

Enfin, que pouvons-nous dire des méthodes d'observation pratiquées par le recensement général de la population ?

Tout d'abord, il est à signaler que les résultats définitifs du recensement général ne sont pas encore publiés, quatre ans après sa réalisation.

L'exécution des opérations en trois périodes (recensement des chefs-lieux de province à l'exclusion de Tananarive-ville, recensement de la ville de Tananarive et des autres centres urbains, recensement du milieu rural), si elle semblait répondre aux contraintes matérielles et aux problèmes d'encadrement technique des opérations, a provoqué plusieurs difficultés sur le terrain :

- Les doubles-comptes et les omissions dus aux déplacements temporaires ou définitifs d'un milieu à un autre entre les différentes périodes devenaient pour la plupart incontrôlables.
- Le personnel d'encadrement et de contrôle devait assumer simultanément plusieurs tâches du début jusqu'à la fin des opérations sur le terrain (coordination et contrôle des opérations en cours, centralisation des rentrées des questionnaires, vérification et retours éventuels sur le terrain, en même temps préparation du passage d'un milieu à un autre avec la formation de nouveaux enquêteurs, la constitution et l'installation de nouvelles équipes...).

La formation des enquêteurs était trop rapide surtout en milieu rural et le contrôle de leurs travaux n'était pas toujours assuré.

L'étendue spatiale n'a pas été prise en compte dans la délimitation des zones et des segments et le questionnaire ménage s'avérait trop lourd en milieu rural.

Les événements politiques de 1975 n'étaient pas favorables au bon déroulement des opérations. "Le recensement a eu lieu à une époque où l'on procédait à une restructuration administrative du territoire national" [ 19 ] .

TABLEAU 43 - MADAGASCAR - CORRESPONDANCE ENTRE LES SUBDIVISIONS ADMINISTRATIVES AVANT ET APRES LA RESTRUCTURATION DE 1975

Avant restructuration	Après restructuration	Nombre	Remarques
Province	Faritany	6	Sans changement
Préfecture	-	-	Supprimée après restructuration
Sous-Préfecture	Fivondronam Pokontany	100	-
Commune	Firaisampo- kontany	1 250	-
Village	Fokontany	11 100	"Le Fokontany de l'actuelle structure se définit de la même manière que le village, sauf qu'il est placé sous la tutelle d'un comité exécutif présidé par le président du Fokontany ; les membres du comité qui désignent le président du Fokontany sont élus par les membres du Fokontany" [ 19 ] .

b) Les personnels d'encadrement, de contrôle et d'exécution

L'utilisation des résultats des recensements administratifs et la pratique traditionnelle dans leur réalisation font en sorte que les personnels d'encadrement et de contrôle travaillent dans la routine et ne sont pas motivés pour l'amélioration de la collecte des données.

Dans la mesure où les enquêtes statistiques ont été réalisées par l'INSRE avec ou sans collaboration d'autres organismes, il semble tout à fait normal que l'INSRE dispose le plus de personnels d'encadrement et de contrôle.

Toutefois, d'autres services de statistiques auraient pu fournir des personnels d'encadrement et de contrôle à la réalisation du recensement général (ex : statistiques agricoles, statistiques scolaires, statistiques de main-d'oeuvre...).

Les enquêtes statistiques ont montré que l'organisation la plus efficace ne demandait pas une hiérarchie bureaucratique et lourde.

La réussite des opérations ne dépendait pas de l'effectif du personnel de conception de très haut niveau, mais surtout des personnels d'encadrement et de contrôle expérimentés (formés dans le "tas" et sur le terrain) entretenant de bonnes relations avec les agents d'exécution.

La formation de ces derniers ainsi que leur recrutement, devraient être effectués avec le plus grand soin ; les recommandations et les pressions de quelque nature qu'elles soient, devraient être rejetées.

Enfin, les responsables des enquêtes devraient prévoir du personnel de remplacement ("agents tampons") en cas de défaillances et respecter scrupuleusement le contrat d'embauche (avantages sociaux, montant des salaires, dates de paiement des salaires,...).

## 2. Etude de vraisemblance des différentes estimations

### a) Les estimations statistiques

Nous disposons à différentes dates des résultats fournis par des sources dans lesquelles interviennent les méthodes statistiques.

TABLEAU 44 - MADAGASCAR - EVALUATIONS DES EFFECTIFS PAR LES METHODES STATISTIQUES

Méthode d'estimation	Date	Effectifs (milliers)			Rapport de masculinité
		Sexe M	Sexe F	Total	
Rassemblement des données fragmentaires (III.2)	30.06.1962	2 871	2 912	5 783	98,6
Enquête démographique (II.I)	30.06.1966	3 049	3 151	6 200	96,8
Recensement général de la population	30.06.1975	3 745	3 824	7 569	97,9

Le rapport de masculinité au niveau de la population totale en 1966 semble trop faible. Les résultats fournis par le recensement général viennent corroborer les conclusions de l'analyse effectuée dans l'étude du rassemblement des données fragmentaires : "Il est évident que la méthode de 1962 (recensement exhaustif en milieu urbain et sondage à deux degrés en milieu rural) reflète mieux la répartition par sexe de la population dans la mesure où elle a la possibilité de saisir l'exode rural composé d'un surplus d'hommes ; ce qui n'est pas le cas pour l'enquête démographique de 1966 où le déséquilibre de la composition par sexe du ménage provoqué par l'exode rural a beaucoup de chance d'être reflété au niveau de l'échantillonnage" [9]. Ceci étant dit, on peut se demander si le rapport de masculinité en 1962 est en concordance avec celui de 1975 ?

Introduisons une donnée indépendante pour faire la vérification; en 1966, le taux d'accroissement naturel masculin était évalué à 2,05% contre 2,10 % pour le sexe féminin [ 4 ] . Ces deux taux d'accroissement nous permettent de projeter le rapport de masculinité de 1962 en 1975. En effet :

$$\rho_t = \frac{M_t}{F_t} = \frac{M_0 (1 + r_M)^t}{F_0 (1 + r_F)^t} = \rho_0 [1 + t (r_M - r_F)]$$

avec  $\rho_t$  = rapport global de masculinité à la date t

$M_t$  = effectif de la population masculine à la date t

$F_t$  = effectif de la population féminine à la date t

r = taux d'accroissement naturel.

Cette formule est applicable si les taux d'accroissement naturel sont constants et si la population considérée n'est pas affectée par les migrations extérieures. Cette deuxième condition est vérifiée dans le cas de la population de Madagascar. Concernant la première, nous supposons de très faibles variations de r au cours de la période 1962-1975 avec des taux moyens d'accroissement naturel très proches de ceux fournis par l'enquête de 1966.

En calculant  $\rho_{75}$  nous obtenons :

$$\begin{aligned} \rho_{75} &= \rho_{62} [1 + 13 (2,05 \% - 2,10 \%)] \\ &= 98,6 (1 - 0,65 \%) \\ &= 97,9 \end{aligned}$$

A notre grande satisfaction, nous retrouvons exactement le rapport global de masculinité fourni par le recensement général.

Ce résultat nous incite à calculer le taux d'accroissement annuel moyen entre 1962 et 1975, et à vérifier ensuite si celui-ci correspond bien au taux d'accroissement naturel fourni par l'enquête démographique de 1966 :

$$7\ 569 = 5\ 783 (1 + r)^{13}$$

d'où  $\log 7\ 569 = \log 5\ 783 + 13 \log (1 + r)$

il vient  $\log (1 + r) = \frac{1}{13} (\log 7\ 569 - \log 5\ 783)$

soit  $r = 2,1 \%$

Justement, le taux d'accroissement naturel calculé par l'enquête de 1966 est égal à 2,1 % avec un taux brut de natalité de 46 ‰ et un taux brut de mortalité de 25 ‰.

En acceptant ainsi les évaluations en 1962 et en 1975, nous pouvons corriger les chiffres de 1966. Voyons tout d'abord si les effectifs du sexe féminin aux trois dates s'accordent avec le taux d'accroissement moyen annuel de 2,1 % pour la période 1962-1975.

TABLEAU 45 - MADAGASCAR - TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN DES EFFECTIFS DE SEXE FEMININ ENTRE 1962 ET 1975

Période	r
1962-1966	2,0 %
1966-1975	2,2 %
1962-1975	2,1 %

Il nous suffit donc d'ajuster les effectifs de sexe masculin en 1966 :

$$\begin{aligned} p_{66} &= p_{62} \quad 1 + (4 \times (-0,5 \%)) \\ &= 98,6 \times 0,998 = 98,4 \end{aligned}$$

d'où  $M_{66} = 3\,151 \times 0,984 = 3\,101$  milliers

L'effectif total ajusté de la population en 1966 est donc égal à :  
3 101 + 3 151 = 6 252 milliers

b) Les évaluations administratives

Comparons maintenant les évaluations des effectifs dont nous disposons aux mêmes dates selon les différentes sources.

TABLEAU 46 - MADAGASCAR - CONCORDANCE DES EVALUATIONS DES EFFECTIFS PAR LES DIFFERENTES SOURCES (unité : milliers d'habitants)

Source	1962	1966	1975
Statistique	5 783	6 252	7 569
Recensements administratifs	5 645	6 569	-
Actualisations des effectifs	-	6 490	-

La discordance des chiffres avancés par les recensements administratifs et les actualisations des effectifs indique que les responsables de la collecte pour l'élaboration des monographies de sous-préfecture n'utilisent pas les enregistrements des faits d'état civil pour leurs évaluations. Il y aurait donc une indépendance partielle entre les recensements administratifs et les enregistrements des faits d'état civil. Malgré les sous-déclarations importantes des décès à l'état civil par rapport aux naissances, nous pouvons remarquer dans le tableau 46 une surestimation des effectifs des recensements administratifs par rapport à ceux des actualisations annuelles. La somme des soldes migratoires au niveau national étant nulle sinon négligeable, nous pouvons en déduire un gonflement des effectifs par les recensements administratifs ; ce qui rejoint les conclusions que nous avons déjà formulées dans les critiques des sources de données. En fait, cette surestimation des effectifs par les recensements administratifs a commencé d'après le tableau 46 entre 1962 et 1966, au lendemain de l'indépendance ; déjà en 1966, cette surévaluation des effectifs atteignait 105 %.

### III. CONCLUSION

Nous sommes en présence des taux d'accroissement moyen annuel des intervalles suivants :

- avant 1950 (1) : 1,0 % [4]
- 1962-1966 : 2,0 %
- 1966 : 2,1 %
- 1966-1975 : 2,2 %

Pour l'estimation des taux d'accroissement moyens des intervalles se trouvant entre 1950 et 1962, une courbe sera tracée à main levée sur un graphique en essayant de refléter le phénomène d'accélération de la croissance démographique après la pulvérisation des insecticides de contact dont le prototype est le DDT et à la suite de l'application de la médecine de masse notamment préventive importée avec ses dernières découvertes. Signalons qu'une grande campagne de pulvérisation de DDT a été organisée en septembre 1949. Par ailleurs, si nous nous référons au tableau 41 des effectifs de la population malagasy aux 1er janvier successifs d'après les évaluations administratives, nous pouvons distinguer quatre périodes de croissance (voir graphique 9).

- I avant 1950 : 1 %
- II 1950-1955 : 1,9 %
- III 1955-1960 : 2,6 %
- IV 1960-1972 : 3,5 %

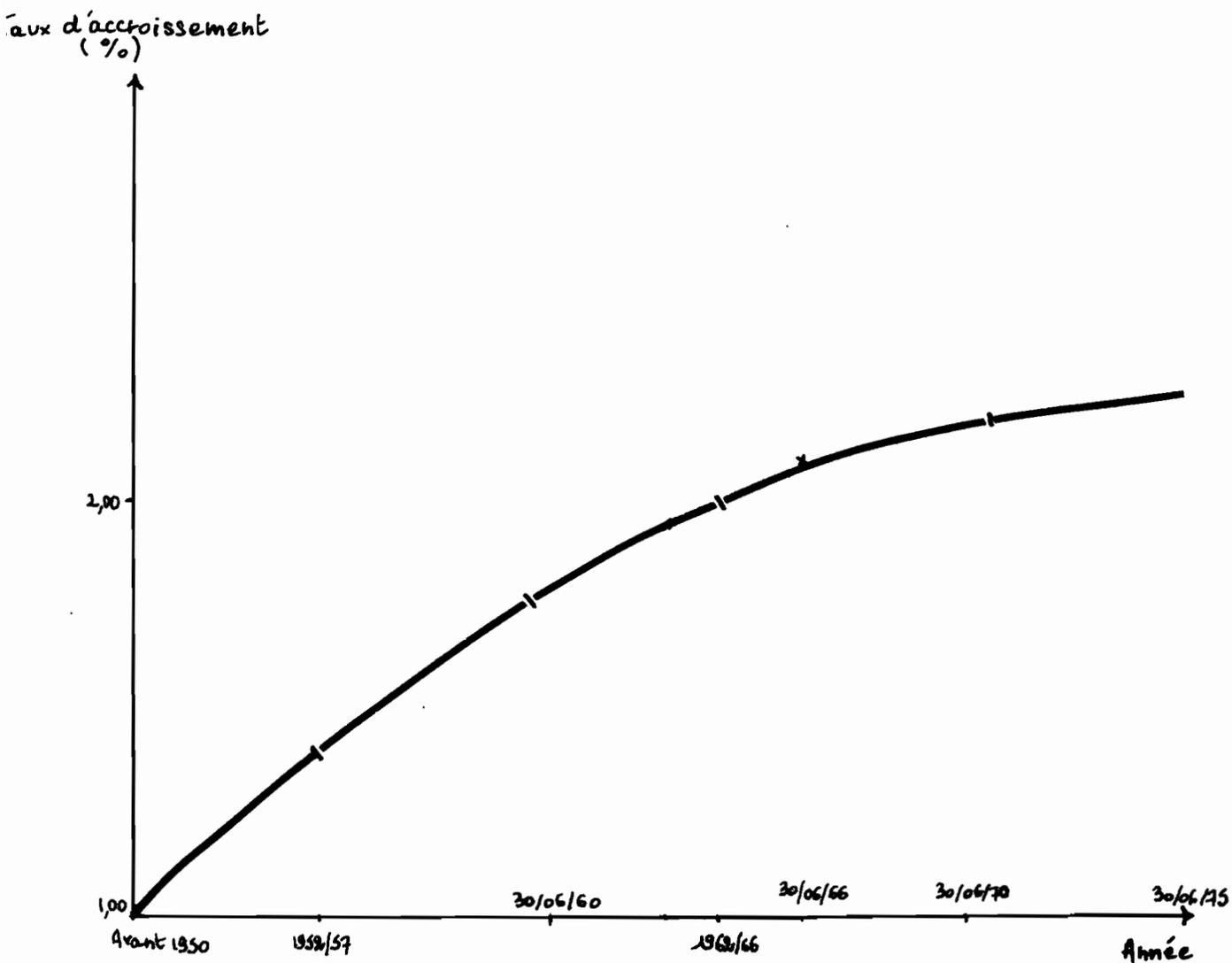
Si les deux derniers taux d'accroissement sont largement surestimés d'après les raisons que nous avons déjà évoquées, la comparaison des deux premiers dénonce le "boum" démographique après 1950.

---

(1) Ce taux peut être calculé sur l'évolution des effectifs des recensements administratifs entre 1900 et 1950, et il est généralement accepté pour les populations africaines pour cette période.

## GRAPHIQUE N° 9

MADAGASCAR - SCHEMA D'EVOLUTION DU TAUX D'ACCROISSEMENT

MOYEN ANNUEL

Par lecture, nous obtenons les taux d'accroissement moyen respectifs ci-dessous :

- 1952-1957 = 1,4 %
- 1957-1962 = 1,7 %

Ces différents taux nous permettront de tracer l'évolution probable des effectifs de la population totale au cours des trois derniers quarts de ce siècle en prenant comme base les résultats des opérations statistiques.

TABLEAU 47 - MADAGASCAR - EVOLUTION PROBABLE DES EFFECTIFS DE 1900 A 1975

Date	Effectifs de la population totale (en milliers)	Sources des données
1900	2 941	Estimation
1925	3 772	Estimation
1950	4 837	Estimation
1955	5 140	Estimation
1960	5 569	Estimation
1962	5 783	Enquêtes et assemblage
1965	6 123	Estimation
1966	6 252	Enquête et ajustement
1970	6 789	Estimation
1975	7 569	Recensement général

En comparant les effectifs estimés avant 1962 à ceux fournis par les recensements administratifs pour les mêmes dates, nous constatons que nos conclusions dans l'analyse critique des sources de données se trouvent vérifiées, à savoir : "les recensements administratifs sous-estimaient les effectifs de la population dans la période coloniale".

D'après le tableau 47, l'effectif de la population de 1900 a doublé en 60 ans, celui de 1925 en 50 ans et le doublement de celui de 1950 se réaliserait en 35 ans environ. Signalons que le cap de 8 000 000 habitants a été franchi en 1977, et qu'en 1980 on peut prévoir 8 500 000 habitants.

Au terme de notre étude, que pouvons-nous proposer quant à l'amélioration des sources de données démographiques à Madagascar ?

Tout d'abord, les nouvelles structures administratives semblent n'avoir pas rendu plus efficaces les systèmes de collecte ou d'enregistrement ; les recensements administratifs et la publication de leurs résultats sont mis en "veilleuse" depuis 1972, tandis que les enregistrements des faits d'état civil dénoncent des défaillances inquiétantes.

Assiste-t-on à une période plus ou moins longue de rôdage du nouveau système ou force est-il de constater une mauvaise organisation, ou plus simplement un désintéressement général de la collecte des données démographiques ? Ceci est d'autant plus regrettable que l'amélioration des sources administratives semble être la stratégie la plus rentable dans une perspective d'un programme d'action à court ou moyen terme.

A la suite de la suppression de l'impôt minimum fiscal, ou impôt per capita, depuis 1972, les recensements administratifs doivent redémarrer sur de nouvelles bases. Il serait intéressant de les intégrer dans le cadre global de l'élaboration des plans régionaux. Leur principale utilisation devrait être la collecte permanente des données socio-économiques, mise au point d'une méthodologie, utilisation des questionnaires de base, publications d'instructions d'enquête, formation des responsables administratifs territoriaux... [ 2 ]. Il est souhaitable que les démographes et les statisticiens soient associés à l'organisation des recensements administratifs. Pour le traitement et les publications des données, l'INSRE devrait collaborer avec les ministères concernés.

Par ailleurs, les recensements administratifs doivent être réalisés conjointement avec les enregistrements des faits d'état civil par la tenue dans chaque fokontany d'un cahier ou registre permanent.

En fait, les recensements administratifs et les enregistrements des faits d'état civil devraient être liés.

Enfin, le développement socio-économique reste la composante dominante dans l'amélioration des sources de données, car en dernière analyse, le vecteur porteur d'information est l'individu en tant qu'être social et unité économique qui doit délivrer cette information en toute conscience et d'une manière délibérée.

BIBLIOGRAPHIE

- 1.- "Afrique noire, Madagascar, Comores, démographie comparée", 1967, DGRST, Paris, 2 tomes
- 2.- "L'amélioration des recensements administratifs", 1969, OCAM, Yaoundé, Note technique n° 2
- 3.- CHEVALIER (L), "Madagascar, population et ressources", 1952, cahier travaux et documents de l'INED, n° 15, Paris
- 4.- "Enquête démographique : Madagascar 1966", 1967, INSRE, Tananarive, 169 p. multig.
- 5.- "Etat civil naissances décès, année 1964", 1965, INSRE, Tananarive, 100 p. multig.
- 6.- "Etat civil année 1965", INSRE, Tananarive, 60 p. multig.
- 7.- "Etat civil, mouvement au cours de l'année 1969 (ed.provisoire)", 1970, INSRE, Tananarive, 16 p. multig.
- 8.- "Etude sur la population de Madagascar", avril 1974, INSRE, Tananarive 90 p. multig.
- 9.- FOKAM (J.M) RABETSITONTA (T.A), "Population de Madagascar au milieu de l'année 1962. Rassemblement des données fragmentaires. Analyse. Evaluation et ajustement des résultats", IFORD, Yaoundé, à paraître
- 10.- GENDREAU (F), "Essai sur la recherche démographique à Madagascar", 1968, ORSTOM, Tananarive, 116 p. multig.
- 11.- GENDREAU (F), "Quelques aspects de la recherche en démographie à Madagascar", 1970, cahier ORSTOM, série sciences humaines, vol.VI, n° 4, pp. 11-45
- 12.- GENDREAU (F), "Les centres urbains à Madagascar. Données récentes", in "La croissance urbaine en Afrique noire et à Madagascar", 1972, Tome 2, CNRS, Paris, pp. 591-610
- 13.- GENDREAU (F) LOOKY (I.S), "Les méthodes nouvelles d'investigation démographique en Afrique francophone et à Madagascar", in Congrès International de la population. Liège - 1973", 1973, pp. 379-391
- 14.- "Inventaire socio-économique de Madagascar : 1960-1965", 1966, INSRE Tananarive, 2 tomes, multig.
- 15.- "Inventaire socio-économique de Madagascar : 1964-1968", 1970, INSRE Tananarive, 2 tomes, multig.

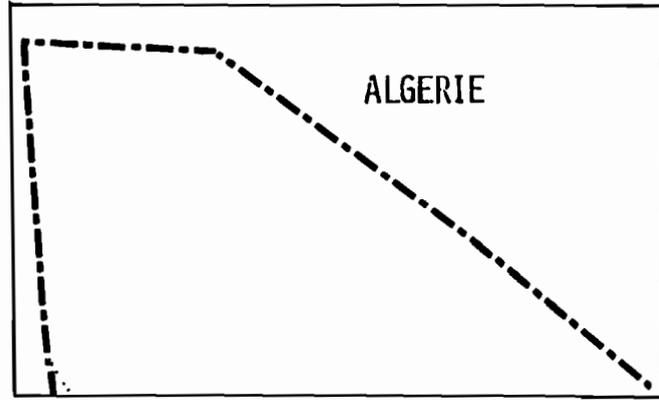
- 
- 16.- "Inventaire des statistiques sociales", 1974, INSRE, Tananarive
  - 17.- "La population de Madagascar au 1er janvier...", INSRE, Tananarive, publié de 1957 à 1972
  - 18.- RABETSITONTA (T), "Pression démographique, dynamique et développement et crise rizicole malgache", 1976, IFORD, Yaoundé, 362 p. multig.
  - 19.- "Recensement général de la population et des habitants, 1975, méthodologie", janvier 1979, INSRE, Tananarive, 1978, 48 p.
  - 20.- "Recensement général de la population et des habitants, 1975, données démographiques milieu urbain", mars 1979, INSRE, Tananarive, 380p. multig.
  - 21.- "Recensements urbains : Ambatondrazaka, Fenerive, Maroantsetra, Moramanga, Fort Dauphin, Morombe, Morondava, Sambava, Hell-ville, Antalaha, Marovoay", 1968, INSRE, Tananarive, 176 p. multig.
  - 22.- "Recensements urbains : Ambositra, Mananjary, Manakara, Farafangana ", 1966, INSRE, Tananarive, 76 p.
  - 23.- "Recensements urbains : Antsirabe, Ambatolampy, Arivonimamo", 1965, INSRE, Tananarive, 60 p.
  - 24.- "Recensements urbains, chefs lieux de province : Tananarive, Majunga, Tamatave, Diego Suarez, Fianarantsoa, Tuléar", 1966, INSEE, INSRE, SEAE, Paris 193 p.



**MALI**

**Hamady B.SOW**

**Août 1979**



ALGERIE

T O M B O U C T O U

ALGERIE

M A U R I T A N I E

tombouctou

G A O

• gao

M A L I

158

S E N E G A L

kayes

K A Y E S

K O U L I K O R O

S E G O U

• segou

M O P T I

mopti

N I G E R

H A U T E V O L T A

G U I N E E

koulikoro

banako

sikasso

S I K A S S O

0 200Km



## M A L I

**I. INTRODUCTION**

Le Mali, pays continental, vaste de 1 240 192 km<sup>2</sup>, est situé au coeur de l'Afrique Occidentale et a des frontières communes avec sept Etats. Le port le plus proche, Konakry (Guinée) est à au moins 700 km.

C'est un pays d'immenses plaines dominées cependant au Sud par les Monts Mandingues et au Centre par les falaises du Plateau Dogon.

Le Niger, dont 1 700 km coulent au Mali, et le Sénégal, avec leurs nombreux affluents, constituent l'ossature hydrographique du pays.

Le climat se caractérise par deux grandes saisons :

- la saison sèche, la plus longue, de novembre à mai,
- la saison des pluies, de juin à octobre (pluies très inégalement réparties).

La population demeure insuffisamment connue. Seul le dernier recensement, dont les résultats définitifs ne sont pas encore parus en fournira une image relativement complète.

**II. SOURCE DES DONNEES**

Le Mali ne dispose pas de documentation très fournie en matière de démographie, aussi les données sont-elles rares et incomplètes.

**1. Estimations anciennes**

Si l'on considère comme estimations anciennes, celles d'avant 1960 (année de l'indépendance), on dispose des quelques indications suivantes :

TABLEAU 48 - MALI - ESTIMATIONS DE LA POPULATION JUSQU'EN 1960

	1921	1931	1946	1951	1956	1960
Population	2 475 000	2 856 000	3 797 000	3 347 000	3 708 000	4 100 000

Ces chiffres sont à considérer avec le maximum de réserves, si l'on se réfère aux variations territoriales fréquentes à l'époque. En effet, en 1944, les zones de Néma et Aioun El Atrous ont été transférées à la Mauritanie, tandis que d'autres zones de la Haute Volta se voyaient rattachées au Soudan (1932-1933). Par contre, avec la reconstitution de la Haute Volta, d'autres zones (Tougan, Nouma, etc.) devenaient partie de ce territoire.

Bamako, devenue capitale du pays en 1908 a connu un accroissement rapide :

TABLEAU 49 - MALI - ESTIMATIONS DE LA POPULATION DE BAMAKO JUSQU'EN 1960

	1921	1945	1956	1958	1960
Population	14 000	36 700	59 300	62 900	129 300

## 2. Les recensements administratifs

Les recensements, menés par les autorités locales sont destinés principalement à fournir à l'administration la matière imposable. Sans méthodologie adéquate, statistiquement éprouvée, ils ne se prêtent que difficilement à une exploitation démographique et demeurent à ce jour ignorés des services statistiques, bien qu'ils constituent un début de connaissance de la population.

Les directions régionales du plan et de la statistique s'en inspirent cependant pour la confection des répertoires de villages.

En 1974, pour des fins électorales, la mairie de Bamako a effectué le recensement de la ville dont l'exploitation a été tentée par l'Office Malien du Bétail et de la Viande (OMBEVI) pour une estimation des besoins de la population en viande ; un effectif indicatif de 327 000 habitants a été fourni.

## 3. Les recensements statistiques

### a) Le recensement de 1976

Un seul recensement démographique d'envergure nationale a été réalisé du 1er décembre au 16 décembre 1976. Il saisissait tant les populations sédentaires que nomades. Un dépouillement rapide des fiches récapitulatives remplies sur le terrain par les contrôleurs et superviseurs a fourni la population des principales divisions administratives soit environ 6 308 320 habitants dont 49,06 % de sexe masculin.

D'autre part, la population urbaine a été saisie, regroupant la population des capitales régionales, des communes, des chefs lieux de cercle et de toute autre localité de 5 000 habitants et plus. Elle s'élève à 1 054 502 soit 16,7 % de l'ensemble. Seule Bamako, capitale du pays, avec 403 613 habitants, compte plus de 100 000 habitants.

TABLEAU 50 - MALI - POPULATION SELON LES REGIONS (recensement de 1976)

Regions	Nombre de cercles	Nombre d'arrondissements	Superficie	Population		
				Rurale	Urbaine	Totale
Kayes	6	48	119 813	779 279	92 592	871 871
Bamako	7	38	90 100	831 670	488 500	1 320 170
Sikasso	7	49	76 480	1 052 190	119 671	1 171 861
Ségou	5	35	56 127	838 945	145 668	984 613
Mopti	8	62	88 752	1 118 196	117 976	1 236 172
Gao	9	47	808 920	633 538	90 095	723 633
TOTAL	42	179	1 240 192	5 253 818	1 054 502	6 308 320

b) Recensement de la ville de Bamako

Cette opération s'est déroulée en 1965-1966. Elle n'a donné lieu qu'à une publication provisoire, fournissant la population par quartiers, ethnies et activités. La population résidente se chiffrait à 162 000 habitants environ.

4. Les enquêtes

Elles sont peu nombreuses :

\* La première, effectuée en 1956-1958, par la mission socio-économique du Soudan, dans le Delta central nigérien était à objectifs multiples et couvrait plusieurs volets :

- démographie,
- agriculture,
- pêche,
- budget-consommation,
- habitat.

La population concernée s'élevait à 235 295 habitants; deux fascicules ont été publiés [3].

\*\* La deuxième enquête démographique a été exécutée de mai 1960 à juin 1961 et a fourni un effectif de 3 484 500 habitants pour la zone couverte. En y ajoutant l'estimation de la population des zones hors enquête (Office du Niger, zone nomade) on retient habituellement une population globale de 4 100 000 habitants.

Cette étude fournit des renseignements tant sur les données individuelles que sur les données de mouvement et collectives [2].

Sur la base de cette enquête, des perspectives ont été établies de 1963 à 1973. L'on trouvera ci-dessous les données selon l'hypothèse A qui suppose :

- une fécondité constante,
- une baisse modérée de la mortalité qui commencera à s'accélérer à partir de 1967.

TABLEAU 51 - MALI - PERSPECTIVES DE POPULATION DE 1963 A 1973 ETABLIES A PARTIR DES RESULTATS DE L'ENQUETE DE 1960-1961

Sexe	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Masculin	2 189 000	2 335 900	2 282 400	2 310 800	2 360 100	2 407 600
Féminin	2 205 000	2 249 200	2 213 300	2 336 000	2 379 200	2 424 400
Total	4 394 000	4 585 100	4 495 700	4 646 100	4 739 800	4 832 200

Sexe	1969	1970	1971	1972	1973
Masculin	2 456 900	2 500 200	2 562 800	2 620 500	2 676 700
Féminin	2 472 100	2 513 300	2 588 100	2 636 600	2 696 700
Total	4 929 000	5 013 500	5 150 900	5 257 100	5 373 400

Source : [9]

Si l'on rapproche ces perspectives des résultats provisoires du recensement de la population de décembre 1976, l'on constate qu'elles ont sous-estimé l'évolution de la population.

\*\*\* Une autre enquête d'importance nationale est l'enquête agricole permanente instituée depuis 1964. Elle fournit des renseignements principalement sur :

- la population agricole,
- la superficie cultivée,
- le rendement et la production,
- le cheptel et l'outillage des exploitations agricoles,

Elle est menée au niveau de chaque région par les directions régionales du plan et de la statistique.

TABLEAU 52 - MALI - EVOLUTION DE LA POPULATION AGRICOLE PAR REGION  
(milliers d'habitants)

REGIONS	1969	1970	1971	1972	1973
Kayes	660,4	645,3	676,0	704,9	690,7
Bamako	717,4	714,5	720,8	728,7	719,0
Sikasso	876,7	872,5	912,7	932,7	912,8
Ségou	671,3	686,0	705,6	694,2	748,2
Mopti	964,6	1 001,0	964,3	996,5	1 037,9
Gao	280,9	278,4	244,7	242,4	228,5
TOTAL	4 171,3	4 197,7	4 224,1	4 299,4	4 337,0

Source : [6]

### III. ETUDE CRITIQUE DES SOURCES

#### 1. Champ et population de référence

Toutes les études sur la population menées à ce jour, saisissent tant la population de droit que la population de fait.

Mais une différence dans les définitions rend difficile toute comparaison entre par exemple les recensements administratifs et les recensements et enquêtes démographiques. Le dernier recensement ne considère comme population résidente que celle résidant habituellement et recensée au lieu de recensement et celle absente depuis moins de six mois, alors que les recensements administratifs et les premières enquêtes englobaient même des absents d'une durée allant jusqu'à cinq ans.

Pour le cas du Mali, la migration extérieure est intense et une proportion notable de la population se trouve à l'extérieur pour plus de six mois.

D'autre part, toutes les études citées, le recensement général exclu, ont un caractère assez localisé et les nomades n'avaient jamais été saisis. Il est donc très probable, compte-tenu de l'imperfection de la méthode (recensement autour des points de regroupement) et des caractères spécifiques de cette population, qu'il y ait eu des omissions.

#### 2. Facteurs susceptibles d'avoir une influence sur la qualité de la collecte

La population n'ayant acquis aucune habitude des recensements ou enquêtes statistiques, ne comprenant pas souvent les objectifs des opérations, demeure et se montre toujours méfiante et a tendance à fournir des renseignements incorrects ou incomplets. Elle pense toujours aux impôts objectif, premier des recensements administratifs.

Les agents recenseurs ou enquêteurs sont souvent de faible niveau et non sérieusement contrôlés ; c'est pourquoi ils introduisent eux-mêmes beaucoup d'erreurs.

Trois catégories de difficultés géographiques se rencontrent, rendant le transport et les communications parfois inopérantes : zones montagneuses dans les cercles de Bandiagara et de Kenieba ; zone inondée dans les cercles de Tenenkou, Djenné, Mopti ; et zone sablonneuse, sinon désertique, dans certains cercles du Nord. Ces difficultés géographiques affectent la qualité et l'exhaustivité de la collecte.

La mobilité de la population en milieu urbain entraîne plusieurs passages de l'agent, ce qui provoque un découragement de ce dernier qui finit par ne plus respecter les consignes, et omissions et négligences se produisent alors.

La formation, quand elle n'est pas assurée par les mêmes personnes, risque d'entraîner différentes interprétations des instructions. Dans un pays aussi vaste que le Mali, il semble pour le moment difficile d'éliminer totalement ce risque ; seule une formation très poussée de formateurs de niveau élevé réduirait largement ces risques. D'autre part, le système de formation adopté (par catégorie) concourt au même problème (réduction et homogénéité des questions et réponses).

La première difficulté pour les différentes enquêtes par sondage effectuées a été la constitution de la base de sondage. En effet il n'existe toujours pas de liste exhaustive et à jour des différentes localités, d'où une base souvent incomplète.

Aussi est-il difficile de parler de cohérence des sources ; les renseignements diffèrent généralement selon les sources ; les études sont le plus souvent très localisées et toute généralisation serait hasardeuse.

#### IV. CONCLUSION

La connaissance de la population du Mali est limitée, surtout en ce qui concerne son évolution. Les résultats des différentes études permettent difficilement une estimation de la population au début du siècle, si l'on y ajoute aussi les différents changements intervenus dans les limites territoriales du pays (ex Soudan français).

Malgré les insuffisances des moyens, une amélioration des sources est possible par :

- une collaboration des services régionaux de statistique et des autorités administratives régionales quant à l'exécution et à l'exploitation des recensements administratifs,
- une meilleure coordination de toutes les études, aucune ne devant se faire sans l'avis et même la participation du service de la statistique,
- l'amélioration de l'enregistrement des faits de l'état civil (étude en cours).

BIBLIOGRAPHIE

- 1.- "Bamako : recensement 1958, enquête démographique de 1961 - Résultats définitifs", 1969, Service de la Statistique, Bamako
- 2.- "Enquête démographique 1960-1961", 1969, INSEE, Paris 349 p.
- 3.- "Enquête démographique dans le delta central nigérien - 2ème fascicule. résultats détaillés", INSEE, Paris 203 p.
- 4.- "Outre-Mer 1958, tableau économique et social des Etats et Territoires d'Outre-Mer", 1959, service des statistiques d'Outre-Mer, Paris, 862p.
- 5.- "Perspectives démographiques du Mali 1963-1973", novembre 1973, Direction de la Statistique, Bamako
- 6.- "Rapport de l'enquête agricole 1973-1974", Direction de la Statistique Bamako
- 7.- "Recensement national de la population 1-16 décembre 1976, résultats provisoires", février 1977, Direction de la Statistique, Bamako
- 8.- "Recensement, ville de Bamako, 1965-1966 - Rapport provisoire", juin 1967, Direction de la Statistique, Bamako

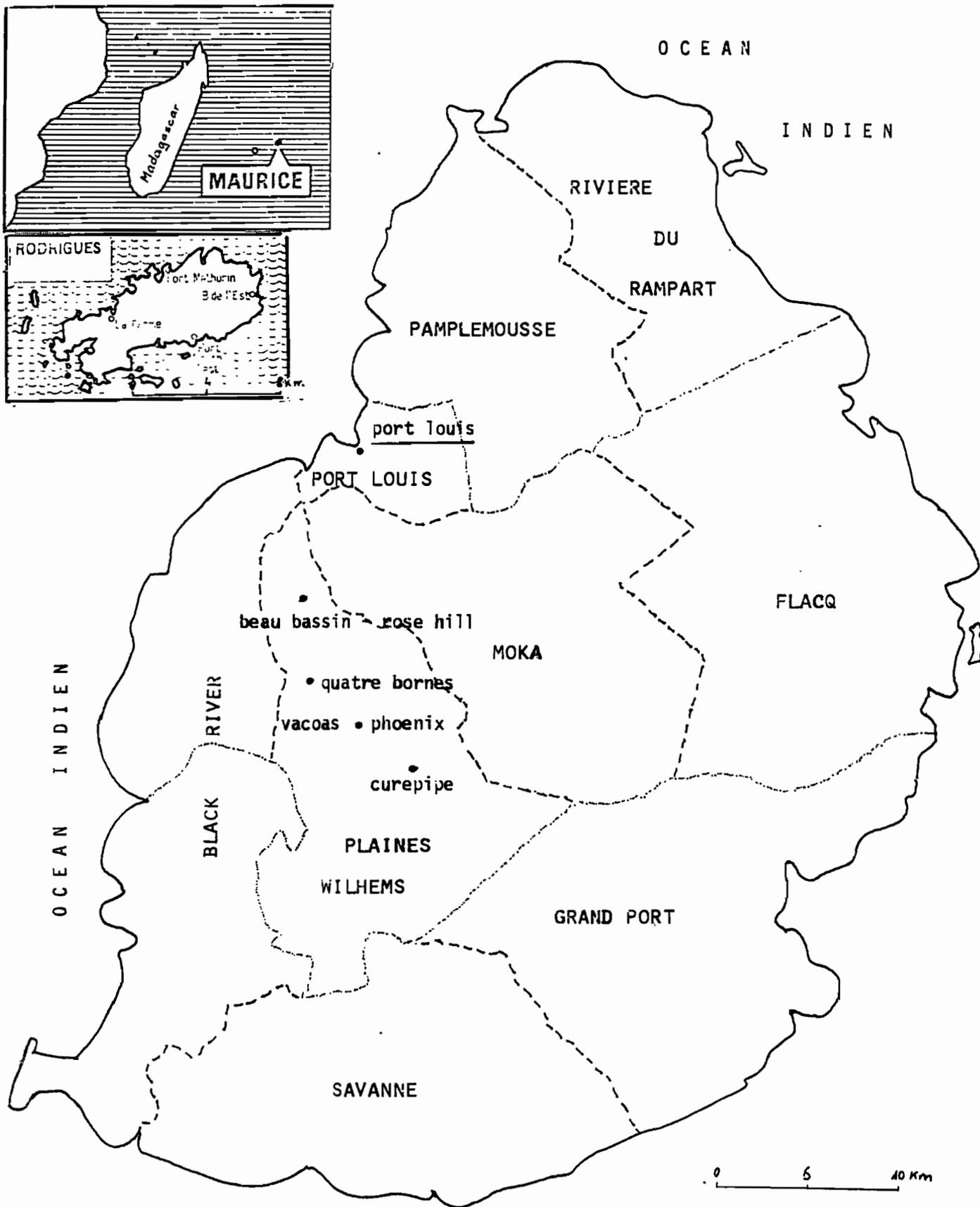


# **MAURICE**

**Eric J.C.VILQUIN**

**Décembre 1979**

# MAURICE



## M A U R I C E

I. SOURCES DES DONNEES1. Estimations anciennes

L'histoire des statistiques démographiques de Maurice est presque aussi ancienne que celle du peuplement de l'île.

N'ayant pas de population indigène, Maurice semble n'avoir guère été occupée que très sporadiquement avant le XVIIIème siècle. Elle était d'ailleurs déserte quand elle devint française en 1715 et le resta encore jusqu'en 1721, année où commence véritablement la colonisation. Moins de quinze ans plus tard, en 1735, a lieu le premier dénombrement exhaustif : 838 habitants, répartis en 190 colons européens et 648 esclaves africains et malgaches (1). Il est probable que, dès cette époque, les dénombremments deviennent une pratique administrative relativement fréquente. On a conservé les résultats de ceux de 1767, 1776, 1786. A partir de 1786, la tradition se renforce considérablement puisque le dénombrement devient annuel (1er janvier). Il le restera jusqu'en 1831 ; entre temps, Maurice est devenue colonie anglaise en 1810.

Charles Roquebain reproduit quelques résultats de certains dénombremments, non sans remarquer que "la précision ne signifie pas l'exactitude" :

- 1797 : 59 020 habitants dont 6 237 européens, 3 703 noirs libres et 49 080 esclaves
- 1830 : 91 826 habitants dont 8 135 européens, 18 019 noirs libres et 64 919 esclaves (manquent 753 pour faire le total).

Jusqu'en 1828, le dénombrement était explicitement lié à la perception des impôts. Il en résulte évidemment un certain doute quant à la sincérité des réponses, et donc à l'exactitude des résultats, d'autant plus que le nombre d'esclaves servait de base à la répartition de certaines taxes.

Après une discontinuité de quinze ans commence, en 1846, l'ère des recensements statistiques.

---

(1) Selon Charles Roquebain, qui malheureusement ne dit pas de quelle source il tient ce chiffre, l'île aurait eu 213 habitants en 1725.

## 2. Les recensements statistiques

Le Bureau Central de Statistique de Maurice compte les recensements à partir de celui de 1er août 1846 ; le plus récent (30 juin 1972) est le quatorzième. Il y en a eu un tous les dix ans entre 1851 et 1931. La deuxième guerre mondiale a brisé cette régularité remarquable (1944) mais, depuis 1952, le recensement est redevenu décennal et s'effectue au milieu de l'année civile (voir tableau 53).

TABLEAU 53 - MAURICE - POPULATION, DEPENDANCES EXCLUES\* SELON LES RECENSEMENTS DEPUIS 1846

Date du recensement	Population	Date du recensement	Population
1.8.1846	158 462	31.3.1911	368 791
20.6.1851	180 823	21.5.1921	376 485
8.4.1961	310 050	26.4.1931	393 238
11.4.1871	316 042	11.6.1944	419 185
4.4.1881	359 874	29.6.1952	501 415
6.3.1891	370 588	30.6.1962	681 619
1.4.1901	371 023	30.6.1972	826 199

\* Voir le paragraphe sur la couverture géographique

## 3. Autres sources

L'état civil est, lui aussi, de tradition ancienne à Maurice et sert très couramment, avec les statistiques migratoires, de base aux estimations de population intercensitaires.

Quant aux enquêtes démographiques, elles se rapportent toutes au planning familial. Leur échantillon est donc toujours soigneusement sélectionné et elles n'ont jamais pour objectif, même secondaire, l'évaluation de la population.

D'ailleurs, comme on le verra ci-après, la mesure de l'effectif de la population par les moyens les plus classiques étant pleinement satisfaisante (et depuis longtemps), les autorités mauriciennes n'éprouvent nullement le besoin d'estimer la population avec des moyens indirects moins sûrs.

## II. ETUDE CRITIQUE DES SOURCES

Tous les commentateurs s'accordent pour reconnaître l'excellente qualité des statistiques démographiques de Maurice, qui n'a rien à envier, sur ce plan, aux pays les plus avancés. Dans de nombreux tableaux des annuaires démographiques des Nations Unies, Maurice est le seul pays africain dont les statistiques soient jugées fiables.

### 1. Population de référence

Les recensements mauriciens récents prennent en considération toutes les personnes se trouvant sur le territoire national à la date du recensement, qu'elles soient ou non résidentes. Il s'agit donc de la population de fait.

De très légères différences peuvent être observées entre diverses citations des résultats des recensements ; elles sont dues au fait que certaines populations dénombrées à part sont ou ne sont pas incluses dans les totaux cités. Il s'agit des militaires européens stationnés sur le territoire et des équipages et passagers des navires à l'ancre à Port-Louis (quelques centaines de personnes au total) ; seuls ces derniers sont exclus du chiffre officiel du recensement de 1972.

Il n'est pas fait mention des nationaux vivant à l'étranger et les statistiques annuelles d'entrées et sorties par voies aérienne et maritime, bien qu'elles distinguent les migrants des touristes, ne permettent pas d'en évaluer l'effectif.

### 2. Couverture géographique

Maurice est un archipel qui comprend l'île Maurice, l'île Rodrigues et plusieurs îlots très peu peuplés. La variation de la couverture géographique d'un recensement à l'autre tient essentiellement au fait que Maurice aliène sa souveraineté sur un ou plusieurs îlots, comme ce fut le cas par exemple en 1965 où les îles Chagos cessèrent d'appartenir à l'ensemble mauricien.

La couverture géographique des recensements et de l'état civil est parfaite depuis longtemps, mais l'exploitation de l'état civil des "dépendances" n'est régulière que depuis peu.

Quand diverses publications (n'émanant pas du Bureau Central de Statistique) citent des chiffres officiels de population, elles omettent souvent de préciser s'il s'agit de l'Etat de Maurice ou seulement de l'île Maurice (sans les "dépendances"). C'est une fréquente source de confusion, allant parfois jusqu'à créer des incohérences artificielles.

### 3. Qualité

Les témoignages de l'excellente qualité des recensements et de l'état civil mauriciens abondent. Les taux de couverture sont extrêmement proches de 100 % (sauf pour l'enregistrement des mariages qui, pour des raisons spécifiques à la société mauricienne, est très déficient).

Quant aux migrations, elles sont soumises à autorisation, ce qui permet d'en tenir le compte, mais il est probable que bien des mouvements migratoires échappent à l'enregistrement administratif. C'est sûrement là que réside le plus important facteur d'incertitude dans les estimations intercensitaires de la population.

Il faut noter que la qualité du recensement de 1952 a été critiquée par H.C. Brookfield [1] qui y a décelé un sous-dénombrement des enfants de moins de 7 ans, de l'ordre de 6,7 % mais son mode de correction des effectifs en cause est sujet à caution, et ses chiffres corrigés semblent n'avoir jamais été utilisés. Par la suite C. Xenos à son tour a diagnostiqué un léger sous-dénombrement (0,6 %) au recensement de 1962.

### III. CONCLUSION

Le Bureau Central de Statistique fait, pour le 1er janvier et le 30 juin de chaque année, une évaluation de la population de Maurice fondée sur le dernier recensement et les statistiques de l'état civil et des migrations. De plus, il redresse, en fonction des résultats définitifs d'un recensement, dès qu'ils sont connus, toutes les évaluations de population faites de cette manière pendant la décennie qui a précédé le recensement. Les estimations au 30 juin des vingt deux dernières années sont données dans le tableau 54 ci-après qui reprend également les chiffres des huit recensements du 20ème siècle.

Pour le 1er janvier 1975, le Bureau Central de Statistique avance l'estimation suivante :

- île Maurice	855 821
- île Rodrigues	26 123
- autres dépendances	350
Total	882 294

En attendant le recensement de 1982 qui certainement amènera à la modifier a posteriori, cette estimation est sans aucun doute la meilleure qui puisse être proposée actuellement.

TABLEAU 54 - MAURICE - EVOLUTION DE LA POPULATION DEPUIS 1900 SELON LES  
 RECENSEMENTS ET LES ESTIMATIONS INTERCENSITAIRES DU BUREAU  
 CENTRAL DE STATISTIQUE

Date	Ile Maurice	Ile Rodrigues	Autres dépendances	Total	Observations
1er avril 1901	371 023		3 688	374 711	
31 mars 1911	368 791		6 690	375 481	
21 mai 1921	376 485		8 394	384 879	
26 avril 1931	393 238		9 659	402 897	(a)
11 juin 1944	419 185	11 885	1 578	432 648	
29 juin 1952	501 415	13 333	1 752	516 500	(b)
30 juin 1956	574 938				(c)
30 juin 1957	593 070				(c)
30 juin 1958	609 518				(c)
30 juin 1959	627 249				(c)
30 juin 1960	644 743				(c)
30 juin 1961	662 368				(c)
30 juin 1962	681 619	18 335	1 062	701 016	
30 juin 1963	695 641	18 529			(c)
30 juin 1964	716 298	18 974			(c)
30 juin 1965	735 245	19 438			(c)
30 juin 1966	753 276	20 084			(c)
30 juin 1967	767 782	20 762			(c)
30 juin 1968	781 615	21 832			(c)
30 juin 1969	792 893	22 434			(c)
30 juin 1970	805 489	23 433			(c)
30 juin 1971	816 561	24 041			(c)
30 juin 1972	826 199	24 769	366	851 334	(d)
30 juin 1973	834 781	25 367	350	860 498	(c)
30 juin 1974	845 755	25 709	350	871 814	(c)
30 juin 1975	856 516	26 343	350	883 209	(c)
30 juin 1976	867 885	26 539	350	894 774	(c)
30 juin 1977	881 761	27 058	350	909 169	(c)

- (a) Résultats douteux, le recensement ayant eu lieu quelques semaines après un ouragan.
- (b) Y compris les militaires européens, mais non compris les équipages et passagers des navires à l'ancre à Port-Louis.
- (c) Estimation intercensitaire au 30 juin
- (d) Non compris l'archipel Chagos qui n'est plus une "dépendance" de Maurice depuis 1965.

BIBLIOGRAPHIE\*

- 1.- BROOKFIELD (H.C), "Mauritius, demographic upsurge and prospect", population studies, XI 2, novembre 1957, p 102-122
- 2.- DESMOND et MORRIS (J.K), "The story of Mauritius. From the dodo to the stork", population bulletin, Population Reference Bureau, vol XVIII, août 1962, n° 5, p. 93-114
- 3.- GUY (Drs F et M), "Ile Maurice, régulation des naissances et action familiale", Lyon, 1968, 342 p. chap.III : évolution démographique (p. 47-60)
- 4.- HONORE (L), "Caractéristiques démographiques de l'Ile Maurice", in "L'accroissement de la population et l'avenir économique de l'Afrique", The Population Council, New York, 1974, p. 62-68
- 5.- HOUDAILLE (J), "La population de l'Ile Maurice", Population n°1, 1972, p. 127-129
- 6.- LAMY (G), "The demographic situation in Mauritius", ECA/UNFPA, Séminaire sur la croissance démographique et la planification du développement, Maurice, 14-21 novembre 1977, 24 p.
- 7.- ROQUEBAIN (C), "Destin d'une île à sucre : l'économie et le peuplement de Maurice", Annales de géographie, LXIII, 1954, pp. 255-273
- 8.- "Séminaire national sur la population et le développement", African population newsletter, n° 28-29, janvier-juin 1978, CEA, Addis Abeba 1-27 p.
- 9.- WALTISPERGER (D), "Projet mortalité. Bibliographie commentée sur les sources de données démographiques vol. I : Afrique Proche Orient", 1978, OCDE, Paris, 369 p. (pp.194-207)
- 10.- XENOS (C), "A comparison of fertility control and emigration as population policies for Mauritius", in Population in african development, 1974, UIESP, Dolhain, vol 2 pp. 185-198
- 11.- XENOS (C), "Mauritius", septembre 1970, country profiles, the population council, New-York, 11 p.

°

° °

Sont aussi à consulter :

- les publications officielles des recensements (Ministry of Economic Planning and Development, Central Statistical Office, Rose Hill)
- les publications officielles des statistiques du mouvement de la population : Ministry of Economic Planning and Development, Central Statistical Office, Yearbook of statistics (annuel), puis bi-annual digest of statistics (2 fois par an, depuis 1966)

\* Documentation rassemblée par D. TABUTIN

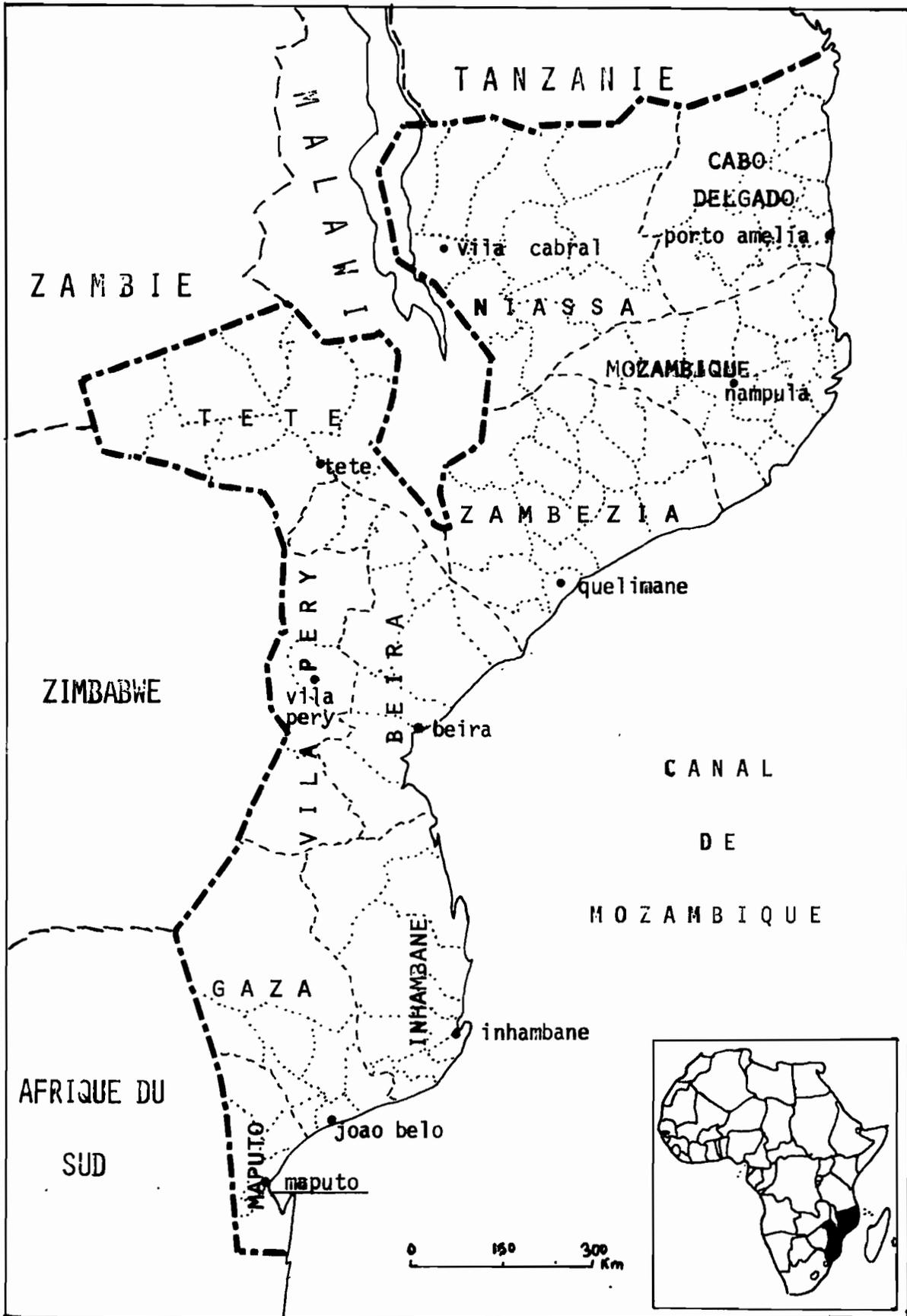
# **MOZAMBIQUE**

**Carlos A. DA COSTA CARVALHO**

**Marcelo FERREIRA DA SILVA**

**Décembre 1979**

# MOZAMBIQUE



## M O Z A M B I Q U E

### I. SOURCE DES DONNEES

#### 1. Estimations anciennes

Si quelques dénombrements ont été faits pendant le siècle dernier ces opérations ne portaient que sur certaines régions du pays et n'obéissaient à aucun souci de nature statistique. La "Estatistica dos Rios de Sena 1806" [1] en est un exemple.

L'origine de cette situation provient principalement de ce que les Portugais ne contrôlaient, à cette époque, qu'une partie du territoire mozambicain. En effet, vers 1830-1840, et selon A.H. de Oliveira Marques "du Cap Delgado jusqu'à Lourenço Marques, l'occupation du littoral n'était même pas continue : allant du nord vers le sud, elle s'arrêtait à Angoche dont le sultan résistait tenacement aux Portugais, pour recommencer à Quelimane et de là se poursuivait jusqu'à la baie de Lourenço Marques. Du Cap Delgado jusqu'à Angoche, il n'y avait qu'une quarantaine de kilomètres de bande côtière aux mains des européens ; de Sofala à Lourenço Marques, le territoire assujéti s'élargissait un peu, principalement dans les vallées des fleuves. Toutefois, tout au long du Zambèze, il existait une large pénétration vers l'intérieur, l'occupation portugaise y étant bien enracinée jusqu'à Tete et même au-delà, à presque 500 km de la côte" [5].

Peu avant 1855, l'effectif de la population avait été estimé à 300 000 personnes, "... la population proprement portugaise, c'est à dire celle obéissant à l'autorité du gouvernement". [3]

Les premiers résultats portant sur la population répartie par type somatique, datent de 1900, et indiquent un total de 735 152 personnes, dont 730 702 Noirs, 3 014 Blancs et 1 436 Métis, les effectifs relatifs aux districts de Lourenço Marques et Quelimane n'y étant pas inclus.

#### 2. Recensements administratifs et autres sources administratives

Par la suite, et jusqu'en 1928, plusieurs estimations ont été faites par l'autorité administrative, toujours sans aucune préoccupation d'ordre scientifique, les méthodes utilisées étant vraiment empiriques et les moyens d'action trop limités.

En 1908, l'effectif de population serait de 1 477 460 personnes, tandis que neuf ans plus tard, il se chiffrerait à plus de 3,5 millions.

D'autres estimations ont été faites en 1920, 1923 et 1926 (celle de 1920 n'incluait pas la population des territoires administrés par la Compagnie du Niassa), fournissant respectivement des effectifs de 3 028 761, 3 530 377 et 3 523 611 habitants (1).

---

(1) Données extraites de l'introduction au 3ème volume du recensement de 1950.

### 3. Recensements statistiques

L'année 1928 jalonne, dans l'histoire de la statistique du Mozambique, le début des opérations censitaires puisque c'est cette année là que fut réalisé le premier recensement des "non-indigènes", opération qui précéda de deux ans, celle de la population "indigène".

En 1940, le premier recensement général de la population fut effectué et l'opération fut recommencée tous les dix ans, jusqu'en 1970, tout portant à croire que le gouvernement de la République Populaire du Mozambique s'efforcera de réaliser en 1980 une opération similaire

Le tableau 55 présente l'évolution de la population du Mozambique depuis 1928, selon les divers types somatiques en présence.

TABLEAU 55 - MOZAMBIQUE - EVOLUTION DE LA POPULATION DEPUIS 1928 SELON LES DIVERS TYPES SOMATIQUES

Type somatique année de recensement	Noirs	Blancs	Métis	Autres		Total
				Hindous	Jaunes	
1928	-	17 842	8 357	8 475	896	( 35 570)
1930	3 849 977	-	-	-	-	3 849 977
1935	-	23 131	13 259	8 304	1 056	( 45 750)
1940	5 031 955	27 438	15 641	9 147	1 449	5 085 630
1945	(1 845)	31 221	15 784	9 700	1 565	( 60 115)
1950	5 651 306	48 213	25 149	12 630	1 613	5 738 911
1955	(4 554)	65 798	29 873	15 235	1 945	( 117 405)
1960	6 455 614	97 245	31 455	17 241	2 098	6 603 653
1970	7 929 432	162 967	50 189	22 531	3 814	8 168 933

Observation : en 1928 et dans les années se terminant par 5, les effectifs ne concernent que la seule population "non-originaire"

### 4. Enquêtes par sondage

A l'exception des enquêtes agricoles réalisées dès 1961, par la "Missao de Inquéritos Agrícolas de Moçambique" dans le cadre du recensement agricole mondial entrepris sous l'égide de la FAO, on n'a pas pu trouver d'autres renseignements concernant cette source de données.

## II. ETUDE CRITIQUE DES SOURCES

Aux fins des recensements, le pays fut divisé en aires dont les limites s'inscrivaient dans celles des divisions administratives, chaque aire étant subdivisée en secteurs. La responsabilité de la collecte appartenait, dans la plupart des régions du pays, à l'autorité administrative, représentant le pouvoir colonisateur.

Bien que les critères de droit et de fait aient été utilisés dans les divers recensements, celui qui a été utilisé pour la population noire (qui représentait plus de 97 % de la population recensée en 1970), fût celui de fait (présente).

Toute tentative d'étude de l'évolution temporelle doit tenir compte du fait que la définition du territoire mozambicain, tel qu'il se présente aujourd'hui, ne s'est matérialisée que vers la fin du siècle dernier (suite à un accord signé en 1891, entre les Portugais et les Anglais), et que les campagnes de "pacification" se sont poursuivies jusqu'en 1918.

En outre, la dispersion de la population, l'absence de voies de communication à l'intérieur de certaines régions ainsi que leur mauvaise couverture administrative, l'état de guerre qui régna dans une partie du pays depuis 1964, le sous-développement généralisé, voilà des facteurs qui ont surement exercé une influence, non négligeable, sur la qualité des données.

## III. CONCLUSION

L'évaluation des effectifs de la population mozambicaine est rendue difficile, non seulement à cause des raisons ci-dessus explicitées, mais aussi parce que une partie, non négligeable, d'adultes du sexe masculin migrait; traditionnellement, et pour des raisons de nature économique, vers les pays riverains.

Ainsi, selon H.T. Galha, "... on peut dire que dès 1900, plus de 80 000 indigènes du Mozambique travaillent de façon permanente au Transval, chiffre qui de nos jours doit être multiplié par deux, du fait de l'augmentation de l'émigration clandestine" ; "Ainsi en 1945, 163 294 travailleurs indigènes du Mozambique ont été dénombrés au Transval. Il s'agit là du chiffre officiel relatif aux indigènes qui ont leur situation légalisée. Mais combien y sont ceux non recensés par les autorités ? Et ceux qui sont au Natal, au Cap, en Rodhésie du Sud, dans le Nyassaland, au Tanganyka et en d'autres territoires ?" [ 4, p. 190 ]

Plus tard, selon les données de l'Area Handbook for Mozambique, transcrites par R. Pelissier "... on estime que 300 000 originaires du Mozambique travaillaient en 1967 en Afrique du Sud et 150 000 en Rhodésie" [ 6 ]

En outre, dès 1964, un fait nouveau vient rendre plus problématique la tentative d'estimer l'effectif de la population mozambicaine: la guerre de libération. Toujours selon R. Pélissier, "... les chiffres du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés sont donc insuffisants puisque le bastion blanc anglophone est tenu à l'écart du décompte. Cet organisme ne dénombrait, au 30 juin 1971, que 30 380 réfugiés mozambicains : 25 000 en Tanzanie, 5 000 en Zambie, 330 au Kenya et 50 au Swaziland. Dans son imperfection, ce chiffre est inférieur à celui de l'Angola et de la Guinée, ce qui est déjà une indication troublante. L'on ne croit pas erroné de penser que l'effectif réel des réfugiés dans les pays limitrophes est bien supérieur à 60 000" [ 6 ]

La population non noire ne représentant qu'une faible proportion du total dénombré lors des divers recensements (entre 1 % et 3 %) nous avons jugé préférable de ne reconstituer que les effectifs de la population noire.

Pour cela, nous avons ajouté aux effectifs recensés, 100 000 individus en 1930, 200 000 en 1940 et en 1950, 300 000 en 1960 et 600 000 en 1970, cherchant ainsi à tenir compte des renseignements ci dessus présentés en ce qui concerne le nombre probable de personnes vivant à l'extérieur du pays.

L'effectif suggéré pour le 1er janvier 1975, a été déterminé en appliquant à la population reconstituée en 1970, le taux moyen annuel de l'accroissement intercensitaire portant sur la période 1960-1970.

Ainsi, au tableau suivant, nous présentons les effectifs estimés pour la seule population noire, relatifs à la période 1930-1975.

TABLEAU 56 - MOZAMBIQUE - ESTIMATIONS DES EFFECTIFS DE LA POPULATION NOIRE DE 1930 A 1975

Année de recensement	Effectifs (arrondis)
1930	3 950 000
1940	5 230 000
1950	5 850 000
1960	6 750 000
1970	8 530 000
1.1.1975	9 357 000

Considérant la mauvaise qualité des recensements [ 2 ] et le fait que l'état civil ne couvrait qu'une faible étendue du pays puisqu'il ne fonctionnait plus, du moins convenablement, que dans les villes et dans les sièges des "concelhos" ou des "circunscriçoes", il nous paraît qu'il faudrait s'engager tout de suite :

- dans la réalisation d'un recensement général de la population enfin valable ;
- dans la réorganisation et l'extension progressive de l'état civil ;
- dans la réalisation d'enquêtes par sondage permettant, notamment, de se faire une idée précise des niveaux des principaux indicateurs du mouvement de la population.

BIBLIOGRAPHIE

- 1.- COSTA (M), "A população indigena de Moçambique tem diminuido segundo falam os censos", 1929, boletim geral das colonias, 5ème année Lisbonne
- 2.- COSTA CARVALHO (C.A), "Essai de détermination des niveaux de fécondité et de mortalité de la population noire du Mozambique à partir des résultats du recensement de 1970", septembre 1979, working paper n° 73, département de démographie, Université de Louvain, 45 pp.
- 3.- "Dicionario geografico das provincias e possessoes portuguesas no Ultramar", 1850
- 4.- GALHA (H.T), "Emigração Indigena para o Rand - un problema que preocupa Moçambique", 1952, E.S. Colonial, Lisbonne
- 5.- OLIVEIRA MARQUES (A.D), "Historia de Portugal, vol.II", 1976, Palas Editores Lisbonne, pp. 125-126
- 6.- PELISSIER (R), "Conséquences démographiques des révoltes en Afrique portugaise (1961-1970 - essai d'interprétation)", 1974, revue française d'histoire d'Outre-Mer, tome LXI n° 222 p. 65

°  
°   °

Sont aussi à consulter les résultats des recensements de population de 1928 à 1970, RTE et DPSE, Lourenço Marques

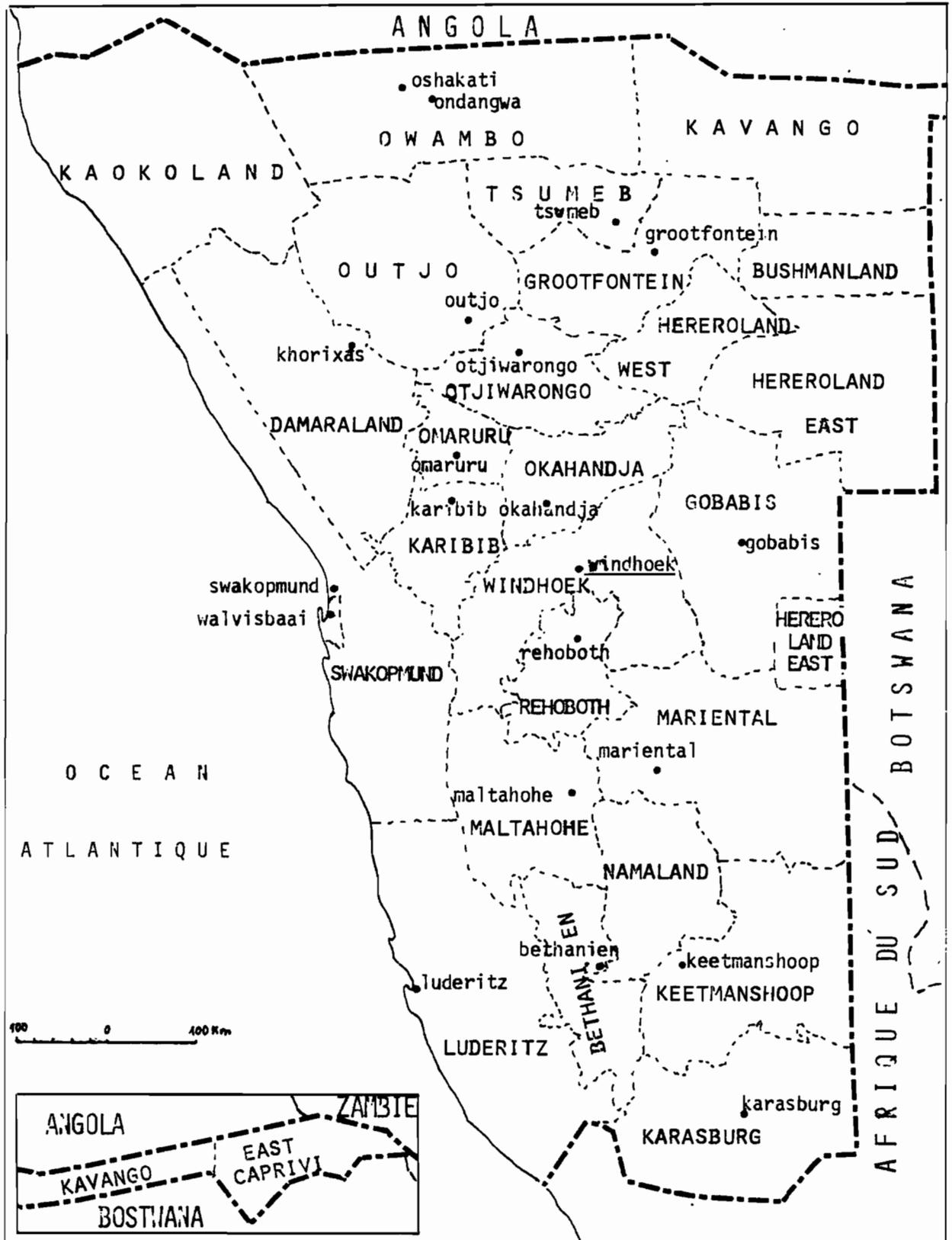
**NAMIBIE**

**N.B. GOUWS**

**Juillet 1979**



# NAMIBIE



## N A M I B I E

I. SOURCES DES DONNEES1. Population totale

Le premier recensement officiel de la population du Sud-Ouest Africain s'est déroulé le 3 mai 1921. Auparavant, quelques recensements partiels avaient eu lieu, par exemple pour la population blanche en 1903, où 4 640 habitants furent recensés, mais la précision de ces premiers dénombrements reste difficile à cerner. Il est généralement reconnu que les premiers habitants du territoire furent les Bochimans (hommes de la brousse), suivis des Hottentots et des Damaras. Avant 1880, très peu de Blancs avaient visité cette région : il s'agissait principalement de missionnaires, de chasseurs et de marchands. Peu de temps après, un marchand allemand du nom de Luderitz acheta une bande de territoire située le long de la côte et la plaça sous la protection de l'empire allemand. Par la suite, le contrôle allemand s'étendit petit à petit sur les régions méridionales et centrales, mais ne dépassa jamais cette partie du territoire. Depuis la première guerre mondiale, le territoire est administré par le gouvernement Sud Africain. La découverte de diamants en 1908 entraîna l'immigration d'un nombre considérable mais imprécis de Blancs et fournit de l'emploi à la population déjà résidente.

A ce jour, six recensements généraux du Sud-Ouest Africain ont été réalisés par le gouvernement Sud Africain ; les résultats sont les suivants :

TABLEAU 57 - NAMIBIE - EVOLUTION DE LA POPULATION D'APRES LES RECENSEMENTS

Date	Population	Taux annuel d'accroissement entre recensements
3 mai 1921*	228 916	
5 mai 1936*	320 457	2,30 %
7 mai 1946*	362 464	1,23 %
8 mai 1951*	434 081	3,68 %
6 septembre 1960	526 004	2,07 %
6 mai 1970	761 562	3,89 %

\* voir paragraphe II.1

On reviendra sur la précision de ces chiffres. En dehors de ces recensements, il n'existe aucune enquête susceptible de fournir des indications sur la population globale du Sud-Ouest Africain.

## 2. Naissances et décès

Malgré les grands efforts qui ont été faits pour l'enregistrement à l'état civil, une proportion considérable des naissances et des décès n'est toujours pas enregistrée, d'où un manque total de données sur la natalité et la mortalité actuelle. Par ailleurs, il n'a été procédé à aucune enquête par sondage susceptible de fournir des renseignements à ce sujet.

## 3. Migration

Au cours des années, les migrations entre la République Sud Africaine et le Sud-Ouest Africain ont été libres, sans aucune forme de contrôle à la frontière entre les deux territoires. Il en résulte un manque total de données sur les migrations dans le Sud-Ouest Africain.

# II. ETUDE CRITIQUE DES RESULTATS DES RECENSEMENTS

## 1. Considérations générales

Tout d'abord, il faudrait dire qu'au recensement de 1951 et aux précédents, la population de la partie septentrionale du Sud-Ouest Africain (c'est-à-dire, les districts de Caprivi Oriental, de Kaokoveld, de Kavango et d'Ovambo) ne put être recensée pour des raisons pratiques telles que : population dispersée, terrain difficile d'accès, manque de moyens de transport, etc. Elle fut estimée avec un maximum de précision par les commissaires locaux. Au recensement de 1960, la population de cette région représentait 49 % de la population totale. La comparaison du taux annuel moyen d'accroissement observé entre 1936 et 1946 (1,23%) avec celui observé entre 1946 et 1951 (3,68 %) révèle une anomalie certaine (voir paragraphe I.1), qui tient au fait qu'au recensement de 1946, la population de la partie septentrionale du pays fut sans aucun doute fortement sous-enregistrée. Si l'on ne tient pas compte du recensement de 1946, le taux annuel moyen d'accroissement entre 1936 et 1951 s'élève à 2,01 %, ce qui est cohérent avec les taux observés pour la période 1921-1936 (2,30 %) et pour la période 1951-1960 (2,07 %).

Le recensement de 1970, par contre, semble être le plus complet des six recensements de la population du Sud-Ouest Africain. Le taux annuel moyen d'accroissement entre 1960 et 1970 atteint 3,89 %, et les taux de fécondité, de mortalité et d'immigration nette observés se situent à un niveau tout à fait normal.

## 2. Population de référence

Pour ces six recensements, la population de référence est la population de fait du Sud-Ouest Africain, y compris les étrangers de passage. En outre, au recensement de 1970, les résidents qui se trouvaient à l'étranger le jour du recensement furent recensés à leur retour, si celui-ci se produisait dans les trois mois suivant le recensement. Pour les recensements antérieurs à 1970, les résidents se trouvant dans ce cas ne furent pas recensés.

### 3. Champ

#### a) Considérations générales

Comme nous l'avons déjà précisé, les recensements de 1960 et 1970 portaient sur tout le Sud-Ouest Africain, tandis qu'aux recensements antérieurs, la population de la partie septentrionale fut estimée. Pour des raisons administratives, Walvis Bay, qui fait partie du territoire Sud Africain, fut compris dans la population du Sud-Ouest Africain à tous les recensements. En 1977, cependant, Walvis Bay fut replacé directement sous contrôle Sud-Africain.

#### b) Définition des termes "urbain" et "rural"

Au recensement de 1970, le terme "urbain" se définit comme suit :

- toute ville ou agglomération ayant une forme quelconque d'administration locale,
- toute région à caractère urbain, c'est-à-dire ayant un équipement de type urbain (eau, électricité, etc.) mais n'ayant pas d'administration locale. Ce groupe comprend surtout des villes minières telles que Oranjemund et Rosh Pinah dans le district de Luderitz.

Toutes les autres régions étaient considérées comme "rurales". La même définition s'appliquait, à quelque différence près, aux recensements antérieurs.

#### c) Nomades

La peuplade la plus nomade du Sud-Ouest Africain est celle des Bochimans. Au recensement de 1970, elle ne représentait que 3 % de la population globale ; aucun problème particulier de recensement ne fut constaté à son sujet.

### 4. Facteurs ayant pu influencer sur la qualité des données

L'estimation aux premiers recensements de la population de la partie septentrionale du pays aura, nous l'avons déjà vu, agi sur la qualité des résultats. Mis à part les facteurs qui influent couramment sur la qualité des données dans n'importe quel pays (par exemple, le sous-enregistrement des enfants ; une certaine méfiance vis à vis du recensement, de ses objets et de la discrétion entourant les renseignements communiqués), on ne constata pas de facteurs spécifiques pouvant nuire à la qualité des recensements dans le Sud-Ouest Africain. Aucune enquête de contrôle susceptible de confirmer les résultats de ces recensements n'a eu lieu ; par ailleurs, le sous-enregistrement des naissances et des décès a limité les possibilités de contrôle de la cohérence entre diverses sources.

### III. DONNEES POSTERIEURES AU RECENSEMENT DE 1970

La population du Sud-Ouest Africain au 1er janvier 1975 est estimée à 863 000 habitants, répartis en 12 groupes ayant chacun ses coutumes, son mode de vie, sa langue particulière. Le rapport de chacun de ces 12 groupes à la population totale de 863 000 habitants figure au tableau suivant :

TABLEAU 58 - NAMIBIE - REPARTITION DE LA POPULATION AU 1er JANVIER 1975  
PAR GROUPE ETHNIQUE

Groupe ethnique	Pourcentage
Ovambos	46,6
Blancs	11,3
Damaras	8,8
Hereros	6,6
Kavangos	6,5
Namas	4,4
Métis	3,8
Capriviens de l'Est	3,4
Bochimans	3,0
Rehoboth Basters	2,2
Kaokovelders	0,9
Tswanas	0,5
TOTAL	100,0

Les "autres groupes" représentent les 2 % restant

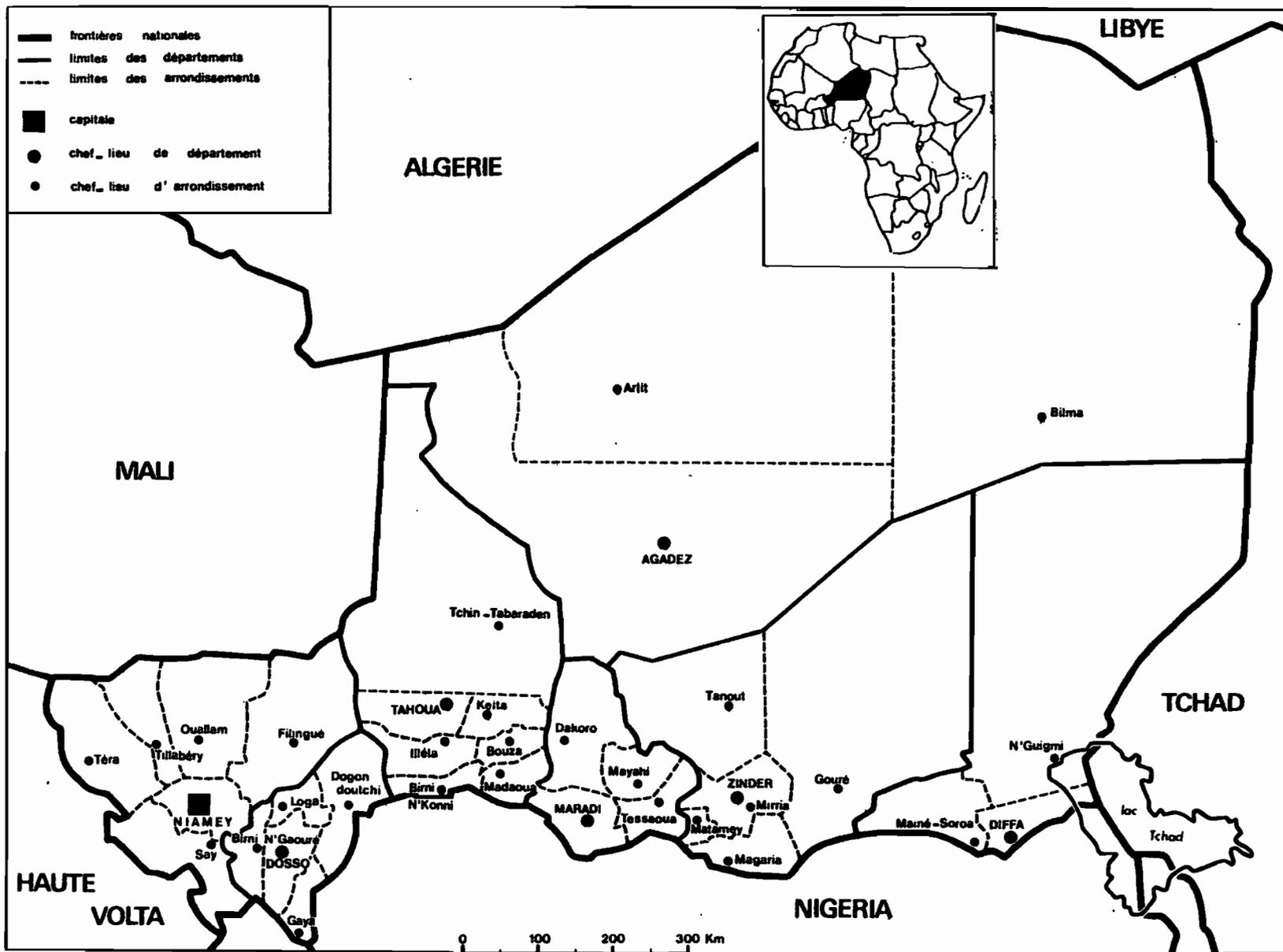
Vu l'indépendance prochaine du Sud-Ouest Africain, les statistiques de ce pays ne seront bientôt plus du ressort du département de la statistique de Prétoria. Il est donc impossible de discuter des améliorations prévues dans le domaine de la collecte des données démographiques.

# **NIGER**

**Maité ROSET-CAZENAË**

**Mai 1979**

# NIGER



## N I G E R

### I. INTRODUCTION

La situation de la République du Niger en matière de données démographiques est semblable à celle de beaucoup d'autres pays d'Afrique francophone ; jusqu'à une date très récente très peu de données fiables étaient disponibles ; les recensements administratifs et une enquête par sondage maintenant ancienne ont constitué les seules sources pour les différentes estimations et projections de population effectuées depuis 20 ans.

Le premier recensement général de la population a eu lieu en octobre-novembre 1977 ; une deuxième enquête par sondage est à l'étude pour 1980.

Le Niger couvre une superficie de 1 187 000 km<sup>2</sup> dont les trois quarts sont constitués par une zone désertique et semi-désertique, où nomadise une population d'éleveurs et de caravaniers ; seule la zone située approximativement au sud du 15<sup>ème</sup> parallèle constitue une bande fertile où se concentre la population sédentaire.

Les frontières actuelles du pays (cf. carte 15) ont été fixées peu avant 1930, elles rassemblent six groupes ethniques principaux :

- 3 groupes de tradition sédentaire : les Zarma Songhaï, les Haoussa et les Kanouri ;
- 3 groupes de tradition nomade : les Touareg, les Peulh et les Toubou.

Les principales villes sont également concentrées dans la partie sud du pays à l'exception d'Agadez appelée à s'accroître rapidement en liaison avec le développement de l'exploitation de différentes ressources minières.

### II. SOURCES DES DONNEES

#### 1. Les estimations anciennes

Des dénombrements de la population ont été organisés très tôt par les autorités coloniales et nous avons retrouvé une grande partie des documents originaux aux archives nationales du Niger (1).

Nous disposons de la série des recensements administratifs annuels depuis 1920 (année où le Niger devient un territoire civil autonome) et de quelques points de repère antérieurs.

Nous n'avons pas retrouvé d'autres estimations anciennes sur la population du Niger en dehors des recensements administratifs ; notre recherche a été rapide et limitée par le manque d'archives.

---

(1) Il faut noter que le service des archives nationales de création toute récente ne dispose pas de la totalité des archives du Niger, une grande partie se trouvant au Sénégal.

## 2. Les sources administratives

### a) Les recensements

Nous avons un peu arbitrairement dissocié les recensements administratifs anciens des recensements plus récents (depuis 1960) bien qu'ils ne diffèrent ni dans leurs buts, ni dans leurs méthodes.

Après l'indépendance du Niger, le Ministère de l'Intérieur a continué à effectuer des recensements par l'intermédiaire de ses représentants dans les différentes subdivisions administratives.

Le but de ces recensements est toujours la collecte de l'impôt; leur périodicité est très irrégulière (de 2 à 5 ans) et leur échelonnement dans le temps variable suivant les régions.

Ce sont ces dénombrements qui ont fourni jusqu'au recensement général de la population de 1977 la base des données sur les effectifs de population.

Les plus récents ont donné lieu à une publication du Ministère de l'Intérieur.

### b) L'état civil

Légalement un état civil existe au Niger depuis 1956 mais sa fréquentation reste très faible surtout dans les zones rurales.

Aucune exploitation des déclarations ni même aucune centralisation des documents n'étaient faites jusqu'à maintenant.

Une réforme de l'état civil qui entrera progressivement en application à partir de 1979 prévoit désormais une centralisation des déclarations à l'aide d'un état mensuel rempli au niveau de l'arrondissement et transmis à l'administration centrale.

L'exploitation à des fins démographiques sera ensuite assurée, notamment par la Direction de la Statistique.

Parallèlement, une campagne de sensibilisation de la population doit être menée afin d'inciter chacun à faire les déclarations nécessaires au centre d'état civil le plus proche de son domicile.

Il est cependant à craindre que la fréquentation de l'état civil reste pendant longtemps encore très insuffisante pour permettre un réajustement annuel de l'effectif de la population.

## 3. Les recensements statistiques

La République du Niger a effectué son premier recensement général de la population en octobre-novembre 1977. Actuellement sont disponibles les résultats provisoires [28] : ils donnent la répartition de la population résidente par sexe et par subdivision administrative : départements, arrondissements, centres urbains.

#### 4. Les enquêtes démographiques par sondage

Deux enquêtes démographiques ont eu lieu au Niger : une en milieu sédentaire et une en milieu nomade.

La première s'est déroulée en 1959-1960 [14] dans la zone sédentaire qui couvre le Sud et le Sud-Ouest du pays (cf. carte 15) ; la ville de Niamey a été exclue du champ de l'enquête car elle avait fait l'objet d'un recensement exhaustif en 1959.

Les buts de cette enquête étaient de fournir :

- une estimation de la population sédentaire du Niger,
- une répartition de cette population selon les principales caractéristiques démographiques,
- une estimation des taux démographiques classiques,
- une connaissance des structures sociales de base : ménages, concessions,
- une source de documentation pour l'enquête agricole qui devait la suivre.

L'enquête en milieu nomade a été réalisée en 1963-1964 [15] elle avait un caractère tout à fait expérimental car c'était la première enquête portant sur des populations non sédentaires.

Outre la mise au point d'une méthodologie appropriée ses buts étaient les suivants :

- une étude démographique de la population,
- une étude de ses mouvements économiques,
- une étude de la consommation alimentaire,
- une étude du cheptel en nombre et en qualité.

A la suite d'une mission préparatoire le projet se révéla difficilement réalisable et très coûteux ; le champ de l'enquête fut ramené au cercle de Tahoua et à ses environs immédiats.

De l'avis même des auteurs, les résultats obtenus ont souffert des conditions difficiles de la collecte et doivent être considérés comme des ordres de grandeur plutôt que comme valeurs précises ; de plus l'objectif initial qui était une estimation de l'effectif de la population nomade du Niger a été abandonné dès la phase préparatoire et nous ne pouvons donc utiliser ces résultats pour la présente étude.

Pour mémoire il faut mentionner une troisième enquête plus récente (1970-1971) réalisée sur un échantillon de la population rurale des départements de Maradi et Zinder [17,20,23,24,25] : cette enquête, de type C.A.P. (1) a étudié 2 000 femmes à Niamey et 1 500 femmes en milieu rural.

Les travaux préparatoires ont permis de faire une estimation de la population de la ville de Niamey en 1970 mais les résultats n'apportent aucune donnée sur l'effectif total du Niger à cette date.

---

(1) Connaissance, attitude et pratique de la contraception

### 5. Les autres enquêtes par sondage

Dans le cadre du bilan socio-économique du Niger entrepris par le Gouvernement dans les années 1960, deux autres enquêtes d'une portée nationale sont à citer :

- l'enquête agricole au Niger [8] qui s'est déroulée immédiatement après l'enquête démographique ; elle fournit quelques renseignements démographiques sur la population des exploitations agricoles;
- l'étude de la consommation alimentaire au Niger [12] ; cette enquête est le complément de l'enquête démographique de 1960 pour l'étude du milieu sédentaire ; contrairement à l'observation du milieu nomade, l'étude du milieu sédentaire a été scindée en deux. Le rapport comporte quelques données démographiques sommaires sur les familles de l'échantillon.

### III. ETUDE CRITIQUE DES SOURCES

Parmi les sources que nous avons citées précédemment trois seulement fournissent des données pour l'ensemble du pays. Ce sont :

- les recensements administratifs,
- l'enquête démographique de 1960,
- le recensement général de la population de 1977.

Nous étudierons successivement ces trois sources pour en dégager la fiabilité que l'on peut leur accorder.

#### 1. Les recensements administratifs

##### a) Les recensements anciens

Faute de moyens ces recensements ne pouvaient être effectués chaque année dans l'ensemble du pays et les chiffres annuels fournis consciencieusement par les responsables administratifs devaient être bien souvent des estimations.

Il ne faut pas attendre une grande précision de ces données sur lesquelles nous n'avons pas eu la possibilité d'effectuer de corrections et que nous utiliserons brutes jusque dans les années 1960.

Un chiffre global sur la population du Niger a été publié dans chaque volume de l'annuaire statistique de l'Afrique Occidentale française; ce chiffre publié correspondait à l'effectif inclus dans les frontières du moment ; ces frontières s'étant déplacées plusieurs fois il est difficile de faire des comparaisons d'une publication à l'autre.

Pour les chiffres que nous citons à la fin de ce chapitre, nous nous sommes efforcés, dans la mesure du possible, de ramener la population aux frontières actuelles du Niger : par exemple entre 1932 et 1947, la colonie de la Haute Volta ayant été supprimée, les cercles de Dori et Fada N'Gourma furent rattachés au Niger et inclus dans les recensements; nous avons soustrait leurs effectifs de la population totale.

b) Les recensements récents

Les inconvénients que l'on reconnaît habituellement à ce genre d'opération se retrouvent dans le cas du Niger qui n'échappe pas à la règle générale :

\* La population concernée est la population de droit c'est-à-dire celle qui est inscrite pour payer l'impôt ; les non imposables sont également dénombrés globalement en deux groupes "enfants" et "vieillards".

Les migrants à l'intérieur du pays continuent à être comptés dans leur village d'origine même s'ils sont installés depuis plusieurs années ailleurs et notamment dans les villes ; ceci explique que la population des villes donnée par les recensements administratifs soit très inférieure à la population de fait.

Les émigrants continuent à être inscrits dans leur village d'origine où leur famille paie l'impôt pour eux pendant de nombreuses années (au moins 3 ans).

Les étrangers installés depuis plusieurs années sont également soumis à l'impôt et donc dénombrés.

\* Les recensements administratifs couvrent l'ensemble du territoire y compris les populations nomades.

\* Plusieurs facteurs concourent à une sous-estimation de la population ainsi recensée :

- tout individu ayant tendance à se soustraire à l'impôt a intérêt à échapper au dénombrement : cela est sans doute assez fréquent pour les émigrants et pour les étrangers, également pour les nomades ; ce qui n'exclut pas que même parmi les sédentaires certains chefs de ménage dissimulent quelques membres de leur famille.
- les difficultés du terrain : le mauvais état des routes, les distances importantes à parcourir, le manque de personnel font que les agents recenseurs recueillent bien souvent les informations d'un représentant de village ou de tribu et ne peuvent contrôler sur place leurs déclarations.
- enfin la périodicité irrégulière de ces recensements (pouvant aller jusqu'à 10 ans) et leur étalement dans le temps ne permettent pas de fournir des renseignements sur l'ensemble du pays pour une même période de référence.

L'utilisation de tels recensements à des fins démographiques demande de nombreux ajustements qui ont été tentés plusieurs fois pour le Niger et sur lesquels nous reviendrons.

## 2. L'enquête démographique par sondage de 1960

Cette enquête est la première et la seule ayant des fins strictement démographiques qui ait eu lieu au Niger.

Elle présente le grand intérêt de fournir des données au niveau du pays presque entier ; en effet l'univers observé était de 2 700 000 personnes sur les 2 900 000 environ que comprenait le pays à cette date.

L'échantillon retenu représentait 3 % de la population répartie en 6 strates.

Les résultats ne portent que sur la population légale.

La partie méthodologique des rapports d'enquête étant très succincte aucune mention n'est faite des difficultés rencontrées lors de l'exécution ni de la qualité des données collectées.

## 3. Le recensement général de la population d'octobre-novembre 1977

La République du Niger a effectué son premier recensement général de la population à la fin de l'année 1977 ; il a porté sur l'ensemble de la population présente sur le territoire au moment du dénombrement, les nigériens vivant à l'étranger n'ayant pas été recensés.

Compte-tenu de la difficulté de recenser les populations nomades en zone pastorale, le département d'Agadez a été recensé en trois étapes, arrondissement par arrondissement, en juillet, août et décembre 1977.

Dans l'ensemble du pays l'opération a duré environ un mois à cause des conditions défavorables de la collecte sur le terrain :

- difficulté pour recruter des agents recenseurs d'un niveau d'instruction suffisant,
- distances longues à parcourir sur des routes en mauvais état,
- difficulté pour localiser les hameaux et les familles nomades: il a fallu bien souvent recourir à un guide connaissant la région.

Un accueil favorable a été partout réservé aux agents recenseurs même si dans certains cas des chefs de famille ont manifestement dissimulé des femmes et des enfants de leur ménage.

Lors de la publication des résultats provisoires [28] un ajustement des effectifs a été réalisé pour tenir compte des nomades dont on savait pertinemment qu'ils avaient échappé au dénombrement et des femmes ou filles qui avaient été volontairement dissimulées.

Un contrôle post-censitaire a été effectué environ un mois après le recensement : ce contrôle a été réalisé dans 1 % des zones de dénombrement (33 sur 3 320 zones).

Aucune conclusion nette n'a pu être tirée de ce contrôle car la taille des zones de contrôle s'est avérée très inégale et leur nombre insuffisant.

#### 4. Cohérence entre les différentes sources

##### a) Les recensements administratifs

Plusieurs estimations et projections de population ont été effectuées à partir de ces recensements :

\* Annuaire statistique 1962 et 1967 : afin de donner des chiffres globaux année par année les auteurs ont extrapolé ou interpolé les résultats dont ils disposaient au niveau de chaque village et tribu.

Avec cette méthode ils ont obtenu pour l'année 1960 un chiffre voisin de celui de l'enquête démographique :

- enquête démographique 1960 : 2 876 000 habitants
- annuaire statistique 1960 : 2 864 000 habitants

Le taux annuel d'accroissement observé était situé entre 2,6 et 2,7 %.

\*\* Estimation de la population du Niger [ 11 ] : à partir des recensements administratifs effectués entre 1963 et 1968 une projection de la population du Niger a été établie jusqu'en 1978.

Ce sont ces estimations qui ont été en partie utilisées dans l'annuaire statistique de 1969 et qui ont fait autorité jusqu'au recensement général de 1977.

Un taux d'accroissement différentiel a été utilisé selon les départements, compte-tenu du taux observé entre deux recensements dans chaque département ; pour l'ensemble du pays le taux annuel d'accroissement devait passer de 2,67 % en 1964 à 2,79 % en 1978.

La population ainsi projetée pour 1975 s'élevait à 4 600 000 habitants.

\*\*\* La population dans la République du Niger - Estimation pour 1973 [ 33 ] : Cette estimation utilise également les résultats des deux recensements administratifs les plus récents par canton ; l'auteur a dégagé un taux annuel d'accroissement par canton et a projeté la population jusqu'en 1973 en ayant au préalable ajouté 3 % aux résultats du dernier recensement ; en effet il a estimé que la population observée par les recensements administratifs était sous-estimée dans cette proportion.

Il a obtenu ainsi pour 1973 une population totale de 4 304 000 personnes alors que le chiffre obtenu pour 1973 par l'étude présentée ci-dessus [11] était de 4 356 000 personnes.

Le taux annuel moyen d'accroissement dégagé par l'auteur est de 2,2 % et il l'estime valable pour les 5 années à venir soit jusqu'en 1978.

\*\*\*\* Les bilans départementaux de la Direction du Plan [ 5 ] : Chaque direction départementale du plan a établi un bilan pour son département à la fin de 1976 : le bilan démographique a été constitué aussi à partir des recensements administratifs mais une analyse plus fine des taux d'accroissement a été effectuée : les auteurs ont dégagé un taux rural et un taux urbain, un taux pour les populations sédentaires et un autre pour les populations nomades.

Un taux d'accroissement moyen par département a été calculé ainsi qu'un taux national moyen ; ce dernier est de 2,7 %.

Les résultats du recensement pilote préparatoire au recensement général de la population de 1977, avaient fait apparaître un écart moyen de 20 % entre la population administrative et la population recensée; les auteurs des bilans départementaux ont corrigé la population du dernier recensement administratif en lui appliquant 20 % d'augmentation au niveau de l'ensemble du département, c'est à cette nouvelle population qu'ils ont appliqué les taux d'accroissement.

La population du Niger estimée de cette manière était de : 3 122 000 habitants à la fin de 1976 ; à la même date l'estimation présentée ci-dessus [11] était de 4 727 000 habitants avec un taux d'accroissement de 2,77 %.

#### b) L'enquête démographique de 1960

Après une étude de la fécondité et de la mortalité, les auteurs avaient estimé le taux annuel d'accroissement naturel à 2,5 % ce qui semble un peu faible par rapport à ce qui était déjà observé entre deux recensements administratifs (cf. estimations présentées ci-dessus à la même époque)

En formulant l'hypothèse du maintien de ce taux pendant plusieurs années et d'une stabilité de la répartition par âge, des projections ont été établies pour la population de la zone d'enquête ; en y ajoutant la population non observée affectée du même taux d'accroissement on obtient pour 1975 une population de 4 181 000 habitants.

#### c) Le recensement général de la population de 1977

La population du Niger recensée en octobre-novembre 1977 s'élevait à 5 098 000 personnes.

En retenant l'hypothèse d'un taux annuel d'accroissement moyen de 2,78 % (1) pour les deux années précédant le recensement on peut estimer la population du Niger à la fin de 1973 à 4 826 000 habitants.

---

(1) Taux observé dans l'estimation présentée en [11]

TABLEAU 59 - NIGER - POPULATION DEPUIS LE DEBUT DU SIECLE

ANNEE	POPULATION TOTALE*	REMARQUES	ANNEE	POPULATION TOTALE*	REMARQUES
1913	960 000	)Frontières )fluctuantes. Il )est difficile de )savoir exacte- )ment à quel ter- )ritoire ces )chiffres corres- )pondent ) ) Front.actuelles	1947	2 017 350	Enquête Démo.
1914	894 967		1948	2 040 062	
1915	845 886		1949	2 070 664	
1920			1950	2 126 322	
1921	1 084 043		1951	2 163 784	
1922	1 157 460		1952	2 227 506	
1923	1 149 295		1953	2 277 391	
1924	1 222 049		1954		
1925	1 197 075		1955		
1926	1 366 936		1956	2 547 881	
1927	1 427 536		1957	2 628 685	
1928	1 441 413		1958	2 702 966	
1929	1 473 950		1959	2 781 562	
1930	1 490 529		1960	2 876 000	
1931	1 542 801		1961	2 948 406	
1932		1962	3 040 673		
1933		1963	3 332 258		
1934	1 480 000	1964	3 421 357		
1935	1 492 000	1965	3 513 111		
1936	1 465 013	1966	3 607 898		
1937		1967	3 705 370		
1938	1 558 372	1968	3 805 826		
1939	1 576 961	1969	3 909 372		
1940	1 618 555	1970	4 024 000		
1941	1 659 532	1971	4 125 850		
1942	1 680 452	1972	4 243 000		
1943	1 744 181	1973	4 355 769		
1944	1 829 888	1974	4 475 963		
1945	1 869 558	1975	4 599 785		
1946	1 949 218	1976	4 727 292		
		1977	5 098 427	RGP 1977	

\* de 1913 à 1953 Chiffres des archives nationales.

Recensements administratifs anciens non ajustés  
de 1956 à 1976 Ajustement des recensements administratifs

#### IV. CONCLUSION

##### 1. Les résultats

Au tableau 59 figurent les effectifs de population du Niger que nous avons pu rassembler ; malgré leur précision apparente ce sont le plus souvent des estimations, résultat d'ajustements réalisés par différentes méthodes.

A partir de ces chiffres nous avons essayé de déterminer ce qu'a été l'évolution de la population du Niger depuis 1915 ; les résultats sont présentés dans le tableau 60 :

TABLEAU 60 - NIGER - EVOLUTION PROBABLE DE LA POPULATION DEPUIS LE DEBUT DU XXe SIECLE

situation au 31 décembre de chaque année

ANNEE	EFFECTIF	ANNEE	EFFECTIF
1915	850 000	1950	2 200 000
1920	1 000 000	1955	2 500 000
1925	1 280 000	1960	3 200 000
1930	1 490 000	1965	3 550 000
1935	1 500 000	1970	4 250 000
1940	1 700 000	1975	4 800 000
1945	1 900 000		

Nous observons une stagnation entre 1930 et 1935, elle correspond à une période de famine qui a provoqué des mouvements migratoires vers les pays côtiers.

Le chiffre proposé pour 1960 est légèrement supérieur au résultat de l'enquête démographique mais nous pensons que cette étude a sous-estimé la population nomade qui était hors du champ de l'enquête.

Toujours dans l'hypothèse d'un taux annuel moyen d'accroissement situé entre 2,77 et 2,78 % entre 1975 et 1977 la population du Niger, au 1er janvier 1975, devait s'élever à 4 698 200 habitants.

## 2. Les sources

Les propositions que l'on peut formuler en conclusion pour l'amélioration des sources de données démographiques sont les suivantes:

- une incitation de la population à fréquenter l'état civil, qui déboucherait sur une exploitation fructueuse de ce dernier ;
- le renouvellement régulier d'opérations de recensement statistique de la population avec amélioration de la collecte notamment pour les populations nomades ;
- l'observation des taux principaux à l'aide d'enquêtes par sondage à un seul passage ou à passages multiples ;
- une étude spécifique des migrations qui sont actuellement très mal connues.

BIBLIOGRAPHIE

- 1.- "Annuaire statistique 1962", Service de la Statistique et de la Mécanographie
- 2.- "Annuaire statistique 1967", Service de la Statistique et de la Mécanographie
- 3.- "Annuaire statistique 1969", Direction de la Statistique
- 4.- BERNUS (S), 1969, "Particularismes ethniques en milieu urbain, l'exemple de Niamey", Institut d'Ethnologie, Musée de l'Homme, Paris
- 5.- "Bilan départemental", 1978 (1 volume par département, en tout 7 volumes), Ministère du Plan
- 6.- "Les budgets familiaux africains à Niamey (1961-1962)", 1964, Ministère de La Coopération - INSEE-Coopération, Paris
- 7.- DONAINT (P) LANCRENON (E), "Le Niger", 1976, Que sais-je? PUF, Paris
- 8.- "Enquête agricole au Niger (1960-1961)", 1970, INSEE Coopération, Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères, Paris
- 9.- "Enquête agricole par sondage (1972-1973)", Ministère du Développement Rural, Service des Statistiques Agricoles, Niamey
- 10.- "Enquête pour la restructuration du centre de la ville de Niamey", 1973, Bureau d'Etudes CONSASS, Ministère des Travaux Publics et de l'Urbanisme, Niamey
- 11.- "Estimation de la population du Niger de 1970 à 1978 à partir des derniers recensements administratifs", 1968, Direction de la Statistique, Niamey
- 12.- "Etude de la consommation alimentaire au Niger (1962-1963)", 1964, Direction de la Statistique et de la Mécanographie, Direction de la Santé, SEDES, Ministère de la Coopération, FAO
- 13.- "Etude démographique de la ville de Niamey et des besoins solvables en logements", 1962, Commissariat Général du Plan, SONUCI, SCET Coopération, Niamey
- 14.- "Etude démographique du Niger (1960)", "1er fascicule : données collectives", 1962 et "2ème fascicule : données individuelles", 1963, Ministère de la Coopération et INSEE, Paris

- 15.- "Etude démographique et économique en milieu nomade (1963-1964)", "1er fascicule : généralités et méthodologie" et "2ème fascicule démographie, budgets et consommation", 1966, Ministère de la Coopération, INSEE et SEDES, Paris
- 16.- "Etude sur la population du Niger", 1959, Bulletin trimestriel statistique n° 2, Service de la Statistique, Niamey
- 17.- GREGORY (J), "Les migrations des Hommes à Niamey", 1975, Population et famille n° 35, Montréal
- 18.- HAROUNA (A.L), "Etude démographique et esquisse d'analyse socio-économique du département d'Agadez", 1978, Ministère du Plan (mémoire de fin d'études ITPEA)
- 19.- JAKOB (J), "Etudes de quelques types de quartiers à Niamey", 1970, Ministère des Travaux Publics, des Mines et de l'Urbanisme, Ministère de l'Education Nationale, documents CNRSH, Niamey
- 20.- LE THI KIM DONG, "Les niveaux et variations de la fécondité au Niger", 1976, Université de Montréal, Département de la Démographie
- 21.- NIANG (A), "La population du Niger", 1976, Université de Paris I, (thèse de 3ème cycle)
- 22.- "Nombre d'habitants par circonscriptions", 1977, Ministère de l'Intérieur, direction des affaires politiques et administratives
- 23.- PICHE (V), "The question of reliability in sample survey data - A West African Case (Niger)", 1976, Chaire Quetelet, Université Catholique de Louvain
- 24.- POOL (D.I), "Enquête sur la fécondité et la famille au Niger : Méthodologie", 1970, CNRSH, collections méthodologiques n° 1, Niamey
- 25.- POOL (D.I), "Enquête sur la fécondité au Niger Central : méthodologie" 1973, CNRSH, collections méthodologiques n° 2, Niamey
- 26.- "Population du Niger par départements (1970-1972)", 1972, Bulletin de statistique n° 53, Service de la Statistique, Niamey
- 27.- "Premiers résultats provisoires du recensement de la ville de Niamey avril-juin 1959", 1960, Bulletin trimestriel de statistique n° 7, Service de la Statistique, Niamey
- 28.- "Recensement général de la population 1977 - Résultats provisoires", 1978, Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux, Bureau Central du Recensement, Niamey
- 29.- "Répartition selon l'ethnie de la population des cercles et des subdivisions", 1958, Bulletin trimestriel de statistique n° 3, Service de la Statistique, Niamey

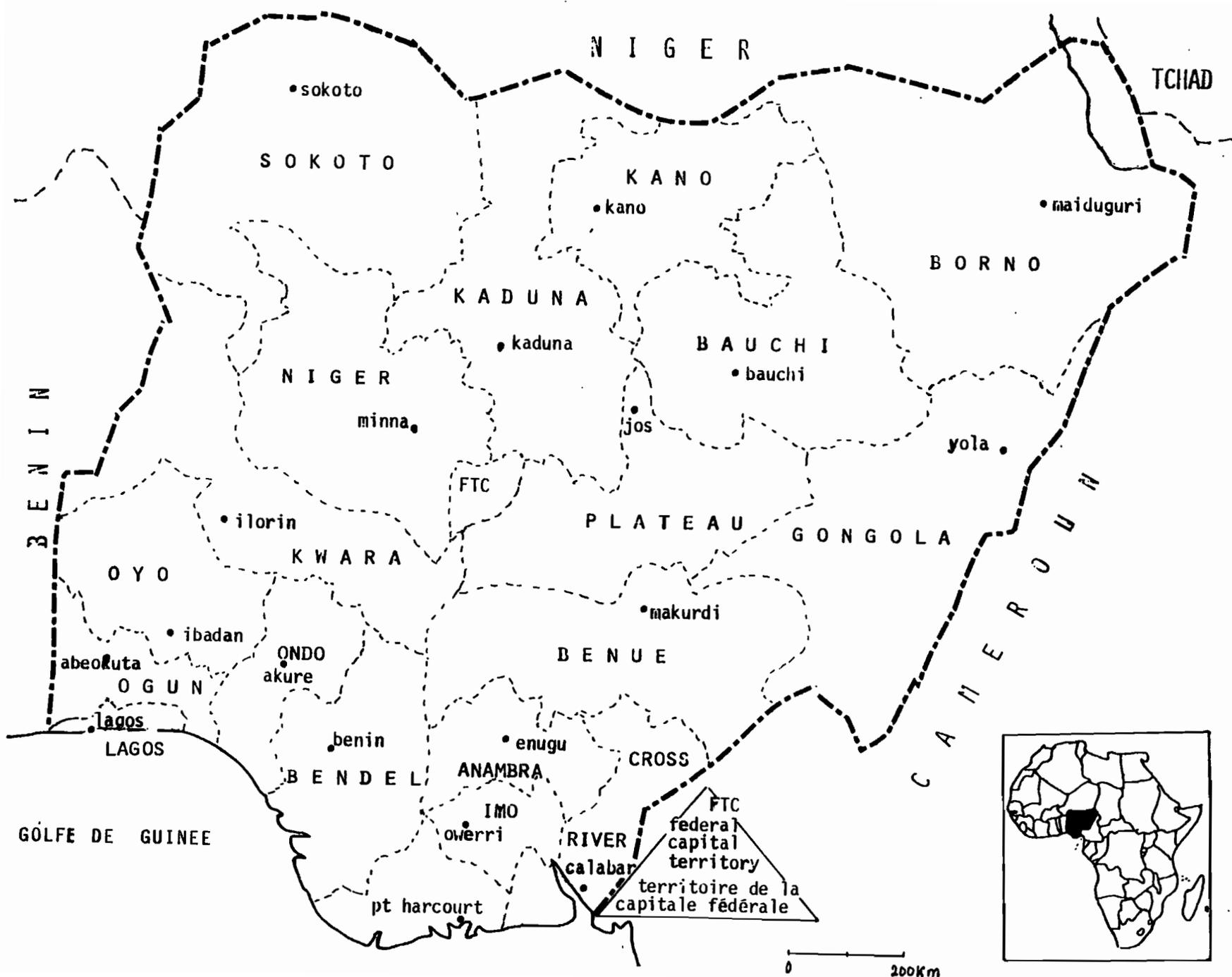
- 30.- SERE DE RIVIERES (E), "Histoire du Niger", 1965, Berger-Levrault, Paris
- 31.- SOIROT (G), "L'habitat à Niamey", 1969, Ministère des Travaux Publics, des Transports, des Mines et de l'Urbanisme, Niamey
- 32.- "Structures agraires et développement rural au Niger", 1978, Ministère du Développement Rural, Service des Statistiques Agricoles, Niamey
- 33.- WIESLER (H), "La population dans la république du Niger - Estimation pour 1973", Service de la Statistique, Niamey
- 34.- WIESLER (H), "La population selon le sexe et l'âge, natalité, mortalité", 1973, Service de la Statistique, Niamey

# **NIGERIA**

**Aderanti ADEPOJU**

**J.A.EBIGBOLA**

**Mai 1979**



# NIGERIA

## N I G E R I A

I. ESTIMATIONS ANTERIEURES A LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE

Les estimations de la plus grande région du pays - le Nigeria du Nord - remontent au milieu du 19ème siècle ; en 1857, selon Heinrich Bart [2] , la population totale se situait entre 30 et 50 millions d'habitants. Lugard admet l'exactitude de cette estimation, mais en même temps estime la population de cette région à 9 millions d'habitants en 1900. Cependant, comme le signale Prothero [12] , admettre ces deux estimations revient à conclure à une dépopulation du Nigeria du Nord pendant cette cinquantaine d'années. Kuczynski [6] , également très critique vis à vis du point de vue avancé par Lugard, conclut quant à lui que ces premières estimations sont fortement exagérées.

Les estimations de la population du Nigeria se fondent pour la première moitié du 20ème siècle sur les recensements de 1866 et de 1868. Des recensements ont lieu à Lagos en 1871 et 1881, suivis d'un dénombrement en 1901.

En 1911, un premier effort est fait pour tenir compte d'autres régions, afin d'aboutir à une estimation de la population du pays tout entier. En 1901, les estimations avancées pour la population du Nigeria du Nord varient de 6,7 à 30 millions d'habitants, ce qui laisse supposer qu'il ne s'agit là que de simples conjectures. Le recensement de facto de 1911 se limita probablement, dans le Nigeria du Nord, aux postes gouvernementaux, tandis que dans le Sud, on se fondait sur les meilleures données disponibles pour chaque district. Pour l'ensemble du pays, 17 133 689 habitants furent recensés, dont 7 858 689 pour le Nigeria du Sud et 9 275 000 pour le Nigeria du Nord.

En 1921, dans un effort pour englober une plus grande partie de la population, on entreprit un recensement de la population de fait mais mené en deux temps : un recensement pour les villes et un recensement pour les provinces. Le premier ne dura qu'une journée, le 24 avril 1921, tandis que le second s'étalait sur deux mois, de mars à mai 1921. Le recensement des villes, limité aux seuls non-indigènes, fut déclaré assez complet et ses résultats "presque" corrects. Quant au recensement des provinces, il ne fut mené à bien que dans quelques régions. Les données du recensement sont les suivantes : 8 371 459 habitants pour le Nigeria du Sud et 10 259 982 pour le Nigeria du Nord (soit 18 631 441 pour l'ensemble du pays). En 1932, dans son rapport sur le recensement de 1921, Cox déclarait que, pour le Nigeria du Sud, celui-ci se bornait à une simple compilation de données déjà existantes [4] . Quant au Nigeria du Nord "on ne prétend pas que le recensement des indigènes dans les provinces soit autre chose qu'une approximation ; ces statistiques fournissent néanmoins beaucoup de renseignements de valeurs" [3] . Selon Talbot [13] , si le recensement urbain est exact à environ 95 %, le recensement des provinces par contre ne peut être considéré que comme approximatif.

En 1931 eut lieu un autre recensement général, mais il se heurta à de nombreuses difficultés, du fait de la crise économique du début des années 1930 et des révoltes d'Aba de 1929 qui s'étendirent aux provinces d'Owerri, d'Onitsha et de Calabar. Dans ces conditions, le Gouverneur décréta qu'il fallait renoncer à dénombrer la population de ces régions, et que le recensement pour le Nigeria du Sud devrait se limiter à une simple compilation des données déjà existantes qui serait complétée par un recensement approfondi de la circonscription d'Egba et de Lagos. Le recensement de 1931 fut beaucoup plus défectueux pour le Nigeria du Sud que pour le Nigeria du Nord ; c'est pourquoi pour les provinces du Sud, tout comme le recensement de 1921, ce n'est guère qu' "une simple compilation de données déjà existantes". C'est ainsi qu'on parvint aux résultats suivants : 14 434 924 habitants pour le Nigeria du Nord et 8 493 247 habitants pour le Nigeria du Sud, soit un total de 19 928 171 habitants pour l'ensemble du pays.

## II. LE RECENSEMENT DE 1952-1953

La deuxième guerre mondiale rendit impossible tout recensement en 1941. En 1952-1953, le gouvernement colonial conçut et mena à bien le premier recensement (population de fait) vraiment complet de l'histoire du Nigeria. Ce recensement eut lieu en mai, juin et juillet 1952 pour le Nigeria du Nord, en décembre 1952 et janvier 1953 pour le Nigeria de l'Ouest, et en mai, juin et août 1953 pour le Nigeria de l'Est. Au total 31 500 000 habitants furent recensés, dont 16 840 000 pour le Nigeria du Nord, 6 087 000 pour le Nigeria de l'Ouest, 7 218 000 pour le Nigeria de l'Est et 272 000 pour le territoire fédéral de Lagos. Le nombre de non-africains s'élevait à 15 354.

Au terme de ce recensement, on estima à 95 %, puis à 97 %, son exactitude dans la région Nord, à 97 % dans l'Est, et à 95 % dans l'Ouest. Cependant, pour l'effectif global de la population, quelques lacunes furent constatées. Des renseignements émanant d'autres sources révèlent plusieurs cas de sous-enregistrement en particulier dans la circonscription d'Ilorin, pour les nomades Fulani dans la région Nord, pour la ville d'Ede et pour les enfants âgés de 2 à 3 ans dans la région Ouest, ainsi que pour les pêcheurs Ibibio de la circonscription d'Eket dans la région Est. Olusanya en 1967 estimait ce sous-enregistrement aux environs de 18 %, ce qui porterait la population totale à 36 725 340, au lieu des 31 500 000 habitants effectivement dénombrés. Le recensement de 1952-1953 ne fournit pas de données sur la répartition entre la population rurale et la population urbaine.

## III. LES RECENSEMENTS DE 1962 ET 1963

Le recensement de 1962, qui se déroula du 5 au 21 mai 1962, s'étendit à tout le pays, et cette fois de manière exhaustive. Le rapport sur le recensement, présenté en juillet 1962, donne une population globale de 45,575 millions d'habitants dont 22,5 millions pour le Nord, 12,4 millions pour l'Est, 10 millions pour l'Ouest et 675 000 pour Lagos. Ces chiffres donnèrent lieu à une vive controverse d'autant plus qu'ils avaient une forte incidence politique sur la répartition des sièges au Parlement pour les élections fédérales de 1964 qui étaient imminentes.[11]

Il en résulta un conflit politique entre l'Est, dominé par la NCNC (National Council of Nigeria and Cameroun) et le Nord, dominé par la NPC (North People's Convention). En février 1963, cependant, la polémique tourna court en raison de l'annulation des résultats du recensement de 1962. Un nouveau recensement eut lieu du 5 au 8 novembre 1963.

Les résultats du recensement de 1963 furent rendus publics en février 1964 : 55,6 millions d'habitants pour l'ensemble du pays, dont 29,8 millions pour le Nord, 12,4 millions pour l'Est, 10,3 millions pour l'Ouest, 2,5 millions pour le Moyen-Ouest et 675 mille pour Lagos. Ces chiffres provoquèrent une grave crise constitutionnelle qui devait aboutir à un procès, mais les résultats du recensement furent finalement admis. Plusieurs chercheurs firent néanmoins des estimations qui ne concordèrent pas très bien avec ces résultats : Olusanya, en 1967, estima la population du Nigeria en 1963 à 47 932 902 habitants ; plus tard, Olusanya et Ebigbola l'estimèrent à 44 828 000 habitants ; et Okonjo avança une estimation intermédiaire de 45 332 179 habitants [7,p.116] .

#### IV. LE RECENSEMENT DE 1973

Le recensement de 1973 eut lieu en fin novembre et au début décembre 1973. Le 8 mai 1974, une annonce officielle publiée dans le "Daily Times" fit état d'une estimation provisoire qui atteignait 79,76 millions d'habitants. Cette annonce suscita par la suite une grave controverse quant à la fiabilité des résultats provisoires du recensement. Finalement, en septembre 1975, le nouveau régime militaire annula les résultats provisoires du recensement de 1973, en les déclarant inacceptables pour l'ensemble du pays. Depuis lors, les effectifs utilisés pour la planification sont ceux du recensement de 1963.

La population globale du Nigeria en 1973 est estimée par les Nations Unies à 59,61 millions d'habitants (NU 1973). Selon Olusanya et Ebigbola, elle serait de 58,72 millions, tandis qu'Olusanya et Pursell[9] penchent pour 59,44 millions.

#### V. LES ENQUÊTES PAR SONDAGE

Afin de combler le manque de données fiables provenant des recensements nigériens, de grands efforts sont faits depuis quelques temps, et par des individus et par des institutions dans le domaine de l'enquête démographique par sondage ad hoc.

Ces enquêtes ont divers objectifs. Il s'agit de mesurer le taux de migration interne ; la fécondité différentielle selon la résidence urbaine ou rurale ; l'impact des programmes de planning familial sur le comportement procréateur des enquêtés appartenant à tel groupe ou à telle région ; les besoins en matière de logement ; la productivité agricole, etc. Dans la plupart des cas, cependant, on collecte des données sur les naissances et les décès, qui peuvent servir à estimer les taux de natalité ou de mortalité. La population de base à laquelle on rapporte ces divers éléments est presque toujours sujette à caution. Deux enquêtes

nationales ont été réalisées. Ce sont : "l'enquête démographique par sondage en milieu rural, 1965-1966", menée par le Bureau Fédéral de la Statistique de Lagos, et "l'enquête sur la fécondité et le planning familial, 1971-1973", menée par l'ancien institut de recherches sur la population et la main d'oeuvre, de l'Université d'Ife. Ces enquêtes nationales ne s'attachent pas à estimer la population totale du Nigéria. Elles se bornent à fournir des données sur les naissances et les décès à partir desquelles des taux de mortalité et de natalité pourraient être, et sont parfois, calculés.

#### VI. ENQUETES DE CONTROLE

Jusqu'ici, aucun recensement n'a été suivi d'enquête de contrôle destinée à évaluer le taux de couverture du recensement, à en corriger les erreurs ou à obtenir des renseignements plus détaillés qui ne pouvaient figurer dans le recensement lui-même. Un projet d'enquête de contrôle en 1973 n'aboutit pas, et les résultats du recensement furent finalement annulés.

Il est donc évident que le Nigeria doit se fier encore largement aux estimations et aux projections démographiques. Le recensement de 1963, toujours utilisé pour la planification, est déjà ancien, les données obtenues sont extrêmement limitées et leur qualité laisse à désirer, vu les marges d'erreur très importantes. Il n'existe malheureusement pas d'enquête par sondage récente susceptible de fournir un complément d'information quant à l'effectif de la population du Nigeria. Les planificateurs estiment la population actuelle pour l'ensemble du pays à quelque 75 ou 80 millions d'habitants.

#### VII. CONCLUSION

Comme nous l'avons indiqué, avant 1952, les administrateurs avancèrent des estimations qui, dans la plupart des cas, sont fort sujettes à caution. Les recensements décennaux organisés depuis 1866 sont de qualité douteuse car l'étendue des opérations et leur couverture restaient limitées. Le dénombrement de 1952-1953 semble le plus complet, mais il reste sujet à la critique car on n'a pu cerner la marge d'erreur qu'il comportait du fait du sous-enregistrement. A cette époque, les recensés craignaient qu'on n'utilisât ce recensement pour déterminer l'assiette des impôts. En outre, les tabous faisaient cacher l'existence des jeunes enfants aux agents du recensement. Enfin ceux-ci se heurtaient à des difficultés du fait d'une forte proportion d'analphabètes dans la population et de la mauvaise publicité qui avait été faite pour organiser ce recensement. En 1963, la publicité massive qui devait remédier à cet état de choses fut mal interprétée : dans l'esprit des habitants, la dimension démographique de leur localité était associée à des considérations économiques et politiques, telles que l'allocation du revenu, la représentation législative, etc. Un peu partout, une migration massive vers le lieu d'origine précéda le recensement. Par la suite, on déclara que les chiffres publiés étaient bien supérieurs à la réalité. Les démographes espéraient que le recensement de 1973 fournirait des données plus exactes sur la population et ses caractéristiques : ces espoirs furent déçus lorsque les résultats en furent annulés parce qu'on les jugeait inacceptables. C'est pourquoi le recensement de 1963 fournit les données les plus récentes utilisables pour la planification dans ce pays.

On peut espérer qu'à la suite des prochaines élections, des données de nature non-conventionnelle pourront être utilisées pour fournir des estimations plus plausibles à l'échelon national (listes électorales, cartes d'électeurs et même cartes d'identité qu'il est question d'instituer). A ce jour, le Nigeria ne possède aucun système d'enregistrement à l'état civil qui soit exhaustif et généralisé. Il est donc impossible de recourir à cette source d'information comme dans les pays francophones voisins. Pire encore, aucun nouveau recensement n'est prévu avant 5 ans. Si cette décision est maintenue, la période intercensitaire atteindra 20 ans, sans données complémentaires sous forme d'enquêtes nationales ou de registres de l'état civil pour mettre à jour, corriger ou évaluer les résultats du recensement. L'importance exacte de la population du Nigeria reste donc jusqu'ici inconnue.

BIBLIOGRAPHIE

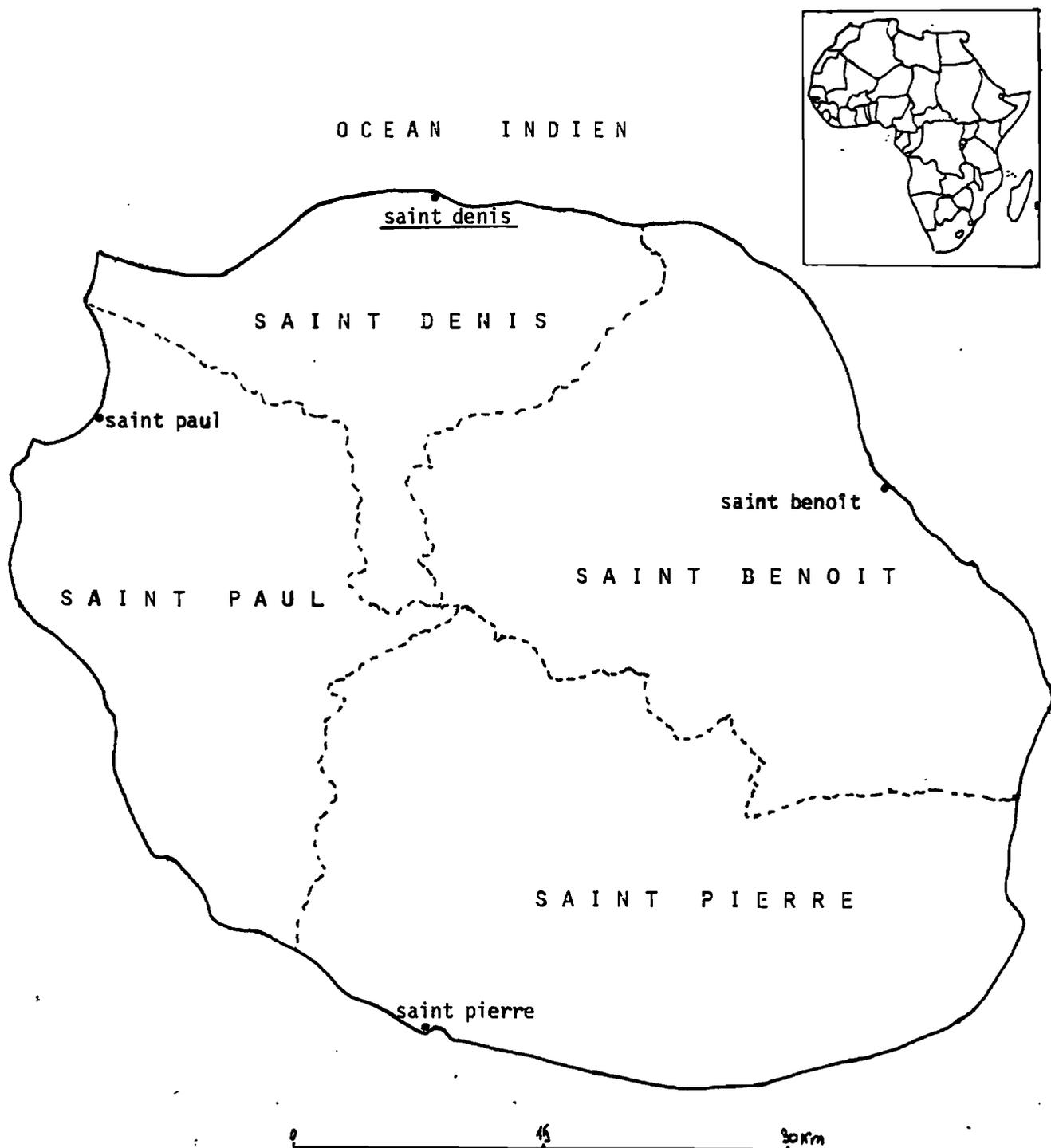
- 1.- "Annuaire démographique 1973", ONU, New York, P.101
- 2.- BARTH (H), "Travels and discoveries in North and Central Africa", 1932, Londres
- 3.- Census Commissioner, "Population census of Northern region of Nigeria, 1952, census reports and tables", p.2
- 4.- COX (H.B), "Census of Nigeria 1931, vol.III, census of Southern Provinces", 1932, Londres
- 5.- Daily times, 9 mai 1974, Lagos pp. 1 et 5
- 6.- KUCZYNSKI (R.R), "Demographic survey of the British Colonial Empire vol.I", 1948, Londres, p. 15
- 7.- OKONJO (C), "Une estimation préliminaire moyenne de la population du Nigeria au milieu de l'année 1962" in "La population de l'Afrique tropicale", 1978, The Population Council, New York, pp. 106-128
- 8.- OLUSANYA (P.O), "Socio-economic aspects of rural-urban migration in Western Nigeria", 1969, NISER, Université d'Ibadan
- 9.- OLUSANYA (P.O), PURSELL (D.C), "The prospects of economic development in Nigeria under the conditions of rapid population growth", 1975, NISER, Université d'Ibadan
- 10.- OLUSANYA (P.O), "La croissance démographique et ses composantes nature et direction de l'évolution démographique" in "Croissance démographique et évolution socio-économique en Afrique de l'Ouest", 1973, The Population Council, New York, pp. 349-376
- 11.- POST (K.W.J), VICKERS (M), "Structure and conflict in Nigeria 1960/65" 1973, Heinemann, p. 81
- 12.- PROTHERO (R.M), "The population census of Northern Nigeria, 1952, Problems and results", novembre 1956, in population studies vol.X, n° 2, pp. 166-183
- 13.- TALBOT (P.A), "The peoples of Southern Nigeria - vol.IV:linguistics and statistics", 1969, Frank Case & Co Ltd, Londres, pp. 1-3

# **LA REUNION**

**Rémy CLAIRIN**

**Juillet 1979**

# LA REUNION



## L A R E U N I O N

### I. L'ILE DE LA REUNION

La Réunion constitue, avec l'île Maurice et un certain nombre de petites îles, le groupe des Mascareignes (du nom du navigateur portugais Mascarenhas qui les découvrit en 1517). Le groupe a une individualité très marquée en raison de son isolement géographique et du caractère particulier de sa population. Avant le 17<sup>ème</sup> siècle, ces îles étaient totalement inhabitées ; la population actuelle est composée d'éléments originaires d'Europe, d'Afrique et de Madagascar, et d'Asie (Inde et Chine).

La Réunion est située dans l'Océan Indien à environ 800 km à l'Est de Madagascar et à 225 km à l'Ouest de Maurice ; sa superficie est de 2 510 km<sup>2</sup>.

Depuis 1638, date du premier établissement, cette île a été rattachée à la France, sauf pendant une courte occupation britannique (1810-1815), d'abord comme colonie puis à partir de 1946 comme département d'Outre-Mer. Elle s'appelait à l'origine île Bourbon ; le nom actuel, déjà porté pendant la Révolution et le Premier Empire, fut adopté définitivement en 1848.

La Réunion est administrée par un préfet ; elle est divisée en 4 arrondissements sous les ordres, chacun d'un sous-préfet et 24 communes administrées par un maire élu (1).

### II. LES GRANDES LIGNES DE L'EVOLUTION DE LA POPULATION

Il n'existe aucune trace de présence humaine avant 1638. A cette date est créé un modeste établissement qui ne compte qu'une cinquantaine d'habitants en 1670. C'est alors que commencent les premiers efforts de mise en valeur accompagnés, comme c'est trop souvent le cas à l'époque, de l'introduction d'esclaves "cafres" ou malgaches. La progression reste lente jusqu'en 1715, date où l'on commence à cultiver le café. Ensuite l'accroissement est considérable, la population passant de 2 000 habitants en 1717 à 85 000 en 1804.

---

(1) Les petites îles suivantes : Tromelin, les Glorieuses, Juan de Nova, Bassas de India, Europa, situées, la première dans l'Océan Indien, les autres dans le Canal de Mozambique, sont placées sous la juridiction du préfet de la Réunion, mais ne font pas partie de ce département. Elles sont inhabitées.

Grâce à son isolement, la Réunion reste relativement à l'écart des tribulations de la Révolution et de l'Empire. Comme on l'a vu, elle ne fut occupée qu'en 1810 par les Britanniques qui l'évacuèrent en 1815, mais conservèrent l'Ile Maurice (anciennement Ile de France).

L'esclavage fut définitivement aboli en 1848 (il y avait alors 60 à 70 000 esclaves sur une population de l'ordre de 130 000 habitants). Entre 1815 et 1848, l'accroissement annuel moyen est estimé à environ 20 ‰. Il est certain que l'augmentation de la population est due essentiellement à l'immigration forcée qui se poursuivait en dépit de l'interdiction officielle de la traite, difficile à faire respecter dans cette région isolée, car le solde naturel était certainement nettement négatif.

Ce qui est plus surprenant, c'est qu'après l'émancipation des esclaves, le solde naturel resta très longtemps déficitaire à la Réunion (comme également sans doute à Maurice). La fécondité était relativement faible et la mortalité très élevée. Parmi les facteurs de cette évolution, il faut signaler l'apparition du paludisme vers 1865.

Pour pallier ce déficit, on fit appel à l'immigration d'Indiens (originaires pour la plupart du Sud-Ouest de la péninsule) en grande partie sous contrat. Bien que ce phénomène n'ait pas atteint la même intensité qu'à Maurice, on estime que vers 1860 les Indiens constituaient le tiers de la population. Ce mouvement avait pratiquement cessé à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Il y eut également un apport en provenance de Chine.

Malgré ce solde migratoire, la population semble avoir quelque peu diminué jusque vers 1890. Le recensement de 1911 donne un chiffre de population inférieur d'environ 5 % à celui du recensement de 1872.

Entre les deux guerres mondiales, le taux d'accroissement devient positif et est estimé à un peu plus de 10 ‰ par an, beaucoup plus en raison de l'augmentation de la fécondité que de l'évolution de la mortalité, dont le taux brut reste très élevé.

A partir de 1945, on va assister à des bouleversements considérables dans le domaine démographique.

Tout d'abord une baisse très rapide de la mortalité, dont le taux brut passe de 23 ‰ en 1945-1949 à 7 ‰ en 1970-1974.

Mais également dans un premier temps, un accroissement notable du niveau de la fécondité. Vers 1960 le taux brut de reproduction atteint le niveau élevé de 3,3 à 3,4.

A cette époque, l'île se trouvait en pleine explosion démographique avec un taux d'accroissement naturel supérieur à 30 ‰, qui, s'il s'était maintenu, aurait entraîné un doublement de la population en 22 ans. Mais une nouvelle révolution s'est produite vers 1965 : une baisse très rapide de la fécondité ; le taux brut de natalité a baissé de près de 40 % entre 1965 et 1976. Il en résulte qu'en dépit de la diminution du taux brut de mortalité le taux d'accroissement naturel n'était plus que d'environ 20 ‰ en 1976.

Il n'en reste pas moins que l'évolution démographique pose des problèmes sérieux dans un pays où la densité atteint déjà 190 habitants au km<sup>2</sup>, alors que 47 % du sol est improductif.

Cette situation se traduit par le développement de l'émigration. Il y eut jadis un mouvement en direction de Madagascar, mais une grande partie de la population d'origine réunionnaise a regagné son île après l'indépendance malgache.

Depuis 1965, on observe un accroissement considérable du solde migratoire négatif de la Réunion. Ce mouvement a essentiellement pour destination la France métropolitaine. Le solde, inférieur à 500 personnes avant 1965, était de l'ordre de 5 000 pendant la période quinquennale 1972-1976 et représentait alors environ la moitié de l'accroissement naturel.

### III. LES RECENSEMENTS A LA REUNION

#### 1. Jusqu'en 1946

L'historique des recensements de la Réunion (jusqu'en 1946) a été décrit par ailleurs [6]. Nous reproduisons ici ce texte :

## HISTORIQUE DES RECENSEMENTS RÉUNIONNAIS

### PREMIÈRE PÉRIODE. — De l'occupation (1638) jusqu'en 1730.

Les premiers recensements ont été effectués par les soins de l'Administration royale (commissaires, commandants des paroisses...). Ces recensements avaient lieu dans chaque quartier par famille, maison ou case.

En même temps que les listes nominatives relativement courtes en raison des faibles effectifs alors recensés, des états récapitulatifs étaient envoyés à la métropole. Les listes nominatives comprenaient soit les chefs de famille, soit les blancs (adultes seulement ou en totalité), soit tous les habitants. Lorsqu'elles étaient complètes elles comportaient généralement en face de chaque personne de la maison, son degré de parenté avec le chef de ménage, ou sa condition (serviteur ou esclave), parfois l'indication de la profession, de l'âge, du lieu de naissance, de l'état matrimonial.

Les documents relatifs à ces recensements (1690, 1704, 1709, 1710, 1711, 1713, 1719, 1776) existent aux archives du Ministère de la France d'Outre-Mer.

Voici, à titre d'exemple, quelques indications sur les documents relatifs aux recensements de 1704 et 1709. Le premier, intitulé « Recensement général de tous les habitants, chefs de familles, femmes, enfants et esclaves qui sont dans l'Isle de Bourbon, leurs âges, le lieu de leur naissance, les terres qu'ils occupent et à quelle culture elles sont propres », porte sur un total de 734 personnes appartenant à 92 familles. Le document comprend une feuille par famille; les feuilles sont groupées par quartier (Saint-Paul, Saint-Denis et Sainte-Suzanne) et, dans chaque quartier, classés dans l'ordre alphabétique des prénoms du chef de famille. Sur chaque feuille figurent les noms, surnoms, âge, lieu de naissance du chef de famille, de sa femme, de leurs enfants, garçons et filles, et des esclaves mâles et femelles.

Le recensement de 1709 est présenté de la même manière. L'état récapitulatif en est plus détaillé qu'en 1704. On y voit, par exemple, les chefs de famille classés en chefs hommes et chefs femmes (veuves).

On y trouve enfin un état par professions particulièrement savoureux : le premier nommé y est inscrit comme « ivrogne paresseux », un autre comme « homme de vertu », un « horlogeur » y figure, dont l'histoire nous apprend qu'il assurait la marche de l'unique pendule de l'île. L'état de 1709 porte en face du total des esclaves la mention « Il y a beaucoup d'apparence que cet état n'est point juste ». L'auteur de ce commentaire n'en a pas donné les raisons, mais elles sont vraisemblablement d'ordre fiscal.

## DEUXIÈME PÉRIODE. — De 1730 à 1848.

Il semble qu'à partir de cette époque, les résultats publiés proviennent des dénombrements effectués en vertu d'une « Déclaration du Roy du 3 octobre 1730 ».

Ce texte apporte quelques précisions sur les dénombrements effectués pendant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XIX<sup>e</sup>. Le but de ces dénombrements était d'établir les rôles des redevables du droit de capitation, fixé en 1730 à cent livres de sucre brut par an. Aux termes de la déclaration ce droit était dû, sauf exemptions prévues par le texte, par tous les habitants pour leur personne, les membres de leur famille, leurs domestiques et employés. Les exemptions dépendaient du sexe, de l'âge, du lieu de naissance, de l'état civil et de la condition sociale. Cependant un dénombrement nominatif complet des exempts et non-exempts devait être effectué tous les ans. Le dénombrement devait se faire de la manière suivante : dans le mois de novembre de chaque année, tous les habitants, de quelque qualité et condition qu'ils soient, exempts ou non, devaient faire tous les ans une déclaration écrite relative aux personnes composant leur maison, communauté ou habitation : nom, surnom et âge des blancs, nègres, mulâtres, libres, engagés ou esclaves des deux sexes. Ils devaient remettre cette déclaration au Receveur du Domaine de leur quartier, ou au Commis du Domaine envoyé sur leurs habitations. Les agents de l'administration leur donnaient alors reconnaissance au bas d'une copie de la déclaration.

Les rôles et la capitation étaient dressés et arrêtés d'après les déclarations et les listes recueillies. Les rôles, recouvrés par les Commis du Domaine étaient vérifiés par ces derniers une fois par an par revue générale des maisons et des habitations de toutes personnes de quelque qualité et conditions qu'elles soient, et par des visites particulières en vue de découvrir toutes les personnes qui auraient pu être décelées et non déclarées. Les Commis étaient autorisés, par ailleurs, à prendre connaissance des registres de baptêmes et de décès des paroisses, des inventaires et partages déposés chez les greffiers et notaires.

Une instruction pour l'exécution de la Déclaration du Roy demandait de veiller à ce que les habitants n'abusent des exemptions en faisant de fausses déclarations d'âge (moins de 14 ans ou plus de 60 ans), ou d'origine (blancs déclarés créoles, les créoles étant exemptés); de consulter les registres de baptême en vue de déceler les fausses déclarations d'âge et les registres de décès pour s'assurer que des nègres n'ont pas été fait passer pour morts. Les âges déclarés par les Capitaines des vaisseaux négriers devaient aussi servir à contrôler les âges déclarés par les maîtres...

Toute fraude décelée devait être punie de peine très lourdes : confiscation des esclaves non déclarés, amendes, suppression à vie des exemptions.

Les documents remontant à la Révolution et à l'Empire sont peu nombreux. Les troubles de l'époque n'y sont certainement pas étrangers et il est possible que les recensements n'aient pas été régulièrement exécutés.

Deux ordonnances parues sous la Monarchie de juillet et applicables aux Antilles, à l'île Bourbon et à la Guyane ont quelque peu modifié les modalités de ces dénombrements.

L'Ordonnance Royale du 4 août 1833 (1) prescrivait qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1834, les états de recensement annuellement remis à l'Administration municipale et certifiés par les maîtres d'esclaves devaient indiquer les nom, prénoms, sexe, âge et caste des recensés, les signes particuliers propres à les faire connaître ainsi que le genre de travail auquel ils sont employés. Ils devaient aussi faire mention individuelle et par date, des naissances, décès, achats, ventes, successions, donations. Indépendamment des indications portées sur ces états, les maîtres devaient également faire la déclaration des naissances, mariages et décès de leurs esclaves. Ces actes devaient être inscrits sur un registre double, l'un devant rester dans les archives de la commune, l'autre devant être déposé au Greffe du tribunal.

L'Ordonnance du 11 juin 1839 a complété les instructions. Elle prescrivait d'abord un recensement général à effectuer dans les six mois. Chaque propriétaire d'esclaves devait, dans des délais à fixer par le Gouverneur, retirer à la mairie de sa commune trois imprimés de recensement, et inscrire sur chacun :

- 1<sup>o</sup> Ses nom, prénoms, lieu et date de naissance, sa profession et s'il y avait lieu la classe de sa patente;
- 2<sup>o</sup> Le nombre, les noms, le sexe et l'âge des personnes composant sa famille et non astreintes à fournir personnellement leur recensement;
- 3<sup>o</sup> Tous renseignements (les mêmes que ceux prévus par l'ordonnance de 1833) relatifs à ses esclaves.

Pour les personnes de condition libre, les modalités étaient laissées à l'initiative du Gouverneur.

Les imprimés étaient remis ensuite à la Mairie : un exemplaire, visé par le Maire, était rendu au déclarant et tenait lieu de récépissé, un restait déposé à la mairie, le troisième était transmis à la Direction de l'Intérieur.

Les recensements devaient être renouvelés chaque année pour les propriétaires et leurs esclaves, à des dates laissées à l'initiative des Gouverneurs pour le reste de la population. Des amendes devaient punir les retards et les omissions.

A ces prescriptions plus particulières aux recensements s'ajoutaient une série de dispositions dont le but général était le contrôle de la population servile : création d'un registre matricule des esclaves, déclaration des naissances, décès et mutations ces derniers devant d'ailleurs figurer sur les recensements ultérieurs.

Malgré la faculté de ne pas recenser annuellement les personnes de condition libre, les opérations effectuées chaque année de 1840 à 1848 ont englobé tous les habitants. Les arrêtés locaux suivent de très près les termes de l'Ordonnance de 1839 : ils fixent les délais de remise des feuilles (un mois et demi), mais ne donnent aucune précision

(1) Prise en application de la loi du 24 avril 1835 relative au régime législatif dans les colonies, prescrivant qu'il sera statué par ordonnance sur les recensements.

sur le dépouillement du recensement qui avait vraisemblablement lieu à l'échelon local et donnait lieu à l'établissement annuel de deux états :

- tableau de la population au 31 décembre de l'année considérée;
- mouvement de la population pendant la même année.

Les renseignements fournis sont analogues à ceux donnés avant 1830. Cependant la population libre n'est plus répartie en population blanche et population de couleur sauf parfois dans la colonne « observations », qui apporte des renseignements complémentaires et contient fréquemment une appréciation sur les résultats présentés, appréciation que l'on trouve aussi dans les « notes » raisonnées jointes à certains états.

L'application des Ordonnances de 1833 et 1839 paraît avoir amélioré la valeur des recensements, mais leur exactitude reste encore insuffisante selon les déclarations mêmes des contemporains (1).

#### TROISIÈME PÉRIODE. — De la suppression de l'esclavage (1848) à 1866.

La suppression de l'esclavage dans toutes les colonies françaises en 1848 avait rendu inapplicable l'Ordonnance de 1839 en ce qui concerne la population servile. Une circulaire du 3 décembre 1848 a donc invité les Gouverneurs des Colonies, à effectuer un recensement général de la population pour 1848 selon les modalités prévues pour la population libre, c'est-à-dire selon des arrêtés pris par les Gouverneurs. Les résultats devaient être établis selon un cadre bien défini, identique pour toutes les colonies, donnant le chiffre de la population des communes ou quartiers avec la répartition par sexe, âge (moins de 14 ans, plus de 14 ans) et état civil. Ce cadre a été utilisé sans changement jusqu'en 1889 pour les tableaux annuels de population publiés par le Ministère de la Marine et des Colonies (2).

La circulaire ne précisait pas la périodicité des recensements futurs bien que son auteur se réservât le soin d'en déterminer les époques. En fait, c'est l'autorité locale qui a fixé jusqu'en 1911 les dates des recensements.

Par ailleurs aucune directive n'était donnée quant aux méthodes à employer au moment même où la suppression de l'esclavage posait en matière de recensement des problèmes plus difficiles que par le passé. Jusqu'en 1848 en effet la population esclave n'intervenait en rien dans la rédaction des imprimés des recensements qu'elle ignorait d'ailleurs généralement. Libérée, elle forma une population dont la mobilité, l'éparpillement et l'analphabétisme allaient rendre le contrôle difficile.

Il est à noter qu'à cette époque apparaît la notion de recensement quinquennal :

Il est possible que des recensements annuels aient cependant continué à être pratiqués. Les états annuels de population envoyés à l'Administration centrale dont l'origine n'est pas précisée, peuvent provenir de tels recensements aussi bien que d'une mise à jour effectuée par les matrices d'une année sur l'autre.

Cette circulaire ne paraît pas avoir été appliquée rigoureusement à la Réunion où l'autorité locale (arrêté du 30 octobre 1851) considérant « que la statistique de la population, aujourd'hui divisée entre les maires et le Syndicat de l'immigration est incomplète et erronée en plusieurs points et qu'elle est établie dans des conditions impropres aux usages auxquels elle est destinée pour les besoins de l'administration générale et l'assiette de la contribution personnelle » prescrivit l'exécution de recensements annuels sous la direction et la surveillance du contrôleur des Contributions directes. Il devait être établi un « classement méthodique et complet des individus de tous sexes, âges et conditions sous une forme appropriée à la confection des matrices des rôles ».

#### QUATRIÈME PÉRIODE. — Introduction des méthodes métropolitaines.

##### I. De 1866 à 1946.

Une circulaire de la Métropole en date du 7 juin 1866 avait prescrit un recensement nominatif des personnes nées en France et se trouvant alors dans les colonies. Ce recensement qui devait donner l'état civil, la religion, l'origine (français de naissance ou naturalisé) et le degré d'instruction de ces personnes se situait dans le cadre du recensement quinquennal effectué alors en Métropole.

La même circulaire demandait que soit aussi effectué un recensement général de la population séculaire de chaque territoire par commune et par âge (« de zéro à douze mois jusqu'à cent ans et au-dessus ») et donnant les mêmes indications que celles prévues pour la population née en France.

A l'occasion du recensement quinquennal métropolitain de 1886, une dépêche ministérielle du 16 mars 1886 avait demandé que dans la mesure du possible un recensement soit effectué à la même date dans les colonies. Il paraissait à l'auteur de la circulaire que les instructions appliquées en France pouvaient être mises en vigueur sans modifi-

(1) Pour exemple, extrait d'une note jointe à l'envoi des résultats du recensement de 1843 :

« Cette différence (augmentation par rapport à 1842) peut s'expliquer par une plus grande exactitude dans la remise des recensements, chose à laquelle l'autorité supérieure tient toujours la main depuis l'année 1840 surtout. Chaque année les retardataires sont signalés par les conseils municipaux à l'administration intérieure et celle-ci dénonce aux tribunaux les contrevenants pour leur faire appliquer les peines prévues par l'ordonnance royale du 11 juin 1839 et chaque année des condamnations interviennent. Cette mesure salutaire amènera sans doute dans un temps peu éloigné, à connaître aussi exactement que possible le chiffre de la population libre bien qu'il existe encore beaucoup de gens qui ne possédant rien et retires dans le lit des rivières à de grandes distances des chefs-lieux se soucient fort peu des condamnations qui pourraient les atteindre. »

(2) « Tableaux de population, de culture, de commerce et de navigation pour l'année... » Y figurent également les chiffres des naissances et des décès, sans distinction de sexe, et des mariages.

cations importantes dans les vieilles colonies.

Un aménagement des bulletins devait cependant être prévu pour distinguer les immigrants des différentes catégories : africains, indiens, chinois, etc., en cours d'engagement, libres d'engagement, ayant droit au rapatriement ou y ayant renoncé.

Ces instructions ne paraissent pas avoir été suivies à la Réunion, tout au moins à partir du recensement de 1872.

Les passages suivants d'une lettre du 8 février 1873, adressée au Ministre de la Marine et des Colonies, expliquent les raisons des modalités adoptées à cette date. « Les seules indications fournies jusqu'à présent étaient données par des états dressés annuellement dans les mairies sans contrôle suffisant. Leur inexactitude n'était pas douteuse à raison de l'intérêt direct qu'avait chaque municipalité à grossir le chiffre de la population de sa commune afin d'obtenir une part plus large dans la répartition des revenus communs. »

L'autorité locale ne pouvait, avec une opinion aussi défavorable du travail des municipalités, leur confier la direction des opérations de dénombrement. En conséquence, c'est le service des Contributions directes qui a eu la charge des recensements effectués tous les cinq ans depuis cette date; la seule concession faite aux communes étant la présence auprès des recenseurs (agents du service des Contributions ou commissaires de police) d'un conseiller municipal, sans que l'absence de ce dernier invalide les opérations faites sans lui.

Le nombre des agents dont pouvait disposer le service des Contributions étant faible, les recensements n'ont jamais été effectués à jour fixe, mais duraient le temps qu'il était nécessaire pour que les recenseurs aient terminé leurs tournées.

Si l'on fait exception des années 1881 et 1887, aucun dénombrement de la Réunion n'a été intégralement nominatif. En effet, outre les catégories qui constituent la population comptée à part (militaires, marins, détenus, etc.), un grand nombre de personnes donnaient lieu à un simple recensement numérique, dans les premiers recensements, à côté du nom du chef de famille, figurait simplement le nombre de personnes formant le groupe de la famille ou du ménage (femmes, enfants, parents, domestiques et autres personnes). Plus tard, l'inscription nominative fut étendue, d'abord (1892 à 1911 inclus) aux garçons de plus de 16 ans et aux travailleurs non engagés, puis à partir de 1921 à tous les membres de la famille, hormis les enfants de moins de 6 ans. Quant aux Indiens malgaches, cafres, chinois et arabes, ils ne furent recensés nominativement qu'en 1881 et 1887. A ces deux dates, une sorte de bulletin de maison à remplir par les chefs de famille ou individus vivant isolément remplace les états où les recenseurs consignaient les renseignements successivement recueillis auprès de chaque famille.

Il est à remarquer, et ceci contrairement aux règles suivies scrupuleusement dans les recensements officiels en métropole, que les Contributions directes, chargées de l'exécution du recensement, ont utilisé les renseignements obtenus à des fins fiscales. L'article 12 de l'arrêté de 1881 précise en effet que les bulletins centralisés au bureau central des Contributions directes pourront être communiqués aux contrôleurs divisionnaires pour l'assiette de l'impôt personnel.

Le dépouillement des renseignements nominatifs restait sommaire et n'épuisait pas toutes les possibilités. Par ailleurs, la présentation des résultats, primitivement limitée à l'effectif global de la population par communes, a été étendue à des répartitions par sexe, par nationalité, entre enfants, adultes et vieillards. Les résultats sont parfois incomplets et de présentation hétérogène, notamment en ce qui concerne les limites d'âge.

Il semble toutefois, autant qu'on puisse en juger par des recoupements à l'aide des statistiques du mouvement de la population (l'état civil fonctionne depuis 1833) et des mouvements migratoires extérieurs, que les résultats d'ensemble de ces recensements sont probablement assez précis, et certainement meilleurs que ceux effectués à ces mêmes époques aux Antilles. Le service qui dirige les opérations n'a pas d'intérêt à grossir le chiffre de la population des communes.

## II. Le recensement de 1946.

Pour la première fois, il a été exécuté, du 21 au 31 octobre 1946, un recensement de l'ensemble de la population par bulletin nominatif individuel. Les habitants devaient se rendre dans les centres communaux, pour remplir leurs bulletins individuels. Il leur était donné un récépissé leur permettant de retirer leur carte d'alimentation.

Le système employé, créant une obligation de fait pour les habitants de se faire recenser donne une assurance contre les omissions, mais contient toutefois des causes de faiblesse.

Le lien entre la remise du bulletin de recensement et de la carte d'alimentation était une tentation, à la fois pour les individus et les autorités communales, à multiplier les bulletins fictifs d'enfants, de personnes absentes ou autres. Le contrôle reposait uniquement sur les autorités communales. Celles-ci ont intérêt à majorer l'effectif légal de leur population au point de vue électoral et surtout financier : les produits de l'octroi de mer et de certaines subventions sont répartis entre les communes au prorata de leur population.

Il s'agissait en outre d'un recensement effectif dans une population contenant une forte proportion d'illettrés et assez réfractaire aux enquêtes administratives et il en est résulté un nombre important de bulletins mal ou incomplètement renseignés.

D'après divers recoupements effectués, à partir des statistiques d'état civil et électorales, les résultats obtenus par le dépouillement des bulletins de ce recensement donnent un effectif de population vraisemblablement surestimé de plusieurs milliers.

Il a été toutefois procédé à un dépouillement assez complet de ces bulletins. Les résultats, établis séparément pour la population d'origine réunionnaise et pour la population d'origine étrangère (Français nés hors de la Réunion ou dont l'un des ascendants est né hors de la Réunion et étrangers) ont paru dans les suppléments aux statistiques n° 10 et n° 13 du *Bulletin mensuel de statistique d'outre-mer*

## 2. Les recensements depuis la seconde guerre mondiale

On a procédé depuis 1945 à 5 recensements généraux de la population de la Réunion aux dates suivantes :

21-31 octobre	1946
1er juillet	1954
9 octobre	1961
16 octobre	1967
16 octobre	1974

On vient de voir comment s'est déroulé le recensement de 1946. Il représente certes un progrès considérable puisque pour la première fois la population a été intégralement recensée individuellement, mais on a noté les graves critiques que l'on peut faire à la méthode utilisée.

### a) Le recensement de 1954

C'est la première opération qui corresponde aux normes des recensements modernes.

Le préfet du département était responsable de l'opération. Il était assisté par un agent de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques). On a utilisé un questionnaire collectif de ménage (avec une ligne par membre du ménage). Les agents recenseurs remplissaient eux-mêmes les formulaires.

Les opérations sur le terrain ont duré environ un mois.

Un contrôle par sondage a eu lieu dans certaines régions.

### b) Le recensement de 1961

C'est le premier où, comme c'est le cas en France métropolitaine, chaque maire a été responsable des opérations de recensement dans sa commune (en particulier du découpage en districts et du recrutement des agents recenseurs). Un fonctionnaire de l'INSEE jouait le rôle de conseiller technique et de superviseur. Il était également chargé de procéder aux enquêtes de contrôle par sondage : contrôle quantitatif sur 1/10 des ménages, contrôle qualitatif sur 1/50 des ménages.

L'enquête de contrôle quantitatif a fait apparaître que dans l'ensemble les effectifs recensés étaient satisfaisants sauf dans une partie d'une commune où il y avait eu des inscriptions injustifiées.

En dehors de ces innovations, on a adopté à peu près les mêmes modalités qu'en 1954, en particulier les opérations sur le terrain ont duré environ un mois.

c) Le recensement de 1967

Il a été marqué par un certain nombre de progrès par rapport au précédent :

Tout d'abord, dans l'intervalle, on avait créé à la Réunion, un service départemental de l'INSEE infrastructure permanente des plus utiles pour la préparation méthodique du recensement et autres opérations statistiques.

Le travail des agents a été mieux organisé et facilité par l'exécution d'un "pré-recensement" effectué un mois environ avant le dénombrement proprement dit et comportant, notamment, un inventaire des constructions.

Le recensement a été suivi d'une enquête de contrôle par sondage portant sur 1/20 des logements, sauf dans le chef-lieu, Saint-Denis, où elle a porté sur 1/10 des logements.

d) Le recensement de 1974

Il a été effectué suivant les mêmes principes. Un certain nombre d'améliorations ont été apportées. Le "pré-recensement" a donné lieu à l'établissement d'une liste des ménages et à la préparation du carnet de tournée du recenseur. Des "contrôleurs-délégués" ont pu être recrutés pendant toute la durée de l'opération pour préparer, organiser et contrôler le travail des agents recenseurs. Par contre, il faut déplorer qu'on n'ait pas pu procéder à l'enquête complémentaire de contrôle prévue initialement.

IV. EVOLUTION DE LA POPULATION DE L'ORIGINE A LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Le tableau 61 donne les chiffres disponibles jusqu'en 1941. Bien entendu, ces chiffres sont de valeur inégale. En particulier, celui de 1848 est tout à fait invraisemblable, ce qui s'explique sans doute par les remous causés par l'abolition de l'esclavage.

TABLEAU 61 - LA REUNION - EVOLUTION DE LA POPULATION D'APRES LES DENOMBREMENTS ET RECENSEMENTS JUSQU'EN 1941

ANNEE	POPULATION	ANNEE	POPULATION
1646	12	1872	182 700
1654	13	1877	182 100
1670	50	1881	172 100
1686	269	1887	163 900
1707	734	1902	173 315
1713	1 171	1907	177 677
1717	2 000	1911	173 822
1777	35 469	1921	173 190
1804	65 152	1926	186 837
1826	87 100	1931	197 933
1837	110 000	1936	208 258
1848	105 677	1941	220 955
1853	152 600		

Si l'on ne tient pas compte de ce chiffre, les taux d'accroissement annuels moyens observés par période sont les suivants :

TABLEAU 62 - LA REUNION - TAUX ANNUELS MOYENS D'ACCROISSEMENT DE 1801 A 1941

PERIODE	TAUX ANNUEL D'ACCROISSEMENT POUR 1 000
1804-1826	+ 13,3
1826-1837	+ 21,4
1837-1853	+ 20,7
1853-1872	+ 9,5
1872-1877	- 0,7
1877-1881	- 14,0
1881-1887	- 8,1
1887-1902	+ 3,7
1902-1907	+ 5,0
1907-1911	- 5,5
1911-1921	- 0,4
1921-1926	+ 15,3
1926-1931	+ 11,6
1931-1936	+ 10,2
1936-1941	+ 11,9

Si l'on considère les chiffres les plus anciens, on constate un accroissement sensiblement constant de 1826 à 1853 (de l'ordre de 2 % par an), le chiffre inférieur observé pour l'intervalle 1804-1826 s'explique de façon tout à fait logique par les opérations militaires qui ont marqué cette période.

La période 1853-1872 est une période charnière marquée d'une part par une immigration importante et en même temps par une hausse brutale de la mortalité (il est possible qu'il y ait un lien étroit entre ces deux phénomènes, ce qui a souvent été le cas des populations insulaires soumises à des influences extérieures).

En 1872 au début du 19ème siècle, l'accroissement observé est presque constamment négatif, malgré une immigration, qui a d'ailleurs diminué d'intensité, pour cesser presque complètement vers 1900.

On dispose des résultats de l'état civil pour presque toute la période allant du milieu du 19ème siècle à 1889. Après cette date, les données deviennent tout à fait fragmentaires (il est certain que le nombre de décès infantiles est quelque peu sous-estimé ce qui affecte aussi bien les taux de natalité que les taux de mortalité observés, mais ne touche pas à l'accroissement naturel).

TABLEAU 63 - LA REUNION - STATISTIQUES D'ETAT CIVIL DISPONIBLES ANTERIEURES A 1945

PERIODE	NOMBRE MOYEN ANNUEL		
	Naissances	Décès	Solde
1849-1852	3 415	3 597	- 182
1857-1861	4 037	6 858	-2 821
1862-1866	4 243	5 867	-1 624
1867-1871	4 108	4 764	- 656
1872-1876	4 480	5 018	- 538
1877-1881	4 492	6 287	-1 795
1882-1885	4 691	5 158	- 467
		(1882-1886)	
1887-1889	4 827	4 087	+ 740
1897	4 228	5 479	-1 251
1911-1921	6 240	6 070	+ 170
1933	7 917	6 052	+1 865
1940	9 404	4 777	+4 627
1941	9 636	4 768	+4 868
1942	9 172	6 136	+3 036
1943	8 614	5 135	+3 479
1944	8 204	4 961	+3 243
1945	7 817	5 479	+2 338

D'après ces chiffres, le taux brut de natalité a peu varié de 1857 à 1889, étant de l'ordre de 25 à 26 ‰ ; par contre, on observe des fluctuations considérables de la mortalité, ce qui n'a rien d'étonnant, à une époque où l'île était à peu près sans défense devant les aléas climatiques et épidémiologiques. Pour l'ensemble de la période, la moyenne du taux brut de mortalité serait de l'ordre de 32 ‰, soit un taux d'accroissement (ou plutôt de décroissance) naturel de l'ordre de -5 à -6 ‰.

Si l'on admet le chiffre de 182 700 habitants en 1872, on obtient en l'absence de mouvements migratoires, à partir des chiffres de l'état civil, une population d'environ 170 500 habitants en 1889. En fait, on trouve dans le tableau 61 un effectif de 163 900 personnes, en 1887, mais la comparaison entre les chiffres encadrants : 172 100 en 1881 et 173 315 en 1902 pourrait indiquer qu'il y a eu une certaine sous-estimation

Dans les premières années du siècle, l'équilibre semble s'être établi : la population en 1921 est pratiquement la même qu'en 1902 après, il est vrai, l'effet perturbateur de la première guerre mondiale.

Pour cette période, on ne dispose de données d'état civil que pour la décennie 1911-1921 ; elles sont remarquablement voisines de celles qui ont été observées à l'île Maurice vers la même époque.

TABLEAU 64 - LA REUNION - ESTIMATION DES TAUX DEMOGRAPHIQUES BRUTS A LA REUNION ET A MAURICE AU DEBUT DU 20e SIECLE

	TAUX POUR 1 000		
	Natalité	Mortalité	Accrois.Naturel
Réunion 1911-1921	36	35	+ 1
Maurice 1901-1911	36	37	- 1

Entre les deux guerres mondiales, on observe un accroissement annuel de l'ordre de 10 ‰ (la pointe de 15 ‰ pour la période 1921-1926 pourrait s'expliquer par les effets de la fin de la guerre et de la démobilisation à moins que ce ne soit par une différence de qualité des recensements). Il est possible que certains chiffres de recensement aient été surestimés. Malheureusement on ne dispose de données d'état civil que pour l'année 1933 ; on comparera ci-dessous les taux que l'on en déduit à ceux qui ont été observés vers la même époque à l'Ile Maurice.

TABLEAU 65 - LA REUNION - TAUX DEMOGRAPHIQUES BRUTS OBSERVES DANS LES ANNEES 1930 A LA REUNION ET A MAURICE

	TAUX POUR 1 000		
	Natalité	Mortalité	Accrois.Naturel
Réunion 1933	39	30	+ 9
Maurice 1935-1939	34	27	+ 7

## V. ANALYSE CRITIQUE DES RECENSEMENTS DEPUIS LA SECONDE GUERRE MONDIALE

### 1. Définition de la population

Entre les recensements de 1954 et de 1961, il y a eu une modification de la définition de la population légale du département (qui d'ailleurs n'intéresse que des effectifs peu nombreux).

Depuis 1961, on inclut dans la population légale certaines catégories d'individus appartenant à la "population comptée à part", ce sont notamment les élèves internes et les militaires du contingent logés en caserne qui se trouvent hors de la Réunion au moment du recensement alors que le ménage auquel ils appartiennent normalement est à la Réunion.

En 1961, les personnes dans ce cas étaient au nombre de 1 772 sur une population légale totale de 349 282 personnes ; elles représentaient donc environ 0,5 % de cette population.

Pour permettre les comparaisons avec les recensements précédents les deux chiffres seront donnés pour 1961

TABLEAU 66 - LA REUNION - POPULATION LEGALE AUX RECENSEMENTS EFFECTUES DEPUIS LA FIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

RECENSEMENT	POPULATION LEGALE
21-31 octobre 1946	241 667 (a)
1er juillet 1954	274 370 (a)
9 octobre 1961	347 510 (a) 349 282 (b)
16 octobre 1967	416 525 (b)
16 octobre 1974	476 675 (b)

(a) ancienne définition

(b) nouvelle définition

## 2. Sous-estimation des jeunes enfants

A l'occasion des recensements de 1954, 1961 et 1967, on a comparé les nombres d'enfants de moins de 5 ans recensés, aux effectifs du même groupe d'âge calculés à partir des données d'état civil. On a abouti aux résultats suivant :

- 1954: Il s'agit en fait des enfants de 0 à 4 ans et demi c'est-à-dire, nés entre le 1er janvier 1950 et le 1er juillet 1954

recensé	45 747
calculé	47 095
Solde	-1 348 (sous-estimation relative: - 2,9 %)

- 1961: recensé	62 044
estimé	64 193
Solde	-2 149 (sous-estimation relative: - 3,3 %)

Pour le recensement de 1967, les estimations détaillées par année d'âge (actualisées au 1er janvier 1968) et par sexe sont les suivantes :

TABLEAU 67 - LA REUNION - COMPARAISON ENTRE LES EFFECTIFS DE MOINS DE 5 ANS RECENSES (1967) ET CEUX CALCULES A PARTIR DE L'ETAT CIVIL

AGE	SEXE MASCULIN			SEXE FEMININ		
	Recensé (actualisé) A	Calculé B	Solde A - B	Recensé (actualisé) A	Calculé B	Solde A - B
0	6 304	7 634	-1 330	6 732	7 711	- 979
1	7 154	7 796	- 642	7 170	7 646	- 476
2	7 180	7 596	- 416	7 230	7 681	- 451
3	7 220	7 128	+ 92	7 199	7 225	- 26
4	7 239	7 591	- 352	7 065	7 340	- 275
0-4	35 097	37 745	-2 648	35 396	37 603	-2 207

Soit pour l'ensemble des deux sexes, une sous-estimation estimée de 4 855 enfants de moins de 5 ans sur un total de 75 348. La sous-estimation relative serait donc de :

- 7,0 % pour le sexe masculin
- 5,9 % pour le sexe féminin
- 6,4 % pour l'ensemble

Il semblerait donc que l'on observe une tendance à l'accroissement de la proportion d'enfants sous-estimés (un doublement entre 1961 et 1967), ce qui n'est pas très encourageant, mais ne représente globalement qu'une sous-estimation de 1 % en 1967.

### 3. Comparaison entre les effectifs des recensements successifs

Pour faire cette comparaison, on utilise les chiffres de l'état civil qui sont bien connus et les statistiques des mouvements migratoires qui manquent pour les périodes les plus anciennes et dont la valeur peut être mise en doute lorsqu'elles sont disponibles, bien que le caractère insulaire de la Réunion soit un facteur très favorable à cet égard.

Pour faire cette comparaison, il faut adopter un "étalon" de référence. Comme différents indices semblent indiquer que le recensement de 1961 serait d'une qualité supérieure aux autres, nous prendrons les effectifs de 1961 comme référence. C'est évidemment un peu arbitraire, mais si ultérieurement des données nouvelles ou des études plus poussées amenaient à rectifier les chiffres de 1961, il suffirait d'apporter la même correction en valeur absolue aux effectifs des autres recensements.

Rappelons les chiffres de 1961. On a dénombré 347 510 personnes suivant l'ancienne définition de la population légale, et 349 282 suivant la nouvelle définition qui inclut dans la population légale certaines catégories de personnes temporairement absentes.

Nous allons ajouter à ce chiffre, les 2 149 jeunes enfants dont on a estimé qu'ils avaient été omis, ce qui nous donne :

- 349 659 habitants pour la population suivant l'ancienne définition (qui servira de base à la comparaison avec les recensements antérieurs à 1961)
- 351 431 habitants pour la nouvelle définition de la population (qui sera utilisée pour la comparaison avec les recensements suivants).

#### a) Recensements antérieurs à 1961

##### \* Intervalle 1954-1961

Le mouvement naturel de la population entre les deux recensements est à peu près le suivant :

- naissances	104 800
- décès	30 500
solde naturel	74 300

Il est difficile d'avoir des chiffres sûrs quant au solde migratoire : ce dernier était vraisemblablement compris entre - 200 et - 250 personnes par an pendant la période intercensitaire.

Nous retiendrons pour l'ensemble de la période le chiffre de - 1 600 qui figure dans le rapport sur le recensement de 1961, ce qui nous donne :

TABLEAU 68 - LA REUNION - ESTIMATION DE LA POPULATION EN 1954 A PARTIR DES EFFECTIFS RECENSES EN 1961

Population au 9 octobre 1961	349 660
- solde naturel	- 74 300
- solde migratoire	+ 1 600
Estimation de la population au 1er juillet 1954	276 960

La population effectivement recensée en 1954 est de 274 370 habitants, soit une différence de 2 590 personnes. On a vu que les moins de 5 ans semblent avoir été sous-estimés de 1 350 personnes ; si l'on tient compte de ce facteur, il reste une différence de 1 240, c'est à dire, moins de 0,5 % d'écart, ce qui est négligeable.

En conclusion, l'accord entre les deux recensements est tout à fait satisfaisant.

Nous retiendrons donc une population de l'ordre de 277 000 en 1954, dans l'hypothèse où les chiffres de 1961 sont corrects.

**\*\* Intervalle 1946-1954**

On n'a pas de données sur le solde migratoire dans cet intervalle Il était certainement faible.

A partir de l'état civil, on a les chiffres suivants pour l'intervalle intercensitaire :

- naissances	89 300
- décès	39 000
Solde naturel	50 300

Ce qui nous conduirait aux estimations suivantes :

TABLEAU 69 - LA REUNION - ESTIMATION DE LA POPULATION EN 1946 A PARTIR DES CHIFFRES DE 1954

	Chiffres observés en 1954	Chiffres estimés à partir du recensement de 1961
Effectifs de 1954	274 400	277 000
-solde naturel	-50 300	-50 300
Estimation de la population en 1946	224 100	226 700

La population légale du recensement de 1946 s'élevait à 241 667 ; il y a donc eu de toute évidence, une surestimation de l'ordre de 7 à 8 %, ce qui n'est pas négligeable, mais très inférieur à ce que l'on a observé dans des pays où les conditions sont analogues, surtout si l'on prend en considération les facteurs suivants : absence de contrôle par un organisme apolitique, existence de cartes de rationnement, intérêt des municipalités à gonfler les chiffres pour obtenir des subventions plus importantes.

\*\*\* Estimation de la population en 1941

On dispose d'une série ininterrompue de données d'état civil à partir de 1940. Par ailleurs, on a un chiffre de population déduit d'un recensement (ou dénombrement) en 1941. On n'a pas de renseignements précis sur cette opération, mais il est vraisemblable que, comme pour les recensements précédents, (de 1921 à 1936), la date de référence était le 1er juillet.

Dans ces conditions, on peut estimer comme suit le solde naturel intercensitaire 1941-1946 :

- naissances	46 015
- décès	28 179
Solde naturel	17 836

Ce qui nous donnerait (si l'on néglige les mouvements migratoires) les estimations suivantes pour le 1er juillet 1941 :

- à partir des chiffres de 1954 : 206 300
- à partir des chiffres de 1961 : 208 900

Le chiffre officiel est 220 955 ; il serait, suivant l'estimation retenue, surestimé de 5,8 % à 7,1 %, c'est-à-dire dans une proportion voisine de celle qui a été observée en 1946.

b) Recensements postérieurs à 1961

\* Intervalle 1961-1967

En ajoutant l'estimation de l'effectif des enfants de moins de 5 ans qui ont été omis, on arrive au chiffre de 421 380 personnes pour la population en 1967.

L'accroissement naturel pendant la période intercensitaire s'élève à 75 379 personnes.

L'estimation du solde migratoire est beaucoup plus délicate.

Les différentes sources de données sur les entrées et les sorties fournissent des chiffres nettement différents : dans les résultats du recensement de 1967 [8] on trouve un solde migratoire de - 5 095 personnes.

Dans une autre publication [10] , on retrouve les estimations "indirectes" suivantes du solde (1)

TABLEAU 70 - LA REUNION - ESTIMATION DU SOLDE MIGRATOIRE ENTRE 1961 ET 1967

	Hommes	Femmes	Total
Augmentation du nombre de Réunionnais recensés en métropole*	-5 700	-4 900	-10 600
Augmentation du nombre de métropolitains recensés en Réunion	+1 450	+1 050	+2 500
Augmentation du nombre de personnes nées à Madagascar recensées en Réunion	+ 650	+ 750	+1 400
Solde total	-3 600	-3 100	-6 700

\* Il s'agit des recensements français de 1962 et 1968

Nous arrivons finalement aux deux estimations suivantes :

TABLEAU 71 - LA REUNION - ESTIMATION DE LA POPULATION EN 1967 A PARTIR DES CHIFFRES DE 1961

Population (nouvelle définition) en 1967	351 431	
Solde naturel	+ 75 379	
Solde migratoire	-5 095 (a)	-6 700(b)
Estimations (arrondies) de la population en 1971	421 700	420 100

La différence avec le chiffre donné ci-dessus 421 380 n'est pas significative.

\*\* Intervalle 1967-1974

On n'a pas pu faire pour le recensement de 1974, l'estimation de la sous-estimation des enfants de moins de 5 ans comme pour les recensements précédents ; si l'on admet que la différence relative est la même qu'en 1967, le chiffre estimé serait d'environ 482 800 au lieu de 476 675.

Le solde naturel entre les deux recensements s'élève à 75 153 personnes.

Le solde migratoire estimé pour la même période serait de 13 980, chiffre calculé à partir des statistiques d'entrées et de sorties par année en supposant que dans les deux années extrêmes (1967 et 1974) ce solde se répartit de façon linéaire dans le temps.

D'autre part, le nombre de Réunionnais recensés en métropole est passé entre les recensements de 1968 et de 1975, de 16 548 à 34 985, soit une augmentation de 18 437. Malheureusement, on ne dispose pas encore de données sur l'accroissement du nombre des non-Réunionnais à la Réunion.

(1) Ce solde ne tient pas compte des décès en métropole d'originaires de la Réunion, dont l'effectif est certainement très faible, étant donné la répartition par âge des Réunionnais de Métropole, ni des échanges migratoires avec d'autres pays.

Le recensement de la métropole a eu lieu en février 1975, c'est à dire, 4 mois après celui de la Réunion. Or les années 1974 et 1975 ont été marquées par une accélération considérable du solde migratoire de la Réunion, comme le montre le tableau suivant :

TABLEAU 72 - LA REUNION - SOLDE MIGRATOIRE ENREGISTRE 1972-1975

1972	-2 294
1973	-2 387
1974	-5 722
1975	-9 863

En l'absence de migrations, la population serait passée de 1967 à 1974, au chiffre de  $421\ 380 + 75\ 150 = 496\ 530$ .

La différence entre ce chiffre et celui de 482 200 donné plus haut, c'est-à-dire 14 330, semble donc a priori pouvoir s'expliquer par le solde migratoire, ceci, bien entendu, sous réserve d'une analyse plus fouillée qui sera possible lorsque l'on disposera de l'exploitation complète du recensement de 1974.

## VI. CONCLUSION

On voit que l'on peut considérer que la qualité des recensements récents de la Réunion est comparable à celle des pays développés ; si l'on admet que le Recensement de 1961 est à peu près correct, (en dehors de la sous-estimation des enfants âgés de moins de 5 ans), on obtient les estimations suivantes pour les 4 derniers recensements.

TABLEAU 73 - LA REUNION - ESTIMATION DES EFFECTIFS DE LA POPULATION AUX QUATRE DERNIERS RECENSEMENTS

Date	Effectifs recensés	Effectifs estimés
1er juillet 1954	274 400	277 000(a) 278 400(b)
9 octobre 1961	349 300	351 400
16 octobre 1967	416 500	421 400
16 octobre 1974	476 700	476 700 (c)

(a) ancienne définition de la population légale

(b) estimation de la population légale suivant la définition des recensements de 1961, 1967 et 1974 en admettant que la différence relative est la même qu'en 1961

(c) non ajusté, faute de données complètes.

En ce qui concerne les recensements antérieurs, dont l'organisation et le contrôle ne satisfont pas aux normes des recensements modernes, il semble que les chiffres de 1941 et de 1946 soient surestimés de 6 à 8 %, les effectifs les plus probables étant les suivants :

TABLEAU 74 - LA REUNION - EFFECTIFS RECENSES ET ESTIMATIONS VRAISEMBLABLES DE LA POPULATION EN 1941 ET 1946

Date	Population recensée	Estimation
1941	220 955	208 900
1946	241 667	226 700

Il est difficile de porter un jugement sur les recensements antérieurs ; remarquons toutefois que, si l'on admet que le chiffre de 1921 est sensiblement correct, l'accroissement annuel moyen entre 1921 et 1941 est de 9,4 %, chiffre fort plausible.

BIBLIOGRAPHIE

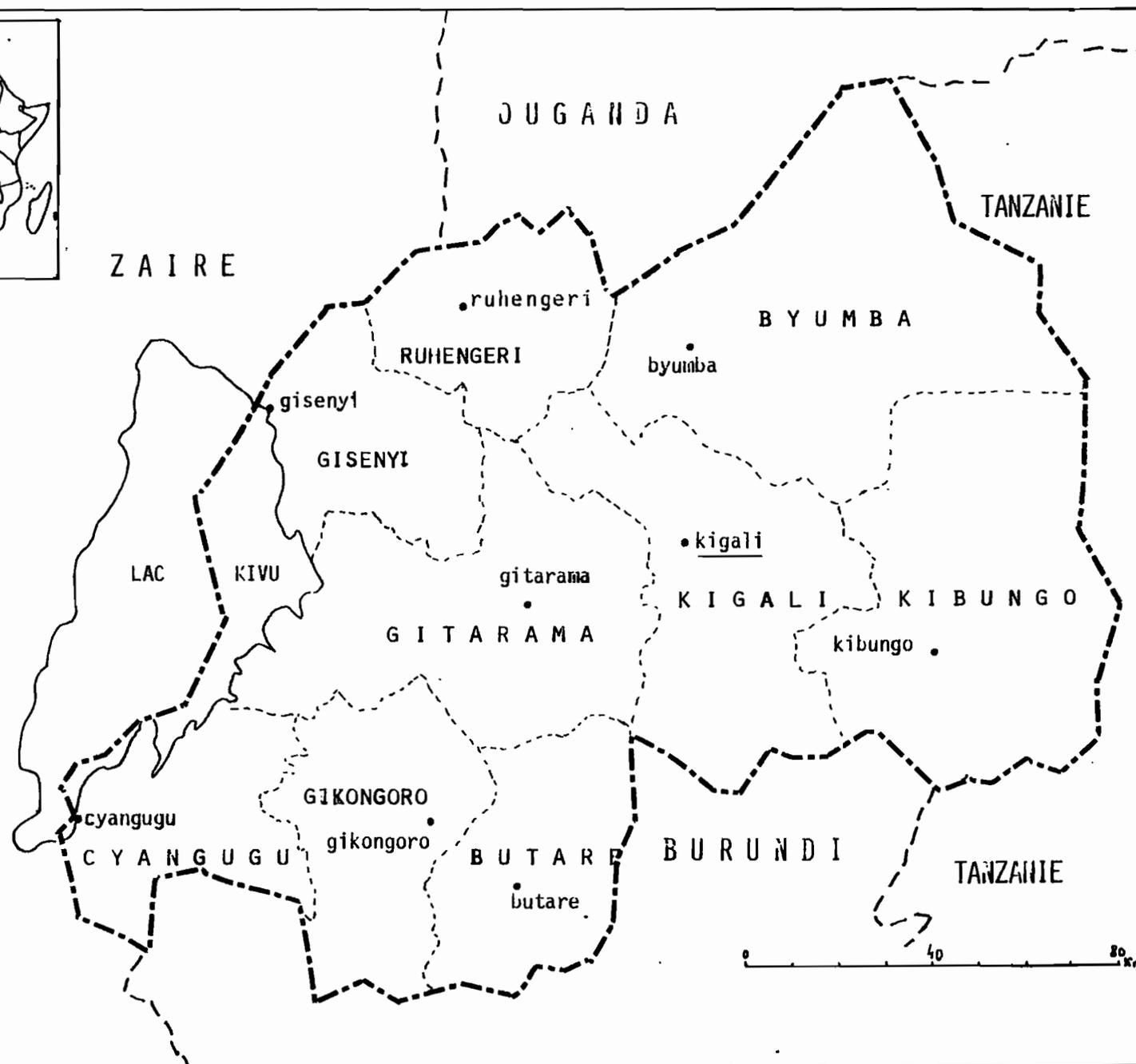
- 1.- "Annuaire statistique de la Réunion 1960-1964", 1967, INSEE, Paris, 116p.
- 2.- "Annuaire statistique de la Réunion 1965-1968", 1970, INSEE, Paris, 124p.
- 3.- "Annuaire statistique de la Réunion 1969-1973", 1973, INSEE, Paris, 179p.
- 4.- "Mémento statistique 1977", document n° 17, Service Départemental de l'INSEE, Saint Denis
- 5.- "Les principaux résultats provisoires du recensement général de la population du 16 octobre 1974", document n° 23, Service Départemental de la Statistique, Saint-Denis
- 6.- "Résultats statistiques du recensement général de la population des Départements et Territoires d'Outre Mer effectué le 1er juillet 1954, Réunion", 1956, INSEE, Paris, 174 p.
- 7.- "Résultats statistiques du recensement général de la population des Départements et Territoires d'Outre-Mer effectué le 9 octobre 1961, Réunion", INSEE, Paris, 222 p.
- 8.- "Résultats statistiques du recensements général de la population des Départements et Territoires d'Outre Mer effectué le 16 octobre 1967, Réunion, 1ère partie, tableaux statistiques", INSEE, Paris, 117p.
- 9.- "Statistiques démographiques. Mouvement naturel de la population année 1976", document n° 11, Service Départemental de l'INSEE, Saint-Denis
- 10.- "Les tendances démographiques dans les départements insulaires d'Outre Mer", INSEE, Paris



**RWANDA**

**Silas NIYIBIZI**

**Décembre 1979**



# RWANDA

## R W A N D A

I. APERCU HISTORIQUE

On connaît fort peu de choses sur la population rwandaise avant les premières estimations plus ou moins sérieuses datant de 1936. On sait que ce pays d'Afrique Orientale, après avoir résisté avec succès à diverses tentatives de pénétrations de colons, de commerçants et de missionnaires européens fut effectivement occupé pour la première fois dès 1892 (date d'entrée du premier européen au Rwanda) par des colons et missionnaires allemands. Plus tard le pays devait être incorporé à l'Empire allemand d'Afrique de l'Est, "Deutsch Ostafrika" comprenant le Tanganyika, le Burundi et le Rwanda. Les estimations de la population de ce pays pour cette époque (début du siècle) sont grossières et ne sont inspirées que par de vagues impressions : en effet les densités de peuplement, la vitalité des personnes et du bétail jusque là inconnues dans toute la zone pouvaient faire surestimer le peuplement du pays. C'est ainsi que le capitaine allemand Bette avance le chiffre de 2 000 000 pour 1898, suivi en cela par d'autres observateurs (Czekanowski et Kandt donnent 1 700 000 en 1907). La discussion sur ce chiffre n'est pas en soi importante car il est impossible de savoir s'il est inférieur ou supérieur à la réalité, ce qui importe ce sont d'autres considérations telles que : la relative salubrité du milieu qui favorisait une intéressante capitalisation des naissances permettant un accroissement notable de la population malgré une mortalité (due surtout aux grandes disettes et famines) élevée ; la décision de l'autorité allemande de faire du Rwanda le plus grand réservoir de main d'oeuvre de tout l'Est africain pour résoudre le problème de "surpeuplement", apparent du pays et celui du "sous-peuplement" et du manque de travailleurs pour le reste de la zone. Ainsi sans avancer un chiffre précis, on peut estimer que le Rwanda d'avant la première guerre mondiale (avec un territoire de 130 % plus étendu que l'actuel) était "très peuplé" pour l'époque. Sous la tutelle belge qui s'installe dès la fin des hostilités, la connaissance démographique ne fut guère plus avancée jusqu'en 1936, date de la première estimation, suite à la mise en place d'un système administratif moderne et d'un état civil. Cette période est également caractérisée par l'impression que le territoire était "surpeuplé" et qu'il fallait décongestionner la situation en encourageant l'émigration non seulement vers l'Est africain (Ouganda, Tanganyika) mais aussi vers le Congo. Dès 1936 les estimations de la population du Rwanda se firent régulièrement à partir des "recensements administratifs" basés sur la notion de l'Homme Adulte Valide (H.A.V) pouvant s'acquitter des impôts ; elles se basaient également sur les registres d'état-civil ainsi que sur les rapports missionnaires et médicaux.

Après la fin de la seconde guerre mondiale dont les effets sur le Rwanda furent catastrophiques sur le plan démographique (famines, disettes, émigrations), il fut décidé, sous la pression des Nations Unies (Conseil de tutelle), de procéder pour la première fois au recensement de la population de ce pays. Le recensement de 1949 donna le chiffre de 1 899 800 habitants pour le territoire actuel. Ce résultat ayant été jugé fort éloigné de la réalité, il fut décidé de procéder à des enquêtes par sondage dont l'efficacité venait d'être démontrée dans les territoires britanniques de l'Est et de l'Ouest africain. Les travaux d'enquêtes par sondage furent menés avec sérieux et en 1952 on put obtenir les premiers chiffres réalistes sur la population rwandaise : ces chiffres portaient sur le volume de la population, sur les caractéristiques de la fécondité et de la mortalité, sur les migrations, sur la population étrangère, etc. Par la suite, la population continua à être connue grâce à des évaluations annuelles à partir d'un état civil en constante amélioration et permettant des compilations périodiques ("recensements administratifs" de 1962 et 1964).

En 1970, l'enquête démographique par sondage, réalisée en collaboration avec l'INSEE et l'ORSTOM donna une population qui se chiffrait à 3 757 000 habitants. Cette année enfin le "recensement général de la population et de l'habitat" du 15 août 1978 réalisé en collaboration avec les Nations Unies (FNUAP) a donné 4 820 000 habitants comme chiffre de la population du Rwanda. Le tableau 75 reprend tous les effectifs de population à partir de 1936 et permet d'avoir une idée de la croissance de cette population (voir aussi le graphique 10).

TABLEAU 75 - RWANDA - EVOLUTION DE LA POPULATION DE 1936 A 1978

ANNEE	POPULATION	TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL(%)
1936	1 762 000 (E)	-
1941	1 920 000 (E)	1,7
1946	1 686 000 (E)	-2,6
1952	2 104 000 (R)	3,8
1957	2 551 000 (E)	3,9
1962	2 974 000 (E)	3,1
1967	3 575 000 (E)	3,8
1970	3 757 000 (R)	1,7
1971	3 842 000 (E)	2,3
1972	3 931 000 (E)	2,3
1973	4 053 000 (E)	3,1
1974	4 144 000 (E)	2,2
1975	4 234 000 (E)	2,2
1976	4 300 000 (E)	1,6
1977	4 425 000 (E)	2,9
1978	4 820 000 (R)	8,9 (a)

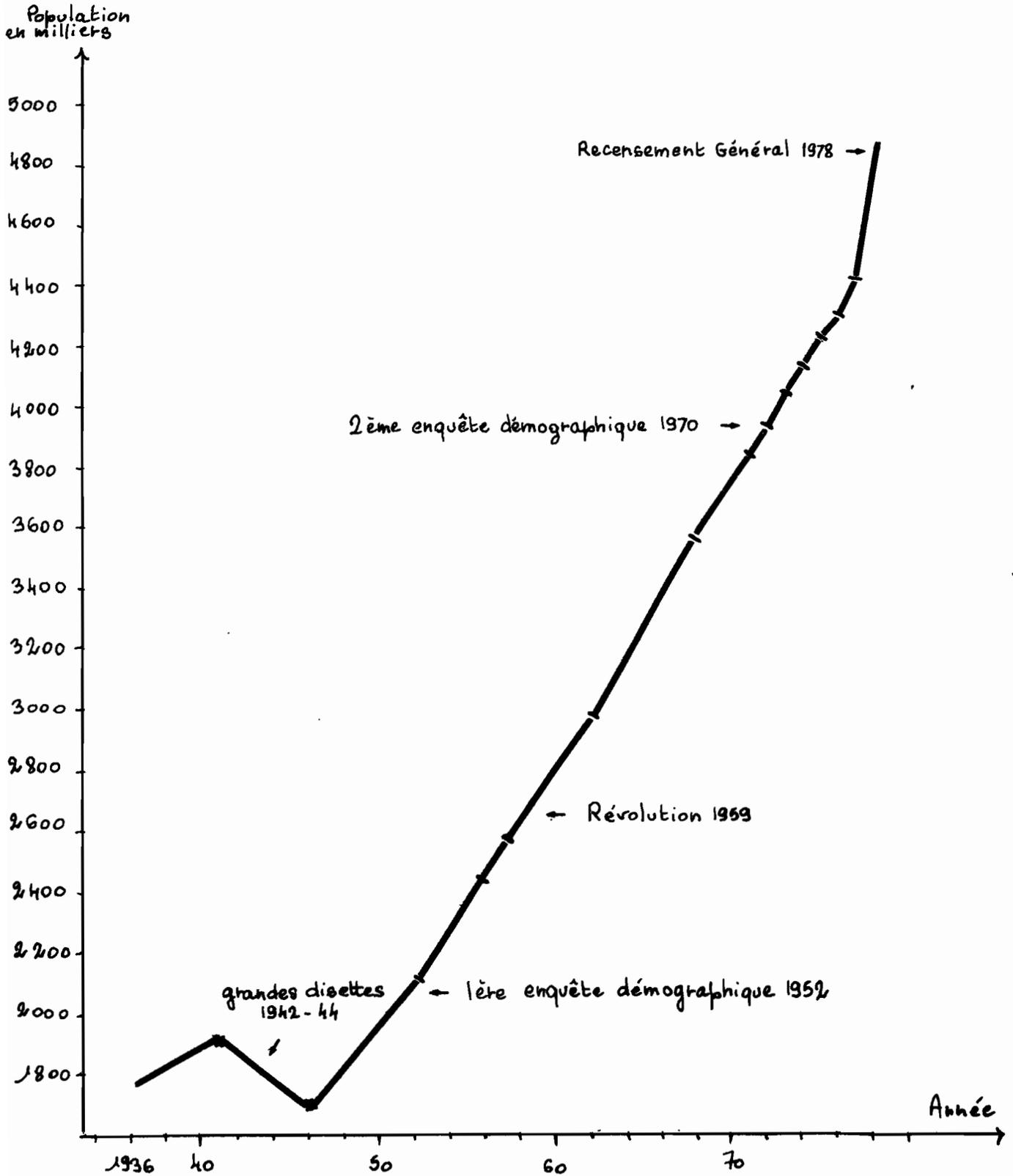
(E) Estimation - (R) recensement ou enquête par sondage

(a) discordance entre les chiffres de l'estimation et du recensement

Source : Ministère du Plan, direction générale de la statistique et bureau national du recensement

## GRAPHIQUE N° 10

## RWANDA - CROISSANCE DE LA POPULATION DEPUIS 1936



On voit que l'accroissement de la population comprend deux périodes distinctes : avant 1950 et après cette date, ce qui confirme ce que nous avons dit plus haut sur l'évolution générale de la population. Après 1950, le taux d'accroissement moyen oscille entre 3 et 4 % par an, correspondant ainsi à un doublement de la population en un peu moins de 25 ans.

Si ces tendances se poursuivent avec le maintien (probable) des taux de fécondité actuels et la baisse de la mortalité, on aura les chiffres suivants dans l'avenir : 5 400 000 habitants en 1981, 6 450 000 habitants en 1986, 7 740 000 habitants en 1991, 9 288 000 habitants en 1996 et 11 145 000 habitants en l'an 2001.

## II. QUELQUES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

### 1. Natalité

Le taux de natalité se situe à 52 naissances pour 1 000 habitants avec des variations faibles dans l'espace et dans le temps. Par ailleurs les perspectives de diminution de ce taux élevé sont très faibles étant donné le retard dans la mise en oeuvre des programmes de limitation des naissances, étant donné aussi les données et conceptions entourant la fécondité dans ce pays et la structure par âge jeune de la population.

### 2. Mortalité

Les données les plus récentes montrent un déclin important de la mortalité générale (moins de 15 décès pour 1 000 habitants en 1978 contre 20 pour mille en 1969), de la mortalité infantile (moins de 80 décès de moins d'1 an pour 1 000 naissances contre 110 pour mille en 1969). L'espérance de vie à la naissance y dépasse cinquante ans. En général la situation socio-sanitaire s'est considérablement améliorée ces dernières années. C'est l'effet de la multiplication des dispensaires ruraux et des centres de santé, des hôpitaux et surtout de l'augmentation du nombre de médecins et du personnel auxiliaire (en 1966 on comptait 1 médecin pour 120 000 habitants, en 1978 on compte 1 médecin pour moins de 35 000 habitants, la situation étant encore plus favorable si l'on tient compte des effectifs d'assistants médicaux et du personnel infirmier).

### 3. Structure par âge de la population

La population compte 55 % de moins de 20 ans, 41 % âgés de 20 à 65 ans et 4 % de plus de 65 ans. Cette extrême jeunesse de la population est la conséquence d'une forte fécondité caractérisant la population rwandaise et les problèmes qu'elle pose sont nombreux. La même situation s'observe dans la plupart des pays en voie de développement à forte croissance démographique.

#### 4. Densités

Le Rwanda connaît la densité brute la plus forte de l'Afrique continentale avec 183 habitants au km<sup>2</sup> en 1978. Etant donné l'exiguïté du territoire et la dégradation des sols ici et là, la densité physiologique atteint les 1 000 habitants au km<sup>2</sup> dans certaines régions (Sud et Nord) du pays. Nous avons dit plus haut que ces fortes densités ont toujours frappé les explorateurs du pays dès le début du siècle. Avec l'augmentation de la population au cours du temps, les problèmes liés à la très forte densité de peuplement sont nombreux : manque de terres cultivables, diminution des rendements, palabres ayant la terre pour objet, etc...

#### 5. Répartition de la population

A part quelques cas de "surpeuplement" dans beaucoup de communes du Nord et du Sud du pays (Butare et Ruhengeri) et un certain "sous-peuplement" à l'Est du pays (Kibungo), la population du Rwanda est assez également répartie sur la superficie du pays. En voici la répartition par préfecture au 15 août 1978.

TABLEAU 76 - RWANDA - POPULATION PAR PREFECTURE AU 15 AOUT 1978

PREFECTURE	POPULATION	DENSITE (sans parcs ni lacs)
Butare	601 000	323,2
Byumba	520 000	156,8
Cyangugu	331 000	162,1
Gikongoro	370 000	168,7
Gisenyi	469 000	253,7
Gitarama	603 000	268,1
Kibungo	361 000	119,3
Kibuye	338 000	336,2
Kigali	698 000	211,4
Ruhengeri	528 000	300,0
Rwanda	4 820 000	213,5

Cependant on assiste à des mouvements de population (migration interne) s'exerçant à partir des régions très densément peuplées vers celles qui le sont moins : c'est le cas des migrations en provenance de Butare et Ruhengeri et dans une moindre mesure de Gitarama et Kibuye vers les préfectures orientales de Kigali, Kibungo et Byumba.

Quant à la répartition ville-campagne, on peut dire qu'elle est très inégale, le Rwanda étant un pays essentiellement agricole, d'urbanisation très récente. En effet en 1978, seulement 5 % de la population habitait les centres urbains contre 95 % à la campagne. Kigali, la capitale comptait quelque 120 000 habitants au même moment contre seulement 5 000 habitants à l'indépendance (1962). Les autres villes sont : Butare (25 000 habitants) Ruhengeri (18 000 habitants), Gisenyi (13 000 habitants) et Nyanza (10 000 habitants).

Le système d'habitat à la campagne est typique de la géographie humaine de l'Afrique de l'Est : absence totale de villages et atomisation de l'habitat sur d'innombrables collines avec des exploitations familiales autour de l'unité d'habitation (urugo).

#### 6. Les migrations

De tous temps les migrations se sont toujours exercées à partir du territoire rwandais (sorties) et les autorités ont toujours encouragé ces mouvements. Nous avons déjà dit que les fortes densités de peuplement ont toujours frappé les observateurs. Ces migrations, de main d'oeuvre essentiellement, ont surtout eu lieu entre le Rwanda et l'Ouganda, le Rwanda et le Zaïre et dans une moindre mesure, entre le Rwanda et la Tanzanie et le Rwanda et le Burundi.

Ces migrations ont revêtu tant d'importance dans le passé qu'on estime que le nombre de rwandais ou le nombre de personnes parlant Kinyarwanda vivant en dehors du pays pourrait égaler celui des rwandais dans le pays.

L'immigration a toujours été faible : c'est ainsi que le nombre d'étrangers ne représente même pas 3 % de la population totale.

### III. LES SOURCES ET LEUR FIABILITE

Comme partout ailleurs dans les pays en voie de développement, les données disponibles proviennent de trois sources principales : les recensements, l'état civil et les enquêtes démographiques.

#### 1. Recensements

Nous savons que c'est un procédé très coûteux et qui fait appel à des moyens financiers, matériels et humains considérables et généralement pas à la portée de la plupart des gouvernements du Tiers-Monde, à moins d'une intervention extérieure. Dans le cas du Rwanda, aucun recensement exhaustif et répondant à la définition moderne de cette notion n'avait jamais été effectué avant celui du 15 août 1978. Grâce à l'aide du FNUAP, ce recensement a été réalisé à cette date et dans d'excellentes conditions. Il comprenait un délai de préparation suffisant et un personnel national et expatrié très compétent. En tout 36 questions ont été posées sur la résidence, le lieu de naissance, l'ethnie, l'état matrimonial, la religion, la scolarité, l'activité et la profession, la natalité-fécondité, la mortalité générale et infantile, l'habitat, etc. Le traitement et l'analyse de ces données sont en cours et devraient se terminer au plus tard en 1981. Pour le moment seules les données sur la population totale par sexe et par unités administratives du pays sont disponibles.

Les données publiées jusqu'en 1977 résultaient des compilations faites par les Ministère de l'Intérieur et du Plan à partir des données d'état civil ; c'est pour cela que les compilations étaient dénommées "recensement administratif".

## 2. Etat civil

C'est le gouvernement de tutelle (belge) qui institua l'état civil, d'abord timidement avant 1949 puis sérieusement après cette date. Jusqu'à l'indépendance et après, le système fonctionnait bien, grâce à la vigilance des chefs et des sous-chefferies et des communes et à l'efficacité des clercs mis à leur disposition. Les déclarations sur les naissances, les mariages, les décès, et les migrations étaient obligatoires et il fallait respecter les délais légaux. Les compilations annuelles tirées de ces registres donnaient en général des estimations proches de la réalité. La réforme de 1971 a amélioré beaucoup le système car tout chef de ménage ainsi que toute personne âgée de 18 ans et plus devait avoir sa fiche à la commune (circonscription administrative de base) sur laquelle en plus de renseignements habituels, on portait toutes les indications socio-économiques (profession, religion, scolarité, etc.). On estime qu'en général, l'état civil rwandais est parmi ceux qui fonctionnent le mieux sur le continent [1], car pratiquement toutes les naissances et plus de 70 % des décès sont enregistrés.

Une autre réforme, beaucoup plus importante, est en préparation et devrait améliorer définitivement l'état civil rwandais en s'appuyant sur une législation nationale authentique et sur une organisation administrative judicieuse.

## 3. Enquêtes démographiques

L'enquête démographique par sondage est la plus importante source des données démographiques au Rwanda. Nous avons déjà signalé qu'en 1952 le pays a connu sa première enquête à la suite de la généralisation du procédé parmi les colonies britanniques en Afrique. Il s'agissait ici d'une enquête par sondage à tirage systématique permettant de disposer, dans des limites de confiance raisonnables, des données démographiques relatives au volume total de la population, à la natalité, à la mortalité, à la population par sexe, ethnie et territoire, etc...

En général l'enquête qui dura les mois de juin et de juillet 1952 et qui fut conduite par M.A. d'Arian [7] se déroula dans de bonnes conditions et les résultats furent remarquables, de sorte que le procédé fut recommandé pour être utilisé tous les cinq ans en vue de recueillir des données de qualité.

L'enquête démographique de 1970 fut réalisée par la Direction Générale de la Statistique en collaboration avec l'INSEE et l'ORSTOM français. Il s'agissait également d'une enquête par sondage mais cette fois le procédé et sa méthodologie s'étaient enrichis d'expériences nouvelles sur le terrain en Afrique francophone notamment. En effet chaque pays avait fait réaliser une enquête démographique par sondage au début des années 1960. C'est ainsi qu'en 1970 le travail réalisé au Rwanda permit à celui-ci d'obtenir des données complètes, dignes de foi et comparables avec d'autres sur le plan africain. Les données recueillies contiennent des informations inédites sur le volume de la population, les composantes de son accroissement, la structure par âge et par sexe, les caractéristiques socio-économiques (habitat, religion, ethnie, profession, scolarité, résidence, etc.). Les résultats de cette enquête ont servi de base à la préparation du IIème plan de développement ainsi que du recensement général de la population et de l'habitat initialement prévu pour 1976 avec la collaboration du Fonds des Nations Unies pour les Activités en Matière de Population (FNUAP).

#### IV. CONCLUSION

##### 1. Les travaux futurs

Des travaux ont été planifiés pour améliorer la connaissance des faits démographiques ; il s'agit de l'enquête post-censitaire destinée à vérifier les résultats du recensement et de l'enquête sur la fécondité qui permettra d'étudier l'impact d'une forte fécondité sur la croissance de la population. D'autre part il sera bientôt procédé à des enquêtes budget-consommation et agricole, dans le but de connaître le niveau de vie des populations. Enfin un projet de réforme du système d'état civil est en préparation : il vise à adapter le système actuel afin de pouvoir saisir toutes les données de mouvement de la population.

##### 2. Estimation de la population au 1er janvier 1975

Le chiffre publié par le Ministère de l'Intérieur et la Direction Générale de la Statistique est de 4,2 millions. Il provient directement des observations à l'état civil. Pour contrôler l'exactitude de ce chiffre, il suffit de procéder à une extrapolation sur le chiffre donné au 15 août 1978 (4,82 millions) sur base d'un taux d'accroissement annuel de 3,5 %. On obtient bien 4,2 millions, comme population du Rwanda au 1er janvier 1975. Ceci constitue d'ailleurs un indice du bon fonctionnement du système d'état civil rwandais dont l'amélioration représentera un progrès incontestable dans la mise en place de sources fiables de données.

BIBLIOGRAPHIE

- 1.- "Actes du quatrième colloque de démographie africaine. Migrations, état civil, recensements administratifs, Ouagadougou - 20-24 janvier 1975", 1975, INSD, Ouagadougou, 296 p.
- 2.- Bulletins numéros 2 et 3, Ministère du Plan, Direction Générale de la Statistique, Kigali
- 3.- "Dialogue", n° 34 septembre-octobre 1972, 53-61
- 4.- "Enquête démographique 1970", 1973, Office Général des Statistiques (Kigali) et Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères (Paris, tomes I II)
- 5.- GOUROU (P), "La densité de la population du Rwanda-Urundi", 1953, IRCB, Bruxelles
- 6.- D'HERTEFELT (M), "Les anciens royaumes de la zone interlacustres méridionale : Rwanda, Burundi, Buha", 1962, MRAC Tervuren, Monographie ethnographie n° 6, Bruxelles
- 7.- NEESEN (V), "Quelques données démographiques sur la population du Rwanda Urundi", in "Zaïre" n° 10, 1953, pp. 469-488
- 8.- "La population du Rwanda Urundi", 1953, étude démographique n° 15, ONU, New-York
- 9.- "Résultats préliminaires du recensement général de la population et de l'habitat 1978", Bureau National de Recensement.



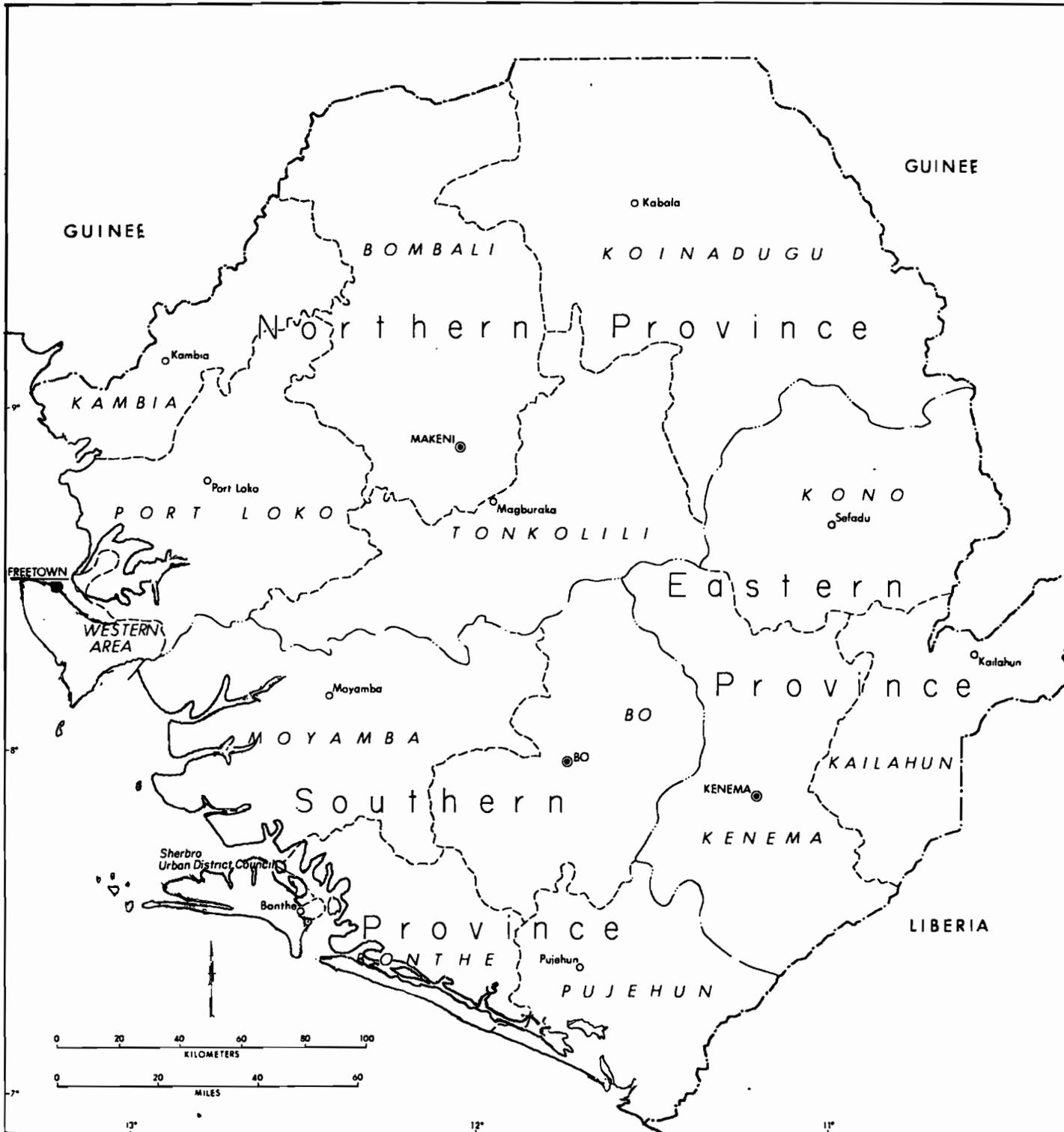
# **SIERRA LEONE**

**Armand THOMAS**

**Août 1979**



# SIERRA LEONE



## S I E R R A   L E O N E

I. INTRODUCTION

La Sierra Leone, anciennement territoire britannique, accéda à l'indépendance en 1961. Outre les bouleversements politiques qu'annonça cet événement, des changements profonds eurent lieu dans la politique gouvernementale pour la collecte, la compilation et l'évaluation des données démographiques de l'ensemble du pays. Toute évaluation des sources de ces données ainsi que de leur fiabilité pour l'estimation de la population de la Sierra Leone se doit donc de tenir compte du contraste qui existe entre la période qui précéda l'indépendance et celle qui la suivit.

II. ESTIMATIONS DE LA POPULATION AVANT L'INDEPENDANCE

Avant 1961, la Sierra Leone se divisait en deux régions administratives bien distinctes : la Colonie de la Couronne, qui comprenait le port et ses environs immédiats, et le Protectorat, qui comprenait le reste du Pays. La Colonie fut établie en 1808, le Protectorat en 1896. Ce décalage de presque 90 ans se reflète dans les données démographiques disponibles pour les deux régions : avant 1896, les dénombrements ne portent que sur la population de la Colonie.

1. Les dénombrements de la population de la Colonie

Le premier dénombrement fondé sur une véritable énumération de la population eut lieu en 1881. Deux dénombrements avaient été faits auparavant, en 1861 et en 1871, mais ce n'étaient que de simples "estimations de la population fondées sur diverses sources" [ 13 p.2 ]. A partir de 1881, des dénombrements décennaux eurent lieu de façon régulière jusqu'en 1931. Interrompus en 1941 à cause de la deuxième guerre mondiale, ils furent repris en 1948.

2. Les dénombrements de la population du Protectorat

Pour le Protectorat, par contre, les dénombrements ne remontent pas aussi loin : aucun véritable dénombrement de la population n'eut lieu pendant la période coloniale. Les fonctionnaires locaux du gouvernement colonial établirent, selon diverses méthodes, quelques estimations de la population. La première eut lieu en 1901, elle fut suivie d'autres en 1911, en 1921, en 1931 puis en 1948.

### 3. Estimations de la population de la Sierra Leone de 1901 à 1948

Cette disparité historique entre la Colonie et le Protectorat fait que la population globale du pays ne peut être estimée qu'à partir de 1901 (tableau 77).

TABLEAU 77 - SIERRA LEONE - POPULATION TOTALE DE LA COLONIE, DU PROTECTORAT ET DE LA SIERRA LEONE DE 1861 A 1948

ANNEE	COLONIE	PROTECTORAT	TOTAL
1861	17 918	-	-
1871	37 089	-	-
1881	60 546	-	-
1891	74 835	-	-
1901	74 351	949 927	1 024 278
1911	75 520	1 324 577	1 400 097
1921	85 044	1 455 510	1 540 554
1931	96 422	1 672 058	1 768 480
1948	124 657	1 733 618	1 858 275

Source : [ 13, p. 21 tableau V et p. 82 tableau LX ]  
[ 14, tableau A ] pour l'année 1948

### 4. Précision et fiabilité des dénombrements avant l'indépendance

Les dénombrements de la population de la Colonie depuis 1881, qui se fondaient sur l'énumération de fait de la population, sont quasi inutilisables pour l'analyse de l'évolution démographique pendant la période coloniale, car les procédés adoptés ne sont guère satisfaisants d'un point de vue scientifique.

L'énumération par ménage de la population, en majorité analphabète, le manque de recenseurs formés pour vérifier les questionnaires, les problèmes posés par les populations nomades, constituent autant de sources d'erreurs dans la collecte des données. Ces dénombrements ne peuvent donc pas servir de base fiable pour estimer la population.

Dans le Protectorat, les dénombrements étaient faits généralement selon deux méthodes, l'une pour la population indigène et l'autre pour la population non-indigène. Pour celle-ci qui était assez réduite et comprenait des Européens, des Asiatiques, des Antillais et des Africains d'origine étrangère, l'estimation se fondait en partie sur une énumération de la population. En revanche, pour la population indigène, qui comprenait la grande majorité de la population du Protectorat l'estimation se fondait sur plusieurs méthodes ad hoc. Pour 1901, l'estimation fut d'un genre très rudimentaire, tandis que pour 1911 et pour 1921, les estimations se firent à partir de comptages dans divers villages.

Pour les dénombrements de 1931 et de 1948, un projet plus ambitieux fut adopté. Pendant une période qui variait de 3 à 6 mois, les commissaires de district ou leurs agents visitaient un certain nombre de villages, sélectionnés principalement selon leur facilité d'accès, et estimaient leur population d'après un certain nombre de rapports. Dans un premier temps, on comptait les habitations ; puis on appliquait à cet effectif un taux moyen d'occupation, calculé à partir du nombre de personnes recensées dans un échantillon de ces habitations. Les données fournies par ces "villages-clefs" servaient à calculer la population totale de chaque région, le nombre total d'habitations de la région étant obtenu d'après les listes d'imposition des habitations.

Les biais dus au choix des villages et des habitations fait par le commissaire de district ou par son agent, ainsi que la qualité douteuse des listes d'habitations, qui sont incomplètes, rendent fort douteuses les estimations de la population ainsi obtenues.

Par ailleurs, d'autres facteurs tendent à limiter l'utilisation de ces données pour l'analyse de l'évolution démographique entre les recensements. En premier lieu, les limites administratives de la Colonie et du Protectorat ont été souvent modifiées d'un recensement à l'autre. Les dénombrements qui ont eu lieu avant l'indépendance ne fournissent donc pas une base homogène pour une analyse historique de la croissance démographique des deux régions administratives : la Colonie et le Protectorat.

Les conséquences de ces méthodes de collecte non scientifiques appliquées par les administrateurs coloniaux se reflètent dans l'évolution très irrégulière du taux d'accroissement démographique entre les recensements réalisés de 1861 à 1948 (tableau 78)

TABLEAU 78 - SIERRA LEONE - TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN DE LA POPULATION DE LA COLONIE, DU PROTECTORAT ET DE LA SIERRA LEONE DE 1861 A 1948

PERIODE	COLONIE	PROTECTORAT	SIERRA LEONE
1861-1871	7,5	-	-
1871-1881	5,0	-	-
1881-1891	1,9	-	-
1891-1901	0,2	-	-
1901-1911	0,2	3,4	3,2
1911-1921	1,2	0,9	1,0
1921-1931	1,3	1,4	1,4
1931-1948	1,5	0,2	0,3

Les mouvements de marchands, de fonctionnaires, de personnel militaire de d'équipages de navire, entre la Sierra Leone et la Grande Bretagne en particulier, bien qu'importants, pas plus que la forte migration interne entre la Colonie et le Protectorat ne suffisent à expliquer ces irrégularités. Celles-ci tiennent surtout aux méthodes douteuses et peu scientifiques utilisées pour dénombrer et pour estimer la population pendant la période coloniale.

Le report des estimations, lui aussi, laisse fort à désirer. En effet, on trouve à plusieurs reprises que les estimations de la population pour certaines années diffèrent d'un rapport de recensement à un autre. Pour la population de la Colonie en 1891, par exemple, l'introduction du recensement de 1931 indique une population de 74 835 contre 72 996 dans celles des recensements de 1911 et de 1921. De même, pour la population de la Colonie en 1921, on indique une population de 85 163 dans le rapport de 1921, contre 85 044 dans ceux de 1931 et de 1948 (tableau 79).

TABLEAU 79 - SIERRA LEONE - CONTRADICTIONS RELEVÉES DANS LES RAPPORTS SUR LE RECENSEMENT: LA POPULATION DE LA COLONIE DE 1911 A 1948

ANNEE DE L'ESTIMATION	RAPPORT DU RECENSEMENT DE			
	1911	1921	1931	1948
1881	-	60 546	60 546	-
1891	72 996	72 996	74 835*	-
1901	74 351	74 351	74 351	74 351
1911	75 572	75 572	75 520*	75 572
1921	-	85 163	85 044*	85 044*
1931	-	-	96 422	96 422
1948	-	-	-	124 657

\* La population totale enregistrée ne correspond pas au chiffre indiqué dans le rapport pour l'année de l'estimation.

Sources : [11, pp. 4 et 5] [12, pp. 3 et 4] [13, p. 2] et [14, p. 2]

Les contradictions relevées dans l'enregistrement des estimations sont encore plus nombreuses et plus importantes pour la population du Protectorat (tableau 80).

TABLEAU 80 - SIERRA LEONE - CONTRADICTIONS RELEVÉES DANS LES RAPPORTS SUR LE RECENSEMENT : LA POPULATION DU PROTECTORAT ENTRE 1911 ET 1948

ANNEE DE L'ESTIMATION	RAPPORT DU RECENSEMENT DE			
	1911	1921	1931	1948
1901	949 827 *	-	ou 949 877* 949 927*	949 927*
1911	1 327 560	1 327 560	1 324 577*	1 324 577*
1921	-	1 456 148	1 455 520*	1 455 510*
1931	-	-	1 672 058	1 672 058
1948	-	-	-	1 733 618

\* La population totale enregistrée ne correspond pas au chiffre indiqué dans le rapport pour l'année de l'estimation

Sources : [ 11, p. 4 ] [12, p. 3] [13, p. 3] et [ 14, p. 2 ]

Cette analyse témoigne de la mauvaise qualité des données sur la population de la Sierra Leone avant l'indépendance. Insuffisantes pour définir l'évolution démographique à l'époque coloniale, les estimations fondées sur les rapports sur le recensement ne peuvent que fournir des indications très approximatives sur l'accroissement relatif de la population des deux régions administratives de la Sierra Leone : la Colonie et le Protectorat.

### III. ESTIMATION DE LA POPULATION APRES L'INDEPENDANCE

L'indépendance, à laquelle accède le pays en 1961, conduisit à une amélioration dans la collecte des données démographiques. Depuis cette date ont eu lieu deux recensements généraux, c'est à dire étendus à la population de la Sierra Leone toute entière. Plusieurs enquêtes nationales par sondage portant sur les caractéristiques démographiques, socio-économiques et agricoles de la population se sont aussi déroulées. En outre, d'autres systèmes destinés à recueillir des données démographiques très diverses ont été mis en place. Nous allons les analyser afin de déterminer dans quelle mesure ils pourront nous servir à estimer la population du pays.

### 1. Le recensement de la population de 1963

Le premier recensement de la population pour l'ensemble du pays eut lieu en avril 1963, c'était une énumération de fait de toutes les personnes ayant passé la nuit du recensement en Sierra Leone. Pour la première fois, on constata un effort sérieux pour adopter des méthodes scientifiques et objectives dans la préparation et dans le déroulement du recensement, ainsi que dans les opérations de contrôle.

La population totale recensée en 1963 est de 2 180 355 habitants, effectif relativement précis, comme le confirme une enquête de contrôle qui indique un sous-enregistrement de 2 à 5 % [ 7, vol. 1 pp. x-xi ] . Si l'on admet l'hypothèse d'un sous enregistrement de 5 %, puisque "dans un premier recensement, on constate une tendance au sous-enregistrement plutôt qu'au sur-enregistrement" [ 2, p. 575 ] l'on peut ajuster cet effectif pour obtenir la population au 30 juin 1963, ce qui donne un total de 2 297 964 habitants [ 2 ] .

### 2. Le recensement de la population de 1974

Un deuxième recensement national, portant sur l'énumération de fait de la population du pays tout entier, a eu lieu le 8 décembre 1974. Pour ce recensement, une assistance technique de la part des Nations Unies a fourni de nombreuses recommandations sur les définitions, sur les principes et sur les procédés à adopter pour un meilleur déroulement de l'opération.

Les nombreux problèmes techniques rencontrés dans le traitement des données font que seuls les résultats préliminaires sont actuellement disponibles. Ceux-ci indiquent une population totale de 2 735 159 habitants qui a été ajustée pour tenir compte d'un sous-enregistrement estimé à 10 % : la population totale ainsi obtenue est de 3 088 675 habitants en 1974 [ 8 ]

Cependant, en l'absence de toute enquête de contrôle, les données de base ayant servi à déterminer l'importance de ce sous-enregistrement sont extrêmement sujettes à caution. En outre, comme pour le recensement de 1974 on a bénéficié d'une expérience plus grande qu'en 1963 et d'un travail de préparation plus complet, l'hypothèse d'un sous-enregistrement plus important en 1974 qu'en 1963 n'est peut-être pas acceptable. La population totale recensée (2 735 159 habitants) nous semble plus proche de la réalité que l'effectif ajusté ; elle doit donc servir de population totale provisoire pour l'année 1974 jusqu'à la publication des résultats définitifs.

### 3. L'enregistrement des naissances, des décès et des migrations

La population d'un pays pendant la période intercensitaire peut être estimée d'après les registres de l'état civil. Pour la Sierra Leone, bien que des registres de naissances et de décès soient tenus depuis 1801, l'enregistrement n'est obligatoire que dans la région Ouest, habitée par moins de 10 % de la population totale. En outre, on constate un sous-enregistrement général des naissances comme des décès, les officiers de l'état civil sont mal payés et de formation insuffisante, et les erreurs sont nombreuses. Les registres de l'état civil ne peuvent donc pas fournir de données fiables pour estimer la population intercensitaire de la Sierra Leone.

De même, les données sur les migrations internationales sont de qualité fort douteuse. Entre la Sierra Leone et le Libéria d'une part et la Guinée de l'autre, les frontières, longues et non gardées, séparent des personnes de même ethnie. Celles-ci se trouvent donc encouragées à migrer et ces migrations ne sont que rarement enregistrées. Quant aux "entrées" et aux "sorties" enregistrées à l'aéroport et au port maritime, elles ne constituent qu'une proportion réduite et non représentative de l'ensemble des migrations internationales du pays.

Ces données ne peuvent donc servir de base à une estimation de la population de la Sierra Leone.

#### 4. Enquêtes démographiques par sondage

Afin d'obtenir des données fiables, non seulement sur la population totale mais aussi sur les divers groupes formant cette population, plusieurs enquêtes démographiques par sondage ont eu lieu. L'objectif de ces études, les populations et les régions qui en sont l'objet, ainsi que les méthodes et les techniques utilisées, sont très diversifiés.

Une seule d'entre elles a porté sur l'ensemble du pays : l'enquête UNICEF sur les besoins et les priorités des enfants, des adolescents et des femmes, menée en 1973 par le Fourah Bay College de l'Université de Sierra Leone [6]. Bien que cette enquête apporte des renseignements détaillés sur plusieurs caractéristiques démographiques, économiques et sociales de la population, il serait hasardeux, du fait de l'échantillonnage adopté, de l'utiliser pour obtenir "des résultats globaux pour le pays par l'application de coefficients appropriés" [6, p. 6]. Les données fournies par cette enquête ne peuvent donc servir à estimer la population totale de la Sierra Leone.

#### 5. Autres enquêtes par sondage

D'autres enquêtes par sondage, dont le caractère n'est pas strictement démographique mais où la démographie joue néanmoins un rôle important, ont été menées principalement par le Bureau Central de Statistique.

Parmi ces enquêtes signalons :

- une enquête nationale sur les ménages, menée de 1966 à 1969 dans un échantillon de zone afin d'obtenir des renseignements sur les dépenses et les revenus des ménages, ainsi que sur leurs caractéristiques économiques et leurs migrations ;
- l'enquête statistique agricole de 1970-1971 qui, par sa nature, est d'une portée limitée ;
- l'enquête générale sur les ménages (premier passage) 1976-1977 ;
- l'enquête générale sur les ménages (deuxième passage) 1977-1978.

Les enquêtes sur les ménages fournissent de nombreuses données qui permettent une analyse détaillée des caractéristiques socio-économiques des ménages. En revanche, l'enquête statistique agricole ne porte que sur les exploitants agricoles. Ces enquêtes par sondage ne peuvent donc fournir que des données insuffisantes pour estimer la population du pays.

#### 6. Sources de données démographiques non-traditionnelles

En dehors des recensements, des registres de l'état civil et des enquêtes par sondage, il existe un certain nombre de sources dites "non-traditionnelles", qui fournissent des données qu'on peut utiliser pour estimer la population d'un pays. Parmi ces sources, signalons les registres électoraux, les résultats des élections législatives, les résultats des référenda nationaux et les registres nationaux de la population. Pour la Sierra Leone, on va analyser deux de ces sources pour définir dans quelle mesure elles sont utilisables pour une estimation de la population.

##### a) Les listes électorales en 1975-1976

En Sierra Leone, figure sur les listes électorales tout citoyen âgé de 21 ans ou plus sain d'esprit et sans casier judiciaire. La population âgée de 21 ans et plus doit donc, pour une année donnée, être proche du nombre total des électeurs inscrits ; pour chaque circonscription ou région administrative, celui-ci doit être inférieur à la population âgée de 21 ans et plus.

Si l'on compare les listes électorales en 1975-1976 - les plus récentes que nous ayons - à la population âgée de 21 ans et plus prévue pour l'année 1975, l'on constate un certain nombre d'incohérences. Pour chacun des districts, le nombre des électeurs inscrits dépasse la population âgée de 21 ans et plus ; pour le district de Pujehun, il dépasse même la population totale.

Pour chacun des districts, on rapporte :

- la population âgée de 21 ans et plus à la population totale en 1974, et
- le nombre d'électeurs inscrits en 1975-1976 à la population totale prévue pour 1975.

Si les données du recensement et celles du registre électoral sont de bonne qualité, les deux proportions ainsi obtenues devraient être très proches pour chaque district. Mais l'étude de ces proportions révèle de graves incohérences.

Le pourcentage que représente la population âgée de 21 ans et plus dans la population totale en 1974 est de 44,6 % globalement ; il varie de 40,0 à 50,8 % selon le district. Par contre, le nombre d'électeurs inscrits en 1975-1976 représente 80,1 % de la population totale prévue pour 1975, et varie de 60,9 à 116,9 % selon le district (tableau 81)

TABLEAU 81 - SIERRA LEONE - POURCENTAGE DE : (a) LA POPULATION AGEE DE 21 ANS ET PLUS DANS LA POPULATION TOTALE RECENSEE EN 1974 ET (b) DU NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS EN 1975-1976 DANS LA POPULATION TOTALE PREVUE POUR 1975, PAR DISTRICT

DISTRICTS	POURCENTAGES	
	Population âgée de 21 ans et plus (a)	Electeurs inscrits (b)
Bo	50,1	70,0
Bonthe (y.c le d.v de Sherbo)	50,8	74,3
Moyamba	49,4	78,5
Pujehun	49,6	116,9
Kailahun	47,0	88,5
Kenema	48,8	90,8
Kono	43,3	73,9
Bombali	40,2	73,9
Kambia	41,9	85,0
Koinadugu	41,0	75,8
Port Loko	43,1	81,6
Tonkolili	41,4	89,7
Western Area	41,2	60,9
TOTAL	44,6	80,1

Ces incohérences pourraient tenir à des erreurs soit dans le recensement de 1974, soit dans les listes électorales de 1975-1976. Il ne fait pas de doute, cependant, qu'elles sont dues aux procédés quelque peu fantaisistes utilisés pour inscrire les électeurs avec une tendance manifeste à l'inflation. D'après les listes électorales de 1975-1976, la population en 1975 serait de 5 011 220, ce qui signifierait un taux d'accroissement annuel de 7,2 % entre 1963 et 1975 : chiffre tout à fait inacceptable, qui confirme la très mauvaise qualité des listes électorales de 1975-1976.

#### b) Les registres nationaux de la population

En 1974, le décret sur l'enregistrement national de la population institua l'enregistrement de tous les habitants âgés de 16 ans et plus, qu'ils soient ou non citoyens de la Sierra Leone. Cet enregistrement, bien que sans but proprement démographique, permet l'étude de diverses caractéristiques : âge, sexe, situation matrimoniale, profession, degré d'instruction du répondant, ainsi que le lieu de naissance, pour l'étude des migrations internes et internationales.

Cependant, l'utilité de ces registres nationaux pour estimer la population de la Sierra Leone se trouve limitée par plusieurs facteurs, dont l'exclusion de la population âgée de moins de 16 ans, qui selon le recensement de 1974 représente 43 % de la population totale. En outre, l'enregistrement, qui se fait par région administrative, est encore loin d'être complet. La compétence des agents chargés d'enregistrer les données est par ailleurs largement mise en doute, et le nombre des omissions et des doubles comptes est assez élevé. Les registres nationaux de la population sont donc encore inutilisables pour estimer la population de la Sierra Leone.

#### IV. RESUME ET CONCLUSION

A l'encontre de nombreux pays africains, la Sierra Leone a depuis longtemps fait l'objet de recensements. Les deux recensements nationaux qui ont eu lieu depuis l'indépendance, ceux de 1963 et de 1974, fournissent sur la population des données assez fiables, qui servent de base aux prévisions démographiques. La mauvaise qualité des autres sources rend à peu près impossible toute analyse des caractéristiques démographiques - dimension, répartition, composition et mouvement de la population - pour l'ensemble du pays. Force est donc d'adopter ces deux recensements nationaux comme base.

Si l'on compare la population recensée le 1er avril 1963 à celle recensée le 8 décembre 1974, l'on observe un taux moyen annuel d'accroissement de 2 %. Ce taux peut paraître assez faible, surtout comparé à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, mais il peut tenir à la forte mortalité observée en Sierra Leone, en particulier chez les enfants et les moins d'un an [4, p.iv][6, p. 46] [16,p.6]

Les résultats détaillés du recensement de 1974, actuellement en cours de traitement, fourniront une base statistique de qualité qui, associée à d'autres méthodes d'analyse, nous permettra de cerner l'évolution démographique présente et future, ainsi que d'estimer avec plus de certitude la population de la Sierra Leone jusqu'au prochain recensement national prévu pour 1984.

BIBLIOGRAPHIE

- 1.- "Agricultural statistical survey of Sierra Leone 1970-1971", Freetown, Central Statistics Office
- 2.- BENJAMIN (E.C), DOW (E), "Tendances et incidences démographiques", in "Croissance démographique et évolution en Afrique de l'Ouest", 1973, The Population Council, New-York, pp. 573-623
- 3.- "General Household survey 1976-1977 and 1977-1978", résultats non publiés, Central Statistics Office, Freetown
- 4.- KANDEH HERBERT (B.H), "Infant and child mortality survey in the Bo district of Sierra Leone (first report)", 1978, Ford-Rockefeller, Population policy research program
- 5.- "1978 National referendum results", Elections Office, Freetown
- 6.- OKOYE (S.C), "A statistical report - Sierra Leone country study to determine needs and priorities of children, youth and women in Sierra Leone", 1976, Demographic Unit, Fourah Bay College
- 7.- "Population census of Sierra Leone", 1965, Central Statistics Office, Freetown, 3 volumes
- 8.- "Population census 1974, provisional results", 1978, Central Statistics Office, Freetown
- 9.- "Registration of electors chart for 1975-1976", Elections Office, Freetown
- 10.- "Report and general statistics of the census of 1891", 1891, Londres
- 11.- "Report and summary of the census of 1911", 1912, Londres
- 12.- "Report and summary of the census of 1921", 1922, Londres
- 13.- "Report of census for the year 1931"
- 14.- "Census of the colony and protectorate of Sierra Leone 1948", 1949, Freetown
- 15.- "Reports of household survey of household expenditures and income, economic characteristics and migration 1966 to 1969", 1968-1970, Central Statistics Office, Freetown
- 16.- THOMAS (A) "Population growth trends in Sierra Leone : characteristics and situation", 1978, communication au séminaire national sur l'introduction des concepts de population dans les programmes des instituts de formation agricole en Sierra Leone, 28-31 mars 1978

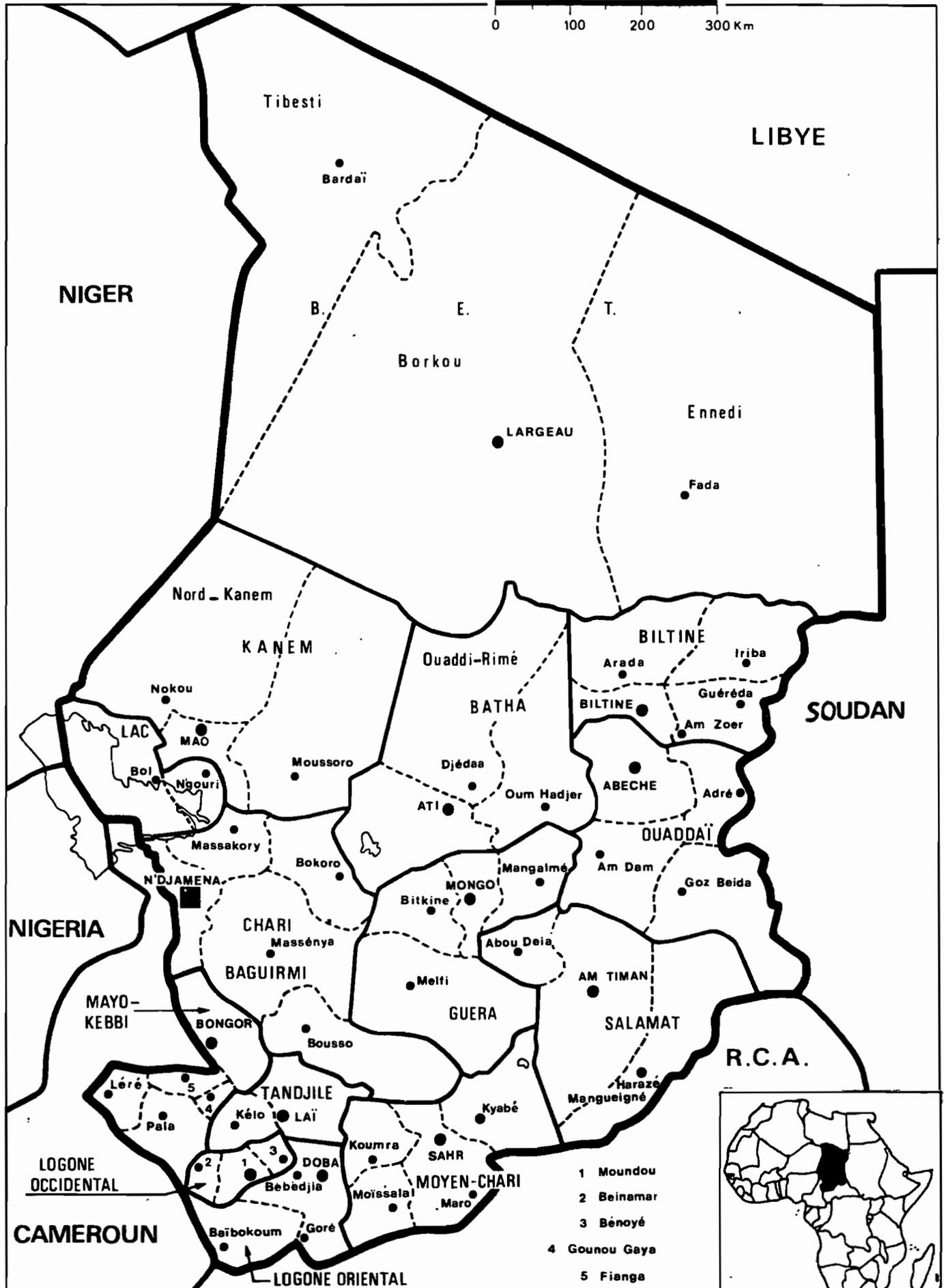


# **TCHAD**

**Ouaidou G. NASSOUR**

**Novembre 1979**

# TCHAD



- 1 Moundou
- 2 Beïnamar
- 3 Bénouyé
- 4 Gounou Gaya
- 5 Fianga

## T C H A D

Contrairement à la plupart des Etats africains qui ont réalisé un recensement national au cours de la décennie 1970-1980, le Tchad, compte-tenu d'une situation de guerre interne qui dure depuis plus de treize années, n'a pu réaliser le sien, dont les travaux cartographiques commencés en janvier 1975 ont été suspendus depuis 1977.

Mis à part les recensements administratifs, les seules études scientifiques portant sur les populations tchadiennes ont été l'enquête démographique par sondage de 1964 et le recensement administratif "amélioré" de mars 1968. A partir de l'enquête de 1964, des projections démographiques pour le Tchad, couvrant la période 1963-1985, ont été établies par la division de la population de la Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique (C.E.A.).

### I. PRESENTATION GENERALE DU PAYS

#### 1. Situation géographique et structures administratives de la République du Tchad

Située en Afrique centrale, la République du Tchad couvre une superficie de 1 284 000 km<sup>2</sup>. Elle se place en 5ème position sur le plan de la superficie en Afrique. Compris entre le 8ème et le 24ème degré de la latitude Nord, d'une part, et le 14ème et le 24ème degré de latitude Est, d'autre part, le Tchad se caractérise par son éloignement de la mer et se trouve à 1 500 km de la côte. Les pays voisins du Tchad sont la République du Soudan à l'Est, la Libye au Nord, la République du Niger, la Nigeria et le Cameroun à l'Ouest, la République Centrafricaine au Sud.

On peut distinguer trois régions :

#### a) Région sahélienne et du Borkou-Ennedi-Tibesti (BET)

Comprise entre le 14ème parallèle et la frontière libyenne, cette zone désertique s'étend sur environ 780 000 km<sup>2</sup>. La pluviométrie y est très basse, moins de 300 mm de pluie par an. La végétation très maigre se concentre au pied des massifs du Tibesti et de l'Ennedi. La population de cette région, très inégalement répartie; est islamisée et composée principalement des Teda-Daza et Kanembou au Nord-Ouest et de groupes dits arabes au Sud-Est. Blanche à l'origine, elle est actuellement métissée. A la dispersion de cette population vient se greffer une mobilité due à la nature de l'environnement.

### b) La région du Centre et de l'Est tchadien

Située au Sud de la précédente, elle est limitée au Sud-Ouest par le bassin du Chari et s'étend sur environ 373 900 km<sup>2</sup>. Les pluies y sont plus abondantes qu'au Nord et plus étalées dans le temps (400 à 900 mm de pluies). Les ouaddis ne coulent généralement que quelques mois par an.

C'est une zone sahélo-soudanienne de steppes à épineux dont l'élevage constitue l'activité la plus importante. La culture du mil, du coton, de l'arachide y est pratiquée le long des ouaddis. La population est composée de cultivateurs sédentaires et d'éleveurs semi-nomades. Elle est en général islamisée sauf dans quelques secteurs du Guéra et comprend essentiellement des groupes d'origine nilotique : Ouadaiens, Baguirmiens, Arabes, etc.

### c) La région du Sud tchadien

C'est la zone la plus peuplée du Tchad. Elle est constituée par les deux bassins du Chari et du Logone et s'étend sur environ 130 060 km<sup>2</sup>. Les pluies y dépassent 700mm par an et atteignent 1 200 à 1 300mm à Sarh. La végétation de type soudano-guinéen se présente comme une savane à baobabs et à karités avec des étendues herbeuses dans les régions inondables. C'est avant tout la région du coton, mais on y produit également du riz, de l'arachide et d'autres produits vivriers.

La population assez inégalement répartie, est composée d'agriculteurs ou de pasteurs sédentaires pour lesquels, souvent, la pêche constitue un appoint alimentaire appréciable. Cette région est principalement peuplée de Saras qui forment le groupe ethnique le plus important du Tchad et qui occupent les vallées du Chari et du Logone et du groupe de l'Ouest (Toubouris, Mondang, Marba, Moussei, etc.) au Mayo Kebbi.

L'organisation administrative du Tchad divise le pays en 14 préfectures composées de sous-préfectures, postes administratifs et cantons; à l'échelon inférieur se trouvent les villages.

## 2. Histoire des frontières de la République du Tchad [ 18 ]

Devenue République en novembre 1958, le Tchad après avoir adhéré à la Communauté, a obtenu son indépendance le 11 août 1960. Le nouvel Etat a hérité de la colonisation le tracé actuel de ses frontières avec ses voisins (Libye, Soudan, Niger, Nigeria, Cameroun et Centrafrique).

Il faut signaler deux sortes d'héritage :

- les frontières avec la Libye, le Soudan, le Nigeria et le Cameroun sont héritées d'accords internationaux signés vers le début du siècle entre la France, qui désirait à tout prix se lancer dans la conquête du bassin tchadien avec des "droits" reconnus, et les deux autres puissances impérialistes auxquelles les intérêts français se heurtaient, l'Angleterre et l'Allemagne;

- les frontières avec le Niger et la Centrafrique sont héritées de simples décrets administratifs, beaucoup plus tardifs, qui ont partagé le bloc de l'Afrique française en différentes colonies.

En 1980, avant la conquête, le Tchad était constitué de Royaumes: le Ouaddaï, le Baguirmi, le Bornou. C'est aussi l'époque des "chefferies", organisations villageoises non centralisées, où les anciens règlent, selon la coutume, la vie sociale et religieuse.

a) Frontière Cameroun-Tchad 1894-1919

\* 1894 : 1ère frontière : "Le bec de canard"

Un arrangement signé à Berlin, le 15 mars 1894, entre la France et l'Allemagne, fixe la frontière entre le Cameroun et le Congo français; la frontière suit le méridien 15° E, puis dessine une forme appelée "le bec de canard" en allant jusqu'à Miltou (Tchad) sur le Chari par le 10° parallèle. Les villages tchadiens de Bongor, Miltou, Maïlao, Koundoul et Guélandeng sont alors Camerounais.

\* 1908 : 2ème frontière : "le bec de canard" est réduit

Une convention signée à Berlin le 18 avril 1908 modifie la frontière de 1894. "Le Tchad gagne le bout du "bec de canard", mais perd un peu de terrain autour de Lamé et du 10° parallèle et surtout au Nord Ouest de Baïbokoum. Les profits et les pertes s'équilibrent. Bongor, Guelendeng, Koundoul; demeurent toujours au Cameroun".

\* 1911 : 3ème frontière : "Le Grand Cameroun" jusqu'à Laï et Goré

"En 1911, les Allemands laissent la France établir son "protectorat" sur le Maroc, mais reçoivent des "compensations" du Congo. Le Cameroun s'aggrandit de 25 900 km<sup>2</sup> au détriment du Gabon, du Moyen-Congo, de l'Oubangui Chari et du Tchad... Les sous-préfectures actuelles de Baïbokoum, Bébédjia, Moundou, Bénoye, Baïnamar, Kélo, Béré, Gounou-Gaya, Fianga, Léré et Pala deviennent camerounaises. Mais le Tchad gagne ce qui restait du "bec de canard" : Bongor, Guelendeng et Koundoul deviennent tchadiens".

\* 4ème frontière : la frontière actuelle

Conséquence du traité de Versailles du 28 juin 1919, l'Allemagne vaincue perd toutes ses colonies : "tout ce que le Tchad avait perdu en 1911 lui est restitué, et on lui laisse ce qu'il avait alors gagné (le bout du "bec de canard"). La frontière établie en 1919 est celle qui constitue la frontière actuelle entre la République du Tchad et le Cameroun.

b) Frontières Libye-Tchad et Soudan-Tchad

\* 1919 : la frontière libyenne est définitive

"La convention franco-anglaise du 8 septembre 1919 précise la frontière du Nord. En 1899, l'angle de la diagonale qui s'abaisse du Tropique du Cancer n'était pas fixé. Les cartes anglaises et françaises ne correspondaient pas. On avait parlé d'une vague "direction Sud-Est". Il est maintenant décidé que cette diagonale rejoindra le 24° méridien au point 19°30' de latitude Nord".

\* 1924 : la frontière soudanaise est définitive

Après la prise d'Abéché (1909) et la pénétration des anglais au Dar-Four (1916), une frontière provisoire entre le Ouaddaï et le Dar-Four fut établie. La convention de 1919 reconnut une première frontière. De 1921 à 1923, une mission de délimitation faisait un tracé détaillé qui fut ratifié par la déclaration du 21 janvier 1924.

c) Frontière Nigeria-Tchad 1898-1906

Entièrement située dans les eaux du lac Tchad, la frontière entre le Tchad et le Nigeria a été définitivement fixée par la convention signée à Londres le 29 mai 1906.

d) Frontière Centrafrique-Tchad 1906-1936

"Lors de sa constitution en 1900, le "Territoire militaire des pays et protectorat du Tchad" comprenait une grande partie de l'actuelle Centrafrique. Le 11 février 1906, ont été créés le "Territoire militaire du Tchad" et l'Oubangui-Chari. A partir de 1910, la frontière oubanguienne fut très proche de celle d'aujourd'hui, surtout quand Baïbokoum (en 1920) fut rattaché au Tchad. Mais à partir de 1925, le Moyen-Chari et le Moyen Logone relevèrent de l'administration de l'Oubangui Chari. Jusqu'en 1936, les changements furent fréquents". En résumé nous avons :

- 31 décembre 1925 - 18 novembre 1932 : le Moyen-Chari et le Moyen-Logone (Tandjilé et les deux Logones d'aujourd'hui) sont rattachés à l'Oubangui Chari,
- du 18 novembre 1932 au 15 novembre 1934 : Koumra, Fort-Archambault(Sarh), Maro, Kyabé reviennent au Tchad, Moïssala et le Moyen-Logone restent à l'Oubangui-Chari,
- du 15 novembre 1934 au 29 avril 1936 : le Moyen-Chari, le Moyen-Logone et le Mayo-Kebbi dépendent de l'Oubangui-Chari,
- du 29 avril 1936 au 28 décembre 1936 : le Tchad reprend le Moyen-Chari le Logone et le Mayo-Kebbi, il administre en plus Birao.

A partir du 28 décembre 1936, la frontière entre le Tchad et la Centrafrique ne changera plus. Birao revient à l'Oubangui-Chari.

### e) Frontière Niger-Tchad 1912-1930

11 février 1912: "une convention entre les deux commandants des territoires militaires du Niger et du Tchad fixe une frontière jusqu'au 16° parallèle. Le Kanem sera tchadien".

1926: "après la pénétration française dans le Borkou, l'Ennedi et le Tibesti (1913), la frontière est prolongée jusqu'au Nord : Bardaï et Zouar ainsi que la plus grande partie du Tibesti seront en territoire nigérien".

Le 11 novembre 1929, tout le Tibesti fut rattaché au Tchad. La nouvelle frontière entre les deux pays fut fixée par un arrêté du 18 février 1930 du gouverneur général de l'AEF et un arrêté du 4 février 1930 du lieutenant gouverneur du Tchad.

Ce rappel historique de la formation de l'Etat tchadien est indispensable pour la compréhension des chiffres qui vont figurer dans le présent chapitre.

## II. SOURCES DES DONNEES

### 1. Recensements administratifs et autres sources administratives

#### a) Recensements administratifs

Ils constituent la principale source d'informations sur l'effectif de la population du pays. Les renseignements d'ordre démographique sont consignés dans les rapports annuels des chefs des administrations territoriales.

#### \* Base juridique des recensements administratifs

L'arrêté général du 28 décembre 1936 (J.O 1936 p. 110) portant organisation et réglementation de l'administration locale en AEF stipule en son article 12 que le chef de canton "... tient à jour une liste de recensement, par village" de la population sédentaire et de la population flottante. En son article 6, il précise que le chef de village "aide le chef de canton, de terre ou de tribu à dresser les listes de recensement pour son village".

En février 1952, la circulaire n° 62 (AG du lieutenant gouverneur chef du territoire du Tchad) attirait l'attention de tous les chefs de région et de district, sur l'importance du recensement de la population. On peut y lire : "... j'ai plus haut, fait allusion aux tournées de recensement ; dans un pays comme le Tchad, dont l'économie financière repose dans la proportion de 45 % sur le montant de la capitation, il est évidemment essentiel que l'assiette de l'impôt soit soigneusement déterminée; ... je tiendrai cependant à rappeler que le recensement est un acte de justice fiscale, et qu'il constitue par ailleurs pour l'autorité territoriale, une base indispensable à l'établissement et à l'exécution de programmes économiques nécessairement fonction de la densité de la population. Pour établir ces contacts étroits avec les populations dont vous avez la charge, il vous reste au premier chef les tournées de recensement, au cours desquelles vous pourrez recueillir toute une moisson d'observations capitales, parfaire votre propre expérience et parfois même réviser vos jugements antérieurs."

"Nonobstant les additions et retranchements enregistrés à la suite des déclarations des chefs de village ou des chefs de famille, il faut poser en principe, que tout recensement datant de plus de cinq années est à refaire entièrement. Par ailleurs, tant que l'état civil ne sera pas encore établi dans les moeurs, ce travail, dont je ne méconnais pas les difficultés ni les erreurs qu'il suscite, doit être poursuivi par le chef de district lui-même ou par son adjoint et en aucun cas ne saurait être confié à des agents subalternes sans autorité et sans expérience..."

"Je dois ajouter, enfin, qu'au moment de l'établissement des notes de fin d'année, et dans les propositions que je serai appelé à faire, les résultats que vous aurez obtenus à cet égard, entrèrent pour une grande partie dans la manière dont je serai amené à vous apprécier", (fin de citation).

\* Crédits mis à la disposition des sous-préfets et des chefs de poste administratifs pour la réalisation de ces recensements

Il n'est pas mis des crédits spéciaux à la disposition de ces fonctionnaires pour les recensements. Les préfets reçoivent, à charge de délégation aux sous-préfets, des crédits pour le fonctionnement des services de l'administration générale.

b) Autres sources administratives

Comme autres sources administratives, il faut noter également le service des grandes endémies du Tchad, qui pour le besoin de ses campagnes de dépistage et de vaccinations, procède annuellement à l'estimation de la population du pays répartie par préfecture. Ces données sont publiées dans "bilan d'activité technique du service des grandes endémies au Tchad"[ 1]

2. Recensements statistiques

Le Tchad n'a connu jusqu'ici qu'un seul recensement pouvant répondre aux normes des recensements statistiques. C'est le "recensement administratif amélioré" de mars 1968. En effet, rompant avec la tradition des recensements administratifs dont l'organisation est laissée à l'initiative des responsables locaux, le recensement administratif de mars 1968 présente incontestablement des caractères originaux qui lui confèrent à juste titre un trait nouveau :

- d'abord par sa courte durée, 1 mois (mars 1968),
- ensuite par la formation spéciale reçue par les agents recenseurs qui, plus nombreux que pour une opération de type classique, ont rompu avec l'habitude de rassembler sur la place du village les enquêtés, en les visitant concession par concession pour remplir les documents élaborés à cette fin,
- et enfin, par le fait que les données recueillies sont plus détaillées et ne portent pas uniquement sur le caractère imposable ou non des enquêtés. La question sur l'imposition, bien que figurant sur le questionnaire collectif (colonne II), n'était pas posée, l'enquêteur devait la déterminer à partir d'autres questions.

TABLEAU 82 - TCHAD - EVOLUTION DE LA POPULATION AUTOCHTONE DE 1913 A 1962

Année	Population (en 1 000 habitants)	Observations et sources
1913	1 045,0	- bulletin mensuel de statistique n° 4 de décembre 1952, se référant aux rapports
1914	1 050,0	des chefs de région et de district
1915	1 081,9	- bulletin statistique ci-dessus cité
1916	1 186,8	- bulletin statistique ci-dessus cité
1917	1 080,2	- bulletin statistique ci-dessus cité
1918	1 103,9	- bulletin statistique ci-dessus cité
1919	1 057,0	- bulletin statistique ci-dessus cité
	1 057,1	- rapport annuel du lieutenant gouverneur du Tchad
1020	1 162,7	- bulletin statistique ci-dessus cité
	1 285,1	- rapport annuel du lieutenant gouverneur du Tchad
1921	1 171,9	- bulletin statistique ci-dessus cité
	1 300,0	- avec 700 000 km <sup>2</sup> , rapport du lieutenant gouverneur
	1 429,5	- rapport annuel du lieutenant gouverneur
1922	1 429,8	- bulletin statistique ci-dessus cité
1923	1 425,4	- bulletin statistique ci-dessus cité
1924	1 476,7	- bulletin statistique ci-dessus cité
	1 476,4	- rapport annuel du lieutenant gouverneur
1925	1 432,0	- bulletin statistique ci-dessus cité
	976,6	- bulletin statistique ci-dessus cité
1926	1 293,0	- rapport annuel du lieutenant gouverneur
	956,1	- 1 091 600 km <sup>2</sup> , rapport du lieutenant gouverneur
1927	950,3	- bulletin statistique ci-dessus cité
1928	977,1	- bulletin statistique ci-dessus cité
1929	977,1	- bulletin statistique ci-dessus cité
	1 287,1	- bulletin statistique ci-dessus cité
1930	1 112,0	- avec 1 035 140 km <sup>2</sup> , rapport annuel du lieutenant gouverneur
1931	1 088,7	- avec 1 187 000 km <sup>2</sup> , rapport annuel du lieutenant gouverneur
	1 401,0	- rapport du lieutenant gouverneur
	1 226,3	- bulletin statistique ci-dessus cité
1932	1 226,5	- bulletin statistique ci-dessus cité
	1 091,2	- 1 178 200 km <sup>2</sup> , rapport du lieutenant gouverneur
1933	1 226,3	- bulletin statistique ci-dessus cité
	863,6	- 1 202 400 km <sup>2</sup> , rapport du lieutenant gouverneur
1934	1 325,1	- bulletin statistique ci-dessus cité
1935	1 167,6	- bulletin statistique ci-dessus cité
1936	1 545,4	- bulletin statistique ci-dessus cité
	1 432,0	- rapport du lieutenant gouverneur
1937	1 555,9	- bulletin statistique ci-dessus cité
1938	1 575,0	- bulletin statistique ci-dessus cité
1939	1 586,2	- bulletin statistique ci-dessus cité
1940	1 552,2	- bulletin statistique ci-dessus cité
1941	1 656,1	- bulletin statistique ci-dessus cité
1942	1 683,3	- bulletin statistique ci-dessus cité
1943	1 847,8	- bulletin statistique ci-dessus cité
1944	1 840,9	- bulletin statistique ci-dessus cité
1945	1 911,3	- bulletin statistique ci-dessus cité
1946	2 010,6	- bulletin statistique ci-dessus cité
1947	2 097,7	- bulletin statistique ci-dessus cité
	2 010,0	- rapport annuel du lieutenant gouverneur
1948	2 166,7	- bulletin statistique ci-dessus cité
	2 168,5	- rapport annuel du lieutenant gouverneur
1949	2 238,5	- bulletin statistique ci-dessus cité
	2 238,3	- rapport annuel du lieutenant gouverneur
1950	2 250,2	- bulletin statistique ci-dessus cité
1951	2 249,4	- bulletin statistique ci-dessus cité
1952	?	- nous n'avons pu mettre la main sur un document donnant les effectifs de la
1953	?	population pour ces deux années
1954	2 441,7	- bulletin statistique ci-dessus cité
1955	2 516,1	- bulletin statistique ci-dessus cité
1956	2 579,3	- estimation du service de la statistique (bulletin statistique mensuel) avec un
1957	2 574,6	taux de 2 %, 1920 année de base
	2 571,4	- bulletin mensuel de stat. avec réf. au rap. des chefs de région et de district
1958	?	
1959	?	
1960	2 750,0	- estimation du service de la statistique avec un taux annuel de 2 %
	2 575,0	- bulletin statistique ci-dessus cité
1961	?	
1962	2 727,3	- notes sur le recensement administratif amélioré de mars 1968, Sous-Direction de
		la Statistique, se référant au Ministère de l'Intérieur

### 3. Enquêtes démographiques par sondage

La seule enquête démographique par sondage réalisée au Tchad, est celle de 1964 dont l'objectif était de définir d'une manière précise les chiffres de la population du domaine de l'enquête, sa structure par âge, par sexe, par groupe ethnique, par activité ainsi que les principales données de mouvement (fécondité, mortalité, migration) et les perspectives d'évolution au cours des années suivantes. Cette enquête a duré huit mois sur le terrain : de décembre 1963 à août 1964.

### 4. Autres enquêtes par sondages

Comme autres enquêtes par sondages, il faut signaler :

- l'enquête socio-économique de 1965
- l'enquête budget-consommation de 1972 localisée dans la ville de N'Djamena

On notera également le recensement agricole de 1972-1973. Ces études, localisées, ne donnent pas un effectif de la population totale du Tchad.

## III. ETUDE CRITIQUE DES SOURCES

### 1. Recensements administratifs

Les données du tableau 82 portent sur la population autochtone. La population non autochtone, très négligeable, n'est pas prise en compte dans ces données.

La critique faite habituellement au recensement administratif porte sur sa finalité fiscale et ses méthodes d'investigation, entraînant une sous-évaluation de l'effectif de la population totale. C'est ce que révèlent les données du tableau ci-dessous tiré de l'enquête démographique au Tchad de 1964. [ 14 ]

TABLEAU 83 - TCHAD - COMPARAISON ENTRE LA POPULATION RESIDENTE EFFECTIVEMENT RECENSEE AU COURS DE L'ENQUETE DE 1964 ET LA POPULATION ADMINISTRATIVE

Prefectures	Population administrative	Population résidente estimée par l'enquête	Ecart par rapport à la population administrative
Biltine	91 798	68 940	- 24,9 %
Ouaiddaï	247 675	239 850	- 3,2 %
Salamat	65 858	83 870	+ 27,3 %
Batha	153 179	156 420	- 1,7 %
Chari-Baguirmi	214 438	301 840	+ 40,8 %
Guera	155 826	159 220	+ 2,2 %
Moyen Chari	284 622	373 590	+ 31,3 %
Logone Oriental	178 179	236 180	+ 32,6 %
Logone Occidental	142 673	190 390	+ 33,4 %
Tandjilé	189 001	227 570	+ 20,4 %
Mayo-Kebbi	361 604	486 500	+ 34,5 %
Ensemble	2 094 853	2 524 370	+ 20,7 %
dont centres urb.	107 950	173 210	+ 60,5 %

Comme le notaient les auteurs de cette enquête :

\* Les écarts constatés pour la préfecture de Ouaddaï et de Biltine peuvent s'expliquer :

- primo par l'existence d'une très forte émigration masculine en direction du Soudan,
- secundo, par le fait que des fractions nomades sont quelquefois administrativement rattachées à certains villages alors qu'elles n'y résident pas le plus souvent ; elles ne font qu'y passer une fois l'an pour payer l'impôt.

\* Pour ce qui est des autres régions, l'écart tient à une plus ou moins bonne valeur du recensement administratif.

Certains de ces recensements sont très souvent anciens. Quelquefois mis à jour, ils sont rarement renouvelés entièrement ; ce qui est préjudiciable aux préfectures dont les limites ont été modifiées au cours des dernières années.

Une autre critique peut être faite sur les effectifs de la population donnés par les administrateurs en ce sens que ces chiffres sont obtenus par addition des résultats portant sur un certain nombre d'années (voir reproduction de la note n° 368 T du 27 septembre 1955, relative au recensement, adressée par le chef de région du Moayo-Kebbi au gouverneur du Tchad ci-dessous). "... un état faisant ressortir la situation des recensements dans la région du Maoyo-Kebbi à la date du 1er septembre 1955".

- District de Bongor : les recensements datent de :

1951 pour	452 personnes
1952 pour	4 793 personnes
1953 pour	13 071 personnes
1954 pour	43 146 personnes
1955 pour	20 216 personnes

Au 31 août 1955, la population totale du district s'élève à 81 678 habitants... au lieu de 80 047... au 31 décembre 1954

- District de Pal : les recensements datent de :

1953 pour	7 037 personnes
1954 pour	27 648 personnes
1955 pour	32 655 personnes

Au 31 août 1955, la population totale du district s'élève à 67 330 habitants... au lieu de 68 178... au 31 décembre 1954

- District de Léré : les recensements datent de :

1952 pour	6 093 personnes
1953 pour	11 456 personnes
1954 pour	19 455 personnes
1955 pour	29 591 personnes

Au 31 août 1955, la population totale du district est de 66 595 habitants... au lieu de 67 664... au 31 décembre 1954

- District de Fianga : les recensements datent de :

1952 pour	19 885 personnes
1953 pour	19 411 personnes
1954 pour	35 001 personnes
1955 pour	44 945 personnes

Au 31 décembre 1955, la population totale du district est de 119 242 habitants... au lieu de 118 331 au 31 décembre 1954

Au total il a été recensé dans la région pendant les huit premiers mois de 1955, 127 407 personnes : la situation démographique est stationnaire".

TABLEAU 84 - TCHAD - ETAT RECAPITULATIF DU RECENSEMENT DE LA REGION DU MAYO KEBBI EN 1955

DISTRICTS	Population recensée en					TOTAL	IMPOSABLES
	1955	1954	1953	1952	1951		
Bongor	20 216	43 146	13 071	4 793	452	81 678	44 823
Pala	32 655	27 648	7 027	-	-	67 330	37 512
Léré	29 591	19 455	11 456	6 093	-	66 595	36 081
Fianga	44 945	35 001	19 411	19 885	-	119 242	52 852
TOTAL	127 407	125 250	50 965	30 771	452	334 845	171 268

Le cas du Mayo-Kebbi n'est qu'un exemple d'illustration parmi tant d'autres, car cette manière d'évaluer l'effectif de la population est pratiquement la même d'une région à une autre.

Il arrivait parfois que d'une année à une autre, les autorités administratives reportaient purement et simplement l'effectif de l'année écoulée faute de recensements. Ces recensements, il faut le noter, ne se déroulaient pas sans difficultés. C'est ainsi que le chef de région du Salamat, dans une lettre adressée au gouverneur chef du territoire du Tchad, indiquait ce qui suit : "... des quatre districts de la région, celui d'Am-Timan est, de loin, du fait du genre de vie de ses habitants, le plus difficile à recenser, car il ne peut l'être efficacement (le Daguel excepté) qu'en hivernage. La difficulté des déplacements est alors proverbiale sur le territoire d'Am-Timan, chaque étape représente le franchissement à la nage de plusieurs rivières et la marche à pied, pendant de nombreux kilomètres, avec de l'eau jusqu'à la mi-cuisse...". Toujours selon le chef de cette région : "si l'on résume la situation des recensements dans la région du Salamat, on note que :

- sur les 93 102 individus recensés de la région, 58 792 l'ont été au cours des années 1949, 1950, 1951, 27 409 en 1947 et 1948 et 6 901 antérieurement à 1947 ; les recensements les plus anciens remontent à 1940.

- qu'au cours des deux dernières années, le rythme mensuel des recensements pour chacun des chefs de district, a été le suivant :

. Melfi	878 personnes
. Aboudéïa	870 personnes
. Haraze Mangueigne	418 personnes
. Am Timan	0

ou comme le notait le chef de la région du Ouaddaï : "... la mauvaise perception de l'impôt est due à l'esprit anarchique de la population. Les indigènes échappent à tout contrôle, les nomades se dispersent et la tribu se désagrège, les villages de sédentaires se fragmentent, ... les recensements ne correspondent plus à rien".

Dans un autre rapport on peut lire ceci : "... les Mousseilles ont payé pour la première fois leur impôt. J'entends par là qu'ils ont versé en nature sous forme de cabris les sommes pour lesquelles ils étaient inscrits aux rôles. Mais les Mousseilles n'ont pas voulu se laisser recenser. Lorsque le chef de circonscription a tenté cette opération, ils se sont moqués de lui, en lui donnant à inscrire des noms de fantaisie tels que "attrape moi si tu peux" ou encore "cherche moi bien" etc. ; le chef de circonscription, aux rires qui fusaient à chaque nouvelle déclaration d'identité, comprit qu'il était joué ; il ferma son registre et se contenta de faire des évaluations mais à deux reprises différentes".

De telles anecdotes peuvent être multipliées et l'on peut se demander quel crédit accorder aux données démographiques publiées par l'administration territoriale, qu'elle soit coloniale ou non. Nous reproduisons ci-dessous une critique faite à l'encontre des recensements administratifs par un ancien conseiller de l'Union Française, dans une lettre adressée au haut-commissaire de la République, gouverneur général de l'AEF qui disait :

"... il y a environ cinq ans que le recensement général n'est pas fait. Chaque année les chefs de district se basent sur l'ancien recensement pour fixer l'impôt de chaque village. Entre temps, il y a eu des décès, des migrations à l'étranger et la mortalité de bétail. Il résulte de ce fait un malaise qui fait peser sur la population rurale une charge très lourde. Certaines personnes qui, pour des raisons personnelles font un changement de village, ceci afin de vivre tranquillement, sont astreintes à nouveau par le chef du village auquel elles n'appartiennent plus, il y a 2 ou 3 ans, à verser l'impôt. Ce qui revient qu'elles versent deux fois l'impôt : au nouveau chef de village et à l'ancien qui dit que leurs noms figurent toujours dans le recensement du village. L'impôt est même perçu pour les défunts, parce que leurs noms n'ont pas été rayés... Quant à l'impôt de ceux qui sont partis à l'étranger, leur impôt reste toujours à la charge de la population restante sur place..."

L'administration coloniale s'était également penchée sur le problème des nomades. Les documents que nous avons eu à consulter ne mentionnent cependant pas l'importance numérique de cette catégorie de la population. C'est ainsi que, dans une étude sur la nomadisation dans la région du Salamat, datée de 1948, le chef de région de l'époque indiquait que l'importance numérique des nomades était difficilement chiffrable.

## 2. Les estimations du service des grandes endémies

Les données démographiques publiées par le service des grandes endémies du Tchad [1] portent sur l'effectif de la population totale. Ces évaluations sous-estiment largement l'effectif de la population si on les compare à d'autres sources. Les taux d'accroissement calculés sur la base de ces chiffres varient d'une année à une autre comme l'indique le tableau ci-dessous donnant l'évolution de la population estimée par ce service.

TABLEAU 85 - TCHAD - EVOLUTION DE LA POPULATION ESTIMEE DE 1975 A 1978

	1975	1976	1977	1978
Effectif	3 375 000	3 442 000	3 537 771	3 687 918
Taux d'accroissement géométrique par rapport à l'année précédente	1,99	2,78	4,24	

Les "projections démographiques pour le Tchad : 1963-1985" élaborées par la C.E.A. [ 15 ] donnent pour les périodes 1970-1975 et 1975-1980, les taux d'accroissement géométriques annuels respectivement de 2,06 et 2,25 % et les effectifs de la population étaient estimés à :

4 030 000 habitants en 1975  
 4 121 000 habitants en 1976  
 4 213 000 habitants en 1977  
 4 309 000 habitants en 1978

La comparaison entre ces deux séries de chiffres donne l'écart suivant par rapport aux estimations de B. Gil en chiffres absolus et relatifs :

1975	1976	1977	1978
-655 000	-679 000	-675 229	-621 082
- 16,3 %	- 16,5 %	- 16,0 %	- 14,4 %

## 3. Recensement administratif de mars 1968

La critique que l'on peut faire à l'encontre de ce recensement, porte sur son caractère non national, car les opérations de terrain n'ont pas couvert la totalité des quatorze préfectures composant le pays. Les auteurs du recensement ont eu recours à des estimations pour compléter leurs données.

Soixante dix pour cent de la population totale ont été effectivement recensés ; les trente autres pour cent proviennent des estimations comme l'indique le tableau 86 [16]

Ce recensement n'ayant donné lieu à aucune explication, nous ne pouvons que nous contenter de la seule critique faite ci-dessus. Notons également que cette opération a laissé de côté le problème de la nomadisation au Tchad.

TABLEAU 86 - TCHAD - EVOLUTION DE LA POPULATION (a) D'APRES LES RECENSEMENTS DE 1964 ET 1968 (répartition par préfecture)

PREFECTURE	1964 (b)	1966 (d)	1968	
			recensée(c)	estimée (d)
Ensemble	3 254 000	371 000	2 437 008	3 492 000
Batha	296 000	306 000	...	316 000
B.E.T.	75 000	77 000	...	79 000
Biltine	129 000	133 000	113 680	137 000
Chari-Baguirmi	402 000	414 000	359 554	426 000
Guéra	159 000	164 000	140 535	170 000
Kanem	170 000	176 000	163 978	182 000
Lac	115 000	119 000	94 738	123 000
Logone Occidental	190 000	210 000	231 385	231 000
Logone Oriental	236 000	246 000	257 023	257 000
Mayo-Kebbi	486 000	498 000	454 329	510 000
Moyen-Chari	374 000	383 000	370 960	392 000
Ouaddaï	310 000	320 000	...	330 000
Salamat	84 000	86 000	...	88 000
Tandjilé	228 000	239 000	250 826	251 000

(a) Il s'agit de la population résidant au Tchad, à l'exclusion des tchadiens en résidence à l'étranger.

(b) Enquête démographique au Tchad 1964

(c) Recensement administratif de mars 1968

(d) Estimation à partir des données démographiques de l'enquête de 1964 et de celles du recensement de mars 1968 pour les préfectures du Logone Occidental, du Logone Oriental et de la Tandjilé

#### 4. Enquête démographique au Tchad : 1964

C'est la source la plus digne de foi pour tous les renseignements d'ordre démographique. Notons toutefois que cette enquête n'a couvert que onze des quatorze préfectures dont quatre ont été partiellement comprises dans le domaine qui est constitué uniquement par la population sédentaire des préfectures concernées. Ce qui exclut l'étude des populations nomades. Selon les auteurs de l'opération "l'étude de cette zone (800 000 km<sup>2</sup> laissés de côté) de très faible densité et peuplée en grande partie de nomades, aurait présenté de sérieuses difficultés, compte-tenu des distances à parcourir, de la dispersion et de la mobilité de la population. Il serait néanmoins très intéressant d'obtenir au cours d'enquêtes ultérieures, une information valable sur ces populations nomades dont on ignore totalement la structure démographique". Les auteurs de l'enquête n'ont pas manqué de rencontrer un certain nombre de difficultés pendant la phase d'exécution. Comme ils le disent eux-mêmes dans leur rapport final où l'on peut lire notamment ceci :

"Tout au long de l'opération, un certain nombre de difficultés se sont présentées, dont les plus importantes ont été les suivantes :

- la formation et la direction pendant une année d'une centaine de jeunes tchadiens du niveau du certificat d'études primaires, dont l'avenir proche est incertain (ils ne sont engagés que pour la durée de l'enquête) est un exercice d'équilibre d'autant plus périlleux qu'on approche de la fin de l'enquête. En outre, les très dures conditions de vie des cadres et enquêteurs en brousse n'amélioraient pas l'ambiance.
- les vastes distances à parcourir (le domaine d'enquête était borné par Massakory, Guéreda, Am-Tinam et Léré) malgré un programme très serré.
- la mobilité de la population, l'ignorance prédominante et la méfiance des villageois. Très souvent dans le Nord, 80 % de la population du village était dispersée dans une dizaine de petits hameaux de culture (Dankouch) parfois très éloignés les uns des autres, et il était très difficile quelquefois de persuader le chef de village de nous guider vers ces Dankouchs. C'est pour cette dernière raison d'ailleurs, que la sous-préfecture d'Iriba n'a pu être recensée". Le caractère régional de cette opération ne pouvait que conduire à une estimation de l'effectif de la population totale du pays que donne le tableau 87.

Comme l'indique ce tableau, toutes les données démographiques de fécondité, de mortalité, etc, de l'enquête de 1964 pour l'ensemble du pays, portent sur 78 % de la population (60 % de la population pour la région septentrionale du Tchad). En définitive, on ne peut donc conclure qu'à une sous-évaluation de l'effectif de la population totale du Tchad.

TABLEAU 87 - TCHAD - EVALUATION DE LA POPULATION TOTALE EN 1964 PAR PREFECTURE

Préfectures	Population estimée par l'enquête (chiffres arrondis)	Estimation d'autre provenance (a) (g)	Total (h)
B.E.T.	-	75 000 (b)	75 000
Kanem	-	170 000 (b)	170 000
Lac	-	115 000 (b)	115 000
Biltine	69 000	60 000 (c)	129 000
Ouaddaï	240 000	70 000 (d)	310 000
Salamat	84 000	-	84 000
Batha	156 000	140 000 (e)	296 000
Chari-Baguirmi	302 000	100 000 (f)	402 000
Guéra	159 000	-	159 000
Moyen-Chari	374 000	-	374 000
Logone Oriental	236 000	-	236 000
Logone Occidental	190 000	-	190 000
Tandjilé	228 000	-	228 000
Mayo-Kebbi	486 000	-	486 000
TOTAL	2 524 000	730 000	3 254 000
Pourcentage	77,6	22,4	100,00

## Notes des auteurs de l'enquête

- (a) ces chiffres concernent les zones non recensées au cours de l'enquête. Compte-tenu de la précision variable de ces différentes estimations, on peut évaluer la population du Tchad à environ 3 300 000 habitants.
- (b) B.E.T. Kanem-Lac. Il s'agit des chiffres de la population totale de ces préfectures, corrigés et arrondis. Le calcul a été fait à partir des chiffres administratifs disponibles en 1962.
- (c) Biltine. Le chiffre de 60 000 habitants comprend les populations des sous-préfectures d'Arama et d'Iriba.
- (d) Ouaddaï. Le chiffre de 70 000 habitants comprend les nomades rattachés à la sous-préfecture nomade (environ 53 000) et les fractions nomades rattachées aux sous-préfectures d'Am-Dam et de Goz-Beida (environ 17 000).
- (e) le chiffre de 140 000 habitants représente la population de l'Ouaddi Rimé et la population nomade de la sous-préfecture d'Oum-Hadjer.
- (f) le chiffre arrondi de 100 000 habitants représente la population de N'Djamena (ex Fort-Lamy).
- (g) sauf en ce qui concerne N'Djamena, les évaluations ci-dessus sont très approximatives et vraisemblablement encore inférieures à la réalité, elles proviennent des recensements administratifs de 1962, corrigés par l'écart moyen de 20,7 % mis en évidence par l'enquête.
- (h) ce chiffre concerne seulement la population résidant au Tchad, à l'exclusion des tchadiens en résidence à l'étranger, principalement au Cameroun et Nigeria, dont les effectifs seraient de l'ordre de 250 000 à 500 000.

#### IV. CONCLUSION

##### 1. Au niveau des résultats

Compte-tenu de la fluctuation constatée dans les différents tracés frontaliers du Tchad avec ses voisins, l'évolution de l'effectif de la population du Tchad que nous proposons ne portera que sur la période allant de 1937 (année où la colonie du Tchad eut un tracé frontalier définitif) à 1985. Différentes projections de la population du Tchad ont été élaborées parmi lesquelles on citera :

- celle du Secrétariat d'Etat français aux Affaires Etrangères [17]
- celle faite par les auteurs de l'enquête démographique de 1964 et portant sur la période 1964 à 1985
- celle déjà citée, réalisée par B. Gil et couvrant la période 1963-1985
- et celle portant sur la période 1920-1970, réalisée par le Bureau de la Statistique du Tchad en mai 1957.

Ces différentes projections donnent, pour le milieu de l'année 1963, les effectifs de la population ci-dessous :

TABLEAU 88 - TCHAD - DIFFERENTES ESTIMATIONS DE LA POPULATION EN 1963

Source de la projection	Population au 30 juin 1963 (en 1 000)	Taux de croissance annuel
Bureau de la statistique	2 934	2 %
Enquête démographique	3 209	1,4 %
C.E.A.	3 213	donnée de base
S.E.A.E.	3 239	1,69 %

La première projection, issue des chiffres résultant des recensements administratifs a été éliminée. L'effectif de 1963 donné par les projections de la C.E.A. a été pris comme donnée de base dans la réévaluation de la population totale. Ainsi, pour l'effectif portant sur les années 1964 à 1985, les taux d'accroissement donnés par les projection de la C.E.A. ont été appliqués au chiffre de 1963.

Pour les années allant de 1936 à 1962, les taux d'accroissement tirés de la projection du S.E.A.E. ont été appliqués au chiffre de 1963.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution de la population totale du Tchad de 1937 à 1985.

TABLEAU 89 - TCHAD - EVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE DE 1937 A 1985  
(au 30 juin de chaque année)

Année	Population en 1 000	Taux d'accroissement géométrique annuel %
1937	2 032	
1938	2 318	
1939	2 334	
1940	2 351	0,7 (1937-1940)
1941	2 378	
1942	2 406	
1943	2 434	
1944	2 463	
1945	2 491	
1946	2 521	
1947	2 550	
1948	2 580	
1949	2 610	
1950	2 641	1,17 (1940-1950)
1951	2 672	
1952	2 718	
1953	2 759	
1954	2 799	
1955	2 841	
1956	2 882	
1957	2 925	
1958	2 968	
1959	3 011	
1960	3 055	1,47 (1950-1960)
1961	3 107	
1962	3 160	
1963	3 213	1,69 (1960-1963)
1964	3 268	
1965	3 323	
1966	3 380	
1967	3 438	
1968	3 497	1,71 (1963-1968)
1969	3 567	2,02 (1968-1970)
1970	3 640	
1971	3 715	
1972	3 791	
1973	3 869	
1974	3 949	
1975 ( 1.1)	3 990	
(30.6)	4 030	2,06 (1970-1975)
1976	4 121	
1977	4 213	
1978	4 309	
1979	4 405	
1980	4 504	2,25 (1975-1980)
1981	4 611	
1982	4 720	
1983	4 831	
1984	4 945	
1985	5 061	2,36 (1980-1985)

## 2. Au niveau des sources

Ces données, il faudra le noter, ne constituent qu'une tentative d'évaluation de la population totale du Tchad. Ce qu'il faut pour le pays, c'est une série de recensements statistiques couvrant la totalité du territoire tchadien, ceci pour une meilleure connaissance de l'effectif de la population totale et des caractéristiques démographiques de la catégorie nomade de la population.

L'utilisation des données de mouvement en vue de l'actualisation annuelle de l'effectif, ne peut être possible qu'avec le développement de l'état civil. Or il se trouve qu'au Tchad l'enregistrement des faits d'état civil est très défectueux et reste à parfaire. Et c'est pourquoi la Direction de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques, a inscrit dans son programme démographique l'amélioration du système d'état civil ; une requête a été présentée en ce sens par le gouvernement tchadien au Fonds des Nations Unies pour les Activités en matière de Population (FNUAP).

Il faudra attendre encore longtemps pour pouvoir utiliser les statistiques des faits d'état civil au Tchad.

BIBLIOGRAPHIE

- 1.- "Billan d'activité technique du service des grandes endémies au Tchad en 1977 et 1978"
- 2.- "Rapport général pour la Colonie du Tchad du Lieutenant gouverneur du Tchad des années 1926 à 1954" (entreposé aux activités du Musée national)
- 3.- "Bulletin statistique de l'AEF, Territoire du Tchad", n° 1, sept.1952
- 4.- "Bulletin statistique de l'AEF, Territoire du Tchad", n° 4, dec.1952
- 5.- "Bulletin statistique de l'AEF, Territoire du Tchad", n° 5, janv.1953
- 6.- "Bulletin statistique du Tchad, AEF", n° 31, mars 1955
- 7.- "Bulletin statistique du Tchad, AEF", n° 39, novembre 1955
- 8.- "Bulletin statistique du Tchad, AEF", n° 46, juin 1956
- 9.- "Bulletin statistique du Tchad, AEF", n° 57, mai 1957
- 10.- "Bulletin statistique du Tchad, AEF", n° 68, avril 1958
- 11.- "Bulletin mensuel de statistique", Bureau Central de la Statistique de de l'AEF, n° 119, mai 1958
- 12.- "Bulletin mensuel de statistique du Tchad", n° 96, juillet 1961
- 13.- "Bulletin mensuel de statistique", Service de la Statistique Générale n° 106, avril 1963
- 14.- "Enquête démographique au Tchad 1964, résultats définitifs, tome I : analyse des résultats", juin 1966, SEDES, SEAE, INSEE, Paris
- 15.- GIL (B), "Projections démographiques pour le Tchad 1963 à 1985", juin 1971, C.E.A. Addis Abeba
- 16.- "Notes sur le recensement administratif amélioré de mars 1968", juillet 1973, Sous-Direction de la Statistique, N'Djamena
- 17.- "Perspectives d'évolution, 1970-1985, population urbaine et rurale", juillet 1970, Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères, Paris
- 18.- "Tchad et Culture", n° 104, novembre 1977



# **TOGO**

**Thérèse LOCOH**

**Juillet 1979**

# TOGO



## T O G O

**I. INTRODUCTION**

Les frontières actuelles du Togo sont héritées des tractations entre l'Angleterre et la France à l'issue de la première guerre mondiale sur le partage de l'ancien "Togoland" allemand. La partie Ouest de ce territoire fut placée sous mandat britannique et plus tard rattachée au Ghana. C'est le Togo placé sous mandat français qui est devenu la République du Togo en 1960.

Les premières évaluations de la population du Togo, dans ses frontières actuelles, sont postérieures à 1920. L'administration allemande n'a pas laissé de recensement ni d'estimation par régions qui permettraient d'évaluer la population du territoire confié à la France en 1919.

Sous le mandat français, des recensements nominatifs ont eu lieu entre 1921 et 1931, puis des mises à jour périodiques par région ont suivi. Mais il faut attendre l'instauration de la République autonome du Togo en 1958 pour voir se réaliser un premier recensement (étalé de 1958 à 1960) suivi d'une enquête par sondage en 1961. Le deuxième recensement national s'est déroulé en avril 1970 suivi d'une enquête post-censitaire en avril 1971. Un troisième recensement est prévu en décembre 1980.

**II. SOURCES DES DONNEES ET ETUDE CRITIQUE****1. Les recensements de la période coloniale**

Dès 1921 la France, autorité de tutelle du Togo, s'intéresse au dénombrement de la population et aussi, avec des moyens rudimentaires (enquêtes de médecins militaires le plus souvent) à l'étude du mouvement naturel. De 1921 à 1936 les "rapports du gouvernement français à la Société des Nations sur l'administration des territoires du Togo", consacrent régulièrement un chapitre aux statistiques démographiques. De 1937 jusqu'en 1957, date du dernier "rapport" français, on ne trouve que des tableaux statistiques d'effectifs de la population sans analyse ni commentaires circonstanciés comme c'était le cas dans la première période.

a) Etude critique des recensements administratifs

Le graphique 11 et le tableau 90 donnent les estimations successives de la population togolaise à dater de 1922. Estimée à 727 741 habitants en 1922, la population du Togo sous mandat français était évaluée à 1 092 889 habitants au milieu de l'année 1957.

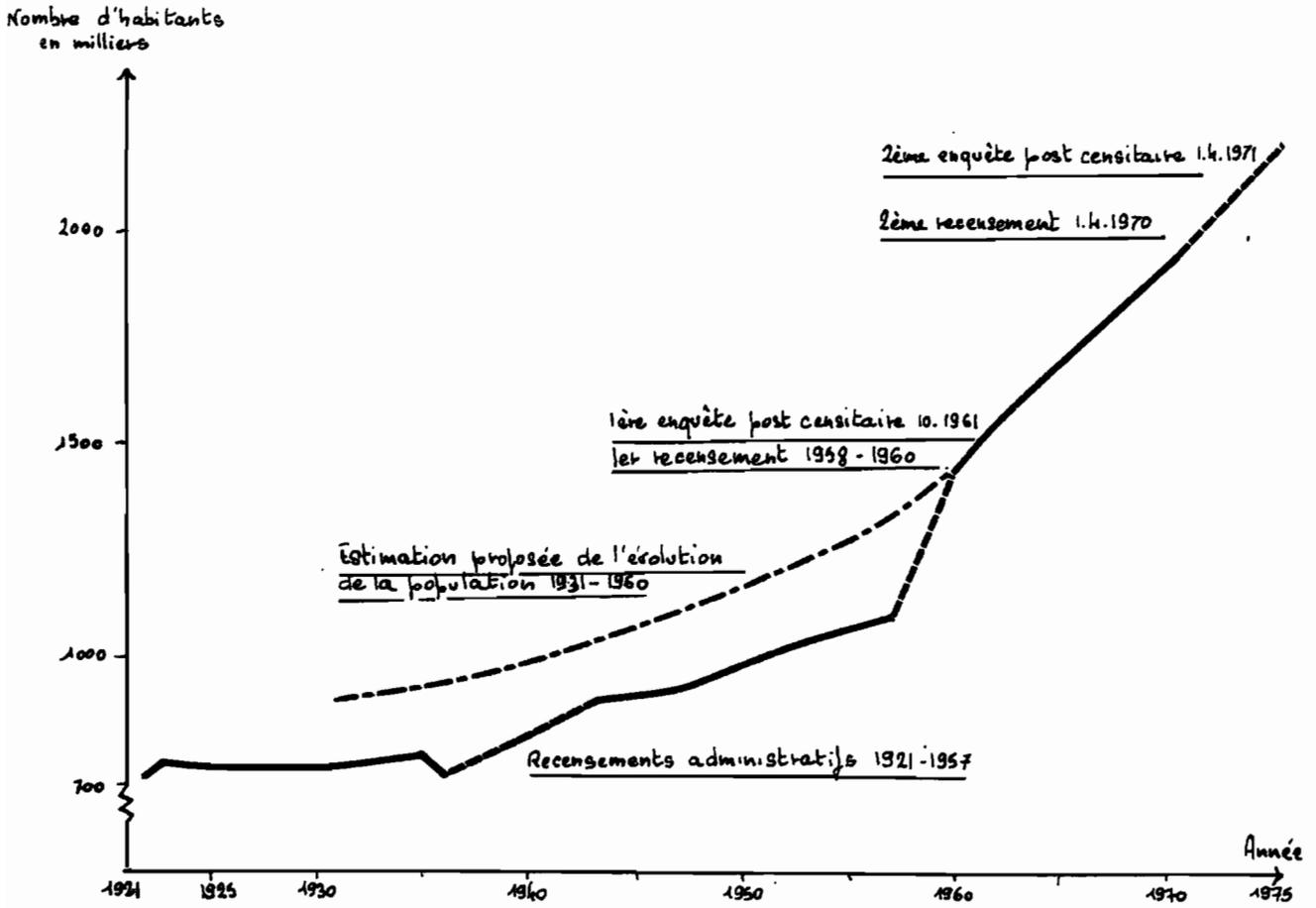
TABLEAU 90 - TOGO - EVALUATIONS SUCCESSIVES DE LA POPULATION ENTRE 1922 ET 1957 - RECENSEMENTS ADMINISTRATIFS

ANNEE	EFFECTIFS	ANNEE	EFFECTIFS
1922	727 741	1940	818 375
1923	762 208	1941	850 219
1924	747 139	1942	864 697
1925	744 285	1943	893 440
1926	742 428	1944	899 614
1927	747 146	1945	912 425
1928	747 146	1946	918 644
1929	730 575	1947	921 884
1930	725 580	1948	944 446
1931	749 419	1949	971 824
1932	750 995	1950	982 263
1933	753 300	1951	998 660
1934	762 156	1952	1 014 669
1935	762 947	1953	1 029 946
1936	735 606	1954	1 052 318
1937	763 360	1955	1 069 584
1938	780 170	1956	1 084 032
1939	?	1957	1 092 889

Source : recensements administratifs cités dans [4] puis [5]

Les estimations citées dans ce tableau sont celles de la population "indigène", la population étrangère composée essentiellement de Français et de Libanais, ne représente qu'un très faible effectif (2 à 3 000 personnes) pendant la période de tutelle.

## GRAPHIQUE N° 11

TOGO - EVOLUTION DE LA POPULATION 1921-1975

## b) Etude critique des recensements administratifs

Dans la décennie 1920-1930, le gouvernement français a fait procéder à un recensement progressif de la population, cercle après cercle et il faut attendre 1931 pour que les recensements de la population soient considérés par l'administration comme "complets".

Dans le rapport de l'année 1924 [ 4, p.101 ] , les opérations de recensement sont appréciées comme suit :

"Le contrôle nominatif de la population sera sans doute achevé en 1926 dans les cercles de Lomé, Atakpamé et Sansanné-Mango mais pas avant trois ou quatre années à Sokodé. Dans les conditions où elles s'effectuent, ces opérations exigent beaucoup de patience".

"Suivant l'importance des circonscriptions et la densité de la population, les recensements ont été opérés jusqu'ici soit intégralement par les administrateurs, soit par des agents indigènes contrôlés par les fonctionnaires en tournée. Chaque chef de village est prévenu à l'avance et rassemble, au jour indiqué, les habitants sur la grande place de la localité à l'ombre des arbres. Les familles se groupent séparément et sont présentées par leur chef. Fréquemment des discussions s'engagent à propos de déclarations manifestement inexactes ; il doit être alors procédé à un interrogatoire serré du comparant pour l'amener à donner la composition exacte de sa famille. Les indigènes répugnent en effet d'une façon générale à fournir ces renseignements soit par insouciance naturelle, soit par calcul, pour éviter le paiement de la taxe personnelle. On se représente dans de telles conditions la lenteur avec laquelle progresse le recensement".

Cette description, émanant de l'administration française elle-même permet d'apprécier le degré d'approximation des évaluations de population et la sous-estimation inévitable de tels comptages. En 1926 [ 4,p.71 ] un contrôle dans un village donne une sous-évaluation de 13 % dans le comptage de l'année précédente. Les calculs faits plus loin (voir plus loin paragraphe III.2) montrent que la sous-estimation était certainement plus importante.

## 2. Les enquêtes sanitaires et démographiques de la période coloniale

Dans les rapports publiés de 1921 à 1934, la démographie garde une place de choix. On y trouve non seulement des estimations de la population par région mais aussi de longs rapports, émanant souvent de médecins militaires, sur l'état du mouvement naturel. Dans chaque cercle étaient réalisés des "sondages" sur la descendance finale des femmes âgées et le nombre de leurs enfants actuellement survivants.

Malheureusement ces "sondages" se révèlent peu cohérents et il n'est pas possible d'en dégager des tendances "probables" du mouvement naturel pour la période coloniale. Les appréciations des auteurs de ces rapports fluctuent d'une année sur l'autre... probablement plus en fonction de leur propre psychologie ou des préoccupations politiques du colonisateur que d'indications statistiques clairement établies. Tout au plus peut-on noter la permanence de deux "objectifs" sous-jacents à la plupart des chapitres démographiques : le premier est de garantir "l'image de marque" du gouvernement de tutelle, le second est de s'assurer que la population s'accroît, le pays étant constamment considéré comme sous-peuplé par la puissance coloniale.

Pour atteindre le premier objectif on met en valeur les progrès faits sur la mortalité... mais avec des statistiques plus que douteuses. Le rapport de 1922 déplore que "50 % des enfants meurent avant leur quinzième anniversaire" (probablement en dessous de la vérité) mais en 1924 le "rapport" se félicite de ce que "la mortalité infantile n'est pas supérieure à celle de certains pays d'Europe" [ 4,p.53 ]. On s'efforce également de prouver à la Société des Nations que les mouvements migratoires à destination du Ghana (Gold Coast à l'époque) sont négligeables pour étayer l'idée de la bonne administration du Togo par la France (pour-tant ces mouvements sont confirmés par la plupart des observateurs de cette période).

La croissance de la population semble être une préoccupation constante du gouvernement de tutelle dont les commentaires à ce sujet sont nettement populationnistes. A partir des répartitions en grands groupes d'âges ou d'enquêtes sur les descendance de petits groupes de femmes âgées, l'autorité de tutelle s'efforçait de classer les régions selon qu'elles étaient "progressives" (c'est-à-dire en croissance démographique) ou non. Les rapports soulignent la nombreuse descendance des femmes, signe de "vigueur de la race". Dans les premières années de la tutelle d'ailleurs, sont dénoncés les méfaits de la syphilis contre laquelle sera menée une campagne sanitaire dont l'objectif de lutte contre la stérilité était souligné. La descendance finale des femmes enquêtées est en général, d'après les rapports sanitaires, de 4 à 5 enfants, ce qui paraît en dessous de la réalité. En 1931, date à laquelle les "sondages démographiques" sont, d'après l'administration, assez étendus, les taux d'accroissement naturel varient selon les cercles entre 6 et 19 %. On pourrait probablement admettre comme plausible un taux d'accroissement naturel voisin de 1 % pour la décennie 1930-1940.

En tout état de cause la masse d'informations contenues dans les rapports sanitaires publiés entre 1921 et 1939 laissent le démographe sur la réserve car les données sont trop peu précises pour donner lieu à des estimations dignes de foi.

### 3. Les recensements à caractère statistique

#### a) Le premier recensement général de la population 1958-1960 [8]

Organisé dès l'acquisition de l'autonomie du territoire, le premier recensement de la population a dû, pour des questions matérielles, être étalé dans le temps. Les communes urbaines furent recensées les premières, de novembre 1958 à juillet 1959, puis le reste du territoire, de novembre 1959 à décembre 1960. La population de droit et la population de fait y sont enregistrées. C'est la première que nous avons retenu pour nos évaluations. Après ajustements pour réduire l'effet de l'étalement du recensement sur deux ans la population togolaise était estimée au 1er janvier 1960 à 1 440 000 habitants. Le grand défaut de ce premier recensement est son étirement sur deux ans qui nuit à la validité des résultats d'ensemble. En dépit de cela, la formation des enquêteurs, le soin apporté au dépouillement laissent à penser que cette première collecte démographique était relativement bonne.

En ce qui concerne l'effectif des étrangers au Togo, il n'est pas possible de l'apprécier d'après les tabulations publiées. Il n'y a pas en effet de classement des habitants par nationalité d'origine mais seulement par ethnies. Or les ethnies chevauchent bien souvent les frontières coloniales ce qui rend difficile, voire impossible, la distinction entre étrangers et nationaux. Par contre les résidents sont classés selon qu'ils sont nés ou non à l'étranger. En 1960, environ 4 % des résidents hors communes urbaines et 21 % des 138 000 habitants des communes urbaines étaient nés hors du Togo, soit au total 80 000 personnes.

Il est tout aussi hasardeux d'essayer d'apprécier combien de Togolais vivaient hors du pays. On sait que les Togolais ont (comme les Camerounais) fourni un grand nombre de cadres moyens et agents d'administration à l'ensemble des pays d'Afrique francophone. Mais l'essentiel des migrations externes se dirigeait vers le Ghana, pays riche dont l'exploitation cacaoyère offrait de nombreux emplois et où n'existaient pas les "travaux forcés" (corvées diverses imposées par l'administration) comme dans le territoire togolais sous tutelle française. Le recensement du Ghana en 1960 [ 3 ] donne des informations détaillées sur les étrangers résidant sur son sol. Les togolais d'origine forment l'un des groupes étrangers les plus importants. Il y avait, en 1960, 280 000 Togolais "d'origine" au Ghana dont 104 000 nés au Ghana et 176 000 nés à l'étranger. Ce sont ces derniers qui ont migré, car les Togolais d'origine nés au Ghana sont essentiellement des enfants issus de famille de migrants. C'est donc plus de 12 % de la population du Togo français qui se trouvait au Ghana en 1960.

Les étrangers résidant au Togo sont donc inclus dans le recensement alors que les Togolais résidant à l'étranger sont exclus du dénombrement de la population togolaise. Les mêmes dispositions régleront l'évaluation de la population lors du recensement de 1970.

#### b) Le deuxième recensement général de la population [ 7 ]

En 1970 le Togo sur son budget propre, lança son deuxième recensement national. L'exiguïté des moyens matériels posa quelques problèmes mais la collecte fut néanmoins menée à bien en deux mois (mars-avril 1970). La population (résidents présents et absents) fut estimée à 1 950 646 habitants, donnant pour la période intercensitaire 1960-1970 un accroissement annuel moyen de 3 %. Toutefois la population au recensement 1970 avait été "gonflée" par le retour précipité de 75 à 80 000 "Ghanéo-Togolais" chassés du Ghana à la fin de 1969 par "l'Alien Compliance order" (1). D'après l'opinion communément admise une partie de ces "réfugiés" auraient ensuite à nouveau repassé la frontière mais il n'existe pas de données chiffrées sur l'ampleur de ce mouvement.

La qualité du personnel d'encadrement de ce recensement, le sérieux de sa préparation, permettent de dire qu'il offre des garanties statistiques satisfaisantes. Cela n'a pas été sans difficultés, financières notamment, pendant la phase de terrain. Les problèmes posés par cette collecte sont décrits en détail dans le volume I du recensement 1970. D'autre part, une note de synthèse est en cours de publication sur ce recensement [1] . Nous ne nous attarderons donc pas plus longtemps sur les modalités de l'évaluation de l'effectif de la population à cette date.

(1) Mesure législative prise à l'encontre des résidents étrangers au Ghana. Elle toucha particulièrement les Togolais qui s'y étaient installés.

#### 4. Les enquêtes post-censitaires

Les deux premiers recensements togolais ont été suivis par des enquêtes post-censitaires respectivement en 1961 et en 1971, ce qui permet des comparaisons très intéressantes, et des contrôles de cohérence de données. C'est au cours de ces enquêtes qu'ont été réunies les données de mouvement naturel.

##### a) L'enquête démographique de 1961 [2]

Cette première enquête post-censitaire eut lieu d'août à décembre 1961 avec des fractions de sondages différentes selon les catégories de population (1/5e pour Lomé, 1/10e pour les communes de plus de 4 000 habitants, 1/20e pour le reste du territoire). Cette opération semble avoir été d'une qualité supérieure à celle du recensement qui l'avait précédée ne serait-ce que par sa meilleure localisation dans le temps. Une disposition intéressante avait été prise lors du recensement 1958-1960 : chaque personne recensée avait reçu un "bulletin de recensement" qui, en 1961, fut consulté par l'agent enquêteur, ce qui permettait au deuxième passage d'établir un relatif contrôle du recensement.

L'enquête 1961 donna une estimation de 2,6 % pour l'accroissement naturel de la population togolaise ce qui aurait conduit en partant de la population estimée par le premier recensement à 1 440 000 habitants, à un effectif "attendu" de 1 507 000 habitants au 31 décembre 1961. En fait à cette date l'estimation obtenue par l'enquête démographique est de 1 544 000 habitants; écart imputable soit aux erreurs de recensement, soit à l'erreur aléatoire de l'enquête par sondage, soit à un solde migratoire positif ou plus probablement, à une combinaison des trois effets. L'opération de contrôle des bulletins de recensement de 1958-1960, après calcul des mouvements naturels, donnait quant à elle 52 000 personnes "sans bulletin", chiffre qui, si l'on tient compte des pertes du bulletin, n'est pas très éloigné de la différence constatée ci-dessus.

##### b) L'enquête démographique de 1971

La double investigation mise au point dans les années 1960 fut retenue pour les années 1970, mais l'enquête 1971 prit la forme d'une enquête à passages répétés à un an d'intervalle (mars-avril 1971) pour l'estimation du mouvement naturel, ce qui représente un pas en avant dans la méthodologie de la collecte statistique. D'après K. ADOGNON [1] il se pourrait que l'intervalle moyen entre les deux observations soit plus proche de 10 mois que de 12 mois. C'est du moins ce qui se dégage de l'ajustement des données brutes de la fécondité au cours de la période. Le principal problème technique au cours de cette deuxième enquête fut la difficulté à retrouver un certain nombre des concessions tirées au sort parmi les concessions du recensement, problème qui ne fut surmonté qu'au prix de l'hypothèse que les "concessions non retrouvées ne sont pas différentes en moyenne des concessions retrouvées", ce qui en toute rigueur, n'est probablement pas justifié. D'après l'enquête de 1971, la population togolaise est de 2 017 000 habitants à cette date, ou, plus exactement, comprise au seuil  $\alpha = 0,05$  entre 1 967 000 et 2 066 000 habitants.

En comparant les deux investigations de 1970 et 1971, selon la technique des enquêtes à passages répétés, on a obtenu un taux de mortalité de 18,8 ‰, un taux de natalité de 45,3 ‰ et partant un taux d'accroissement naturel de 2,65 %. Les taux observés en 1961 (55 ‰ pour la natalité et 29 ‰ pour la mortalité) conduisaient au même taux d'accroissement naturel et le taux d'accroissement intercensitaire (1960-1970), on le verra plus loin (paragraphe III), donne lui aussi le même résultat. Bien que les écarts importants de chacun des taux de natalité et de mortalité entre les deux dates nous paraissent dus à l'imperfection des collectes, il semble bien que l'accroissement naturel se situe à peu près au niveau défini par les deux investigations.

##### 5. Le recensement du Service National du Paludisme (1965-1977)

Indépendamment des services statistiques, le Service National du Paludisme a entrepris, pour les besoins de la planification de ses interventions de prévention, un recensement de l'ensemble de la population qui s'est étalé de 1965 à 1977, deux ou trois circonscriptions étant visitées chaque année par une équipe d'agents de ce service. Au point de vue de l'évaluation des effectifs de l'ensemble de la population, ce type de collecte est peu efficace.

Par ailleurs les distorsions observées pour certaines circonscriptions font penser que les divisions administratives utilisées par le Service National du Paludisme et la Direction de la Statistique ne se recouvrent pas parfaitement. Il est, par exemple, surprenant de constater une forte distorsion des deux évaluations, à deux dates proches, de la population de la circonscription de Lomé :

- Service National du Paludisme (1969)	304 974 habitants
- Service de la Statistique - recensement de 1970	229 305 habitants

Nous n'avons donc pas retenu les indications tirées du recensement du Service National du Paludisme dans cette monographie. On peut cependant noter que l'estimation de la population totale au milieu de l'année 1970 à partir de ces données aboutit à un effectif de 1 976 000 habitants relativement proche de l'effectif du recensement.

Les diverses sources de données disponibles pour le Togo et leurs principales caractéristiques sont rappelées dans le tableau 91 ci-après.

TABLEAU 91 - TOGO - TABLEAU SYNOPTIQUE DES SOURCES D'EVALUATION DE LA  
POPULATION

Nature	Date de collecte	Taux de sondage	Population saisie	Observations
Recensements administratifs période coloniale	annuel 1921-1957	exhaustif	exhaustif	Sous-estimation importante
Enquêtes sanitaires, estimations diverses du mouvement naturel	1921 à 1936	variable enquêtes sur échantillons réduits, non probabilistes	variable: consultants des centres médicaux	Incohérence des estimations d'une année à l'autre. Invraisemblance des résultats assez fréquente
1er recensement de la population 1) communes urbaines	11/1958 7/1959	exhaustif	population de droit, population de fait	Première évaluation "fiable" de la population, mais l'étalement dans le temps entache la précision des données
2) hors communes urbaines	11/1959 12/1960	"	"	
1ère enquête post-censitaire	8/1961 12/1961	Lomé 1/5e villes de 4 000 hab. et plus 1/10e Autres localités 1/20e	population de droit, population de fait	Estimation de la population en hausse par rapport à la population attendue d'après les résultats du recensement
2ème recensement de la population	3/1970 4/1970	exhaustif	Population de droit, population de fait	
2ème enquête post-censitaire	3/1971 4/1971	communes urb. 1/10e autres local. 1/20e	Population de droit, population de fait	
Recensement du service de lutte contre le paludisme	1965-1977	exhaustif	Population de fait	L'étalement dans le temps enlève beaucoup d'intérêt à cette observation

### III. ESTIMATION DES EFFECTIFS ET SUGGESTIONS POUR LES ESTIMATIONS FUTURES

Comme on a pu le voir, la République Togolaise n'est pas dans les plus mal lotis des pays d'Afrique pour les investigations démographiques. Nous disposons actuellement de deux recensements nationaux réalisés en 1960 et 1970 et de deux enquêtes post-censitaires par sondage. Ces quatre observations offrent des garanties statistiques suffisantes pour que nous les prenions comme base de nos évaluations.

Nous procéderons à rebours : la meilleure estimation de la population togolaise est donnée par le recensement de 1970, soit 1 950 000 habitants. L'évaluation de 1971 : 2 018 700 comporte une erreur aléatoire inéluctable et nous préférons nous en tenir à l'évaluation de 1970. Bien qu'elle soit probablement de moins bonne qualité et que, notamment, elle ait pu sous-estimer la population présente, nous retiendrons dans les évaluations antérieures, l'effectif de 1 440 000 habitants à la date du 1er janvier 1960, donné par le recensement de 1958-1960.

Le taux annuel moyen d'accroissement intercensitaire calculé entre le 1er janvier 1960 et le 1er avril 1970 (date moyenne du deuxième recensement) est de 3 % (1). Nous avons signalé que l'année 1969 avait été le théâtre d'un retour brusqué des Togolais fixés depuis longtemps au Ghana. Les tableaux du recensement togolais comportent une ventilation des rapatriés en provenance d'autres pays selon la durée de leur séjour et l'âge. Ceux qui ont séjourné plus de 10 ans hors du territoire et les rapatriés âgés de moins de 10 ans sont, par définition, des immigrants au cours de la période intercensitaire.

Il y a 61 500 rapatriés répondant à l'un de ces deux critères. Il y a lieu de les soustraire de l'effectif de 1970 pour avoir une estimation de l'accroissement annuel moyen plus proche d'un taux moyen d'accroissement naturel.

Cette deuxième estimation donne un taux annuel moyen intercensitaire de 2,6 %. Le fait que ce taux soit identique aux deux taux d'accroissement naturel calculés en 1961 et 1971 ne doit pas le parer de toutes vertus. Il peut y avoir là un ensemble de coïncidences. Le taux intercensitaire ainsi calculé inclut mouvement naturel et mouvement migratoire. S'il est réellement identique au taux d'accroissement naturel cela veut dire que le solde migratoire de la période est négligeable (le retour des Ghanéo-Togolais une fois mis à part). Par ailleurs, le taux de 2,6 % d'accroissement naturel observé en 1961 et en 1971 n'est pas à l'abri de toute critique. A la lumière des observations des années 1970 nous estimons que les évaluations de 1961 (natalité, 55 ‰, mortalité 29 ‰) ont pâti d'une surestimation due à "l'effet télescopique" propre aux réponses sur les événements des douze derniers mois. D'une façon générale nous savons que, dans les enquêtes démographiques, la mortalité souffre d'une sous-estimation plus importante que la natalité : nous pensons donc que le taux d'accroissement naturel du Togo doit être "de l'ordre" de 2,5 %, le chiffre de 2,6 % pouvant être considéré comme un maximum. Dans la décennie 1970-1980 ce taux devrait se maintenir ou augmenter très légèrement, si la mortalité baisse.

(1)  $P_{1970} = P_{1960} (1 + r)^{10,25}$  où r = taux annuel moyen d'accroissement

A titre de complément nous avons calculé les taux annuels moyens d'accroissement entre les deux enquêtes par sondage de 1961 (date moyenne 1er octobre) et de 1971 (date moyenne 1er avril). Les résultats sont les suivants :

- taux brut annuel moyen d'accroissement : 2,8 %
- taux annuel moyen d'accroissement (rapatriés exclus) : 2,5 %

Ces estimations sont soumises à l'erreur aléatoire propre à chacune des deux enquêtes.

### 1. Evaluation au 1er janvier 1975

Faute d'informations plus précises nous supposons que le reflux des Ghanéo-Togolais vers le Ghana après 1970 n'a pas été important et que le taux annuel d'accroissement a été au cours de la période 1970-1975 de 2,6 %. Sous ces hypothèses la population du Togo au 1er janvier 1975 serait de 2 203 500 habitants. Des perspectives par sexe et âge établies avec une hypothèse de constance de la fécondité et de baisse de la mortalité aboutissent à un effectif identique pour 1975 (1). La précision de ce chiffre est trompeuse et selon les circonstances on peut estimer que la population présente à cette date devait être comprise entre 2 150 000 et 2 250 000 habitants.

### 2. Evaluation retrospective de la population togolaise

Tout ce que nous savons de la population togolaise entre 1921 et 1960, ce sont les évaluations données par les recensements administratifs. Nous pouvons de plus avancer :

- que la période coloniale a été marquée par un flux migratoire notable vers le Ghana ;
- que le taux d'accroissement naturel était très faible entre 1920 et 1930, peut-être de l'ordre de 1 % vers 1930 (voir ci-dessus paragraphe II 1b) et que probablement il était proche du taux observé en 1961, dans les années 1955-1960.
- que la sous-estimation des recensements administratifs était importante.
- que cette sous-estimation devait procéder d'une certaine stratégie de la part des populations et notamment des chefs de village. On peut supposer qu'ils évaluaient plus ou moins intuitivement la proportion de leurs administrés qu'ils pouvaient, avec vraisemblance, "cacher" à l'administration coloniale. Les listes nominatives (les recensements au Togo étaient nominatifs) une fois établies, on devait d'une année sur l'autre s'y référer. Nous supposons que la marge de sous-estimation devait être à peu près du même ordre chaque année. C'est en tout cas, faute de mieux, cette hypothèse que nous retenons pour réestimer la population avant la "période statistique".

---

(1) Perspectives calculées par nos soins non publiées. Hypothèse : fécondité constante (niveau 1961) - Mortalité en baisse devant atteindre en 1985 les niveaux d'espérance de vie à la naissance de 44 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes.

Pour évaluer le taux de sous-estimation nous avons réestimé la population au milieu de l'année 1957 en partant

- de l'effectif au 1er janvier 1960,
- d'un taux annuel moyen d'accroissement de 2,5 %

et nous avons comparé l'effectif obtenu 1 328 000 habitants à l'effectif cité dans le "rapport annuel du gouvernement français à l'assemblée des Nations Unies" de 1957 soit 1 092 889 habitants. Le rapport de la population du recensement administratif à la population probable est de 0,823. Nous avons ensuite appliqué l'inverse de ce taux à l'estimation faite de la population togolaise par le recensement administratif de 1931. Cette date a été choisie parce qu'elle est considérée par les rédacteurs des "rapports annuels du gouvernement français à la Société des Nations" comme celle à laquelle le recensement complet de la population est terminé pour la première fois.

On obtient ainsi une réestimation de la population à cette date selon la formule suivante :

Population au recensement administratif de 1931 x  $1/0,823 = 903\ 000$  hab.

Cette réestimation conduit à un taux annuel moyen d'accroissement de 1,6 % pour la période 1931-1960. Si l'on tient compte de l'émigration vers le Ghana on peut penser que la population togolaise sur le territoire en 1931 était un peu plus nombreuse, ce qui abaisserait le taux annuel moyen d'accroissement cité ici. Par ailleurs un calcul similaire fait pour le Ghana entre 1921 et 1954 aboutit à un taux annuel d'accroissement de 1,6 % également.

Dans le graphique 11, compte-tenu de cette réestimation et des suppositions que l'on peut faire sur l'accroissement naturel nous avons tenté de tracer une courbe plausible de l'évolution de la population entre 1931 et 1960.

Dans le tableau 92 nous rappelons les évaluations statistiques de la population entre 1960 et 1970 et les estimations dont nous avons fait état dans les développements précédents. Le tableau 93 résume les estimations disponibles de l'accroissement de la population.

TABLEAU 92 - TOGO - EFFECTIFS DE LA POPULATION. EVALUATIONS RECENTES ET ESTIMATIONS RETROSPECTIVES ET PROSPECTIVES

DATE	NATURE DE L'EVALUATION	EFFECTIFS
1931	Recensement administratif	749 419
	Réestimation avec % de sous-estimation	903 000
6/1957	Recensement administratif	1 092 889
	Réestimation à partir des résultats 1961	1 328 000
1/ 1/1960	1er recensement	1 440 000
1/10/1961	Enquête post-censitaire	1 544 000
1/ 4/1970	2ème recensement	1 950 600
1/ 4/1971	2ème enquête post-censitaire	2 018 700
1/ 1/1975	Estimation perspective	2 203 500

TABLEAU 93 - TOGO - TAUX ANNUELS MOYENS D'ACCROISSEMENT POUR DIVERSES PERIODES

PERIODE	ORIGINE DE L'ESTIMATION	ESTIMATION
1931-11/1960	Réestimation 1931/Recensement 1960	1,6 %
1960 1/4/1970	Effectifs bruts des recensements 1960-1970	3 %
	Recensement 1960/Recensement 1970 après exclusion des rapatriés du Ghana	2,6 %
1/10/1961 1/ 4/1971	Enquêtes démographiques 1961 et 1971	2,8 %
	Enquêtes démographiques 1961 et 1971 après exclusion des rapatriés du Ghana	2,5 %
1/10/1960 1/10/1961	Accroissement naturel de 12 mois précédant l'enquête 1961	2,6 %
1/ 4/1970 1/ 4/1971	Accroissement naturel, période entre recensement 1970 et enquête 1971	2,6 %

### 3. Suggestions pour l'amélioration des sources

Le Togo est en train de préparer le recensement de 1980 et on peut espérer que, dans son élaboration, il sera tenu compte des enseignements du recensement de 1970 quant à ce qui concerne les conditions de la collecte. Il serait en particulier indispensable de disposer d'une cartographie détaillée des secteurs d'enquête pour éviter les "oublis" de hameaux et villages, et de diminuer encore la période d'observation sur le terrain pour mieux répondre au critère de simultanéité.

A ces souhaits d'ordre pratique, nous en ajouterons quelques autres qui ont trait à l'analyse et à la publication des données. Autant le recensement du Togo en 1970 peut être considéré comme "réussi" sur le terrain, autant l'analyse des données fournies a été décevante. L'analyse des résultats est à peine entamée dans certains travaux. Le principe de l'enquête post-censitaire est excellent mais divers obstacles dans le chiffrage et le dépouillement informatique des données ont considérablement retardé la sortie des résultats concernant le mouvement naturel. Il n'existe pas encore de publication officielle des résultats de cette enquête, et les analyses que l'on pourra en faire n'auront plus maintenant qu'un intérêt rétrospectif.

Il semble qu'il sera nécessaire à l'avenir de procéder à une programmation globale intégrant non seulement le travail de terrain mais le chiffrage, le dépouillement, l'analyse et la publication des résultats. Il paraît souhaitable que cette programmation d'ensemble soit matérialisée par un budget d'ensemble afin d'éviter que les opérations successives ne se fassent par à-coups au fur et à mesure d'apports financiers successifs.

Enfin, en ce qui concerne l'estimation de l'accroissement naturel et des mouvements migratoires nous suggérons qu'entre deux recensements, la Direction de la statistique procède à une "enquête renouvelée" sur un échantillon aléatoire de centres de peuplement de 3 ans en 3 ans. Une stratification judicieuse de la base de sondage constituée par le recensement et une utilisation rationnelle des infrastructures et du personnel de la Direction de la statistique devraient permettre de réaliser ces travaux pour des coûts relativement modestes. Les enseignements qu'on en tirerait sur la mobilité de la population et sa croissance justifieraient largement les dépenses consenties.

BIBLIOGRAPHIE

- 1.- ADOGNON "Le recensement général de la population du Togo de 1970", juillet 1979, monographie méthodologique n° 15, synthèse des recensements africains, Groupe de Démographie Africaine, Paris, 23 p. multigr.
- 2.- "Enquête démographique 1961 : Tome I méthodologie et Tome II résultats définitifs", Service de la Statistique Générale, Lomé, multigr.
- 3.- "1960 - Population census of Ghana vol. III, demographic characteristics", 1964, Census Office, Accra
- 4.- "Rapports annuels du gouvernement français à la Société des Nations sur l'administration des territoires du Togo", années 1921 à 1939, imprimerie Lahure, Paris
- 5.- "Rapports annuels du gouvernement français à l'assemblée générale des Nations Unies sur l'administration du Togo placé sous tutelle de la France", années 1947 à 1957, Imprimerie Chaix, Paris
- 6.- "Recensement général de la population du Togo, 1958-1960", fascicules I à VI, Service de la Statistique Générale, Lomé, multigr.
- 7.- "Recensement général de la population, mars-avril 1970"
  - "vol. I. méthodologie et premiers résultats", juin 1973
  - "vol. II. résultats détaillés par circonscription", août 1975
  - "vol. III. données relatives aux ménages", septembre 1978Direction de la Statistique, Lomé



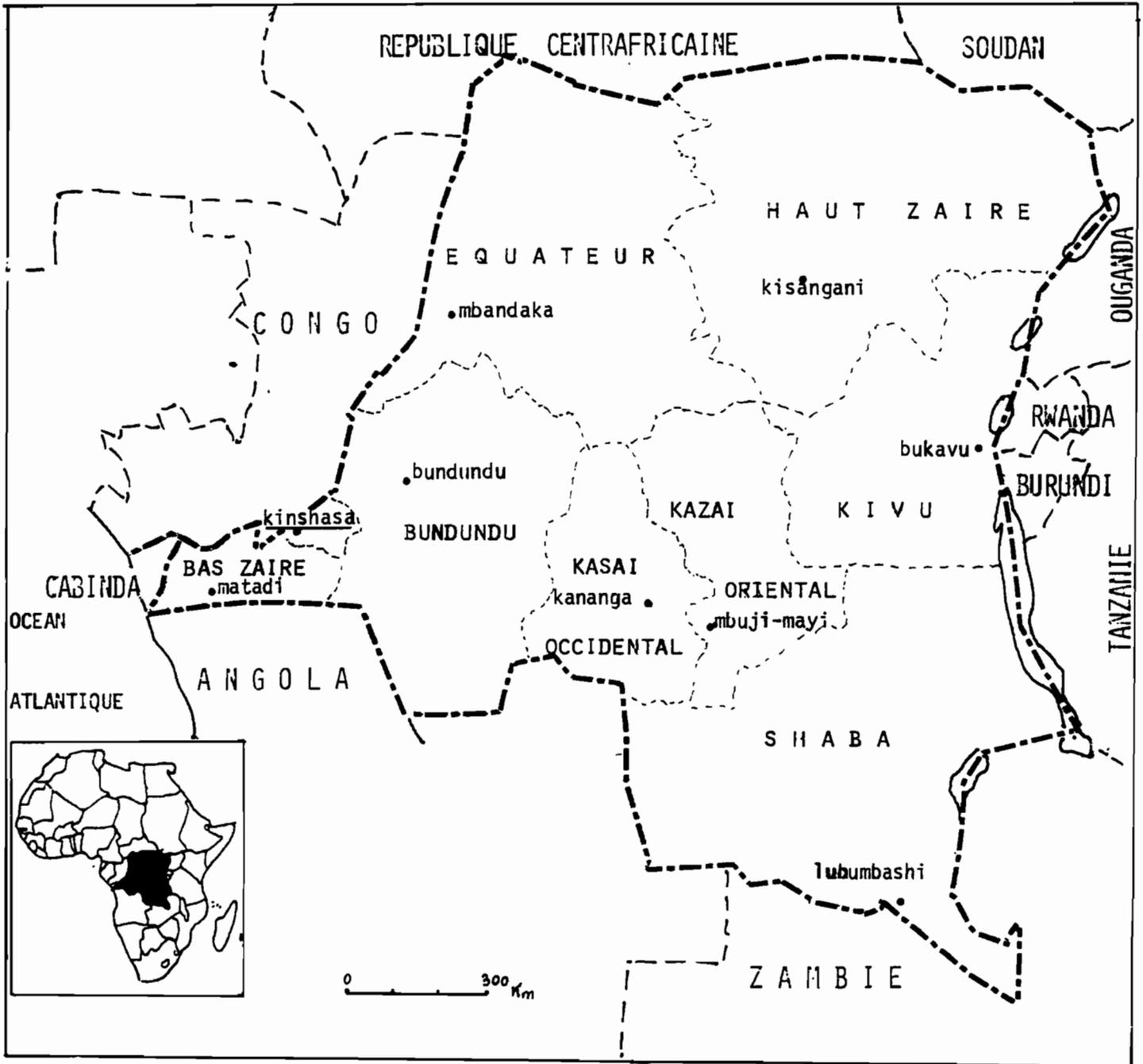
# **ZAIRE**

**Joseph BOUTE**

**Léon DE SAINT MOULIN**

**Novembre 1979**

# Z A I R E



## Z A I R E

L'histoire du Zaïre est habituellement présentée en trois périodes :

- des premières expéditions à l'annexion par la Belgique,
- pendant la colonisation belge,
- de l'indépendance politique à nos jours.

### I. DES PREMIERES EXPLORATIONS A L'ANNEXION PAR LA BELGIQUE

Les estimations de la population du Zaïre proposées à la fin du siècle dernier reposent essentiellement sur des sources narratives ou des observations sommaires et très limitées. Elles ont en outre un caractère passionné. Les adversaires de la colonisation minimisaient le peuplement de l'Afrique centrale : "Quatre millions de nègres qui courent nus, ne travaillent guère et n'ont pas de besoins, voilà donc ce qui, à entendre les congolâtres, va sauver notre commerce (...) et nos charbonnages" [34 p. 141]. Au contraire, les explorateurs et les agents coloniaux soulignaient l'importance de leurs découvertes ou de leur rôle en proposant des chiffres de population très élevés. Pour le Zaïre, l'estimation qui eut le plus d'influence est celle de Stanley. En 1885 il présenta un tableau des habitants rencontrés sur les rives des cours d'eau qu'il avait explorés de 1879 à 1884. Au bas d'une série de 94 chiffres, il propose un total de 806 300 personnes sur une longueur de 2 422 km (1 515 miles) et une profondeur de part et d'autre de 16km (10 miles). En supposant une densité comparable dans l'ensemble du bassin supérieur du Zaïre, estimé à 1 744 000 km<sup>2</sup> (1 090 000 miles<sup>2</sup>), il conclut à une population totale de 29 millions d'habitants. Le caractère forcé de cette estimation ressort notamment du fait que le bord des rivières est habituellement plus peuplé que l'intérieur des terres. En outre, personne ne semble avoir remarqué à l'époque une erreur de calcul (1 515 x 2 = 2 030) qui, dans l'édition anglaise porte la population du Zaïre à 43 294 000 habitants (1). Il est néanmoins certain que le peuplement du Zaïre était relativement élevé vers 1880. Le degré de technicité atteint, le niveau de l'économie et le système nutritionnel ainsi que l'ampleur de certaines organisations politico-sociales en sont de bons indices. Le recul de la population jusque dans les années 1920 est en outre solidement établi.

---

(1) Cette erreur corrigée - sans avertissement - dans la transposition en kilomètres de la traduction française a été relevée par J. Stangers [30]

Une autre donnée acquise concernant le peuplement du Zaïre vers 1880 est que la carte des densités présentait déjà alors à peu près la même configuration qu'aujourd'hui, si on ne tient pas compte des villes. On peut s'en convaincre en examinant le document sommaire publié dès 1898 dans une géographie du Congo [1, p.55]. Cette similitude est liée à un aménagement du territoire qui sera largement repris dans l'organisation coloniale. Ainsi la zone minière du Shaba comporte 74 mines en exploitation sur une carte de 1907, alors que la fameuse Union Minière du Haut Katanga n'a été créée que l'année précédente et que le rail qui permit la "mise en valeur" coloniale de cette partie du Zaïre n'atteignit sa capitale, Lubumbashi, qu'en 1910. Ce bassin industriel était par ailleurs dès la période précoloniale relié par tout un réseau de pistes notamment aux noyaux de peuplement dense du Kasai et des environs de Dilolo [1].

Le recul de la population à la fin du XIXe et au début du XXe siècle résulta pour une large part des maladies introduites ou répandues par la pénétration arabe et l'occupation coloniale. La maladie du sommeil et la variole ont été dispersées en vagues virulentes à partir de foyers endémiques par les colonnes coloniales et ont anéanti des villages entiers. Au Zaïre, la maladie du sommeil connut un développement effrayant à partir de 1897, sans doute à partir de l'Equateur, et elle resta inquiétante dans plusieurs régions jusqu'au delà de 1930 [8] [24, pp.132-133]. Les maladies vénériennes ont eu un rôle moins connu, mais qui est considérable. Elles ont entraîné une baisse de la fécondité qui fut catastrophique dans la cuvette centrale et sur le plateau des Uele jusque dans les années 1950 [20] [23]. De façon plus générale, les conditions d'exploitation de l'Etat indépendant du Congo (1885-1908, spécialement à partir de 1892) ont compromis l'accroissement démographique. Une loi foncière du 1er juillet 1885 fit considérer comme terres domaniales toutes les terres "vacantes", c'est-à-dire non effectivement occupées à cette date par les Africains. Elle aboutit souvent à déposséder l'habitant de ses meilleures terres et elle autorisa l'Etat à lui imposer de multiples travaux à son service ou à celui des entreprises. Ces mesures entraînèrent la négligence des cultures de subsistance et des famines locales. En outre, le recrutement plus ou moins forcé d'éléments jeunes, mâles et valides pour satisfaire les besoins grandissants en soldats et en travailleurs sépara momentanément de nombreux conjoints et débilita les populations. La situation est décrite en termes sombres par un rapport officiel de 1920 :

"La dépopulation continue du Centre africain depuis son occupation par les Européens est un fait bien réel (...) Je considère comme cause principale de la dépopulation dans le bassin du Congo la maladie du sommeil (...) C'est en ouvrant des voies de communication de la côte vers l'intérieur que, sans le savoir, les Européens l'on propagée (...) La guerre a obligé le gouvernement à interrompre la lutte contre le fléau en bien des endroits (...) Mais le tableau est plus sombre encore. Notre occupation et l'introduction du commerce ont modifié dans beaucoup de régions les conditions de vie des indigènes et ont diminué leur vitalité (...) La population du Congo (...) est depuis le début de l'occupation européenne en recul continu par suite d'une forte mortalité (...) à tel point qu'il n'est pas exagéré de dire que, dans son ensemble, elle a été réduite de moitié" [18, pp. 652, 653, 657 et 660]

Un médecin bon observateur confirmait cette analyse quelques années plus tard :

"Tout le monde parle d'une diminution progressive de la population du Congo. Faute d'un recensement complet ni même sérieux, d'une part, et d'un état civil, d'autre part, cette diminution ne peut être prouvée scientifiquement. Elle n'en est pas moins un fait évident pour beaucoup d'observateurs ayant longtemps habité certaines régions du Congo. Si malgré cette dépopulation progressive, nous constatons encore actuellement plus d'indigènes qu'on ne le croit, cela veut seulement dire que jadis il y avait tant de populations que malgré leur diminution progressive il en reste encore pour le moment beaucoup plus qu'on ne le soupçonnait. Quelles sont les causes de cette dépopulation ? Nous avons vu que les causes incriminées habituellement : faible natalité, forte mortalité et polygamie ne sont pas prouvées et ne résistent pas à une analyse critique. Restent les maladies épidémiques et avant tout la maladie du sommeil qui a dépeuplé et qui dépeuple encore des régions entières de la Colonie. Tout le monde sait que cette maladie a été répandue dans la colonie par la pénétration européenne. Mais ce que tout le monde ne sait pas et que ne disent pas surtout ceux qui le savent, c'est que la cause principale de la dépopulation du Congo est la pénétration européenne telle quelle, par elle-même pour ainsi dire. Les indigènes ne supportent pas la "civilisation européenne" avec tous ses corollaires : portage, travail permanent, changement brusque de régime alimentaire, transplantation plus ou moins brusque dans un autre milieu, en un mot le recrutement des travailleurs d'une contrée dans une autre. Voilà où est la cause de la dépopulation" [27, pp. 322-323] .

Cette psychose de dépopulation persista longtemps dans le monde colonial. L'organisation des grandes enquêtes démographiques de 1955-1957 sera encore commandée par la hantise du manque de main-d'oeuvre. Il n'est pas possible d'en tirer une conclusion chiffrée, mais si on suppose, comme nous le proposerons, que la population du Zaïre était de l'ordre de 10 millions d'habitants en 1930, il nous semble certain qu'elle devait atteindre 15 à 20 millions vers 1880. L'introduction des techniques médicales modernes, l'arrêt des luttes tribales et l'interdiction des ordalies ou d'autres pratiques conduisant à une mortalité évitable ont été de peu de poids par rapport aux facteurs de régression démographique indiqués plus haut durant toute la période de l'Etat indépendant du Congo. Le redressement eut lieu à l'époque coloniale proprement dite, à des dates variables suivant les régions.

## II. LA COLONISATION BELGE : 1908 - 1960

Durant la colonisation belge s'est introduit et progressivement renforcé un système de prélèvement de données qui comprenait essentiellement trois sortes d'opérations : le recensement administratif, l'enregistrement des événements à l'état civil et les enquêtes par sondage. Les particularités de ces sources furent maintes fois décrites [15, pp.566-567] [24] . Il convient d'y ajouter les sources médicales, utilisées souvent pour confirmer les premières, mais souvent aussi en divergence profonde avec elles. Ces diverses sources ne seront abordées ici que pour en souligner quelques aspects nécessaires à la critique.

### 1. Recensements administratifs

En principe, le recensement administratif doit permettre d'obtenir chaque année une image exacte de la population. Malheureusement l'opération annuelle de remise à jour du fichier concordait avec la levée de contingents pour l'armée, la perception de l'impôt, le contrôle de l'exécution des travaux obligatoires ou le recrutement de travailleurs pour les sociétés commerciales. Les personnes en infraction avaient intérêt à ne pas se manifester. Enfin, le partage entre enfants et adultes répondait à des critères ambigus [10, pp.249-259] . Malgré ces lacunes, un tableau général de la population de la colonie fut en général présenté chaque année à partir de 1914 dans le rapport du Ministre des Colonies aux chambres législatives belges. Jusqu'en 1947, les chiffres sont habituellement fournis par district ; à partir de 1948, ils sont présentés par territoire.

Le tableau 94 livre les résultats obtenus de 1914 à 1960, en principe pour la fin de chaque année. Nous y avons indiqué en pour cent la variation de chaque total par rapport au précédent. Jusqu'en 1947, l'accroissement enregistré reflète surtout les aléas du travail administratif. Le progrès est essentiellement la conséquence d'une meilleure couverture de la réalité. Le cas est flagrant dans les dix premières années. Il est tout aussi certain pour l'ensemble des données de 1925 à 1937, où la population aurait connu une augmentation annuelle moyenne de 2,39 %. Un taux d'une telle ampleur ne peut manifestement être concilié ni avec les conditions sanitaires de l'époque ni avec les observations des contemporains évoquées plus haut. Les reculs de la statistique sont presque toujours la conséquence d'un relâchement des opérations, notamment pendant la guerre 1940-1945, ou d'une plus grande rigueur, comme en 1947, où une révision générale des fichiers de population en fit éliminer de nombreuses cartes ne correspondant plus à des personnes présentes ou faisant double emploi. A partir de 1948, par contre, on considère habituellement que le système de recensement avait atteint une qualité satisfaisante. Les progrès furent plus lents dans le domaine de l'état civil, qui n'aurait touché 95 % de la population qu'en 1958.

TABLEAU 94 - ZAIRE - RESULTATS DES RECENSEMENTS ADMINISTRATIFS DE 1914 A 1959  
(Population non indigène exclue)

ANNEE	HOMMES	FEMMES	GARCONS	FILLES	TOTAL	Accroissement en %
1914					4 618 254	
1915					4 654 853	0,79
1916	1 709 006	1 838 150		1 598 994	5 146 150	10,55
1917	1 954 058	2 038 826		1 982 577	5 975 461	16,11
1918					...	
1919					...	
1920					6 558 374	9,75
1921					7 152 779	9,06
1922					7 000 000	-2,14
1923	2 480 330	2 500 453		2 746 453	7 727 316	10,39
1924					7 938 206	2,73
1925	2 515 623	2 533 575		2 643 315	7 692 573	-3,09
1926	2 537 775	2 605 780		2 811 895	7 955 450	3,42
1927	2 584 208	2 652 119		2 884 867	8 121 194	2,08
1928	2 648 959	2 754 236		3 015 986	8 419 181	3,67
1929	2 742 737	2 840 304		3 091 045	8 674 086	3,03
1930	2 779 452	2 845 411		3 178 559	8 803 442	1,49
1931	2 769 445	2 817 714		3 239 722	8 880 881	0,88
1932	2 751 460	2 890 105		3 314 888	8 956 462	0,85
1933	2 719 945	2 879 422		3 372 916	8 872 283	-0,94
1934	2 810 475	2 947 693		3 524 823	9 282 991	4,63
1935	2 908 996	3 088 565	1 970 429	1 807 201	9 775 191	5,30
1936	2 976 438	3 176 496	2 025 277	1 868 520	10 046 731	2,78
1937	3 032 608	3 214 977	2 060 674	1 909 149	10 217 408	1,70
1938	3 036 269	3 226 519	2 092 007	1 949 289	10 304 084	0,85
1939	3 014 301	3 222 629	2 113 219	1 978 260	10 328 409	0,24
1940	3 000 337	3 224 324	2 113 445	1 995 803	10 353 909	0,25
1941	3 036 372	3 262 858	2 175 304	2 033 015	10 507 549	1,48
1942	3 048 884	3 250 558	2 180 799	2 050 205	10 530 446	0,22
1943	3 053 352	3 208 889	2 177 213	2 046 837	10 486 291	-0,42
1944	3 043 820	3 182 979	2 169 878	2 045 681	10 442 356	-0,42
1945	3 064 506	3 195 509	2 186 528	2 061 906	10 508 449	0,63
1946	3 094 288	3 240 016	2 229 046	2 103 737	10 667 087	1,51
1947	3 122 571	3 274 636	2 250 876	2 113 270	10 761 353	0,88
1948	3 129 581	3 340 575	2 292 247	2 151 805	10 914 208	1,42
1949	3 166 552	3 394 748	2 329 645	2 182 366	11 073 311	1,46
1950	3 206 725	3 478 960	2 403 516	2 242 592	11 331 793	2,33
1951	3 278 315	3 542 656	2 469 308	2 303 215	11 593 494	2,31
1952	3 320 233	3 580 744	2 524 463	2 363 271	11 788 711	1,68
1953	3 362 588	3 637 819	2 594 669	2 432 083	12 026 159	2,01
1954	3 416 119	3 697 848	2 684 038	2 519 321	12 317 326	2,42
1955	3 457 921	3 736 341	2 765 582	2 602 786	12 562 631	1,99
1956	3 493 832	3 794 695	2 862 464	2 692 583	12 843 574	2,24
1957	3 519 120	3 861 435	2 987 421	2 806 907	13 174 883	2,58
1958	3 564 937	3 934 024	3 116 251	2 924 970	13 540 182	2,77
1959	3 608 986	3 995 889	3 220 959	3 036 587	13 864 421	2,39

Source [ 17 ]

Pour corriger les données des recensements antérieurs à 1952, une courbe d'ajustement fut calculée l'année suivante par extrapolation régressive jusqu'en 1925 [6]. La série ainsi construite serre certainement de plus près le mouvement de la population que les données du recensement administratif. Mais elle suppose un accroissement annuel qui se serait progressivement élevé de 5,3 % en 1926 à 10,2 % en 1952, alors que l'accroissement continu n'est nullement établi depuis 1925 et que le taux de croissance était certainement beaucoup plus élevé en 1952. Nous croyons, quant à nous, que le relèvement démographique a été relativement tardif et qu'il s'est opéré à un rythme beaucoup plus accéléré que dans l'hypothèse précédente. Il est vraisemblablement situé pour l'essentiel au lendemain de la deuxième guerre mondiale, au moment où les conditions générales sont substantiellement améliorées par la diffusion du DDT, des antibiotiques et des transports automobiles, ainsi que par un rapide progrès socio-économique. L'estimation initiale de 9,5 millions en 1925 résultant de l'ajustement proposé en 1953 répond assez bien aux nombreuses observations concernant le caractère incomplet des recensements à cette époque. Elle est cependant sans doute encore sous-estimée, dans la mesure où le chiffre de 10,5 millions adopté pour 1940 ne peut guère être le résultat d'une croissance sensible pendant les années précédentes. Sans doute faut-il accepter que les chiffres de la période coloniale sont plus gravement sous-estimés qu'on ne l'a habituellement considéré. Les correctifs ainsi proposés sont cohérents avec les données qui seront fournies pour la période la plus récente. Ils supposent par contre pour 1956 un taux de croissance plus élevé que celui qui fut établi à partir de l'enquête démographique par sondage probabiliste de 1955-1957. Le tableau 95 représente en trois colonnes les résultats des recensements administratifs, l'ajustement proposé en 1953 et une correction possible de cet ajustement.

## 2. Enquêtes démographiques antérieures à 1955

Soucieuse de voir s'améliorer la tendance de l'évolution démographique après les critiques nationales et étrangères du début du siècle, la colonisation belge s'est efforcée de connaître les composantes du mouvement naturel au moyen de coups de sonde effectués annuellement. Commencés en 1925 et interrompus par la guerre en 1940, ils ne furent repris qu'en 1948. Ils visaient des communautés tribales désignées par choix raisonné sur la base de critères déterminés par l'administration: à l'exclusion des villages où réside un grand chef ou situés à proximité d'une mission ou subissant l'influence d'un centre commercial... A partir de 1948, l'échantillon devait en outre rester le même année après année afin de permettre de mieux saisir les tendances. Si l'évolution du taux de mortalité manifeste une baisse lente, en revanche l'interprétation des taux publiés annuellement pour la natalité n'est pas aisée [17] [22, tab.IV 6, p. 151]. Leur séquence ne donne pas une image claire de la manière dont la fécondité a évolué.

TABLEAU 95 - ZAIRE - RESULTATS DES RECENSEMENTS ADMINISTRATIFS ET AJUSTEMENTS

ANNEE	RECENSEMENT ADMINISTRATIF	AJUSTEMENT 1953		AJUSTEMENT CORRIGE	
		Effectifs	Taux d'accroissement en ‰	Effectifs	Taux d'accroissement annuel par période en ‰
1925	7 692 573	9 565 000		10 175 167	
1926	7 955 450	9 616 000	5,3		
1927	8 121 194	9 670 000	5,6		-1,0
1928	8 419 181	9 725 000	5,7		
1929	8 674 086	9 783 000	6,0		
1930	8 803 442	9 843 000	6,1	10 124 393	
1931	8 880 881	9 905 000	6,3		
1932	8 956 462	9 969 000	6,5		-0,2
1933	8 872 283	10 036 000	6,7		
1934	9 282 991	10 104 000	6,8		
1935	9 775 191	10 176 000	7,1	10 114 272	
1936	10 046 731	10 249 000	7,2	10 144 615	3,0
1937	10 217 408	10 325 000	7,4	10 190 266	4,5
1938	10 304 084	10 403 000	7,6	10 251 407	6,0
1939	10 328 409	10 484 000	7,8	10 328 293	7,5
1940	10 353 909	10 567 000	7,9	10 421 247	9,0
1941	10 507 549	10 653 000	8,1	10 520 250	9,5
1942	10 530 446	10 742 000	8,4	10 614 931	9,0
1943	10 486 291	10 834 000	8,6	10 699 851	8,0
1944	10 442 356	10 928 000	8,7	10 785 450	8,0
1945	10 508 449	11 025 000	8,9	10 882 519	9,0
1946	10 667 087	11 125 000	9,1	10 989 167	9,8
1947	10 761 353	11 228 000	9,3	11 108 949	10,9
1948	10 914 208	11 333 000	9,4	11 242 257	12,0
1949	11 073 311	11 442 000	9,6	11 390 655	13,2
1950	11 331 793	11 555 000	9,9	11 558 097	14,7
1951	11 593 494	11 670 000	10,0	11 745 338	16,2
1952	11 788 711	11 789 000	10,2	11 953 231	17,7
1953	12 026 159			12 181 538	19,1
1954	12 317 326			12 430 041	20,4
1955	12 562 631			12 697 287	21,5
1956	12 843 574			12 981 706	22,4
1957	13 174 883			13 286 776	23,5
1958	13 540 183			13 610 776	24,4
1959	13 864 421			13 951 248	25,0

Source de l'ajustement 1953 [6]

L'étude statistique des tendances de la fécondité, qui s'appuie sur les données des enquêtes démographiques en les confrontant avec les proportions d'enfants manifestées dans les recensements administratifs et avec la proportion de stérilité parmi les femmes nées entre 1890 et 1910, permet de conclure que la situation n'est pas restée stationnaire durant la période coloniale. Il semble que l'on puisse déceler une baisse de fécondité dans les premières décennies du siècle ; pendant les années de l'entre-deux-guerres et parmi les population de la cuvette centrale de l'Uele, le processus se poursuit au ralenti. Mais à partir de 1945, un redressement de la courbe de fécondité se dessine dans l'ensemble du pays [ 23, pp. 136-167 ]

Le niveau général de la natalité tiré des enquêtes démographiques demeure certainement sous-estimé : de 1948 à 1952 il se situe à 33 pour mille. Déjà en 1932-1934, le taux de natalité estimé à 32 pour mille par l'administration l'était à 44 pour mille par le corps médical.[33,p.8]

Ces enquêtes manifestent des défauts assez graves :

- le pessimisme général sur la situation démographique du pays après la première guerre mondiale, a fait que le "choix raisonné" s'est porté sur les entités que l'on désirait surveiller plus spécialement ;
- la méthode des quotas a créé des biais et a nui à la représentativité de l'échantillon ;
- au fur et à mesure que la population s'urbanisait, on s'écartait des vraies données puisque le mouvement naturel était calculé à partir de sondages exclusivement ruraux dont en plus la représentativité était douteuse en vertu des méthodes d'échantillonnage peu scientifiques. Les milieux urbains furent exclus de l'échantillon jusqu'en 1953 ;
- la proportion de population soumise au sondage - variant suivant les régions - est toujours restée en moyenne de 3,6 % de l'ensemble. Cette taille doit être considérée a priori comme trop restreinte en raison de la variabilité des caractéristiques démographiques à étudier ;
- enfin, le plan ne prévoyait pas de système de contrôle du travail des enquêteurs sur le terrain et n'assurait ni la coordination ni l'uniformisation des procédés, chaque province étant responsable des enquêtes effectuées sur son territoire.

### 3. L'enquête démographique par sondage probabiliste de 1955-1957

Préparée depuis 1953, cette enquête diffère de toutes celles qui l'ont précédée en raison surtout des moyens techniques mis en oeuvre pour pallier les défauts du système appliqué jusque là. Il s'agit d'une enquête portant sur l'ensemble du pays, touchant tous les milieux, avec plan d'échantillonnage propre à chaque milieu et proportion de population suffisante pour assurer la représentativité pour les caractéristiques plus rares. Un des grands mérites de cette enquête qui a porté sur 1 360 062 habitants, soit sur 10,7 % de la population [ 22, tab.6.1,p.246 ] réside dans son souci continu de contrôler les données recueillies à l'aide des données d'autres sources : livrets d'identité, carnets de baptême, âge des enfants de même génération...

TABLEAU 96 - ZAIRE - ALIGNEMENT DES DONNEES DE L'ENQUETE 1955-1957 SUR  
LE 30 JUIN 1956

Districts et provinces	Date centrale (a)	Population enregistrée (b)	Accroisse- ment annuel (c)	Estimation au 30/6/1956	Taux de masculinité (d)
<u>Kinshasa</u>	25 mai 1955	318 317	0,09035	349 912	0,573
Cataractes	20 août.1955	439 459	0,0243	448 648	0,569
Bas-fleuve	30 nov.1955	411 804	0,0216	416 970	0,491
<u>Bas-Zaïre</u>	-	851 263	0,0230	865 618	0,480
Lac Maïndombe	16 dec.1957	271 330	0,0254	261 608	0,484
Kwilu	22 oct.1956	1 143 456	0,0214	1 135 864	0,466
Kwanfo	18 jan.1957	466 054	0,0215	460 574	0,462
<u>Bandundu</u>	-	1 880 840	0,0220	1 858 046	0,468
Equateur	29 mai 1957	302 162	0,0154	297 975	0,488
Mongala	6 nov.1956	519 488	0,0233	515 245	0,486
Ubangi	15 nov.1956	539 060	0,0204	534 934	0,483
Tshuapa	19 mar.1957	395 480	0,0037	394 432	0,493
<u>Equateur</u>	-	1 756 190	0,0157	1 742 586	0,487
Kisangani	5 juin1957	634 948	0,0141	626 717	0,502
Ituri	8 nov.1957	651 044	0,0086	643 517	0,497
Bas-Uelé	15 oct.1957	467 632	-0,0064	471 508	0,482
Haut-Uelé	14 dec.1957	581 961	0,0006	581 453	0,492
<u>Haut-Zaïre</u>	-	2 335 585	0,0086	2 323 195	0,494
Nord-Kivu	3 dec.1956	831 353	0,0221	823 574	0,489
Sud-Kivu	19 dec.1956	734 633	0,0309	746 636	0,486
Maniema	12 mai 1956	446 522	0,0112	447 193	0,497
<u>Kivu</u>	-	2 012 508	0,0237	2 017 403	0,489
Lubumbashi	15 oct.1956	140 104	0,0428	138 368	0,532
Tanganyika	1 juin1957	396 938	0,0301	386 267	0,477
Lualaba	19 dec.1956	320 463	0,0292	316 113	0,501
Haut-Lomani	14 mar.1957	451 969	0,0219	445 105	0,478
Luapala Moero	2 fev.1957	191 620	0,0347	187 746	0,472
<u>Shaba</u>	-	1 501 094	0,0301	1 473 599	0,486
Sankuru	29 avr.1956	493 549	0,0174	495 008	0,479
Kabinda	8 août.1956	480 379	0,0242	479 140	0,467
<u>Kasaï-Orien.</u>	-	973 928	0,0208	974 148	0,473
Lulua	9 oct.1955	654 486	0,0144	661 303	0,479
Kasaï	15 mar.1956	492 862	0,0121	494 610	0,473
<u>Kasaï-Occid.</u>	-	1 147 348	0,0134	1 155 913	0,476
ZAIRE		12 777 073	0,0191	12 760 420	0,486

(a) pondération par territoire d'après [31, pp.119-124]

(b) source [22, p. 190]

(c) tirée de [21, p. 339] sauf pour Kinshasa qui passait de 318 317 le 25 mai 1955 à 365 650 le 31 décembre 1956 ; pour l'Ituri, on a repris le taux de l'ensemble du Haut-Zaïre

(d) source [31, p. 152-153]

Cette enquête a été largement étudiée. D'abord par une présentation élaborée de ses résultats bruts [30] puis par des analyses plus approfondies [22, p. 528]. La critique subie par les données met en relief la cohérence des résultats obtenus par district et par province, avec ceux des recensements administratifs de l'époque et en révèle ainsi la valeur. L'ouvrage de Princeton étant entre toutes les mains, il n'est guère nécessaire de reprendre ici le détail des tableaux qui y figurent [22, tab. 6.1, p. 245 et 6.49, p. 339].

Vu la faiblesse numérique de l'équipe des enquêteurs - une centaine de Congolais et six Européens - le travail sur le terrain s'est étalé sur trois années. Cela fausse quelque peu les proportions d'une région à une autre. Nous avons tenté (au tableau 96) un ajustement en ramenant les données à la date du 30 juin 1956, à l'aide des dates d'enquête renseignées pour chaque territoire [31, pp. 119-124] et des taux d'accroissement tirés de l'analyse [22] en y ajoutant le taux de masculinité tiré de l'enquête [31, pp. 152-153].

Les résultats de cette enquête ont surtout étonné par le niveau de fécondité qu'ils révélaient en venant faire échec aux vues plutôt pessimistes ayant prévalu jusqu'alors. Sans manifester de modifications radicales dans la configuration géographique de la fécondité - les zones de faible et de forte fécondité restent les mêmes - cette enquête confirme qu'après avoir été le siège d'une fécondité inférieure à la moyenne du pays, les milieux urbains constituent désormais des lieux de haute fécondité. Avec la confirmation qu'elle apporte d'une baisse de mortalité, elle montre que le Zaïre de la fin de la colonisation était entré dans l'ère de l'explosion démographique.

#### 4. Evolution de l'urbanisation

L'exode rural, entraînant un déséquilibre des sexes dans les milieux ruraux, a commencé par l'afflux progressif de travailleurs dans les milieux soustraits à une juridiction de type traditionnel. Ces nouveaux milieux étaient définis administrativement. Les recensements administratifs livrent l'évolution suivante pour les populations extra-coutumières de 1930 à 1960 :

TABLEAU 97 - ZAIRE - EVOLUTION DE LA POPULATION EXTRA COUTUMIERE DE 1930 A 1960

Année	Population totale	Population extra coutumière	
		Effectif	Proportion(%) de la population totale
1930	8 803 513	369 747	4,2
1935	9 775 191	572 167	5,8
1940	10 353 909	1 017 899	9,8
1945	10 507 149	1 565 401	14,9
1950	11 331 793	2 162 397	19,1
1955	12 562 631	2 850 084	22,7
1960	14 217 732	3 412 320	24,0

Source [17]

Ce concept de population extra-coutumière répond grosso-modo à celui de population non rurale de l'enquête 1955-1957, c'est-à-dire à la population qualifiée là d'urbaine (2 000 hab. et plus, activité non agricole) ou de mixte (moins de 2 000 hab., activité non agricole). Cette enquête donne 9,90 % de population urbaine et 12,45 % de population mixte, soit 22,35 % d'extra-coutumiers. S'appuyant principalement sur les données de cette enquête, Romaniuk a consacré un chapitre complet à la fécondité en milieu urbain [ 23, pp.171-194 ] Il constate un taux synthétique de fécondité de 5,91 dans l'ensemble du pays. Mais la répartition par milieu montre une élévation des milieux ruraux vers les milieux plus urbanisés : 4,77 en milieu rural, 5,28 en milieu mixte et 6,12 en milieu urbain. Si bien que le mouvement naturel par milieu, sur la base des données ajustées de l'enquête 1955-1957, se résume comme suit :

TABLEAU 98 - ZAIRES - DONNEES AJUSTEES DU MOUVEMENT NATUREL EN 1955-1957

(pour mille)	Rural	Mixte	Urbain	Total
Natalité (a)	43	51	55	45
Mortalité(b)	28	21	16	26
Accroissement	15	30	39	19

Source (a) [23, p. 190 ]

(b) [22, p. 311 ]

### III. DE L'INDEPENDANCE A NOS JOURS

Dès 1960, les nombreux bouleversements vécus par le Zaïre ont mis à mal les systèmes de prélèvement en place. L'autorité centrale forte, capable de superviser les opérations, a fait défaut la plupart du temps. Même si les bureaux d'état civil n'ont jamais complètement cessé de recevoir les déclarations des naissances, des mariages ou des décès, la comptabilisation de ces actes et le contrôle et leur exhaustivité à l'échelon national ont manqué. Aucune publication ne leur a jamais été réservée. Il en est de même pour les recensements administratifs que les fonctionnaires ont continué à effectuer sporadiquement. Le fractionnement du pays en provincettes en 1962 - jusqu'à 21 sans compter Kinshasa - puis le regroupement par état en un nombre plus réduit de provinces, appelées désormais régions, occasionnèrent des déplacements et des partages de documents entraînant détériorations et pertes. Les troubles et les rébellions se soldèrent même en quelques endroits par la disparition complète des fichiers et registres. Aussi lorsqu'après l'avènement du Président Mobutu, la paix rétablie permit de penser au problème, le besoin se fit sentir de la reconstitution du fichier permanent à travers toute la République. De 1968 à 1970, ordonnances, arrêtés, et instructions se succèdent pour ouvrir la voie à cette opération appelée "recensement général de la population" réalisée finalement de février à juin 1970.

### 1. Le recensement administratif de 1970

Les statistiques disponibles présentent la répartition de la population par région, district et territoire, en distinguant les nationaux et les étrangers ; elles séparent les hommes et les femmes et présentent les adultes (18 ans et plus) et les enfants (moins de 18 ans) de chaque sexe [1] (1).

La valeur de ce recensement a été mise en doute pour plusieurs raisons :

- Il s'agissait de renouveler le fichier permanent du recensement administratif. Or, en plusieurs endroits de cet immense pays, le nouveau modèle de fiche à remplir n'arriva pas à temps, ou en nombre insuffisant. Il fallut recourir au stock ancien, ou même à du matériel de fortune (pages de cahiers, etc...)
- Les parents devaient déclarer leurs enfants, mais aucune précision n'a été donnée sur l'âge des enfants à déclarer. Certains descendants peuvent avoir été comptés comme enfant chez les parents et comme adulte chez eux.
- Le lieu de séjour de l'enfant n'entrant pas clairement en ligne de compte, certains enfants ont pu être enregistrés d'abord chez les parents et ensuite chez un hôte différent (oncle, école, etc...)
- Les opérations s'étalant sur plusieurs mois, la perte de l'attestation de recensement a incité certains à se faire recenser de nouveau pour éviter des ennuis lors des contrôles.
- Le dépouillement des fiches devait se faire à un échelon local, par procédé manuel.
- Les résultats furent publiés très rapidement après la clôture du recensement, ce qui fait planer le doute sur la correspondance entre les renseignements collectés et ceux qui ont été publiés.
- Le recensement de 1970 était directement préparatoire aux élections. Il était fatal que certains chiffres soient manipulés à des fins politiques.

La valeur du recensement a pu être testée également par recouplements avec d'autres résultats.

---

(1) Les chiffres sont repris dans [22]

\* Le total de 21 637 876 habitants, dont 20 705 834 nationaux, dépasse largement les nombres attendus par diverses projections calculées antérieurement :

- Celles des Nations Unies atteignent 17 380 000 pour la variante basse et 17 646 000 pour la variante élevée [ 2, p.7 ] [ 3, p.804 ]. Elles ont le tort de supposer un accroissement inchangé de 1955 à 1965, comme si les troubles sporadiques avaient entravé l'élan démographique de tous les coins de cet immense pays.
- Les hypothèses de Fabri et Mayer ne conduisent jamais à un total dépassant largement les 18 millions [ 10 ]
- Les perspectives calculées par Romaniuk sans utiliser la répartition par âge, mais en appliquant un taux d'accroissement inchangé, mènent à 17 696 000 en 1970. Si la mortalité diminue progressivement, l'augmentation de l'accroissement qui passe de 2,3 % à 2,8 % conduirait à 18 851 000 [ 21, p. 599 ]

Quelles que soient les faiblesses de chacune de ces perspectives, on constate qu'aucune n'arrive à une évaluation même forte atteignant le niveau proposé par les données du recensement.

\*\* La confrontation avec les derniers recensements de la colonisation fournit un taux d'accroissement intercensitaire que l'on peut comparer au taux d'accroissement naturel obtenu par l'enquête 1955-1957 [ 25 ] ou aux taux intercensitaires 1956-1959 [ 2, p.28 ]

Entre 1958 et 1970, la population zaïroise aurait connu un accroissement de 4,2 % par an. Le taux d'accroissement naturel était estimé à 2,3 % (données brutes) et à 1,9 % (après ajustement) pour les années 1955-1957. L'accroissement annuel moyen intercensitaire de 1956 à 1959 s'élevait, lui, à 2,6 %.

On assiste donc à une espèce de mutation dans le rythme d'accroissement annuel. Les apports migratoires étant négligeables à l'échelle nationale, la natalité et la mortalité seules pourraient en combinant leur évolution divergente aboutir à un taux aussi élevé [ 3, p.809 ] La fécondité doit avoir augmenté, pendant que la mortalité diminuait. Si l'on peut admettre sans difficulté cette hausse de la fécondité [ 32 ] il devient plus délicat de se prononcer sur la baisse de la mortalité. L'infrastructure mise en place dans les années cinquante devait entraîner cette diminution. Mais les habitudes d'hygiène inculquées à la population pendant plusieurs décennies auront probablement été plus déterminantes, car les troubles sérieux que le Zaïre a traversés entre 1958 et 1967 ont agi contre le maintien et le bon fonctionnement des équipements médicaux.

Il ne faudrait pas généraliser, car de nombreuses régions du pays n'ont guère souffert directement de désordres susceptibles de modifier l'allure de l'évolution démographique. En définitive, même si les taux intercensitaires ne dépendent pas seulement du recensement le plus récent, on peut conclure que l'accroissement général qu'ils révèlent exagère nettement la croissance réelle de la population jusqu'en 1970.

\*\*\* Cette surestimation n'a pas frappé de façon identique tous les districts, appelés désormais sous-régions [13, pp. 106-108] . Pour certaines sous-régions, les taux intercensitaires paraissent très plausibles. Dans l'ensemble, la disparité régionale des taux d'accroissement reste aussi prononcée qu'avant 1960, mais ceux-ci ont changé de niveau. Parmi les six sous-régions ayant les taux les plus modestes (en dessous de 2,3 %), on retrouve les districts à faible fécondité de 1955-1957. Les taux les plus élevés se manifestent dans les villes. Cela s'explique par la fécondité urbaine plus élevée; par la prédilection des étrangers pour les centres urbains et par les migrations en provenance des milieux ruraux. Ces derniers devaient en contrepartie subir un ralentissement. Mais cela ne se constate pas dans les données du recensement.

Les deux Kasaï manifestent de très hauts accroissements, malgré les luttes sanglantes qui opposèrent les Lulua et les Baluba dès 1959. Les sous-régions du Kasaï (4,6 %), de la Lulua (5,4 %) et de Kabinda (7,2%) comptent parmi les sous-régions dont la croissance serait semblable à celle des villes. La ville de Luluabourg aurait eu un accroissement annuel de 12,7 % malgré le retour chez eux des Baluba. Que ces luttes aient pu empêcher un bon déroulement du recensement de 1959 pourrait faire penser que les résultats du point de départ de la période intercensitaire étaient sous-estimés. Mais cela ne suffit pas pour entraîner un taux intercensitaire aussi démesuré. Ni le Kasaï Occidental ni le Kasaï Oriental n'abritent de réfugiés venus de pays limitrophes comme c'est le cas du Bas-Zaïre, du Kivu ou du Shaba. Le Kasaï Oriental a dû recevoir plusieurs milliers de Baluba refoulés du Shaba. Mais rien de cela ne justifie le niveau de l'accroissement proposé. D'autre part, les manipulations politiques des données kasaïennes ne font pas de doute à l'époque.

\*\*\*\* La proportion d'enfants dans la population recensée en 1970 dépasse partout les pourcentages enregistrés antérieurement. Ce pourcentage accru constitue un indice d'accroissement de fécondité, mais aussi d'une baisse de mortalité. Cependant, dans la plupart des sous-régions, la proportion de la population en dessous de 18 ans semble exagérée. Ceci par comparaison avec les proportions obtenues en 1970 dans un recensement agricole par sondage portant sur les groupements des milieux ruraux. Même si l'absence des milieux urbains dans l'échantillon minimise les proportions d'enfants dans les population interrogées, les pourcentages obtenus dans cette enquête se situent dans une ligne d'accroissement de population depuis 1958 beaucoup plus vraisemblable (1) .

---

(1) Département de l'agriculture, Kinshasa, 1970 (non multiplié).

## 2. Estimation pour 1975

Une série de projections a été construite en 1972 pour la décennie 1970-1980. Prenant comme point de départ obligé le total de chaque région issu du recensement de 1970, et se basant sur la proportion des enfants de moins de 18 ans et sur une estimation hypothétique d'une baisse de mortalité depuis 1956, ces perspectives aboutissaient à des totaux annuels surestimés [14]. Pour 1975, le total atteignait les 25 millions d'habitants au milieu de l'année.

Après 1970, peu de recensements administratifs ont été poussés jusqu'au rassemblement publié de toutes les données du pays. Celui de 1975 est le plus détaillé. Il présente une population de plus de 24 millions d'habitants au 31 décembre 1975. On peut se demander si certains résultats de ce recensement n'ont pas été alignés sur les perspectives de 1972. L'élément de structure le plus remarquable y est l'élévation générale de la proportion des moins de 18 ans par rapport à 1970. Il pourra être utilisé pour les nouvelles projections prenant 1975 comme point de départ. Mais les effectifs démographiques par région paraissent peu fiables : les taux d'accroissement intercensitaires 1970-1975 restent étonnamment faibles, voire négatifs. Ceci confirme la mauvaise tenue du recensement de 1970 aux résultats exagérés, mais n'indique pas à quel niveau il convient de se placer en 1975.

C'est pourquoi dans un jeu de perspectives renouvelé, s'étendant de 1975 à 1985, la population de départ a été réestimée pour chaque région séparément en utilisant les derniers recensements administratifs coloniaux, l'enquête démographique par sondage de 1955-1957, le recensement administratif de 1970, celui de 1975 et les listes des électeurs de 1977 [4]. L'examen des totaux fournis pour ces diverses années ainsi que les accroissements moyens annuels qu'ils impliquent, a conduit à préférer l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

- soit partir de la population de mi-1977 obtenue à partir de la liste des électeurs adultes, la majorer grâce à la proportion des adultes dans la population totale en 1975, et y ajouter les étrangers ;
- soit calculer un taux d'accroissement naturel par cohérence interne à l'aide d'un modèle ; l'ajuster pour obtenir un accroissement annuel moyen incorporant l'effet migratoire ; l'appliquer pendant 18,5 ans à la population du 31 décembre 1956.

La structure par âge, dans les deux cas, a été tirée des modèles de Princeton en utilisant comme paramètres la proportion en dessous de 20 ans et l'espérance de vie à la naissance.

Le nombre absolu d'habitants par région s'établit finalement comme suit pour le milieu de 1975 :

TABLEAU 99 - ZAIRE - POPULATION ESTIMEE AU 30 JUIN 1975 PAR REGION

Région	Population	Région	Population
Kinshasa	1 679 091	Kivu	3 812 815
Bas-Zaïre	1 574 949	Shaba	2 961 990
Bandundu	3 068 845	Kasaï Oriental	1 516 491
Equateur	2 619 693	Kasaï Occidental	1 872 557
Haut-Zaïre	3 475 799	ZAIRE	22 582 230

Pour obtenir une estimation de la population au 1er janvier 1975, il suffit de reculer de six mois en utilisant par exemple le taux moyen d'accroissement annuel entre la population du 30 juin 1956 (12 760 420) et celle du 30 juin 1975 ci-dessus ; si ce taux est de 3,05%, la population du Zaïre serait de 22 243 038 habitants au début de 1975.

L'enquête Edoza a porté sur le Bas-Zaïre, Kinshasa, le Bandundu, le Kasaï Occidental et deux des quatre sous-régions de l'Equateur [9]. Les milieux ruraux et les petits centres furent enquêtés par les soins du département de démographie de l'Université catholique de Louvain, tandis que les six villes les plus importantes le furent par les soins du Pr. Houyoux du centre de recherches sociologiques de la même université.

Les auteurs de la synthèse de ce travail ont aligné les nombres recueillis sur le 1er janvier 1976 qui devient la date de référence de tous les résultats. Comme les effectifs de population évoluent rapidement, l'alignement fut obtenu par application, dans certains cas à rebours, du taux de croissance spécifique tiré de l'enquête elle-même pour chaque subdivision territoriale [9, vol. de synthèse, p.2]. Edoza s'intéresse à la population de droit et n'a pas essayé de dégager la population de fait. La notion de ménage présent ou absent n'isole pas clairement les personnes absentes dans la population des ménages présents.

Une comparaison entre Edoza et les perspectives démographiques régionales pour le 1er janvier 1976 révèle un dépassement de plus de 10 % dans les projections du Bas-Zaïre et du Bandundu, mais une concordance assez bonne pour le Kasaï Occidental et pour Kinshasa.

TABLEAU 100 - ZAIRE - COMPARAISON ENTRE LES RESULTATS D'EDOZA ET LES PERSPECTIVES POUR LE 1er JANVIER 1976

Régions	Edoza(a)	Perspectives (b)	PDR/Edoza
Bas-Zaïre	1 421 383	1 593 388	1,12
Bandundu	2 796 540	3 108 492	1,11
Kasaï Occidental	1 861 149	1 895 336	1,02
Kinshasa	1 724 696	1 742 026	1,01
Ouest du Zaïre	7 803 768	8 339 242	1,07

Sources : (a) [9, vol. de synthèse, p.34] (b) [4, pp.24 et sq]

Le dépassement des perspectives par rapport à l'enquête Edoza montre combien le recensement de 1970 dépassait la réalité, puisque les perspectives rabaissent déjà considérablement les données de 1970, comme le montre le tableau 102.

### 3. La population urbaine en 1975-1976

Un essai de perspectives globales pour les villes d'ici l'an 2000 par région a souligné l'utilité de rechercher avec minutie la population de chaque centre [26]. Pour certaines villes, les données sont plus sûres que pour les régions, en raison des enquêtes urbaines par sondage menées depuis 1967 soit par l'Institut National de la Statistique (INS), soit par le Bureau d'Aménagement Urbain (BEAU), soit pour le compte de la Société d'Ingénieurs Conseils pour l'Aménagement Industriel (SICAI) [4, p.15 notes 12 à 14]. En confrontant le maximum de sources la population de 419 centres de 2 000 habitants et plus a pu être déterminée [4, pp. 69-73]. Incontestablement les chiffres des populations urbaines sont sujets à caution. La plupart proviennent du recensement administratif de 1975, mais quelques uns proviennent d'un recensement administratif d'une année voisine [4] [5,p.6]. Le total des personnes résidant dans un centre de 2 000 habitants au moins s'élève alors à 7 148 510 et représente 31,7 % de la population à la mi-1975.

L'enquête Edoza offre un ordre de grandeur très proche pour les trois régions complètes qu'elle a couvertes. [7, vol.de synthèse p.35]

TABLEAU 101 - ZAIRE - COMPARAISON DU TAUX D'URBANISATION D'APRES EDOZA ET D'APRES LES PERSPECTIVES AU 1er JUILLET 1975 (en %)

Régions	Edoza	Perspectives
Bas-Zaïre	34,6	34,1
Bandundu	18,4	19,3
Kasaï Occidental	28,0	30,1
Ensemble	25,1	26,0

#### IV. CONCLUSION

L'évolution de la population du Zaïre a connu une trajectoire descendante à la fin du siècle dernier et au début du nôtre, à partir d'un chiffre qui pouvait atteindre 15 millions d'habitants. A une époque se situant dans les années 1920 ou peu après, le mouvement ascendant a repris et il est probable que le volume de la population n'a jamais été inférieur à 10 millions. Au 30 juin 1980, le chiffre serait de 26,4 millions, après une évolution d'abord lente puis accélérée à partir de 1945. Une courbe théorique de la progression est présentée au tableau 102 de 1959 à 1980. Les informations disponibles ne permettent pas de préciser les coups de frein qui se manifestèrent suite à divers troubles de 1959 à 1967. Nous ne pouvons préciser non plus les accélérations qui résultèrent de l'arrivée de plusieurs vagues importantes d'immigrants de pays limitrophes. Il est donc bien évident qu'un nouvel effort national en vue d'un recensement scientifique, appelé à servir de base à des estimations rajeunies doit être envisagé. L'Institut National de la Statistique s'y emploie en s'efforçant de se forger des instruments techniques d'excellente qualité en vue de l'opération censitaire prévue pour 1981.

TABLEAU 102 - ZAIRE - ESTIMATION DE LA POPULATION DE 1959 A 1980 AU MILIEU  
DE L'ANNEE

ANNEE	EFFECTIF	ANNEE	EFFECTIF
1959	13 952 248	1970	19 427 024
1960	14 377 559	1971	20 020 660
1961	14 816 898	1972	20 632 435
1962	15 269 661	1973	21 262 905
1963	15 736 259	1974	21 912 641
1964	16 217 116	1975	22 582 230
1965	16 712 666	1976	23 286 375
1966	17 223 358	1977	24 016 672
1967	17 749 656	1978	24 774 384
1968	18 292 036	1979	25 560 810
1969	18 850 990	1980	26 377 260

Sources : 1959, cf. tableau 95

1975 à 1980 [ 4 ]

1960-1974, interpolation linéaire selon un modèle exponentiel

BIBLIOGRAPHIE

- 1.- "Arrêté ministériel n° 1 236 du 31 juillet 1970 portant proclamation des résultats officiels du recensement général de la population de la République démocratique du Congo"
- 2.- BOUTE (J), "La physionomie démographique de la République démocratique du Congo en 1970", décembre 1970, Institut National de la Statistique, Etudes statistiques n° 6, Kinshasa
- 3.- BOUTE (J), "Le Zaïre" in "Croissance démographique et évolution socio-économique en Afrique de l'Ouest", 1974, The Population Council, New-York, p. 803-828
- 4.- BOUTE (J) et DE SAINT MOULIN (L), "Perspectives démographiques régionales 1975-1985", 1978, Département du Plan, Kinshasa
- 5.- BOUTE (J), "La population du Zaïre d'ici 1985", in "Zaïre Afrique", janvier 1979, n° 131, pp. 5-13
- 6.- "Bulletin mensuel des statistiques générales du Congo belge et du Rwanda Urundi".
- 7.- "Carte de l'Etat indépendant du Congo au 1 000 000" 1907, Institut Justhus Perthes, Gotha, en 12 feuilles
- 8.- DASSAS DE WITTE (C), "La maladie du sommeil dans l'Etat indépendant du Congo de 1890 à 1910", 1963, mémoire de licence en histoire, Université libre de Bruxelles
- 9.- "EDOZA (Etudes démographiques de l'Ouest du Zaïre)", SICAI, Rome Département de démographie et centre de recherches sociologiques de l'Université catholique de Louvain.
  - "synthèse des études démographiques de l'Ouest du Zaïre 1974-1977"
  - "Tome 1 : méthodologie"
  - "Tome 2 : structure de la population"
    - "fasc. 1 région du Bas-Zaïre"
    - "fasc. 2-région du Bandundu"
    - "fasc. 3 région du Kasaï Occidental"
    - "fasc. 4 région de l'Equateur"
  - "Tome 3 : mouvement de la population"
- 10.- FABRI (M) et MAYER (J), "La population future du Congo", 1979, Centre d'Etude des Problèmes Sociaux et Professionnels de la Technique, Bruxelles
- 11.- FOREAMI (Fonds Reine Elisabeth pour l'Assistance Médicale aux Indigènes), rapports annuels

- 12.- GOFFART (F), "Traité méthodologique de géographie du Congo", 1898, C. Thibaut, Anvers, 2ème tirage
- 13.- NGONDO a PITSHANDENGE "Evolution et caractéristiques de la croissance démographique en République du Zaïre", septembre 1974, Université catholique de Louvain, Département de Démographie, mini thèse, multigr
- 14.- "Perspectives démographiques provisoires pour la République du Zaïre 1970-1980", 1972, Bureau du Président et Institut National de la Statistique, Kinshasa, multigr.
- 15.- "La population congolaise en 1953", extrait du bulletin mensuel des statistiques générales du Congo belge et du Ruanda Urundi, n°2, Secrétariat Général du Congo belge, section statistique
- 16.- "La population congolaise en 1959", Gouvernement Général, Direction des AIMO (Affaires Indigènes et Main d'Oeuvre)
- 17.- "Rapport annuel sur l'administration de la colonie, présenté aux chambres législatives", Bruxelles, Ministère des Colonies (jusqu'en 1958), complété par "statistiques relatives à l'année 1959", Congo Belge
- 18.- "Rapport du Roi de la commission instituée pour la protection des indigènes", Bulletin officiel du Congo belge, 1920, p. 652-679
- 19.- "Recueil à l'usage des fonctionnaires et des agents du service territorial du Congo belge", 1930, Ministère des Colonies, Bruxelles
- 20.- RETEL LAURENTIN (A), "Fécondité en Afrique Noire, maladies et conséquences sociales", 1974, Masson et Cie, Paris
- 21.- ROMANIUK (A), "Evolution et perspectives démographiques au Congo", in "Zaïre", XIII 6, p.563-626, 1979
- 22.- ROMANIUK (A), "The demography of the democratic republic of the Congo" in "The demography of tropical Africa", 1968, Princeton University Press, pp.239-339, 1968
- 23.- ROMANIUK (A), "La fécondité des populations congolaises", 1967, Paris, Mouton et Kinshasa, IRES, avec une riche bibliographie p.333-et 346
- 24.- SABAKINU Kivilu, "Les sources de l'histoire démographique du Zaïre", in Etudes d'histoire africaine, VI, pp.119-136, 1974
- 25.- DE SAINT MOULIN (L) "Atlas des collectivités du Zaïre", 1976, Presses Universitaires du Zaïre, Kinshasa
- 26.- DE SAINT MOULIN (L), "Perspectives de la croissance urbaine au Zaïre" in Zaïre Afrique, janvier 1977, n° 111, p. 35-52

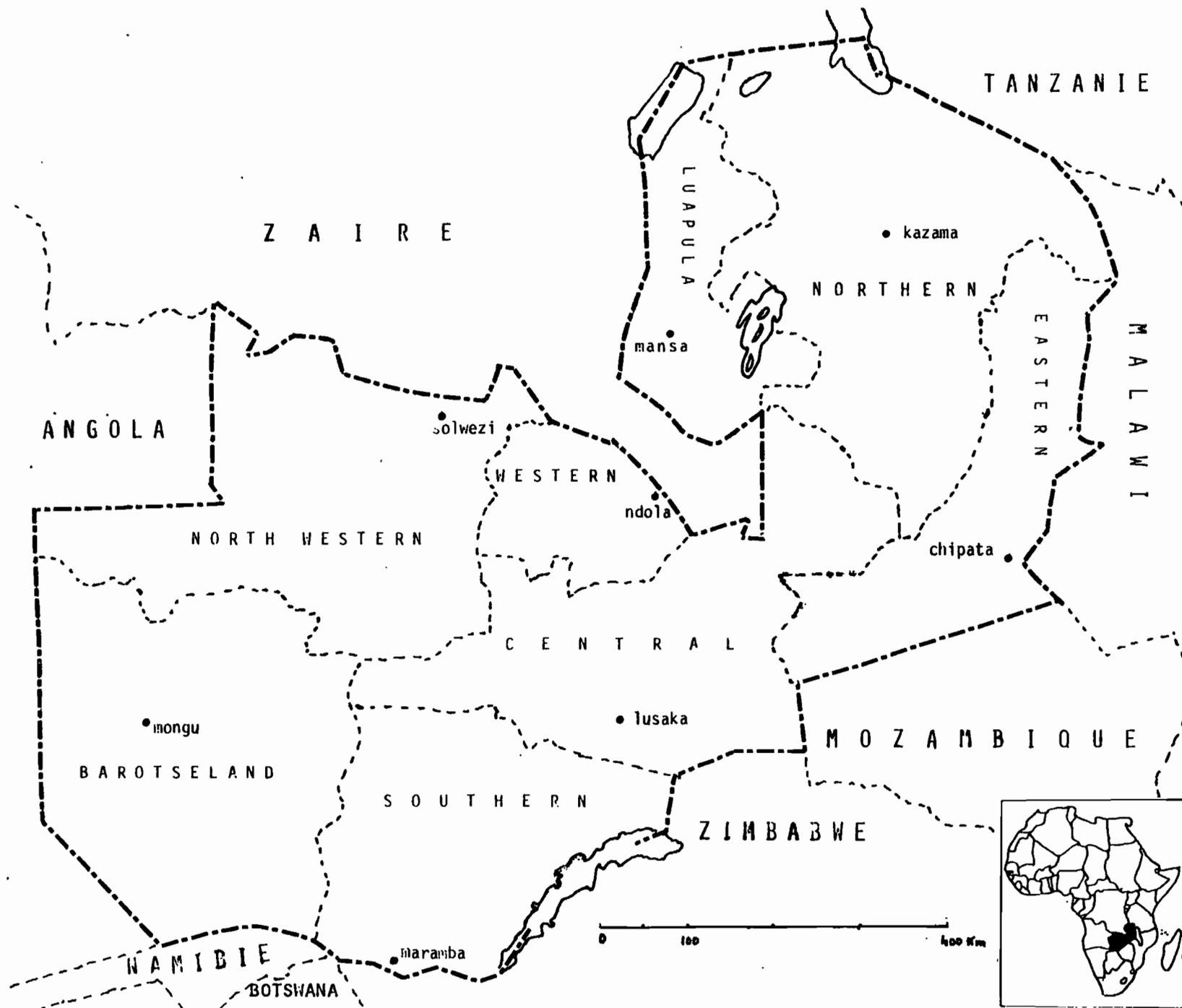
- 
- 27.- SCHWETZ (J), "Contribution à l'étude de la démographie congolaise", in "Congo, revue générale de la colonie belge", mars 1923, pp.297-340
  - 28.- STANLEY (H.M), "Trough the dark continent", 1978, 2 vol. Harper and Bros, New-York
  - 29.- STANLEY (H.M), "The Congo and the founding of its free state", 1885, 2 vol. Sampson Low, Martson, Searle and Rivington, Londres
  - 30.- STENGERS (J), "E.D Morel's calculations of the Congo population", in LOUIS (W.R) et STENGERS (J), "E.D Morel's history of the Congo reform movement", 1968, Clarendon Press, Oxford
  - 31.- "Tableau général de la démographie congolaise, enquête démographique par sondage 1955-1957", 1961, Ministère du Plan et de la Coordination Economique et IRES, Kinshasa
  - 32.- TABUTIN (D), "Tendances et niveaux de la fécondité au Zaïre", janvier 1979, communication présentée au Colloque Démographique d'Abidjan
  - 33.- TROLLI et VAN NITSEN (Drs), "La démographie de la population indigène et la natalité et la mortalité", 1939, Congrès National Colonial, Ve session, n° 7, Bruxelles
  - 34.- WAUTERS (A.J), "Referendum sur la population du Congo", in le mouvement géographique de XII 1895, p. 91 à XV, 1898, p. 103-106



# **ZAMBIE**

**Mpafya S.C. MULENGA**

**Avril 1979**



**Z A M B I E**

## Z A M B I E

I. CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

Le 24 octobre 1964, après 70 ans de gouvernement colonial, la Zambie a accédé à l'indépendance. La colonisation de la Rhodésie du Nord (1) par les Britanniques (d'abord en deux territoires distincts, la Rhodésie du Nord-Est et la Rodhésie du Sud-Ouest, qui furent unifiées en 1911) s'établit solidement juste avant le début du 20ème siècle. Dans un premier temps, les agents de la compagnie à charte "British South Africa Company" gouvernaient le protectorat au nom de la couronne britannique. Ce n'est qu'en 1924 que le Ministère des affaires coloniales prit sous sa responsabilité l'administration du territoire.

La compagnie à charte incita des colons blancs à ouvrir le territoire à l'exploitation agricole et à d'autres entreprises commerciales. Par la suite, ces intérêts commerciaux de la compagnie à charte influèrent directement sur la croissance de la population non-africaine ainsi que sur les mouvements migratoires des Africains.

Le premier recensement véritablement national eut lieu en 1969. Auparavant, quelques recensements partiels faits par le gouvernement colonial eurent lieu périodiquement auprès de la population non-africaine. Une enquête démographique sur la population africaine et un recensement complet de cette population eurent lieu en 1950 et en 1963 respectivement. Une enquête démographique intercensitaire par sondage fut faite en 1974; ses résultats, avec ceux du recensement de la population africaine en 1963, fournissent les seules bases de comparaison avec les données du recensement de 1969. Cependant, comme nous le verrons plus loin, des estimations de la population africaine à des dates antérieures furent faites à partir des registres administratifs provinciaux, qui donnent la liste des habitants soumis à la capitation et à la taxe par hutte, ainsi que le nombre de leurs dépendants. Des estimations de la population de la Zambie, calculées à partir de toutes ces sources, figurent au tableau 103.

---

(1) Pendant la période coloniale, la Zambie s'appelait la "Rodhésie du Nord" ; elle changea de nom le 24 octobre 1964, jour de son indépendance.

TABLEAU 103 - ZAMBIE - ESTIMATIONS DE LA POPULATION DEPUIS 1900

ANNEE	Resultats des recensements et estimations				
	Européens	Asiatiques	Métis	Africains	Total
1901	(a)	(a)	(a)	690 000	690 000
1911	1 497	39	(b)	820 000	820 000
1921	3 634	56	145	980 000	980 000
1931	13 846	176	425	1 330 000	1 340 000
1946	21 907	1 117	804	1 660 000	1 680 000
1951	37 079	2 524	1 112	2 450 000	2 490 000
1956	65 277	5 450	1 577	2 790 000	2 860 000
1961	74 549	7 790	2 043	3 240 000	3 320 000
1963	61 282	8 500	2 600	3 405 788	3 490 170
1969	43 390	10 785	4 176	3 998 644	4 056 995
1974	29 000	16 000	7 000	4 625 000	4 677 000
1978	22 000	19 000	8 000	5 423 000	5 472 000

(a) négligeable

(b) non recensé

Le taux de croissance annuel est estimé entre 1,2 % et 1,5% au début de ce siècle, et passe à environ 2,5 % dans les années 1950 et le début des années 1960. Il augmente encore pour la période 1969-1974, pour atteindre 3 % par an.

## II. ESTIMATIONS DE LA POPULATION NON-AFRICAINE

Des recensements de la population non-africaine de la Zambie ont eu lieu à intervalles réguliers depuis 1911 : d'abord décennaux jusqu'à la deuxième guerre mondiale - en 1911, 1921 et 1931 - ils s'interrompent pendant les années de guerre, puis reprennent à une cadence quinquennale 1946, 1951 1956 et 1961.

Ces recensements portaient généralement sur la population de fait : le jour du recensement, le chef de ménage remplissait un imprimé, indiquant toutes les personnes, y compris les visiteurs, qui avaient passé la nuit chez lui. Avant 1951, des estimations intercensitaires de la population européenne se fondent sur le taux d'accroissement annuel calculé géométriquement à partir des recensements. Après 1951, la population européenne est obtenue à partir de la statistique des naissances, des décès et de l'immigration, et d'évaluations sur l'émigration, corrigées d'après les données des recensements. A partir de 1956, la population asiatique est estimée de la même façon que la population européenne.

### III. ESTIMATIONS DE LA POPULATION AFRICAINE

#### 1. Estimations faites par l'administration provinciale 1911-1949

Dès 1902, l'administrateur de la Rhodésie du Nord-Est soumit les Africains à une taxe par hutte afin de les forcer à aller travailler dans les fermes et dans les mines d'or au sud du fleuve Zambèze. Plus tard, la capitation et la taxe par hutte assurèrent une main d'oeuvre africaine abondante pour les mines de cuivre de la Zambie, ainsi que pour les fermes des colons. La taxation des Africains était la pierre angulaire sur laquelle s'édifièrent l'autorité et la prospérité coloniale. De ce fait, l'administration tenait des registres où figuraient les hommes adultes de la population africaine et leurs dépendants.

Les estimations de la population africaine se fondèrent sur le total des effectifs par village, enregistrés lors du dernier passage du commissaire de district. Pour obtenir la population de chaque village, on procédait généralement à un rassemblement de tous les villageois dans un lieu central, suivi d'un comptage. Ces estimations sous-enregistraient la population africaine pour plusieurs raisons :

- Les estimations faites par l'administration provinciale portaient sur des données collectées sur une longue période (de 2 à 4 ans) sans aucune correction des premières données pour tenir compte de l'accroissement naturel de la population.
- Aucun procédé-type ne fut adopté pour les comptages faits par les commissaires de districts.
- Les comptages faits lors d'un rassemblement des villageois dans un lieu central ne pouvaient être aussi exhaustifs qu'une visite de porte à porte, accompagnée de nombreuses questions.
- La taxation étant généralement redoutée par les Africains, il existait une tendance générale à dissimuler le nombre d'adultes des deux sexes, en particulier pour les hommes ayant plusieurs femmes, puisque la taxe par hutte augmentait en fonction du nombre de femmes. En cas d'absence du mari, la femme devait payer la taxe requise sous peine de poursuites.

#### 2. L'enquête démographique par sondage de 1950 de la population africaine

L'enquête démographique par sondage sur la population africaine en 1950 fut la première tentative faite sur un échantillon important pour obtenir des données précises sur la population africaine de la Zambie. En milieu rural, la première unité de sondage fut le village ; pour chaque district administratif, on en tira un échantillon systématique, avec un taux de sondage constant. Pour les fermes non-africaines (exploitations commerciales sur des terres d'Etat, gérées par des colons blancs), un échantillon systématique de 72 fermes fut tiré à partir d'une liste des "entreprises agricoles".

Pour les grandes villes, qui étaient alors au nombre de 9 (au lieu de 8 actuellement) - Kabwe, Chingola, Chipata, Livingstone, Luanshya, Lusaka, Mufulira, Ndola et Kitwe - chaque ville fut répartie en deux strates :

- les quartiers résidentiels non africains (1), les locaux à usage commercial et industriel,
- les réserves et complexes africains.

Dans tous les cas, l'unité de sondage fut le "local" ou le "logement". Un échantillon systématique au dixième des quartiers résidentiels et des locaux commerciaux et industriels, fut tiré. Pour les réserves et les complexes africains, un échantillon systématique au dixième des logements fut tiré.

Lors de cette enquête, des données furent collectées pour la population de fait et pour la population de droit. L'enquête révéla qu'environ 16 % des Africains habitant les 9 grandes villes étaient non-indigènes, ce qui représente environ 3,5 % de la population totale.

### 3. Enquêtes démographiques sur la population africaine des 8 grandes villes, 1960

De mai à août 1960, des enquêtes démographiques eurent lieu dans les 8 grandes villes du pays : Lusaka, Kabwe, Ndola, Luanshya, Kitwe, Mufulira, Chingola et Livingstone. Pour les quartiers africains, l'échantillonnage systématique fut de nouveau utilisé, et pour les quartiers européens, le sondage par grappes fut adopté pour tirer les flots à visiter. La répartition par pays et par province d'origine des Africains habitant les 8 grandes villes révèle les mouvements migratoires indiqués au tableau 104.

En 1960, quelques mouvements migratoires intéressants commençaient déjà à se dessiner. On constate que plus la ville est ancienne, plus la proportion de personnes nées dans la même ville et dans la même province est grande (de 24 % pour Chingola à 59 % pour Kabwe, la ville minière la plus ancienne de Zambie.)

---

(1) Pendant la plus grande partie de l'époque coloniale, les quartiers résidentiels ainsi que presque tout l'équipement social et collectif furent organisés sur une base raciale.

TABLEAU 104 - ZAMBIE - REPARTITION DES AFRICAINS DANS LES 8 GRANDES VILLES EN 1960, D'APRES LEUR PAYS ET LEUR PROVINCE D'ORIGINE

(%)

LIEU DE NAISSANCE (province)	VILLES								TOUTES VILLES
	Lusaka	Kabwe	Ndola	Luan-shya	Kitwe	Mufu-lira	Chin-gola	Living-stone	
Centre*	38,1	58,9	10,4	12,3	8,3	5,3	5,7	4,8	16,7
Copperbelt	2,1	3,1	32,3	42,5	35,9	33,5	23,6	1,5	25,0
Est	23,0	12,9	11,3	10,1	10,0	7,5	5,2	7,9	11,6
Luapula	1,0	1,1	5,3	4,6	7,1	16,8	10,6	0,3	6,4
Nord	8,2	11,6	14,8	15,3	17,2	18,8	26,7	3,4	15,0
Nord-Ouest	1,2	1,2	4,2	2,9	5,0	4,0	9,7	2,8	3,9
Sud	4,8	2,7	2,0	0,8	1,7	0,9	4,5	37,0	4,3
Ouest	2,6	1,4	1,8	0,9	1,5	0,7	1,1	28,3	3,0
Non décl.	0,5	-	1,2	1,6	0,1	-	0,1	0,6	0,6
TOTAL ZAMBIE	81,5	92,9	83,3	91,0	86,8	87,5	87,2	86,6	86,5
Total non indigène	18,5	7,1	16,7	9,0	13,2	12,5	12,8	13,4	13,5
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

\* y compris la province de Lusaka

#### 4. Le recensement de la population africaine de 1963

Le premier recensement complet de la population africaine de la Zambie se déroula de mai à juin 1963. A l'inverse des enquêtes démographiques précédentes, ce recensement ne porta que sur la population africaine de fait. La population africaine recensée se révéla nettement plus importante que l'estimation officielle fondée sur l'enquête démographique par sondage de 1950 (de 35 % plus élevée que l'estimation officielle).

Pour délimiter les divisions de recensement, on se fonda d'abord sur les limites administratives des districts. Puis ces districts furent stratifiés en régions urbaines, terres agricoles d'état, et terres coutumières. Pour recenser les régions urbaines et les terres agricoles d'état, les bases adoptées furent les cartes des villes et du cadastre. Pour les terres coutumières, les divisions de recensement se fondèrent sur le territoire de chaque chef.

D'après le recensement, pour les régions urbaines, la proportion d'africains d'origine étrangère par rapport à la population africaine totale a baissé de 13,5 % en 1960 à environ 10,9 % en 1963, tandis que pour les terres agricoles d'état, elle a augmenté légèrement pour atteindre 8,6 %. Pour les régions rurales, on constate une augmentation très nette de la proportion d'étrangers dans la population totale africaine : presque nulle en 1950, elle passe à 5,4 % en 1963. Au total, environ 60 % de la population africaine d'origine étrangère habite les régions rurales de la Zambie.

##### 5. Le recensement de la population et des logements de 1969

Le recensement de la population et des logements qui eut lieu en 1969 fut le premier recensement général de l'histoire de la Zambie. Pour la première fois, des données furent collectées pour tous les ménages, sans tenir compte de leur ethnie. D'après ce recensement, qui porta sur la population de fait de la Zambie, le taux de croissance annuel est de l'ordre de 2,5 %. Quant à la mobilité, on constate que 22 % de la population totale du pays a changé de district de résidence dans l'année.

Pour délimiter les zones de dénombrement lors du recensement de la population africaine en 1963, on avait utilisé surtout les limites administratives et les chefferies. Ces divisions, comprenant chacune à peu près 5 000 personnes, étaient trop importantes pour se prêter à une utilisation pratique par la suite. En outre, une liste complète de tous les villages du pays ainsi que leur emplacement sur la carte aurait été d'un grand secours. Cependant, l'utilisation des villages comme unités de recensement comporte certains risques : les villages changent souvent de nom et même parfois de lieu ; il arrive aussi qu'un même village soit connu sous 2, 3 ou 4 noms différents. L'utilisation du village comme base statistique se révèle donc peu pratique. Comme on ne disposait ni du temps ni des moyens suffisants pour faire un plan du pays entier par divisions de recensement facilement identifiables, il fut décidé d'adopter les circonscriptions établies lors du scrutin de 1968. Ainsi furent délimitées des zones de dénombrement comprenant chacune une population moyenne de 3 000 habitants.

Pour la collecte des données, le pays fut divisé en régions urbaines et en régions rurales. Pour les régions urbaines, on proposa partout un questionnaire complet sur des sujets très divers. Pour les régions rurales, par contre, un questionnaire abrégé, qui omettait les questions économiques, le remplaça, sauf pour un échantillon au dixième des circonscriptions, tiré au hasard, où le questionnaire complet fut proposé. Les caractéristiques économiques des régions rurales furent estimées d'après cet échantillon.

## 6. L'enquête démographique par sondage de 1974

L'enquête démographique par sondage qui eut lieu en 1974, pendant la période intercensitaire, visait à rendre compte de plusieurs caractéristiques qui évoluaient rapidement, en particulier : la dimension même de la population ; sa répartition géographique (notamment résidence urbaine ou rurale) ; le degré d'instruction ; la répartition professionnelle, etc...

Pour les besoins du sondage, trois types de régions furent délimités :

- grandes zones urbaines, dont la population était estimée à 30 000 habitants et plus,
- petites zones urbaines et communes (moins de 30 000 habitants),
- régions rurales, qui constituaient le reste du pays.

Pour les grandes zones urbaines, les données devaient être collectées séparément pour chaque zone. On décida que 10 000 habitants serait un échantillon convenable pour chaque zone (ajusté si nécessaire). Pour obtenir cet échantillon, un taux de sondage fut calculé pour chaque ville, puis appliqué à chaque district d'enquête à l'intérieur de la ville. Chaque enquêteur dressa d'abord une liste numérotée de toutes les maisons se trouvant dans son district d'enquête, et nota en même temps le nombre de personnes qui avaient dormi dans chaque maison la veille de son passage. Puis, au moyen d'une liste de numéros tirés au sort individuellement, et qui constituaient l'échantillon pour son district d'enquête, l'enquêteur retourna aux maisons correspondant à ces numéros, où il procéda au recensement complet de toutes les personnes ayant dormi dans la maison la veille de son passage.

Pour les petites zones urbaines et les communes, les données devaient être collectées séparément pour chaque commune. Etant trop petites pour nécessiter un échantillonnage, elles furent recensées en entier.

Pour les régions rurales, on décida d'utiliser les divisions déjà adoptées pour le recensement de 1969 (c'est-à-dire les circonscriptions établies en 1968). Ces divisions avaient une population moyenne un peu trop élevée (de 3 000 à 4 000 habitants) et très variable (allant de quelques centaines à 8 000 ou 9 000). C'est pourquoi on décida d'adopter un taux d'échantillonnage proportionnel au nombre d'habitants observé lors du recensement de 1969. Pour réduire au maximum les erreurs d'échantillonnage, l'échantillon devait correspondre à 10 divisions. Cependant, au niveau du district, un échantillon de cette grandeur aurait signifié un taux de sondage si élevé qu'on en serait revenu ainsi à couvrir l'ensemble de la population. Afin d'obtenir des estimations fiables, il fut donc décidé de tirer l'échantillon au niveau de la province, d'autant plus que les caractéristiques de la population rurale ne varient pas de façon importante à l'intérieur d'une province. En admettant deux hypothèses - premièrement, que plus une province comprend de districts, plus les caractéristiques de sa population sont variables, et deuxièmement, que les variations à l'intérieur d'un même district sont moindres que celles observées entre districts - on décida de procéder à une stratification par districts. Un échantillon de deux divisions par district fut tiré, ce qui fournit un échantillon d'au moins 10 divisions par province. La fraction sondée totale était de 14 % , ce que l'on jugea satisfaisant.

D'après l'enquête par sondage, le taux annuel d'accroissement était de 3,0 % pour la période 1969-1974, c'est-à-dire plus que pour la période 1963-1969 (2,5 % et 2,7 % pour la seule population africaine). De plus, on observe une décélération manifeste du taux d'accroissement urbain : de 8,9 % pour la période 1963-1969, ce taux passe à 6,8 % pour la période 1969-1974.

#### IV. AUTRES SOURCES DE DONNEES POUR POUVOIR EVALUER LES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

##### 1. Emploi

Les salariés de toutes races, autres que ceux employés par des Africains en milieu rural, furent recensés en 1946, 1951, 1956 et 1961. Les résultats de ces recensements, ainsi que les chiffres sur le rationnement de la farine de maïs en milieu urbain en 1950, ont permis de juger de la qualité des enquêtes démographiques de 1950 et de 1960, et des données du recensement de 1963.

##### 2. Enquêtes budgétaires sur les ménages

Des enquêtes budgétaires sur les ménages africains eurent lieu périodiquement, durant la période coloniale, à partir des années 1940 jusqu'en 1960. Après l'indépendance, la première eut lieu de 1966 à 1968 dans les régions urbaines de la Zambie. Pour les ménages non-africains, des enquêtes ont été faites régulièrement à partir de 1940. En 1970, une enquête sur les dépenses fut conduite à Lusaka. Les premières enquêtes budgétaires intégrées, étendues à toutes les races et aux ménages urbains comme aux ménages ruraux, eurent lieu en 1974-1975 et en 1975-1976. Les enquêtes budgétaires sur les ménages ont été largement utilisées pour évaluer des données démographiques qualitatives sur les ménages africains - en particulier la taille, la composition et la structure - surtout en milieu urbain.

##### 3. Enquêtes agricoles par sondage et recensements de la population agricole

Des recensements sur l'agriculture commerciale ont eu lieu chaque année depuis la deuxième guerre mondiale. On a largement utilisé les données ainsi obtenues sur l'emploi pour évaluer la population agricole observée lors des diverses enquêtes démographiques et des divers recensements

Pour l'agriculture traditionnelle africaine, plusieurs enquêtes agricoles par sondage ont été faites depuis 1965. Dans un premier temps (1965-1969), ces enquêtes visaient surtout à recueillir des renseignements destinés à élaborer une méthode de collecte des données. La première véritable enquête agricole par sondage eût lieu pour l'année agricole 1970-1971 ; depuis lors, elles sont annuelles. En outre, des enquêtes spécifiques sur la superficie des terres et les récoltes ont été faites pour mesurer de façon objective les taux de rendement observés dans l'agriculture traditionnelle. D'autres enquêtes ont porté sur la prévision en matière de récolte pour les cultures de subsistance et les cultures commerciales. Comme pour l'agriculture commerciale, les données de ces enquêtes sont utilisées de plus en plus pour améliorer la qualité et combler les lacunes des données sur la population rurale.

## V. EVALUATION DES ENQUETES DEMOGRAPHIQUES ET DES RECENSEMENTS DE LA POPULATION DEPUIS 1911

### 1. Population de référence

Comme nous l'avons observé plus haut, les premières enquêtes démographiques et les premiers recensements portèrent sur la population de fait et la population de droit. Cependant, au fur et à mesure que s'accroissait la complexité des opérations de recensement et d'enquête, elles ne portèrent plus que sur la population de fait. En outre, tous les premiers recensements (1911-1961) ne portèrent que sur la population non-africaine (et surtout européenne), tandis que les estimations de la population africaine se fondaient sur les registres administratifs provinciaux, qui étaient liés au système "situpa" d'imposition des hommes adultes. Comme l'urbanisation s'étendait, en particulier après la deuxième guerre mondiale, il devint indispensable de faire des enquêtes démographiques complètes sur la population africaine. Lors de la première enquête démographique sur la population africaine en 1950, on observa une population supérieure de 10 % à la population estimée d'après les données de l'administration provinciale. Pour ce qui est de la population non-africaine, deux raisons incitaient à procéder à un recensement complet : en premier lieu, presque tous les chefs de ménage non-africains étant alphabétisés le recensement pouvait se faire à peu de frais par correspondance ; et en second lieu, bien que peu nombreux comparés à la population africaine, les non-africains exerçaient une influence et avaient une importance bien plus grande que leur nombre ne le laissait supposer.

La population africaine non-indigène, se concentrait d'abord, dans les régions urbaines et les terres agricoles commerciales, attirée bien évidemment par le travail rémunéré. Cette population représentait le sixième de la population urbaine totale en 1950, mais elle n'en représente plus que le dixième en 1969. Par contre, comparée à la population totale de la Zambie, sa proportion est passée de 3,5 % en 1950 à 7,2% en 1969.

### 2. Migration et urbanisation en Zambie

Pour les migrations et l'urbanisation de la Zambie, le facteur le plus décisif est l'effort délibéré fait durant la première moitié de ce siècle par les administrations successives pour forcer, par la taxation, la population africaine indigène à s'installer sur les fermes des colons et dans les villes, et en même temps pour inciter les colons blancs à se fixer dans le pays. C'est ce que confirme la proportion élevée d'Africains qui habitent hors de leur province (rurale) d'origine. En 1950, pour l'ensemble du pays, cette proportion était de 26 %.

TABLEAU 105 - ZAMBIE - PROPORTION PAR PROVINCE DES AFRICAINS HABITANT D'AUTRES PROVINCES, LES REGIONS URBAINES OU L'ETRANGER EN 1950

Provinces (régions rurales)	Régions urbaines	Terres agricoles et autres régions	Etranger	% d'Africains habitant d'autres provinces, ou les régions urbaines, ou l'étranger
Centre				37,5
Copperbelt				} 23,6
Nord-Ouest et Luapula				
Est	18,4	4,1	4,5	25,5
Nord				29,8
Sud				20,3
Ouest				22,0
ENSEMBLE	18,4	4,1	4,5	27,0

Pour la même période, on observe une population immigrante d'Africains d'origine étrangère de l'ordre de 3,5 % de la population totale de la Zambie. Cette mobilité a pris de l'ampleur au cours de la période qui a suivi l'indépendance, pour atteindre un maximum de 8,9% d'accroissement urbain par an en 1963-1969 ; ce taux passe ensuite à 6,8% pour la période 1969-1974. La migration urbaine-rurale provient surtout de la hausse rapide du nombre d'emplois dans la période qui a suivi l'indépendance. Dans les années 1970, cependant, cette migration vers les régions urbaines releva moins d'événements de l'histoire du pays (1), que du progrès rapide de l'instruction chez les jeunes ruraux (2). La mobilité générale a pris une telle importance qu'au recensement de 1969, 22 % de la population totale avait changé de district de résidence dans l'année.

La population africaine non-indigène représentait en 1950, dans les régions urbaines et les terres agricoles commerciales, de 15 à 16% de la population totale. Cette proportion est passée à 11 % en 1963, et continue à baisser aux recensements de 1969 et de 1974. Pour les régions rurales, par contre elle passe de presque 0 % en 1950 à 5,4 % en 1963, ce qui implique que ce n'était plus seulement pour s'employer en ville que venaient les immigrants d'autres pays africains. Il est évident que ces migrations sont maintenant grandement influencées par la situation politique et géographique de la Zambie à l'intérieur de la région sud-africaine.

(1) La capitulation fut abolie en 1963 par l'administration coloniale dominée par les nationalistes africains.

(2) Pour l'enseignement primaire, l'effectif scolaire inscrit par rapport à la population totale à ces âges (7-14 ans) est de 86,3 % en 1976.

Pour la population non-africaine, la migration a progressé de façon constante depuis le début du siècle, époque où la population était presque nulle, jusqu'au début des années 1960 (84 000 habitants). Cependant l'indépendance a provoqué une décélération manifeste de cette immigration, en particulier pour la population européenne. La population asiatique, par contre, s'est accrue de façon continue, pour atteindre environ 19 000 habitants en 1978.

## VI. RECAPITULATION DES RECENSEMENTS ET DES ENQUETES DEMOGRAPHIQUES DE LA ZAMBIE

Mis à part les recensements sur la population non-africaine - qui était petite mais influente - l'histoire censitaire de la Zambie porte sur une période bien courte. La première enquête par sondage importante sur la population africaine a eu lieu en 1950. Le village a servi d'unité de sondage pour les régions rurales : on en a tiré un échantillon systématique au dixième. Pour les régions urbaines, par contre, on a tiré un échantillon systématique d'un dixième des logements. Les estimations antérieures se fondaient sur le système "situpa" d'imposition : on enregistre les habitants soumis à la capitation et à la taxe par hutte, ainsi que leurs dépendants, les registres étant tenus au district d'origine. Cependant, les données obtenues sont incomplètes car les Africains sont très hostiles à l'impôt.

Plusieurs enquêtes démographiques et socio-économiques ont été faites dans les régions urbaines entre 1950 et 1963. Elles fournissent des données de valeur sur l'urbanisation, l'emploi et les caractéristiques socio-économiques de la population africaine urbaine. Cependant, ce n'est qu'en 1963 que le premier recensement complet de la population africaine a eu lieu. A cette époque, le système de taxation adopté antérieurement n'existait plus : la base statistique au niveau du village n'était donc plus utilisable. On a dû prendre les chefferies comme unités de sondage : très variables quant à la taille, elles comprenaient de 2 000 à plus de 20 000 habitants. Cependant, ni le village ni la chefferie n'est satisfaisant comme unité de sondage, et ceci pour plusieurs raisons : il n'y a pas de frontière stable ; ces unités peuvent s'étendre, rétrécir, se chevaucher, disparaître, avoir plusieurs noms, etc. Pour ces raisons, on a adopté pour le recensement de 1969 les circonscriptions établies lors des élections de 1968. Ces circonscriptions ont l'avantage d'être bien définies mais présentent l'inconvénient d'être trop grandes (la population moyenne est d'à peu près 3 000 habitants).

Ces circonscriptions ont été également adoptées pour l'enquête par sondage de 1974. Cependant, leur taille, trop importante pour les besoins du sondage, empêche toute estimation par district, et le Bureau Central de Statistiques ne peut fournir que des estimations par province. C'est pourquoi, pour les recensements de la population, du logement et de l'agriculture prévus en 1980, on projette d'établir d'abord une carte de l'ensemble du territoire en distinguant des divisions de recensement normalisées et facilement identifiables, dont la population moyenne sera de 400 à 500 habitants. Quand ce projet sera terminé, le Bureau Central de Statistiques pourra plus facilement entreprendre diverses enquêtes démographiques qui seront d'un intérêt tout autant national que local.

**BIBLIOGRAPHIE**

- 1.- "Annual censuses of european agriculture of the federation of Rhodesia and Nyasaland", Central Statistical Office, Salisbury
- 2.- "The census Mapping project - an Outline", Central Statistical Office, Lusaka
- 3.- "Census of agriculture 1970-1971", premier et second rapports, Central Statistical Office, Lusaka
- 4.- "Census of population and housing 1969 - Final report", Central Statistical Office, Lusaka
- 5.- "Employment and earnings 1964, 1966-1968 and 1969-1971", Central Statistical Office, Lusaka
- 6.- "Final report of the may/june 1963 census of Africans", Central Statistical Office, Lusaka
- 7.- "Final report of the september 1961 censuses of non-africans and employees", Central Statistical Office, Lusaka
- 8.- JACKMAN (M.E), "Recent population movements in Zambia - some aspects of the 1969 census" *Zambian papers* n° 3, Institute of African Studies, University of Zambia
- 9.- MULENGA (M.S.C.), "Population policies in Zambia", 1974, communication présentée à la réunion du groupe d'experts sur les politiques et programmes de population en Afrique, C.E.A., Addis Abeba
- 10.- OHADIKE (P.O), "Development of and factors in the employment of african migrants in the copper mines of Zambia 1940-1966", *Zambian papers* n° 4, Institute for Social Research, University of Zambia
- 11.- "Population monograph 3 - Projection of Labour force 1969-1984", Central Statistical Office, Lusaka
- 12.- "Population projection for Zambia 1969-1999", Central Statistical Office, Lusaka
- 13.- "Preliminary report-sample census of population 1974", Central Statistical Office, Lusaka

- 14.- "Report on the 1950 demographic sample survey of African population of Northern Rhodesia", Central Statistical Office, Salisbury
- 15.- ROTBERG (R.I), "the crise of nationalism in Central Africa;the making of Malawi and Zambian 1873-1964"
- 16.- "Urban African budget surveys held in Northern Rhodesia, may to august, 1960", premier et second rapports, Central Statistical Office, Salisbury
- 17.- "Urban household budget survey in low cost housing areas, 1966-1968", Central Statistical Office, Lusaka

\*

\*       \*

Sont également à consulter le "Monthly digest of statistics" et les statistiques de l'état civil (naissances, décès, mariages), de migrations et de production agricole et pastorale publiées par le Central Statistical Office de Lusaka.



## LES AUTEURS

- Aderanti ADEPOJU (Nigéria), Département de Démographie et de Statistiques Sociales, Université d'Ife (Ile-Ife, Nigeria)
- Françoise BINET (France), Démographe, Direction de la Statistique (Abidjan, Côte d'Ivoire)
- Joseph BOUTE (Belgique), Chef du Département de Démographie, Université Nationale du Zaïre (Kinshasa)
- Carlos A. DA COSTA CARVALHO (Portugal), Chercheur au Centre d'Etudes Démographiques de l'Institut National de Statistique (Lisbonne, Portugal)
- Rémy CLAIRIN (France), Administrateur de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Paris, France)
- Férial DROSSO (France), Chargée d'Etudes à l'Atelier de Recherche et d'Etudes d'Aménagement (Paris, France)
- J.A. EBIGBOLA (Nigéria), Département de Démographie et de Statistiques Sociales, Université d'Ife (Ile-Ife, Nigeria)
- Marcelo FERREIRA DA SILVA (Portugal), Démographe
- Etienne FOTSO (Cameroun), Démographe à la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (Yaoundé, Cameroun)
- Francis GENDREAU (France), Chargé de mission au Ministère de la Coopération (Paris, France)
- Moulie A. GIBRIL (Gambie), Directeur du Département Central de Statistiques (Banjul, Gambie)
- N.B. GOUWS (Afrique du Sud), Secrétaire pour les Statistiques au Département de Statistiques (Pretoria, Afrique du Sud)
- Agnès GUILLAUME (France), Démographe à l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre Mer (Paris, France)
- Thérèse LOCOH (Togo), Assistante de Démographie à l'Unité de Recherche Démographique, Université du Bénin (Lomé, Togo)

- Abel Z. MASSALEE (Libéria), Directeur de la Division de la Population au Ministère du Plan et des Affaires Economiques (Monrovia, Libéria)
- Zibéon S. MUGANZI (Kenya), Institut de Recherche et d'Etudes Démographiques, Université de Nairobi (Kenya)
- Mpafia S.C. MULENGA (Zambie), Directeur du Recensement et des Statistiques au Service Central de Statistiques (Lusaka, Zambie)
- Ouaidou G. NASSOUR (Tchad), Institut du Sahel (Bamako, Mali)
- Silas NIYIBIZI (Rwanda), Directeur du Bureau National du Recensement (Kigali, Rwanda)
- Abel NKOUNGOUROU EBONGUE (Cameroun), Sous-Directeur des Etudes de Population à la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (Yaoundé, Cameroun)
- Claude J. PAULET (France), Professeur de démographie à l'Ecole de Statistiques d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- Tovonanahary A. RABETSITONTA (Madagascar), Professeur à l'Université de Madagascar (Antananarivo)
- Maïté ROSET-CAZENAVE (France), Démographe au Bureau Central du Recensement, Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux (Niamey, Niger)
- Léon de SAINT MOULIN (Belgique), Vice-Recteur du Campus de Kinshasa, Université Nationale du Zaïre
- Hamady B. SOW (Mali), Chef du Bureau Central du Recensement, Direction de la Statistique (Bamako, Mali)
- Habtemariam TEFAGHIORGHIS (Ethiopie), Chef de l'Unité de Recherche en Démographie et Statistiques de l'Habitat au Service Central de Statistiques (Addis-Abeba, Ethiopie)
- Armand THOMAS (Sierra Leone), Unité de Formation et de Recherche Démographiques au Fourah Bay College, Université de Sierra Leone (Freetown)
- Eric J.C. VILQUIN (France), Assistant de Démographie au Département de Démographie de l'Université Catholique de Louvain (Belgique)

## LISTE DES TABLEAUX

		Page
1. ANGOLA	- Population jusqu'en 1900 par type somatique	3
2. ANGOLA	- Population pendant la période 1900-1938 par type somatique	4
3. ANGOLA	- Population aux divers recensements par type somatique	5
4. ANGOLA	- Evolution proposée de la population depuis le début du siècle par type somatique	8
5. CAMEROUN	- Evolution de la population autochtone du Cameroun Oriental d'après les statistiques disponibles	18
6. CAMEROUN	- Variation de la population autochtone du Cameroun Oriental	19
7. CAMEROUN	- Evolution de la population autochtone du Cameroun Oriental de 1945 à 1970	22
8. CAMEROUN	- Evolution de la population non-originaire du Cameroun Oriental	23
9. CAMEROUN	- Evolution de la population totale du Cameroun Oriental (période coloniale)	23
10. CAMEROUN	- Evolution de la population du Cameroun Occidental avant l'indépendance	24
11. CAMEROUN	- Répartition de la population par provinces en avril 1976	26
12. CAMEROUN	- Evolution proposée des effectifs de la population	27
13. COTE D'IVOIRE	- Evolution de la population d'après les différentes sources	34
14. COTE D'IVOIRE	- Evolution proposée de l'effectif de la population de 1920 à 1975	38

15. DJIBOUTI	- Evolution de la population autochtone (dénom- brement) et de la population non autochtone (recensement nominatif)	44
16. DJIBOUTI	- Evolution de la population de 1885 à 1972 d'après différentes sources	46
17. EGYPTE	- Evolution de la population de 1800 à 1976	54
18. EGYPTE	- Population censitaire corrigée du sous-enregis- trement des enfants de moins de 10 ans	59
19. EGYPTE	- Taux annuels d'accroissement corrigés du sous- enregistrement des enfants de moins de 10 ans	62
20. EGYPTE	- Rapports de masculinité corrigés du sous-enre- gistrement des enfants de moins de 10 ans	62
21. EGYPTE	- Influence de l'éloignement sur le taux brut de mortalité d'après l'état civil	63
22. EGYPTE	- Répartition de la population par gouvernorat en 1976	65
23. EGYPTE	- Evolution des densités	65
24. EGYPTE	- Evolution de la structure par âge depuis 1927	66
25. EGYPTE	- Population urbaine et population rurale de 1887 à 1974	66
26. EGYPTE	- Migrations internes 1965-1970	67
27. EGYPTE	- Taux de natalité, de mortalité, d'accroissement naturel et de mortalité infantile, enregistrés et corrigés, 1906-1973	68
28. ETHIOPIE	-Répartition par âge observée chez les votants et celle attendue pour la population âgée de 21 ans et plus	75
29. ETHIOPIE	- Estimations de la population totale d'après diverses sources : janvier 1975	81

30. ETHIOPIE	- Comparaison de l'estimation officielle de la population et de la nouvelle estimation de la population par région : janvier 1975	82
31. ETHIOPIE	- Nouvelle estimation de la population : janvier 1975	83
32. GAMBIE	- La population d'après les recensements	89
33. GAMBIE	- Estimations de la population, 1950-1965	91
34. GAMBIE	- Répartition de la population recensée en 1963 et 1973 par sexe et groupe d'âge	91
35. GAMBIE	- Répartition de la population par nationalité en 1963 et en 1973	93
36. GAMBIE	- Estimations récentes de la population, 1965-1975	95
37. KENYA	- Evolution de la population de 1970 à 1980	105
38. LIBERIA	- Répartition de la population par sexe et par groupe d'âge en 1962 et en 1974	117
39. LIBERIA	- Répartition de la population selon le lieu de résidence (urbaine ou rurale) - 1962, 1971, 1974	118
40. MADAGASCAR	- Diverses estimations de la population dans la période pré-coloniale selon des voyageurs européens	124
41. MADAGASCAR	- Effectifs de la population malagasy aux 1er janvier successifs	129
42. MADAGASCAR	- Actualisation annuelle des effectifs d'après les évaluations administratives aux 1er janvier successifs 1959-1973	133
43. MADAGASCAR	- Correspondance entre les subdivisions administratives avant et après la restructuration de 1975	146
44. MADAGASCAR	- Evaluations des effectifs par les méthodes statistiques	147

45. MADAGASCAR	- Taux d'accroissement annuel moyen des effectifs de sexe féminin entre 1962 et 1975	149
46. MADAGASCAR	- Concordance des évaluations des effectifs par les différentes sources	149
47. MADAGASCAR	- Evolution probable des effectifs de 1900 à 1975	152
48. MALI	- Estimations de la population jusqu'en 1960	159
49. MALI	- Estimations de la population de Bamako jusqu'en 1960	160
50. MALI	- Population selon les régions (recensement de 1976)	161
51. MALI	- Perspectives de population de 1963 à 1973 établies à partir des résultats de l'enquête de 1960-1961	162
52. MALI	- Evolution de la population agricole par région	163
53. MAURICE	- Population, dépendances exclues, selon les recensements depuis 1946	170
54. MAURICE	- Evolution de la population depuis 1900 selon les recensements et les estimations intercensitaires du Bureau Central de Statistique	173
55. MOZAMBIQUE	- Evolution de la population depuis 1928 selon les divers types somatiques	178
56. MOZAMBIQUE	- Estimations des effectifs de la population noire de 1930 à 1975	180
57. NAMIBIE	- Evolution de la population d'après les recensements	185
58. NAMIBIE	- Répartition de la population au 1er janvier 1975 par groupe ethnique	188
59. NIGER	- Population depuis le début du siècle	199

60. NIGER	- Evolution probable de la population depuis le début du XXème siècle	200
61. LA REUNION	- Evolution de la population d'après les dénombrements et recensements jusqu'en 1941	222
62. LA REUNION	- Taux annuels moyens d'accroissement de 1801 à 1941	223
63. LA REUNION	- Statistiques d'état civil disponibles antérieures à 1945	224
64. LA REUNION	- Estimation des taux démographiques bruts à la Réunion et à Maurice au début du 20ème siècle	225
65. LA REUNION	- Taux démographiques bruts observés dans les années 1930 à la Réunion et à Maurice	225
66. LA REUNION	- Population légale aux recensements effectués depuis la fin de la seconde guerre mondiale	226
67. LA REUNION	- Comparaison entre les effectifs des moins de 5 ans recensés (1967) et ceux calculés à partir de l'état civil	226
68. LA REUNION	- Estimation de la population en 1954 à partir des effectifs recensés en 1961	228
69. LA REUNION	- Estimation de la population en 1946 à partir des chiffres de 1954	228
70. LA REUNION	- Estimation du solde migratoire entre 1961 et 1967	230
71. LA REUNION	- Estimation de la population en 1967 à partir des chiffres de 1961	230
72. LA REUNION	- Solde migratoire enregistré, 1972-1975	231
73. LA REUNION	- Estimation des effectifs de la population aux 4 derniers recensements	231
74. LA REUNION	- Effectifs recensés et estimations vraisemblables de la population en 1941 et 1946	232

75. RWANDA	- Evolution de la population de 1936 à 1978	238
76. RWANDA	- Population par préfecture au 15 août 1978	241
77. SIERRA LEONE	- Population totale de la colonie, du protectorat et de la Sierra Leone de 1861 à 1948	250
78. SIERRA LEONE	- Taux d'accroissement annuel moyen de la population de la colonie, du protectorat, et de la Sierra Leone de 1861 à 1948	251
79. SIERRA LEONE	- Contradictions relevées dans les rapports sur le recensement : la population de la colonie de 1911 à 1948	252
80. SIERRA LEONE	- Contradictions relevées dans les rapports sur le recensement : la population du protectorat entre 1911 et 1948	253
81. SIERRA LEONE	- Pourcentage (a) de la population âgée de 21 ans et plus dans la population totale recensée en 1974 et (b) du nombre d'électeurs inscrits en 1975-1976 dans la population totale prévue pour 1975 par district	257
82. TCHAD	- Evolution de la population autochtone de 1913 à 1962	269
83. TCHAD	- Comparaison entre la population résidente effectivement recensée au cours de l'enquête de 1964 et la population administrative	270
84. TCHAD	- Etat récapitulatif du recensement de la région du Mayo Kebbi en 1955	272
85. TCHAD	- Evolution de la population estimée de 1975 à 1978	274
86. TCHAD	- Evolution de la population d'après les recensements de 1964 et 1968 (répartition par préfecture)	275
87. TCHAD	- Evaluation de la population totale en 1964 par préfecture	277
88. TCHAD	- Différentes estimations de la population en 1963	278
89. TCHAD	- Evolution de la population totale de 1937 à 1985 (au 30 juin de chaque année)	279

90. TOGO	- Evaluations successives de la population entre 1922 et 1957. Recensements administratifs	286
91. TOGO	- Tableau synoptique des sources d'évaluation de la population	293
92. TOGO	- Effectifs de la population. Evaluations récentes et estimations rétrospectives et prospectives	297
93. TOGO	- Taux annuels moyens d'accroissement pour diverses périodes	297
94. ZAIRE	- Résultats des recensements administratifs de 1914 à 1959 (population non indigène exclue)	307
95. ZAIRE	- Résultats des recensements administratifs et ajustements	309
96. ZAIRE	- Alignement des données de l'enquête 1955-1957 sur le 30 juin 1956	311
97. ZAIRE	- Evolution de la population extra coutumière de 1930 à 1960	312
98. ZAIRE	- Données ajustées de mouvement naturel en 1955 et 1957	313
99. ZAIRE	- Population estimée au 30 juin 1975 par région	318
100. ZAIRE	- Comparaison entre les résultats d'Edoza et les perspectives pour le 1er janvier 1976	318
101. ZAIRE	- Comparaison du taux d'urbanisation d'après Edoza et d'après les perspectives au 1er juillet 1975	319
102. ZAIRE	- Estimation de la population de 1959 à 1980 au milieu de l'année	320
103. ZAMBIE	- Estimation de la population depuis 1900	328
104. ZAMBIE	- Répartition des Africains dans les 8 grandes villes en 1960, d'après leur pays et leur province d'origine	331
105. ZAMBIE	- Proportion, par province, des Africains habitant d'autres provinces, les régions urbaines ou l'étranger, en 1950	336



## LISTE DES GRAPHIQUES

		Page
1. DJIBOUTI	- Evolution de la population	47
2. DJIBOUTI	- Pyramide des âges en 1972	49
3. EGYPTE	- Mouvement de la population (1909-1974)	55
4. EGYPTE	- Pyramide des âges en 1973	57
5. EGYPTE	- Evolution de la population (enregistrée et corrigée)	60
6. EGYPTE	- Evolution du taux d'accroissement (enregistré et corrigé)	61
7. MADAGASCAR	- Evolution de la population malgache depuis 1900	130
8. MADAGASCAR	- Organigramme du recensement général de 1975	139
9. MADAGASCAR	- Schéma d'évolution du taux d'accroissement général de 1945	151
10. RWANDA	- Croissance de la population depuis 1936	239
11. TOGO	- Evolution de la population (1921-1975)	287



## LISTE DES CARTES

	Page
L'Afrique politique	II
Angola	2
Cameroun	12
Côte d'Ivoire	32
Djibouti	42
Egypte	52
Ethiopie	72
Gambie	88
Kenya	100
Libéria	110
Madagascar	122
Mali	158
Maurice	168
Mozambique	176
Namibie	184
Niger	190
Nigeria	206
La Réunion	214
Rwanda	236
Sierra Leone	248
Tchad	262
Togo	284
Zaïre	302
Zambie	326

Les frontières indiquées sur les cartes et les appellations utilisées n'impliquent en aucun cas une prise de position de la part de l'éditeur quant au statut juridique des pays et territoires, ou de leurs autorités, ni quant au tracé des frontières



**Institut de Démographie de Paris**  
22, rue Vauquelin, 75005 Paris ; tél. : 337 48 11

**Institut National d'Études Démographiques**  
27, rue du Commandeur, 75675 Paris Cedex 14, tél. : 320 13 45

**Institut National de la Statistique et des Études Économiques**  
18 bd Adolphe Pinard, 75675 Paris Cedex 14 ; tél. : 540 12 12

**Ministère de la Coopération**  
20, rue Monsieur, 75007 Paris ; tél. : 567 55 90

**Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer**  
24, rue Bayard, 75008 Paris ; tél. : 325 31 52